

## SEPTEMBRE 2007 – Bulletin des séances du Grand Conseil

### SEPTEMBER 2007 – Memorial des Grossen Rates

**Addor Jean-Luc** (UDC/SVP)

*Traitement motion 1.132*, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)

*Traitement postulat 1.133*, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)

*Développement motion 1.152 Gaël Bourgeois (suppl.)*, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)

*Loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (II)*, SEPTEMBRE 2007, discussion de détail (12.09.2007\_2) / débat final (12.09.2007\_2)

*Rapport des commissions de gestion et de justice sur le Service de l'état civil et des étrangers et suivi des rapports sur les naturalisations ordinaires et sur Infostar*, SEPTEMBRE 2007, discussion générale (12.09.2007\_2)

**Barras-Martinet Véronique** (PS/AdG)

*Développement interpellation 2.084*, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)

**Borgeat Olivier** (PDCB)

*Projet de décision concernant l'assainissement de la commune bourgeoise de Loèche-les-Bains*, SEPTEMBRE 2007, entrée en matière (11.09.2007)

*Développement postulat 2.085 Serge Cornuz (suppl.)*, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)

**Bourgeois Gaël (suppl.)**, (PS/AdG)

*Développement motion 1.152*, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)

*Développement postulat 5.063*, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)

*Développement interpellation 4.069*, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)

**Bridy Pascal** (PDCC)

*Rapport des commissions de gestion et de justice sur le Service de l'état civil et des étrangers et suivi des rapports sur les naturalisations ordinaires et sur Infostar*, SEPTEMBRE 2007, discussion générale (12.09.2007\_2)

**Brigger Liliane (CSPO)**

*Traitement postulat 5.059 Markus Truffer (Behandlung des Postulates 5.059 Markus Truffer),* SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)

**Bruchez Jean-Daniel (PDCB)**

*Traitement motion 1.125,* SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)

*Développement motion 1.142 German Eyer,* SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)

*Développement motion 1.143 Georges Darbellay,* SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)

*Loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (II),* SEPTEMBRE 2007, débat final (12.09.2007\_2)

*Développement motion 2.095 Joël Gaillard,* SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)

**Brunner Thomas (CSPO)**

*Rapport d'activité 2006/2007 de la Présidence et du Service parlementaire (Tätigkeitsbericht 2006/2007 des Präsidiums und des Parlamentsdienstes),* SEPTEMBRE 2007, discussion générale (12.09.2007\_1)

**Bumann Ambros (GRL)**

*Loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (II), (Gesetz zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht (II),* SEPTEMBRE 2007, entrée en matière (11.09.2007)

**Buttet Jérôme (PDCB)**

*Projet de décret concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT),* SEPTEMBRE 2007, première lecture: entrée en matière (11.09.2007) – deuxième lecture: débat final (13.09.2007)

**Carraux Antoine (suppl.), (UDC/SVP)**

*Développement interpellation 1.137,* SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)

*Développement motion 1.146,* SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)

**Casays Patricia (PDCB)**

*Développement postulat 3.093,* SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)

**Clausen Diego (Suppl.), (CSPO)**

*Loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (II), (Gesetz zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht (II)), SEPTEMBRE 2007, discussion de détail (12.09.2007\_2)*

**Copt Jean-François (GRL)**

*Loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (II), SEPTEMBRE 2007, entrée en matière (11.09.2007)*

*Développement postulat 3.098, SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)*

**Cornuz Serge (suppl.), (UDC/SVP)**

*Développement interpellation 1.147, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

**Crettenand Narcisse (GRL)**

*Développement motion 2.083, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

**Crettenand Patrick (PS/AdG)**

*Projet de décret concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), SEPTEMBRE 2007, première lecture: entrée en matière (11.09.2007) – deuxième lecture: entrée en matière (12.09.2007\_2)*

**Crettenand Virginie (suppl.), (PS/AdG)**

*Loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (II), SEPTEMBRE 2007, entrée en matière (11.09.2007) / discussion de détail (12.09.2007\_2) / débat final (12.09.2007\_2)*

*Développement interpellation 1.140 Véronique Barras-Martinet, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

**Darbellay Pierre-Jean (suppl.), (PDCB)**

*Développement postulat 3.100, SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)*

**De Preux Marie-José (suppl.), (PDCB)**

*Développement motion 1.146 Antoine Carraux (suppl.), SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

**De Preux Philippe (GRL)**

*Projet de décision concernant l'assainissement de la commune bourgeoisiale de Loèche-les-Bains*, SEPTEMBRE 2007, entrée en matière (11.09.2007) / débat final (12.09.2007\_2)

*Traitement postulat 1.123*, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)

**Diserens Brigitte (GRL)**

*Projet de décision concernant l'assainissement de la commune bourgeoisiale de Loèche-les-Bains*, SEPTEMBRE 2007, entrée en matière (11.09.2007)

*Développement postulat 3.095*, SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)

**Eggel Beat (suppl.), (PDCC)**

*Développement motion 1.138 Susanne Hugo-Lötscher*, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)

**Eggel Matthias (GRL)**

*Développement motion 1.138 Susanne Hugo-Lötscher (Entwicklung der Motion 1.138 Susanne Hugo-Lötscher)*, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)

*Développement motion 1.146 Antoine Carraux (suppl.), (Entwicklung der Motion 1.146 Antoine Carraux (Suppl.))*, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)

**Eyer German (SPO)**

*Projet de décret concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), (Dekretsentwurf über die Änderung von Erlassen im Rahmen der Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (NFA)*, SEPTEMBRE 2007, première lecture: entrée en matière (11.09.2007) / discussion de détail (12.09.2007\_1)

*Développement motion 1.142 (Entwicklung der Motion 1.142)*, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)

**Ferrez Jean-Albert (PDCB)**

*Rapport d'activité 2006/2007 de la Présidence et du Service parlementaire*, SEPTEMBRE 2007, discussion générale (12.09.2007\_1)

*Rapport des commissions de gestion et de justice sur le Service de l'état civil et des étrangers et suivi des rapports sur les naturalisations ordinaires et sur Infostar*, SEPTEMBRE 2007, discussion générale (12.09.2007\_2)

**Föhn Christoph (Suppl.), (GRL)**

*Développement postulat 3.097 Lucia Näfen (suppl.), (Entwicklung des Postulates 3.097 Lucia Näfen (Suppl.), SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)*

**Grand Erno (CVPO)**

*Projet de décision concernant l'assainissement de la commune bourgeoisiale de Loèche-les-Bains (Beschlussentwurf zur Sanierung der Burgergemeinde Leukerbad), SEPTEMBRE 2007, entrée en matière (11.09.2007)*

*Traitement postulat 5.058 (Behandlung des Postulates 5.058), SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

**Hugo-Lötscher Susanne (SPO)**

*Projet de décision concernant l'assainissement de la commune bourgeoisiale de Loèche-les-Bains (Beschlussentwurf zur Sanierung der Burgergemeinde Leukerbad), SEPTEMBRE 2007, entrée en matière (11.09.2007)*

*Développement postulat 3.095 Brigitte Diserens (Entwicklung des Postulates 3.095 Brigitte Diserens), SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)*

*Développement motion 1.138 (Entwicklung der Motion 1.138), SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

*Loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (II), (Gesetz zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht (II), SEPTEMBRE 2007, discussion de détail (12.09.2007\_2)*

*Développement motion 2.095 Joël Gaillard (Entwicklung der Motion 2.095 Joël Gaillard), SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

**Hutter Hans (CVPO)**

*Loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (II), (Gesetz zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht (II), SEPTEMBRE 2007, débat final (12.09.2007\_2)*

**Imboden Ignaz (CSPO)**

*Traitement postulat 3.085 (Behandlung des Postulates 3.085), SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)*

**Kronig Laura (Suppl.), (SPO)**

*Développement motion 2.095 Joël Gaillard (Entwicklung der Motion 2.095 Joël Gaillard), SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

**Kuonen Roland (Suppl.), (SPO)**

*Développement postulat 3.098 Jean-François Copt (Entwicklung des Postulates 3.098 Jean-François Copt), SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)*

**Léger Laurent (PDCB)**

*Loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (II), SEPTEMBRE 2007, entrée en matière (11.09.2007)*

**Levrاند Marie-Anne (suppl.), (PDCC)**

*Projet de décision concernant l'assainissement de la commune bourgeoisiale de Loèche-les-Bains, SEPTEMBRE 2007, débat final (12.09.2007\_2)*

**Lutz-Marti Franziska (CVPO)**

*Développement postulat 3.098 Jean-François Copt (Entwicklung des Postulates 3.098 Jean-François Copt), SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)*

**Mangisch Marcel (CVPO)**

*Traitement postulat 6.017 (Behandlung des Postulates 6.017), SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

**Maret Véronique (suppl.), (PS/AdG)**

*Développement postulat 1.148 Susanne Hugo-Lötscher, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

*Rapport des commissions de gestion et de justice sur le Service de l'état civil et des étrangers et suivi des rapports sur les naturalisations ordinaires et sur Infostar, SEPTEMBRE 2007, discussion générale (12.09.2007\_2)*

**Mariétan Georges, président (PDCB)**

*Allocution inaugurale, SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)*

*Assermentations, SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007) / (13.09.2007)*

*Divers, séance du mardi 11 septembre 2007 / séance du mercredi matin 12 septembre 2007 / séance de relevée du mercredi 12 septembre 2007 / séance du jeudi 13 septembre 2007*

*Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mardi 11 septembre 2007 / séance du mercredi matin 12 septembre 2007 / séance du jeudi 13 septembre 2007 – Heure des questions – Urgences*

*Election d'un membre de la commission de gestion, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

*Intervention finale, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

**Massy Laetitia (GRL)**

*Développement motion 1.146 Antoine Carraux (suppl.),* SEPTEMBRE 2007  
(12.09.2007\_1)

**Michaud Patrice (suppl.), (PDCB)**

*Développement motion 1.138 Susanne Hugo-Lötscher,* SEPTEMBRE 2007  
(12.09.2007\_1)

**Mivelaz Frédéric (GRL)**

*Développement interpellation 4.075,* SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)

**Monnet-Terrettaz Marcelle (PS/AdG)**

*Projet de décision concernant l'assainissement de la commune bourgeoisiale de Loèche-les-Bains,* SEPTEMBRE 2007, entrée en matière (11.09.2007)

*Développement postulat 3.094,* SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)

*Développement postulat 3.095 Brigitte Diserens,* SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)

*Traitement postulat 1.144,* SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)

*Développement postulat 1.153,* SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)

*Traitement postulats 2.076 et 2.077,* SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)

*Election d'un membre de la commission de gestion,* SEPTEMBRE 2007  
(13.09.2007)

**Musolla Robert (suppl.), (GRL)**

*Développement interpellation 1.151,* SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)

**Näfen Lucia (Suppl.), (CVPO)**

*Développement postulat 3.097 (Entwicklung des Postulates 3.097),* SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)

**Oester-Ammann Maria (CSPO)**

*Rapport des commissions de gestion et de justice sur le Service de l'état civil et des étrangers et suivi des rapports sur les naturalisations ordinaires et sur Infostar (Bericht der Geschäftsprüfungs- und der Justizkommission über die Dienststelle für Zivilstandswesen und Fremdenkontrolle und die Weiterverfolgung der Berichte über die ordentlichen Einbürgerungen und über Infostar),* SEPTEMBRE 2007, discussion générale (12.09.2007\_2)

**Oggier Claudine (PS/AdG)**

*Développement motion 1.146 Antoine Carraux (suppl.), SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

**Pellouchoud François (suppl.), (UDC/SVP)**

*Développement motion 2.083 Narcisse Crettenand, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

**Perruchoud Christophe (GRL)**

*Traitement motion 1.130 Jean-Marc Zufferey, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

**Perruchoud Edmond (UDC/SVP)**

*Projet de décret concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), SEPTEMBRE 2007, première lecture: entrée en matière (11.09.2007) – deuxième lecture: débat final (13.09.2007)*

*Traitement postulat 5.061, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

**Picon-Furrer Margrit (PDCB)**

*Développement postulat 3.098 Jean-François Copt, SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)*

**Porcellana Daniel (PDCC)**

*Projet de décision concernant l'assainissement de la commune bourgeoisiale de Loèche-les-Bains, SEPTEMBRE 2007, entrée en matière (11.09.2007)*

**Quinodoz André (PDCC)**

*Projet de décision concernant l'assainissement de la commune bourgeoisiale de Loèche-les-Bains, SEPTEMBRE 2007, entrée en matière (11.09.2007)*

*Rapport des commissions de gestion et de justice sur le Service de l'état civil et des étrangers et suivi des rapports sur les naturalisations ordinaires et sur Infostar, SEPTEMBRE 2007, discussion générale (12.09.2007\_2)*



**Raboud Grégoire (suppl.), (SPO)**

*Traitement postulat 1.127, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

*Développement motion 1.143 Georges Darbellay, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

*Développement motion 2.083 Narcisse Crettenand, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

**Rebstein Vincent (suppl.), (PDCC)**

*Développement motion 2.083 Narcisse Crettenand, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

**Resenterra Aldo (GRL)**

*Traitement postulat 3.087 Emmanuelle Maye-Favre (suppl.), SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)*

**Rey Bernard (GRL)**

*Développement motion 1.138 Susanne Hugo-Lötscher, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

**Rey Jérémie (suppl.), (PDCC)**

*Développement interpellation 3.096, SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)*

**Rey Pascal (PDCC)**

*Projet de décret concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), SEPTEMBRE 2007, première lecture: entrée en matière (11.09.2007) – deuxième lecture: entrée en matière (12.09.2007\_2) / deuxième lecture: débat final (13.09.2007)*

*Développement postulat 3.098 Jean-François Copt, SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007) / discussion de détail (12.09.2007\_1)*

**Rossier Jean (PDCC)**

*Développement motion 1.145 Paul-André Roux, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

**Roten Jean-Roland (Suppl.), (CVPO)**

*Projet de décision concernant l'assainissement de la commune bourgeoisiale de Loèche-les-Bains (Beschlussentwurf zur Sanierung der Burgergemeinde Leukerbad), SEPTEMBRE 2007, débat final (12.09.2007\_2)*

**Rothen Michel (PDCC)**

*Loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (II)*, SEPTEMBRE 2007, entrée en matière (11.09.2007) / discussion de détail (12.09.2007\_2) / débat final (12.09.2007\_2)

**Ruppen Felix (CVPO)**

*Projet de décret concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)*, (*Dekretsentwurf über die Änderung von Erlassen im Rahmen der Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (NFA)*), SEPTEMBRE 2007, première lecture: entrée en matière (11.09.2007) / discussion de détail (12.09.2007\_1) – deuxième lecture: entrée en matière (12.09.2007\_2)

*Rapport des commissions de gestion et de justice sur le Service de l'état civil et des étrangers et suivi des rapports sur les naturalisations ordinaires et sur Infostar (Bericht der Geschäftsprüfungs- und der Justizkommission über die Dienststelle für Zivilstandswesen und Fremdenkontrolle und die Weiterverfolgung der Berichte über die ordentlichen Einbürgerungen und über Infostar)*, SEPTEMBRE 2007, discussion générale (12.09.2007\_2)

**Ruppen Franz (UDC/SVP)**

*Loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (II)*, (*Gesetz zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht (II)*), SEPTEMBRE 2007, entrée en matière (11.09.2007)

*Projet de décision concernant l'assainissement de la commune bourgeoisiiale de Loèche-les-Bains (Beschlussentwurf zur Sanierung der Bürgergemeinde Leukerbad)*, SEPTEMBRE 2007, entrée en matière (11.09.2007)

**Sarbach Robert (SPO)**

*Loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (II)*, (*Gesetz zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht (II)*), SEPTEMBRE 2007, entrée en matière (11.09.2007) / débat final (12.09.2007\_2)

**Sarbach-Bodenmüller Verena (CVPO)**

*Loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (II)*, (*Gesetz zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht (II)*), SEPTEMBRE 2007, entrée en matière (11.09.2007)

*Traitement postulat 3.086 (Behandlung des Postulates 3.086)*, SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)

*Développement postulat 2.085 Serge Cornuz (suppl.) (Entwicklung des Postulates 2.085 Serge Cornuz (Suppl.))*, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)

**Sauthier-Luyet Anne-Marie (GRL)**

*Loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (II)*, SEPTEMBRE 2007, entrée en matière (11.09.2007) / discussion de détail (12.09.2007\_2) / débat final (12.09.2007\_2)

*Développement motion 1.152 Gaël Bourgeois (suppl.)*, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)

**Schmidhalter Claude-Alain (CVPO)**

*Développement interpellation 5.069 (Entwicklung der Interpellation 5.069)*, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)

*Développement et traitement interpellation urgente 5.074 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 5.074)*, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)

**Schmidhalter-Näfen Doris (SPO)**

*Rapport des commissions de gestion et de justice sur le Service de l'état civil et des étrangers et suivi des rapports sur les naturalisations ordinaires et sur Infostar (Bericht der Geschäftsprüfungs- und der Justizkommission über die Dienststelle für Zivilstandswesen und Fremdenkontrolle und die Weiterverfolgung der Berichte über die ordentlichen Einbürgerungen und über Infostar)*, SEPTEMBRE 2007, discussion générale (12.09.2007\_2)

**Schwestermann Hans (CSPO)**

*Loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (II)*, (*Gesetz zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht (II)*), SEPTEMBRE 2007, entrée en matière (11.09.2007)

*Développement et traitement interpellation urgente 5.074 Claude-Alain Schmidhalter (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 5.074 Claude-Alain Schmidhalter)*, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)

**Tornare Gilbert (GRL)**

*Projet de décret concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)*, SEPTEMBRE 2007, première lecture: entrée en matière (11.09.2007) – deuxième lecture: entrée en matière (12.09.2007\_2) / deuxième lecture: débat final (13.09.2007)

**Troger Daniel (CSPO)**

*Projet de décret concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), (Dekretsentwurf über die Änderung von Erlassen im Rahmen der Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (NFA), SEPTEMBRE 2007, première lecture: entrée en matière (11.09.2007) / discussion de détail (12.09.2007\_1) – deuxième lecture: discussion de détail (13.09.2007) / débat final (13.09.2007)*

**Turin Alexis (GRL)**

*Développement interpellation 1.141, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

*Loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (II), SEPTEMBRE 2007, discussion de détail (12.09.2007\_2)*

*Rapport des commissions de gestion et de justice sur le Service de l'état civil et des étrangers et suivi des rapports sur les naturalisations ordinaires et sur Infostar, SEPTEMBRE 2007, discussion générale (12.09.2007\_2)*

**Varone Gérald (PS/AdG)**

*Développement postulat 3.098 Jean-François Copt, SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)*

**Voide Nicolas (PDCB)**

*Projet de décret concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), SEPTEMBRE 2007, première lecture: entrée en matière (11.09.2007) / discussion de détail (12.09.2007\_1)/ débat final (12.09.2007\_1) – deuxième lecture: entrée en matière (12.09.2007\_2) / discussion de détail (13.09.2007) / débat final (13.09.2007)*

**Walker Salzmänn Graziella (CSPO)**

*Projet de décision concernant l'assainissement de la commune bourgeoise de Loèche-les-Bains (Beschlussentwurf zur Sanierung der Bürgergemeinde Leukerbad), SEPTEMBRE 2007, entrée en matière (11.09.2007)*

*Développement postulat 3.099 (Entwicklung des Postulates 3.099), SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)*

*Projet de décret concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), (Dekretsentwurf über die Änderung von Erlassen im Rahmen der Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (NFA), SEPTEMBRE 2007, première lecture: discussion de détail (12.09.2007\_1) – deuxième lecture: discussion de détail (13.09.2007)*

*Développement postulat 1.149 (Entwicklung des Postulates 1.149), SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

*Développement motion 5.064 (Entwicklung der Motion 5.064), SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

*Traitement motion 4.064 (Behandlung der Motion 4.064), SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

**Willa Stefan (Suppl.), (UDC/SVP)**

*Développement motion 1.138 Susanne Hugo-Lötscher (Entwicklung der Motion 1.138 Susanne Hugo-Lötscher), SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

**Zen Ruffinen Marie-Christine (PDCC)**

*Développement postulat 3.095 Brigitte Diserens, SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)*

*Développement motion 1.146 Antoine Carraux (suppl.), SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

**Zurbriggen Patrick (CVPO)**

*Développement motion 1.138 Susanne Hugo-Lötscher (Entwicklung der Motion 1.138 Susanne Hugo-Lötscher), SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

---

**Burgener Thomas, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie**

*Projet de décret concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), (Dekretsentwurf über die Änderung von Erlassen im Rahmen der Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (NFA), SEPTEMBRE 2007, première lecture: entrée en matière (11.09.2007)*

*Traitement postulat 2.078 André Vernay, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

*Développement interpellation 2.084 Véronique Barras-Martinet, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

*Heure des questions, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

**Fournier Jean-René, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité**

*Projet de décret concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), SEPTEMBRE 2007, première lecture: entrée en matière (11.09.2007) / discussion de détail (12.09.2007\_1) – deuxième lecture: entrée en matière (12.09.2007\_2) / débat final (13.09.2007)*

*Loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (II), SEPTEMBRE 2007, entrée en matière (11.09.2007) / discussion de détail (12.09.2007\_2) / débat final (12.09.2007\_2)*

*Projet de décision concernant l'assainissement de la commune bourgeoisiiale de Loèche-les-Bains, SEPTEMBRE 2007, entrée en matière (11.09.2007) / débat final (12.09.2007\_2)*

*Traitement postulat 1.123 Philippe de Preux, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

*Traitement motion 1.130 Jean-Marc Zufferey, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

*Traitement postulat 1.144 Marcelle Monnet-Terrettaz, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

*Développement interpellation 1.137 Antoine Carraux (suppl.), SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

*Développement interpellation 1.139 Joseph Zufferey, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

*Développement interpellation 1.140 Véronique Barras-Martinet, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

*Développement interpellation 1.141 Alexis Turin, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

*Développement interpellation 1.147 Serge Cornuz, SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

*Développement interpellation 1.151 Robert Musolla (suppl.), SEPTEMBRE 2007 (12.09.2007\_1)*

*Rapport des commissions de gestion et de justice sur le Service de l'état civil et des étrangers et suivi des rapports sur les naturalisations ordinaires et sur Infostar, SEPTEMBRE 2007, discussion générale (12.09.2007\_2)*

*Heure des questions, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

**Rey-Bellet Jean-Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement**

*Traitement postulat 5.059 Markus Truffer, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

*Traitement postulat 5.061 Edmond Perruchoud, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

*Développement interpellation 5.069 Claude-Alain Schmidhalter, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

*Heure des questions, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

*Développement et traitement interpellation urgente 5.073 Franz Ruppen, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

*Développement et traitement interpellation urgente 5.074 Claude-Alain Schmidhalter, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

**Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport**

*Traitement postulat 3.085 Ignaz Imboden, SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)*

*Traitement postulat 3.086 Verena Sarbach-Bodenmüller, SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)*

*Développement interpellation 3.096 Jérémie Rey (suppl.), SEPTEMBRE 2007 (11.09.2007)*

*Développement interpellation 4.068 Brigitte Diserens, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

*Développement interpellation 4.069 Gaël Bourgeois (suppl.), SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

*Développement interpellation 4.075 Frédéric Mivelaz, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

*Heure des questions, SEPTEMBRE 2007 (13.09.2007)*

# GRAND CONSEIL

## Session ordinaire de septembre 2007

---

Séances des 11, 12 et 13 septembre 2007

---

### Séance du mardi 11 septembre 2007

*Présidence:* M. le député Georges Mariétan.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 11 septembre 2007, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

*M. le président Georges Mariétan*, prononce l'allocution inaugurale suivante:

Monsieur le président du Gouvernement,

Monsieur le conseiller d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés,

Monsieur le chef du Service parlementaire,

Chères collaboratrices et Chers collaborateurs du Service parlementaire, de la technique et de la traduction,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

Chères téléspectatrices et Chers téléspectateurs,

La pause estivale parlementaire est finie et elle n'est même déjà plus qu'un lointain souvenir pour celles et ceux, et vous êtes nombreux dans ce cas, qui ont œuvré depuis plusieurs semaines dans des travaux de commission bien fournis.

Pris dans nos obligations et dans nos agendas trop chargés, nous courons le risque de garder la tête dans le guidon et de ne voir que les préoccupations immédiates. Bien sûr, il y a les dossiers de cette session et ceux déjà qui se profilent pour octobre prochain, à quelques encablures des élections fédérales qui occupent déjà tous les esprits. Bien sûr, il y a le jeu des partis et les tribulations des médias qui rythment notre vie politique de tous les jours. Mais, je m'étais engagé à ne pas en rajouter en ouverture de session. Je vous avais annoncé que je renonçais aux rétrospectives des grands événements, même si nous ne pouvons oublier que nous sommes aujourd'hui le 11 septembre, ainsi qu'aux considérations morales qui pourraient guider nos pas. J'ai choisi de vous offrir une opportunité.



A ce moment de la journée, en cet instant plein de fraîcheur où nous partageons le plaisir des retrouvailles et où nos forces sont intactes, je ressens comme une opportunité de pouvoir lever la tête hors du guidon et observer l'horizon.

A la session de juin, j'avais évoqué, sous cette forme, l'importance de l'ouverture du nouveau tunnel ferroviaire du Lötschberg, et nous l'avons vérifiée encore ce jeudi 6 septembre en accueillant avec le Bureau du Grand Conseil, à Sion, 120 membres du Grand Conseil bernois.

De la même façon, aujourd'hui, je voudrais vous inviter à réfléchir à l'impact de ce grand chantier du siècle qui est la troisième correction du Rhône, qui est entrée dans sa phase décisive avec l'élaboration toute proche du projet d'aménagement qui redessinera l'ensemble de la plaine de Brigue à St-Gingolph. Disant cela, je me réfère à la journée des états généraux des cinq commissions régionales de pilotage qui se sont retrouvées à Monthey ce mardi 4 septembre autour de MM. les conseillers d'Etat valaisans Jean-Jacques Rey-Bellet et Jean-Michel Cina, ainsi que de M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat vaudoise Jacqueline de Quattro. J'y vois les signes avant-coureurs d'un pays valaisan qui organise son territoire autour de cinq concepts régionaux de développement de la plaine, qui sont autant de jalons posés en vue des projets d'agglomération désormais en bonne voie de réalisation dans les périmètres concernés. Ce regard transversal sur ce Valais 2020 en pleine ébauche nous interpelle et donne plus de relief à nos travaux les plus pressants, en l'occurrence tout particulièrement à la réforme de la péréquation financière et à la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, cette fameuse RPT qui figure au premier point de l'ordre du jour de ce matin.

Alors, sans plus attendre, mettons-nous à table!

Je ne rapporterai qu'une seule information sur les événements connus de ces dernières semaines, mais cette information nous concerne de près. Il s'agit du troisième tournoi de golf du Grand Conseil qui s'est déroulé hier à Verbier, qui a réuni 16 concurrents, députés actifs ou anciens. Je signalerai simplement les trois premiers rangs:

1. Hubert Bonvin et notre premier vice-président Paul-André Roux
2. Vincent Bonvin et notre collègue Jacques-Roland Coudray
3. Serge Cornuz et Charly Kamerzin

Félicitations aux golfeurs!

Voilà, avant d'entamer l'ordre du jour, nous avons à procéder à l'**assermentation** de trois nouveaux membres du Grand Conseil, soit les députés **Bernard Briguet** (PS/AdG) et **Camille Crettol** (PS/AdG), ainsi que le député (suppl.) **Thomas Lott** (GRL).

Je donne la parole à notre premier vice-président, le député Paul-André Roux, pour la lecture du serment et de la promesse solennelle.

*(Cf. article 66 du règlement du Grand Conseil.)*

Je vous félicite pour cette nomination et vous souhaite la bienvenue au sein du Grand Conseil. Je vous souhaite surtout beaucoup de plaisir dans cette activité parlementaire qui, vous vous en rendez compte, peut être souvent passionnante lorsque l'on s'engage avec enthousiasme.

Félicitations!

## Ordre du jour

### Entrée en matière

1. Projet de décret concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) (*première lecture*)

### Eintretensdebatte

Dekretsentwurf über die Änderung von Erlassen im Rahmen der Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (NFA) (*erste Lesung*)

### Entrée en matière

2. Loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (*deuxième lecture*)

### Eintretensdebatte

Gesetz zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht (*zweite Lesung*)

### Entrée en matière

3. Projet de décision concernant l'assainissement de la commune bourgeoisiiale de Loèche-les-Bains

### Eintretensdebatte

Beschlussentwurf zur Sanierung der Burgergemeinde Leukerbad

### Traitements / Behandlungen: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

4. Postulat du groupe PS/AdG, par le député Jean-Marc **ZUFFEREY**, concernant l'attestation cantonale de formation professionnelle de concierge (13.12.2006) (3.084)  
Postulat der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Jean-Marc **ZUFFEREY**, betreffend Hauswartausbildung (13.12.2006) (3.084)
5. Postulat du député Ignaz **IMBODEN** et cosignataires concernant l'école valaisanne (13.12.2006) (3.085)  
Postulat von Grossrat Ignaz **IMBODEN** und Mitunterzeichnenden betreffend Walliser Schule (13.12.2006) (3.085)
6. Postulat de la députée Verena **SARBACH-BODENMÜLLER** (CVPO) et cosignataires concernant des mesures relatives aux élèves difficiles au cycle d'orientation (14.12.2006) (3.086)  
Postulat von Grossrätin Verena **SARBACH-BODENMÜLLER** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Massnahmen bei schwierigen Schülern auf Orientierungsschulstufe (14.12.2006) (3.086)

7. Postulat du groupe GRL, par la députée (suppl.) Emmanuelle **MAYE-FAVRE**, concernant le cadre éducatif cantonal (15.12.2006) (3.087)  
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Emmanuelle **MAYE-FAVRE**, betreffend kantonaler Erziehungsrahmen (15.12.2006) (3.087)
8. Postulat du groupe GRL, par la députée (suppl.) Emmanuelle **MAYE-FAVRE**, concernant: pour un planning cantonal (15.12.2006) (3.088)  
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Emmanuelle **MAYE-FAVRE**, betreffend: für eine kantonale Planung (15.12.2006) (3.088)

**Développements / Entwicklungen: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

9. Postulat de la députée Patricia **CASAYS** (PDCB) concernant une structure d'accueil pour les 6-12 ans: à la fois un centre d'intégration et de prévention (06.02.2007) (3.093)  
Postulat von Grossrätin Patricia **CASAYS** (PDCB) betreffend Aufnahmestruktur für 6-12 Jährige, die sowohl auf Integration als auch auf Prävention ausgerichtet ist (06.02.2007) (3.093)
10. Postulat du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, concernant: favoriser les échanges d'étudiants entre le Val d'Aoste et le Valais (06.02.2007) (3.094)  
Postulat der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, betreffend Förderung des Studierendenaustausches zwischen dem Aostatal und dem Wallis (06.02.2007) (3.094)
11. Postulat du groupe GRL, par la députée Brigitte **DISERENS**, concernant l'accueil de la petite enfance, élargissement de la procédure de validation d'actifs aux mères et pères au foyer (06.02.2007) (3.095)  
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Brigitte **DISERENS**, betreffend Kleinkinderbetreuung: Erweiterung des Verfahrens zur Validierung erworbener Fähigkeiten auf Hausfrauen und -männer (06.02.2007) (3.095)
12. Interpellation des députés Jérémie **REY** (suppl.) (PDCC), Bernard **REY** (GRL), Pascal **REY** (PDCC), Jean-Marc **ZUFFEREY** (PS/AdG), Laetitia **MASSY** (GRL) et Marie-Noëlle **MASSY MITTAZ** (PDCC) concernant: quel avenir pour les logopédistes indépendants? (06.02.2007) (3.096)  
Interpellation der Grossräte Jérémie **REY** (Suppl.) (PDCC), Bernard **REY** (GRL), Pascal **REY** (PDCC), Jean-Marc **ZUFFEREY** (PS/AdG) sowie der Grossrätinnen Laetitia **MASSY** (GRL) und Marie-Noëlle **MASSY MITTAZ** (PDCC) betreffend Zukunft der unabhängigen Logopäden (06.02.2007) (3.096)
13. Postulat de la députée (suppl.) Lucia **NÄFEN** concernant des journées de sports d'hiver obligatoires pour les écoliers (07.02.2007) (3.097)  
Postulat von Grossrätin (Suppl.) Lucia **NÄFEN** betreffend obligatorische Schneesporttage für Schüler (07.02.2007) (3.097)

14. Postulat du député Jean-François **COPT** (GRL) et cosignataires concernant la HEP: skier = compétence particulière indispensable pour un enseignant valaisan (07.02.2007) (3.098)  
Postulat von Grossrat Jean-François **COPT** (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend PH: Skifahren als Pflichtkompetenz für Walliser Lehrpersonen (07.02.2007) (3.098)
15. Postulat de la députée Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) et cosignataires concernant le festival de la formation 2008 (07.02.2007) (3.099)  
Postulat von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Lernfestival 2008 (07.02.2007) (3.099)
16. Postulat du député (suppl.) Pierre-Jean **DARBELLAY** (PDCB) et cosignataire concernant l'horaire continu oh oui! (08.02.2007) (3.100)  
Postulat von Grossrat (Suppl.) Pierre-Jean **DARBELLAY** (PDCB) und Mitunterzeichner betreffend Tagesschulen: ja, bitte! (08.02.2007) (3.100)
17. Postulat du groupe GRL, par la députée (suppl.) Emmanuelle **MAYE-FAVRE**, concernant la gestion des écoles obligatoires par enveloppes budgétaires (08.02.2007) (3.101)  
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Emmanuelle **MAYE-FAVRE**, betreffend Globalbudgets für die obligatorischen Schulen (08.02.2007) (3.101)

### **Entrée en matière**

#### **1. PROJET DE DECRET**

**concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) (*première lecture*)**

### **Eintretensdebatte**

#### **DEKRETSENTWURF**

**über die Änderung von Erlassen im Rahmen der Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (NFA) (*erste Lesung*)**

*Président: Nicolas Voide / Berichtstatterin: Graziella Walker Salzmann*

**Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Pascal Rey (PDCC):*

Le projet de décret a surpris les députés du groupe PDCC qui craignaient le tsunami législatif annoncé que présupposait l'acte modificateur unique. Un décret plus raisonnable nous est proposé dans une première phase pour tenir compte des travaux législatifs de la Confédération. Quant à l'acte modificateur unique, il bénéficiera donc encore d'une longue gestation avant que de n'occuper ce Parlement en automne 2010. Nous osons espérer que ce laps de temps lui suffira sans que ce Parlement ait à prolonger la validité du décret. La tâche semble toujours des plus ardues et susceptible d'enflammer tant la république que ce Parlement.

Si la Confédération se chargera des tâches que les cantons, seuls ou en collaboration, ne pourront assumer, elle leur allouera, en revanche, une autonomie renforcée qui devrait, comme le précise le message du Conseil d'Etat, permettre d'assurer les prestations conformes aux besoins avérés du canton et de sa population. Encore faudra-t-il que les promesses faites aux communes valaisannes, qui pour la plupart ont retrouvé de bonnes couleurs financières, encore faudra-t-il que ces promesses ne se fassent pas sur le dos des contribuables valaisans qui, eux, sont touchés quel que soit l'équilibre financier qui découlera de cette RPT.

Parmi ces prestations, nous saluons le répit qui est accordé à celles concernant la loi sur l'enseignement spécialisé et celles ayant trait à la loi sur l'aide à la jeunesse. Une garantie de couverture des prestations durant les trois premières années, soit jusqu'à l'entrée en vigueur de la deuxième phase, leur est ainsi octroyée. Nous émettons, au contraire, certaines craintes quand nous lisons dans le rapport du Conseil d'Etat concernant la loi sur la santé que les aides ciblées aux assurés de conditions modestes seront octroyées dans la mesure des disponibilités budgétaires. Il est surtout précisé dans ce même message que les subventions de la Confédération seront amputées de quelque 80 millions en la matière, ce qui peut nous laisser des plus songeurs.

Ainsi, la nouvelle péréquation financière deviendra effective avec, premièrement, la péréquation des ressources qui sera une sorte de SMIC à la française pour les cantons qui devront, avec cette manne, assurer leur fonctionnement.

Deuxième outil de pilotage de cette péréquation: la compensation des charges excessives qui devra tenir compte des problématiques spécifiques à certains cantons.

Enfin, pour faciliter le passage au nouveau système, les cantons à faible potentiel de ressources bénéficient, pour une période transitoire d'au moins 28 ans, de la compensation des cas de rigueur, troisième composante de cette péréquation. Lors de la deuxième étape, il est prévu pour notre canton un déficit structurel de l'ordre de 50 millions, qui serait comblé par cette compensation des cas de rigueur. Toutefois, dès la neuvième année, ce montant qui ne sera pas indexé sera amputé de 5% l'an, pour s'éteindre au bout de la vingt-huitième année. Que vaudront ces 50 millions amputés de 2 millions et demi dès 2017, échéance brève ou lointaine selon les points de vue?

En ce qui concerne le décret lui-même, notre groupe déposera quelques amendements.

Le premier a trait à la loi sur la santé et en particulier au subventionnement des centres médico-sociaux. La politique mise en place par certains CMS visant à maintenir les

personnes âgées à domicile nous semble, en effet, la voie à suivre tant en ce qui concerne la qualité de vie de nos aînés qu'en matière de maîtrise des coûts inhérents à l'accompagnement de ces personnes. Pour ce faire, nous sommes persuadés que le mode de subventionnement retenu ne doit pas péjorer les communes ayant opté pour des appartements protégés en leur faisant supporter le désengagement de la Confédération en la matière. Nous proposerons donc à l'article 126 alinéa 1 de la loi sur la santé une répartition de 80% à charge du canton et de 20% à charge des communes. Nous savons que ce décret est équilibré financièrement et que toute modification de chiffres et de pourcentages pourrait rompre ce fragile équilibre. Toutefois, plaise à la commission et au département concerné de chiffrer notre proposition avant que de ne la balayer par crainte de déséquilibre. Ainsi prendrait-on une option politique concrète en la matière, matière qui nous sera soumise par ailleurs avec le deuxième volet de la loi sur la santé.

Nous proposerons également dans le cadre de la loi sur l'enseignement et la loi en faveur de la jeunesse quelques modifications permettant de renforcer la collaboration entre le département et les prestataires externes en ce qui concerne les domaines liés à la logopédie et à la psychomotricité notamment. Nous serons, à ce sujet, attentifs aux réponses données à l'interpellation concernant le domaine spécifique de la logopédie.

Demeurent, pour les membres du groupe PDCC, deux interrogations qui nécessitent des réponses du Conseil d'Etat.

La première est la quantification du nombre de postes supplémentaires prévus dans les départements pour assumer les nouvelles tâches déléguées par la Confédération, sachant bien entendu que d'autres devraient, elles, être abandonnées.

La seconde est une demande d'éclaircissement sur la forme et sur le fond en ce qui concerne le domaine des plus sensibles de la couverture des déficits des institutions dans le cadre de la loi sur l'intégration des personnes handicapées. Sur la forme tout d'abord, il nous semble que la rédaction de l'alinéa 4 de l'article 32 n'a pas la clarté souhaitée. Dans la version française, il est dit: "La subvention peut être versée sous forme de subventions journalières forfaitaires ou sur la base d'un mandat de prestations. En ce cas, la limite de 80% du déficit n'est pas applicable." Le premier doute concerne "ce" cas. Est-ce le seul cas où un mandat de prestations est défini ou comprend-il également le cas précédent traitant, dans le même alinéa, des subventions journalières forfaitaires? Selon l'interprétation, il sera alors plus judicieux de préciser "en ces cas", la limite de 80% n'est pas applicable. Nous faisons confiance à la commission pour apporter si nécessaire la correction ou des précisions. La deuxième incertitude concerne le fait que cette limite de 80% n'est pas applicable. Est-ce à dire qu'elle peut soit être portée à 100%, soit abaissée à 60%, voire être supprimée totalement? Si elle peut atteindre le 100%, on l'interprète comme la volonté claire de généraliser le mandat de prestations; sinon, nous sommes encore songeurs quant à la portée de cet alinéa.

Après ces questions de forme et d'interprétation, le fond nous interpelle aussi. Est-ce acceptable que, par crainte d'explosion des déficits des institutions, alors que les mandats ou contrats de prestations seront impératifs pour l'obtention de subventions, est-ce éthiquement correct que le Valais garde cette optique financière: "aide-toi et le Ciel t'aidera"? Certes, certaines institutions sont soutenues par des fondations, par des dons, par des campagnes de recherche de fonds. Qui sont les personnes les plus sollicitées dans ces recherches de fonds sinon les familles qui sont non seulement confrontées quotidiennement au handicap, mais encore aux barrières législatives souvent plus hautes que les barrières architecturales? Est-ce

éthiquement acceptable? Est-ce politiquement acceptable alors que les cantons voisins semblent ne pas connaître cette forme d'encouragement à la gestion financière prudente? Si nos chiffres sont corrects, cette participation des institutions aux dépenses non couvertes se monterait avant l'introduction de la RPT à 2 millions et demi de francs dont 800'000 francs proviennent de la Loterie Romande. Est-ce au-dessus de nos moyens que de garantir cette couverture de déficit? Dans l'attente de ces éclaircissements, nous ne déposerons pas de modification en première lecture, nous réservant d'en déposer une lors de la deuxième lecture ou de soutenir certaines propositions des groupes qui atténueraient les effets pernicioeux de cet alinéa 4, pour autant qu'il y en ait naturellement.

Enfin, pour terminer, nous avons reçu tôt ce matin un exemple de projection financière d'une institution. Si celle-ci se confirme, avec la suppression de la subvention OFAS, la part à charge actuellement de cette association bondirait, serait décuplée l'an prochain, part qu'il faudrait financer par diverses actions. Si cela se généralise pour les autres institutions similaires, il est certain que le financement ne pourra plus être assuré. Mais, nous attendons naturellement confirmation de ces projections.

Dans l'attente de ces précisions, le groupe PDCC entre en matière et vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat Daniel Troger (CSPO):*

Die neue Finanzpolitik und insbesondere der neue Finanzausgleich zwischen Bund und Kantonen soll in erster Phase den Kanton und in zweiter Phase auch die Gemeinden nachhaltig und zukunftsorientiert weiterbringen. Die CSPO anerkennt die Notwendigkeit der Inkraftsetzung der Bestimmungen auf den 1. Januar 2008. Ebenso spricht sich die CSPO für das zweistufige Verfahren aus, wirft jedoch gleichzeitig die Frage auf, ob die Finanzströme aufgrund der NFA jetzt klar sind. An oberster Stelle steht doch die Erfüllung der Bürger- und Bürgerinnenerwartung.

Um diese Erwartung festzuhalten und ihr nachzuleben, benötigt es den heutigen gültigen Systemen entsprechend einen Regelkreis, welcher der ständigen Verbesserung entspricht. Ziele, Ausführung, Resultate, Controlling, Verbesserungen und Mittel müssen den drei Bereichen der Effektivität, Effizienz und Wirtschaftlichkeit zugeordnet werden.

Seit Jahren ist das Projekt des interkommunalen Finanzausgleichs, welches eine ausserparlamentarische Kommission in den Grundzügen ausgearbeitet hat, schubladisiert worden und wohl dem Reformenstau zum Opfer gefallen und ebenfalls seit Jahren orientiert der Staatsrat über die Umsetzungsarbeiten und die Finanzströme der NFA zwischen Bund und Kanton.

Ist man zuerst von rund hundert Millionen Franken zusätzlicher Bundesmittel ausgegangen, so verlagert sich dieser Betrag zunehmend ins Minus und das Wallis gehört schlussendlich zu den Verlierern. Darüber ist man logischerweise wohl nicht erfreut. Denn mit der NFA werden für den Kanton Wallis heikle Themen betroffen, die ein stärkeres Engagement des Kantons verlangen werden, wie zum Beispiel die Waldwirtschaft, die sozialen Institutionen oder auch die Grundbucheinführung. Je nach Interpretation der Texte der NFA fallen diese zu Ungunsten der Gemeinden aus.

Wenn man zum Beispiel die Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen im Bereich Wald, Naturgefahren und Natur und Landschaft betrachtet, so sind die gesetzlichen Grundlagen auf Kantonsniveau anzupassen, sodass das heutige Subventionsniveau zu Gunsten der Waldeigentümer, Gemeinden und anderer Berechtigter erhalten bleibt. Wir sprechen hier auch vom Faktor Sicherheit und dies ist in unserer alpinen Region von grosser Wichtigkeit. Daher ist die Budgetausschöpfung in diesem Bereich prioritär, damit auch der Bundesanteil voll ausgeschöpft werden kann.

Die CSPO wendet sich gegen den Vorschlag der Kommission, dass sich der Kanton in der Regel nur noch zu 80 Prozent am Defizit der sozialen Institutionen beteiligen wird. Damit die Tätigkeit der sozialen Institutionen nicht illusorisch wird, verlangen wir ein Festhalten am bisherigen System.

Die CSPO kann im übrigen den Vorschlägen des vorliegenden Dekretsentwurfs zustimmen. Die eigentliche Arbeit aber fängt mit der Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden und der Neuordnung des interkommunalen Finanzausgleichs erst richtig an. Wesentlich wird dabei die strategische Zielformulierung der Strukturreform sein. Wir wollen zukunftsfähige Gemeindestrukturen schaffen, um den Gemeindebehörden, der Regierung und dem Parlament für die Gestaltung der Zukunft grösseren politischen und finanziellen Handlungsspielraum zu verschaffen. Die Leistungen sollen qualitativ wie quantitativ einen hohen Standard ermöglichen und allen Bürgern gleichermassen zur Verfügung gestellt werden, ohne dass diese in ihrer Gesamtheit finanziell stärker belastet werden.

Dies setzt den Grundgedanken der Solidarität zwischen den Gemeinwesen voraus. Dies sind nur einige Punkte, die über den Charakter des hier vorliegenden Dekretsentwurfs hinausgehen und die Aufgabe des neuen interkommunalen Finanzausgleichs spannend machen werden.

Mit dem vorliegenden Dekret wird nur Kosmetik betrieben, um die Anwendung des Bundesrechts nicht zu gefährden.

Die CSPO ist für Eintreten.

*M. le député Gilbert Tornare (GRL):*

Le groupe radical-libéral est conscient que la RPT est une des réformes institutionnelles les plus importantes de la Suisse moderne. Ces nouvelles mesures devraient permettre principalement d'améliorer l'efficacité de l'Etat et de ses prestations, donner de la transparence dans les flux financiers entre la Confédération et les cantons et répartir clairement les tâches entre ces mêmes partenaires.

Ce qui nous surprend finalement, c'est l'empressement que met la Confédération à imposer la mise en pratique de cette réforme du fait de son ampleur et de ses conséquences envers les entités dépendant des cantons, à savoir les communes, tout en étant certain que le choix cantonal est très limité puisque soumis à la volonté fédérale.

Ce travail a dû être fait dans l'urgence, mais le groupe radical-libéral aurait souhaité que le désenchevêtrement des tâches canton-communes (action déjà demandée par la commission des mesures structurelles à l'époque) soit mené de pair avec l'introduction de la RPT, ce qui n'est pas le cas actuellement.



Même si la Fédération des communes a été impliquée dans les travaux de préparation de ce décret, un grand flou se fait sentir auprès des administrations communales. La seule certitude actuellement à la lecture du message est qu'aucun transfert de charges n'est à constater. Nous prions d'ores et déjà le Gouvernement d'être attentif à ce point.

Toujours dans les généralités, un élément reste incertain: l'incidence financière pour le canton selon les données de la Confédération. On constate que notre canton aurait une marge favorable d'environ 36 millions. Notre grand argentier, lors de la présentation du budget 2008, relevait que les attentes valaisannes étaient déçues puisque ce montant est inférieur de près de 38 millions par rapport aux prévisions précédentes. Peut-on connaître les raisons de cette différence de recettes? S'agit-il uniquement de la progression, réjouissante en soi, de notre potentiel de ressources ou peut-être d'une défense quelque peu insuffisante de nos intérêts lors des négociations avec la Confédération?

Les incidences de la RPT sur le budget 2008 sont également importantes et l'on devra certainement s'attendre à quelques surprises en cours d'année puisque toutes les conséquences de la RPT ne sont pas encore connues à ce jour.

Il a également été constaté que, dans certains cas, les services ont essayé d'apporter des modifications ne résultant pas de la RPT, telles que dans la loi sur le logement. Cela ne peut être toléré.

En ce qui concerne le décret proprement dit et plus particulièrement les modifications de la loi sur l'enseignement spécialisé, la loi sur l'intégration des personnes handicapées et la loi en faveur de la jeunesse, notre groupe déposera des demandes d'amendement. En effet, les propositions faites dans le texte du décret sont inacceptables et nous demandons, en ce qui concerne l'enseignement spécialisé et la loi en faveur de la jeunesse, que les acteurs actuels puissent conserver leur place. Les relations de confiance entre patients et prestataires de services sont primordiales pour obtenir des résultats favorables. En outre, le libre choix doit être respecté.

Pour la loi sur l'intégration des personnes handicapées, la limitation d'une couverture à 80% des déficits n'est pas raisonnable. Nous demandons au Parlement de tracer définitivement cette notion limitative.

Nous demandons, en outre, au Conseil d'Etat, dans le cadre de la deuxième phase, d'être attentif aux points suivants:

- cette opération doit impérativement être neutre en notion de transfert de charges envers les communes;
- une nouvelle loi sur la péréquation intercommunale doit être présentée dans les meilleurs délais;
- le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes doit être réalisé dans les meilleures conditions et sans ambiguïté.

Finalement, nous estimons que nous devons préserver au maximum l'indépendance et les prérogatives des Parlements cantonaux et des Gouvernements.

Le groupe radical-libéral accepte l'entrée en matière.

*Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO):*

Fluch oder Segen? Diese Frage stellt sich bei der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen.

Die CVPO sieht diese Veränderungen als Chance. Besonders die klare Regelung wer für welche Subventionierung zuständig ist, werten wir sehr positiv. Dadurch sollte die Behandlungsdauer der Subventionsgesuche kürzer werden. Auch weiss der Gesuchsteller klar, wer seinen Antrag zu beurteilen und zu entscheiden hat. Schuldzuweisungen zwischen Bund und Kantonen werden dadurch vermieden.

Die verbleibenden gemeinsamen Aufgaben, die so genannten Verbundaufgaben wie Hochwasserschutz und Wald, müssen Kanton und Bund miteinander lösen. Dafür sind die Programmvereinbarungen vorgesehen. Da diese Vereinbarungen über vier Jahre laufen, müssen die Auswirkungen auf das Budget der Folgejahre gut im Auge behalten werden. Vor allem weil der Staatsrat bei diesen Verbundaufgaben bis zu 10 Millionen selber entscheiden kann.

Der unterschiedlichen Finanzkraft der Kantone wird nur noch durch die Ausgleichsgefässe Ressourcen-, Lasten- und Härteausgleich Rechnung getragen.

Im Gegensatz fliesst aus dem Subventionsgefäss für alle Kantone, ob arm oder reich, gleich viel Geld für die gleiche Aufgabe. In der Regel werden Pauschalsubventionierungen ausbezahlt, das heisst es werden die Arbeiten pauschal und nicht kostenabhängig subventioniert. Auch hier sehen wir eine Vereinfachung der Abläufe und die unternehmerische Freiheit der Kantone wird ermöglicht.

In diesem Dekret geht es darum die betroffenen Gesetze anzupassen. Für uns ist es klar, dass es keinen Lastenttransfer in Richtung der Gemeinden geben darf. In der begrenzten Laufzeit von drei Jahren kann man Erfahrungen sammeln und die Auswirkungen beobachten und diese dann im kommenden Gesetz berücksichtigen. Wir sind uns jedoch bewusst, dass die groben Weichen bereits jetzt im Dekret gestellt werden.

Daher wollen wir bei folgenden Gesetzen die Weichen wie folgt stellen:

Gesetz über Hilfs- und Sonderschulen

Die Dienststelle für Unterrichtswesen, im Speziellen das Amt für Sonderschulwesen muss endlich ein kantonales Konzept für die Sonderschulung erarbeiten und in Kraft setzen. Denn dies ist im Zusammenhang mit den einzuführenden Leistungsverträgen eine dringliche Grundlage. Zudem ist eine organisatorische und finanzielle Gleichbehandlung aller Sonderschulinstitutionen im gesamten Kanton anzustreben. Die Sonderschulen gehören weiterhin ins Departement für Erziehung, Kultur und Sport. Sonderschulung als Teil der Volksschulbildung und damit als alleinige Aufgabe des Staats muss für alle Kinder möglich bleiben und soll entsprechend vollumfänglich vom Kanton subventioniert werden. In der Bundesverfassung steht nämlich ausdrücklich, dass die obligatorische Schule vom Staat zu tragen ist. Dies sollte auch für Kinder mit einer Behinderung gelten, auch wenn sie in einer Sonderschule eines privaten Trägers unterrichtet werden, da die Institution die Aufgabe des Staates übernimmt.

## Jugendgesetz

Im abgeänderten Jugendgesetz soll die Logopädie, Psychomotorik und die heilpädagogische Früherziehung kantonal geregelt werden. Dazu sind klare Kriterien erforderlich und die Anspruchsberechtigung auf eine solche sonderpädagogisch-therapeutische Massnahme festzulegen. Wichtig ist die Beibehaltung der Möglichkeit, dass der Kanton im Rahmen seiner Finanzkompetenzen für gewisse Aufgaben Leistungsverträge mit privaten, halbprivaten und öffentlichen Organisationen abschliessen kann.

## Gesetz über die Eingliederung behinderter Menschen

Von Seiten der Institutionen ist das Beibehalten der 20 Prozent des Restdefizits für die Träger sicher problematisch. Aufgrund des Rückzugs der IV aus der Finanzierung wird das Restdefizit neu definiert und erhöht sich dadurch massiv. Dabei spielt nebst dem Behinderungsgrad auch die Grösse der Institution eine entscheidende Rolle. Vor allem für grosse Institutionen mit vorwiegend schwer behinderten Menschen wird es schwierig, Spendengelder zur Deckung von Defizitsummen bis zu einer Million zu generieren. Die Lösung, mit den Trägern Leistungsverträge abzuschliessen, ist sicher eine gute Möglichkeit, die Restdefizite zu begrenzen. Das vorliegende Dekret und der Vorschlag, das Restdefizit anhand der finanziellen Möglichkeiten der Institution festzulegen, birgt jedoch die Gefahr in sich, die Institutionen zunächst finanziell ausbluten zu lassen und seitens des Kantons erst dann finanziell Hand zu bieten.

Wir haben einen Abänderungsvorschlag eingegeben, das Defizit bis zu 96 Prozent zu subventionieren und damit den Status quo beizubehalten.

Übrigens – abgesehen vom Kanton Wallis – kennt kein anderer Kanton das System, dass soziale Institutionen für Behinderte ein Restdefizit tragen müssen.

## Forstgesetz

Im Kanton Wallis hat der Schutzwald eine sehr grosse Bedeutung. Ohne einen gesunden Schutzwald werden wir noch vermehrt Probleme mit den Naturgefahren wie Lawinen, Erdbeben, Überschwemmungen usw. haben. Der Bund ist bei dieser Verbundaufgabe bereit, die nötigen Mittel zur Verfügung zu stellen. Da diese Beteiligung prozentual berechnet wird, muss ebenfalls der Kanton den entsprechenden Betrag bezahlen. Dies ist in das Budget aufzunehmen.

Die CVPO ist für Eintreten und wird bei der Behandlung die genannten Punkte aufmerksam verfolgen und dafür einstehen.

Die CVPO will ebenfalls die zweite Phase, die Regelung zwischen dem Kanton und den Gemeinden umsetzen.

*M. le député Patrick Crettenand (PS/AdG):*

Un dossier volumineux et séduisant qui nous est proposé aujourd'hui, mais avec une marge de manœuvre somme toute assez faible tant les impératifs qui le dictent ont été ordonnés par le droit fédéral.

Disons-le d'entrée, la voie choisie par le Conseil d'Etat n'est pas mauvaise; c'est, en fait, la seule solution pour s'adapter rapidement à la nouvelle donne.

Penchons-nous, cependant, un instant sur les conséquences pour le Valais.

On a crié à la haute trahison lorsque le PS seul s'est opposé à cette nouvelle répartition des tâches. Comme d'habitude, nous étions ceux qui n'avaient absolument rien compris. Résultat: que se passe-t-il aujourd'hui? Plusieurs dizaines de millions manquent dans la caisse valaisanne. Alors, perte ou manque à gagner? Subtile nuance que les comptables (confrérie dont j'ai été membre) savent seuls apprécier. Au bout du compte, le résultat est le même pour le citoyen valaisan: ou bien péjoration des prestations ou bien montage financier pour garantir la qualité des services. Voilà une conséquence de la concurrence fiscale toujours plus acharnée qui se joue entre les cantons et du combat qui se mène entre cantons riches et régions périphériques. A ce titre, je dois dire entre parenthèses qu'en tant que socialiste valaisan, je me distancie des propositions du parti socialiste suisse de renforcer le poids parlementaire des villes.

Diminution des ressources, disais-je, et, pourtant, vu le nombre de fois où, dans cette même salle, on a invoqué la solidarité confédérale pour ne pas envoyer de mauvais signal aux autres cantons (exemple la recapitalisation de la défunte Swissair), nous peinons à imaginer ce que cela aurait donné si vraiment nous avions envoyé des signaux négatifs.

En parlant de signaux négatifs, je laisse le soin à chacun d'analyser comment auront réagi les autres cantons confédérés face aux baisses d'impôts successives que nous avons votées ainsi qu'aux diverses propositions, comme l'initiative fiscale, qu'on annonce à grands cris dans la presse. Nous doutons que cela ait vraiment encouragé l'entraide confédérale.

Mais, aujourd'hui, le paquet est ficelé et il ne nous appartient pas de refaire l'ensemble du débat, mais bien de vivre avec.

Alors, le parti socialiste sera attentif, dans un premier temps, à garantir le financement des prestations et à garder la qualité de celles-ci. Lors de la deuxième phase, qui consistera au désenchevêtrement des tâches avec les communes, nous serons particulièrement actifs afin de modifier ce qui devra l'être afin d'améliorer ces prestations.

Pour l'instant, notre action se résumera à un nombre limité de propositions, en particulier dans le domaine de l'intégration des personnes handicapées. Il va de soi que nous soutiendrons les propositions d'autres groupes qui vont dans le sens de notre position.

Nous acceptons bien évidemment l'entrée en matière.

Merci.

*M. le député Jérôme Buttet (PDCB):*

Un travail de bénédictins que celui entrepris depuis l'organisation de l'examen des domaines touchés par les modifications de la législation fédérale jusqu'à l'élaboration des différentes mesures soumises aujourd'hui à notre analyse pour permettre l'entrée en vigueur de la première étape de la réforme RPT dans le délai prescrit par la Confédération. Travail colossal que le groupe PDCB se plaît à relever et pour lequel il adresse ses félicitations au comité de pilotage et à l'Administration.

Tout d'abord et comme la commission parlementaire, nous admettons sans réserve la forme retenue pour les modifications législatives (le décret) et le fait de limiter ces modifications aux seules nécessaires à la mise en œuvre de la RPT au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Ensuite, nous saluons et partageons sans restriction le postulat initial du Conseil d'Etat de ne reporter aucune charge sur les communes.

C'est sur ce principe que reposent toutes les propositions chiffrées de subventionnement ou de partage des charges. Si le respect de ce principe a nécessité une discipline rigoureuse de la part du comité de pilotage, il nécessite de notre part une discipline tout aussi rigoureuse dans l'appréciation que nous devons faire des différentes propositions: toute nouvelle modification des prérogatives attribuées au canton ou aux communes, toute nouvelle modification de taux de prise en charge par l'une ou l'autre partie peuvent, en effet, mettre en danger le respect du postulat de départ si elles ne sont pas accompagnées d'autres propositions tendant à rétablir l'équilibre initial.

Lors de l'examen des différentes propositions de modification, notre groupe a, à l'instar de la commission, admis que la modification de la loi sur le logement n'avait pas lieu d'être entreprise dans le cadre du décret. Toutefois, le retrait de la Confédération dans ce qui touche à l'aide au logement doit motiver au niveau cantonal un débat plus profond que la modification proposée par le Conseil d'Etat, débat qui peut être reporté dans le cadre de la nouvelle politique régionale.

Nous nous sommes aussi arrêtés plus longuement sur le domaine plus sensible de la loi sur l'intégration des personnes handicapées.

Nous comprenons les craintes suscitées par la première partie de l'article 32 alinéa 3, plus précisément l'énoncé du principe de subventionnement maximal à hauteur de 80% du déficit, mais il faut savoir que cet alinéa ne crée pas de nouvelles contraintes, de nouveaux obstacles à l'accomplissement des tâches des diverses institutions. Il ne fait que reprendre les conditions actuelles, largement modérées cependant par la seconde partie de cet alinéa 3 et surtout par l'alinéa 4.

En effet, l'alinéa 4 montre de façon que nous jugeons plus claire que nos collègues du Centre que cette limite de subventionnement à hauteur de 80% du déficit est un principe qui n'est applicable que pour les institutions dont les prestations n'ont pas fait l'objet d'un mandat de prestations négocié préalablement avec l'Etat. Le 90% des institutions travaille déjà actuellement dans le cadre d'un mandat de prestations; elles ne sont donc pas touchées par cette limite de subventionnement. Et même pour les très rares institutions ou associations qui n'ont pas négocié de mandat de prestations, la possibilité d'un subventionnement du 20% restant de l'éventuel déficit n'est pas totalement fermée puisque la fin de l'alinéa 3 décrète: "Si les recettes propres de l'exercice ne couvrent pas entièrement le solde du déficit restant, le Conseil d'Etat peut, pour de justes motifs, décider la prise en charge de la différence par l'Etat."

Chers collègues, nous savons tous que les ressources que nous avons à gérer sont comptées et ce même pour les domaines que nous voudrions le mieux doter. Bien coordonner les différentes actions, subvenir aux besoins les plus légitimes, toujours dans les limites de

nos moyens, font partie des tâches qui nous ont été confiées. Il est donc de notre devoir de nous assurer, lors de la mise à disposition de fonds, que leur utilisation permettra d'accomplir avec efficacité des missions reconnues et prioritaires. C'est justement l'objectif des mandats de prestations.

Le groupe PDCB encourage les rares institutions et associations qui ne l'ont pas encore fait à négocier ces mandats de prestations, mandats qui assortissent légitimement l'octroi de fonds et le contrôle de leur utilisation.

Le groupe PDCB accepte l'entrée en matière, se rallie aux propositions de la commission et se réserve bien entendu la possibilité d'intervenir, cas échéant, dans la discussion de détail.

Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat German Eyer (SPO):*

Der neue Finanzausgleich gleicht einem Lotteriespiel mit ungewissem Ausgang. Ich kann mich noch gut erinnern als wir in diesem Saal informiert wurden, dass wir mit dem neuen Finanzausgleich mehr als 100 Millionen Franken mehr an Bundessubventionen abholen werden. Dieser Betrag wurde in der Zwischenzeit von Session zu Session nach unten korrigiert bis heute relativ wenige Centimes übrig bleiben. Angesichts der Komplexität dieser Vorlage ist dies nicht mehr als verwunderlich. Man sollte trotzdem ein bisschen vorsichtig sein mit den Prognosen.

Hingegen gibt es ein paar harte Fakten:

Pascal Broulis ist Waadtländer Staatsrat. Er ist Radikaler und ist im Kanton Waadt zuständig für die Finanzen. Für die Westschweizer Kantone sass er in der Kommission zur Verteilung der Mittel aus der Nationalbank für den neuen Finanzausgleich.

Peter Siegenthaler ist Bundesbeamter. Er ist Direktor der eidgenössischen Finanzverwaltung. Siegenthaler ist Sozialdemokrat und als Finanzdirektor die rechte Hand von Bundesrat Hans-Rudolf Merz. Siegenthaler gilt als fundierter Kenner der Finanzpolitik und der Nationalökonomie. Auch er sass in der Kommission zur Verteilung der Mittel für den neuen Finanzausgleich.

In der Kommission zur Verteilung der Nationalbankgewinne lag ein Vorschlag auf dem Tisch, der das Gros der Westschweizer Kantone benachteiligt. Darunter der Kanton Wallis.

Peter Siegenthaler, Direktor der Finanzverwaltung, machte einen Kompromissvorschlag. Ein Vorschlag, mit dem die Mehrheit der Westschweizer Kantone besser gefahren wäre.

Staatsrat Pascal Broulis liegen vor allem die Finanzen seines Kantons Waadt am Herzen. Das ist natürlich. Der Vorschlag von Siegenthaler passte Broulis nicht, weil sein Kanton mit dem Vorschlag Siegenthaler auf der Verliererseite wäre. Als Vertreter der Westschweizer Kantone hielt er am ersten Vorschlag fest. Mit Erfolg für seinen Kanton Waadt, mit Nachteilen für die Mehrheit der Westschweizerkantone.

Mit dem Vorschlag Siegenthaler hätte das Wallis in zehn Jahren rund 300 Millionen Franken mehr bekommen. Das ist auch für unseren Kanton eine hübsche Stange Geld.

Herr Staatsrat Jean-René Fournier, es stellen sich einige brisante Fragen:

- War der Staatsrat über den Antrag aus der eidgenössischen Finanzverwaltung in Kenntnis?
- Welche Instruktionen bekam der Vertreter der Westschweizer Kantone, der Waadtländer Staatsrat Pascal Broulis, seitens der Walliser Regierung?
- Stand die Walliser Regierung in diesem Zusammenhang in Kontakt mit den Verantwortlichen der eidgenössischen Finanzverwaltung?
- Und auf welchen Stufen und mit welchen Strategien hat die Regierung lobbyiert, damit der Kanton Wallis nicht zu den Verlierern mit der Mehrheit der Westschweizerkantone zählt?

Hinzu kommt, dass das Parlament von einem theoretischen Gewinn der Nationalbank in Höhe von 1,1 Milliarden bis ins Jahr 2014 ausging. Obwohl die Nationalbank von realen Gewinnperspektiven von 1,6 Milliarden bis ins Jahr 2016 ausgeht. Die kantonalen Finanzdirektoren seien darüber im Bild und Bundesrat Merz wolle ein neues Abkommen mit der Nationalbank aushandeln.

Herr Staatsrat Fournier, können Sie uns auch über diese Entwicklung orientieren und uns sagen was hinter den Kulissen abgeht?

Die wichtigen Entscheide in diesem Dossier sind im eidgenössischen Parlament gefallen. Uns bleibt nur der Vollzug übrig. Deshalb ist die SPO-Fraktion für Eintreten, auch wenn seitens des Wallis ganz offensichtlich wichtige Entwicklungen verschlafen wurden.

Damit die sozialen Institutionen nicht unter die Räder kommen, werden wir einen entsprechenden Antrag einreichen und in der Budgetdebatte mehr Geld für das Forstwesen verlangen, damit die Bundessubventionen zugunsten der Wälder und der Arbeiter im Wald abgeholt werden. Danke schön.

*M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):*

Le décret qui nous occupe à l'instant est une évidence. Ce décret est une nécessité. Nous n'avons pas d'autre choix que de transposer au niveau cantonal ce que la législation fédérale nous impose.

Alors, même si nous partageons, pour d'autres motifs, les explications de notre collègue German Eyer, il n'y a pas de raison ici de faire de l'historique. Le travail est sur le bureau; nous devons le traiter.

C'est la raison pour laquelle le groupe UDC/SVP entre en matière.

En évitant des redites (c'est peut-être l'inconvénient de s'exprimer vers la fin), quelques observations.

Le groupe UDC/SVP avait délégué son membre Alexandre Caillet au sein de la commission. Malheureusement, atteint sérieusement dans sa santé, notre ami et collègue Alexandre Caillet n'a pas pu siéger comme il l'aurait souhaité. De ce fait, nous avons été un peu amputés d'informations et avons néanmoins tenté de cerner la problématique, de l'étudier, malgré l'absence d'informations de premier degré.

L'on regrettera peut-être une certaine précipitation. Il aurait peut-être été possible de mettre sur le métier cet objet plus tôt afin que l'on n'ait pas à traiter trop rapidement un domaine, une matière particulièrement substantielle, particulièrement ardue.

Le souci du groupe UDC/SVP, et on fera preuve de beaucoup de compréhension et d'indulgence à l'endroit du président Nicolas Voide, député et... cousin – il est des liens familiaux quelquefois lourds à porter..., je ne sais pas pour qui! – laisse à sa sagacité le souci d'exhaustivité, en ce sens que tous les points qui, effectivement, méritent d'être transposés au niveau de la législation cantonale sont traités.

On émet maintenant, au niveau du groupe UDC/SVP, une crainte: c'est que, implicitement, sinon expressément, l'on reporte, sinon actuellement, plus tard, certaines tâches et certaines dépenses au niveau des communes. Les propos de notre collègue Gilbert Tornare ont le chorus de la pensée du groupe.

Nous avons prévu, au sein du groupe, de très nombreux amendements, mais pour ne pas que l'on nous fasse le reproche de faire du suivisme, d'une part, et, d'autre part, pour ne pas alourdir excessivement le débat parlementaire, l'on interviendra très activement lorsqu'il y aura lieu, mais nous avons limité à un amendement.

On va faire, néanmoins, les deux observations que voici:

Les logopédistes et les parents de handicapés ont institué une nouvelle intervention démocratique, une forme de lobbysme – même si ce terme m'horripile –, un lobbysme particulièrement qui démontre que cette démocratie est en marche dans ce canton. Et, même si certains se sentent dérangés et agressés, il faut saluer ces démarches, même si, peut-être, on ne les partage pas. Cela étant, au niveau du groupe UDC/SVP, on peut tranquilliser les lobbyistes de la logopédie et dire à ces personnes qu'elles ont l'oreille du groupe. Les parents et familles des handicapés ont le cœur du groupe, et pas seulement le cœur, mais la voix, dans les deux sens du terme, car là il y a vraiment matière à intervention. Cela nous a interpellés, car l'appartenance à cette société humaine nous amène à porter la plus grande considération aux personnes souffrant de déficit, remarquez de déficit tout relatif parce que, certaines fois, on qualifie certaines personnes de handicapées et ce n'est pas certain que les personnes qui tiennent ce langage ne soient pas également marquées de cet inconvénient.

L'amendement *stricto sensu* qui vous est proposé au niveau de l'article 32 de la loi sur l'intégration veut évacuer ce problème de mandat de prestations. Je trouve que ce n'est pas juste, et le groupe partage cette approche, de lier un subventionnement à la conclusion ou non d'un mandat de prestations. Le groupe formule: dans la mesure où la gestion est conduite de manière irréprochable, la subvention couvre l'intégralité du déficit. Cela évitera d'avoir deux catégories d'institutions, d'une part, et, d'autre part, cela donnera la garantie que les deniers publics seront utilisés de manière correcte.

Pour ces motifs, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, je confirme que le groupe UDC/SVP accepte l'entrée en matière.

**L'entrée en matière est acceptée.**



*M. le député Nicolas Voide (PDCB), président de la commission:*

Permettez-moi d'abord une remarque préliminaire à celui dont vous savez maintenant qu'il est mon cousin..., très éloigné, je tiens à le préciser... géographiquement dans la salle bien sûr! Monsieur le député Edmond Perruchoud, sachez que M. le député Alexandre Caillet, effectivement absent pour des raisons de santé, a été remplacé dans la commission par votre collègue, M. le député-suppléant François Pellouchoud, qui a participé aux séances de la commission et auquel vous pouvez vous référer pour obtenir les renseignements qui vous auraient manqué. Donc, le groupe UDC/SVP était bien présent dans la commission et vous avez vu que l'ensemble des votes a été d'ailleurs pris à l'unanimité.

Après cette remarque préliminaire, en réussissant l'exercice RPT d'ici à jeudi, nous assurerons à tous les secteurs de la vie publique concernés par la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons et par la réforme de la péréquation financière une stabilité et une existence au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Dans la première phase des modifications au plan cantonal, il s'agit, en effet, ni plus ni moins que de permettre ce passage.

En choisissant de procéder en deux étapes, le Conseil d'Etat, suivi en cela par la commission ad hoc, a sagement choisi d'assurer ce premier passage, tant il est vrai que la deuxième étape, à savoir celle qui traitera de la nouvelle répartition intracantonale des tâches et de la nouvelle péréquation financière à l'intérieur du canton, se révèle un exercice bien plus complexe et périlleux.

Il ne s'agit, cependant, pas de reculer devant l'obstacle puisque le dossier devra être prêt dans le courant de l'année 2010 déjà, la durée de validité du décret qui nous est proposé aujourd'hui étant limitée au 31 décembre 2010.

Dans cette première étape, le Conseil d'Etat a pris pour option principale le non-report de charges sur les communes. L'exercice est pleinement réussi et la commission a salué cette réussite.

Ce non-report et l'absolue nécessité d'être prêts au 1<sup>er</sup> janvier 2008 expliquent à n'en pas douter la volonté unanime des groupes à entrer en matière.

Nous aurons l'occasion, et je m'adresse ici tout particulièrement aux membres de la commission appelés à se réunir cet après-midi, dès 15 heures, à la salle de la Porte de Conthey, nous aurons l'occasion, disais-je, de traiter en détail de vos propositions de modification.

Interpellé comme vous tous non seulement par les représentants des groupes tout à l'heure, mais également par divers représentants d'institutions s'occupant de l'intégration des personnes handicapées ou par les logopédistes, permettez-moi de vous confirmer d'ores et déjà deux prises de position particulièrement claires de la commission, ce qui permettra de rassurer la plupart d'entre vous tant sur la volonté de la commission telle qu'elle a été exprimée dans les textes qui vous ont été remis que sur la volonté de dite commission d'étudier vos propositions en partageant vos préoccupations.

La limite du 80% de couverture du déficit des institutions ne s'applique pas, et je réponds ici au groupe DC du Centre, à celles qui, et il s'agit de la quasi-intégralité d'entre elles, négocient avec le canton selon le système de l'indemnité forfaitaire journalière ou selon le système du mandat de prestations.

Il s'agit du principe de base mentionné dans les deux phrases du quatrième alinéa de l'article 32 de la loi sur l'intégration des personnes handicapées.

La volonté a été, d'une part, d'éviter une étatisation pure et simple, qui serait la conséquence logique d'un subventionnement à 100% du déficit sans droit de regard, et, d'autre part, de maintenir et d'encourager les capacités propres des institutions à couvrir par des actions ponctuelles une partie du déficit.

C'est donc bien dans le cadre des discussions tendant à fixer la subvention journalière forfaitaire ou à arrêter les termes du mandat de prestations que seront pris en compte tous ces éléments, aucune limite n'étant alors fixée à la prise en charge du déficit.

Voilà la manière de comprendre l'article, tel qu'il a été rédigé.

Ainsi, l'alinéa 3 de l'article 32 ne concernera plus que les institutions qui se refusent à adopter l'un ou l'autre des systèmes que sont la subvention journalière forfaitaire ou le mandat de prestations.

Il n'est pas paru choquant aux membres de la commission qu'une limitation de la subvention découle de cette absence de transparence. Vous aurez toutefois noté que même ce troisième alinéa permet au Conseil d'Etat, pour de justes motifs, de décider encore de la prise en charge de la différence par l'Etat.

Il semblerait donc que nous soyons tous d'accord sur ces questions de principe et nous n'aurons donc pas de difficulté à reformuler, si tant est qu'il en soit besoin, ensemble ces propositions.

Il ne suffit évidemment pas de dire, Monsieur le député Gilbert Tornare, que les propositions des autres sont inacceptables. Mais, je sais que vous saurez aussi participer à l'élaboration de textes peut-être meilleurs que ceux qui ont été proposés. Toutefois, le sens y était.

S'agissant des logopédistes, la question principale est celle de savoir si l'on peut admettre que la même personne pose un diagnostic, effectue un traitement, puis facture à l'Etat le coût de ce dernier. Là encore, et sans aucune volonté d'étatisation, le système du mandat de prestations permet un certain contrôle.

Si les propositions annoncées visent à une amélioration du texte, elles seront les bienvenues.

S'il ne s'agit, par contre, que de lutter contre le principe même du mandat de prestations, la philosophie aura de la peine à rester compatible avec le système RPT.

C'est dans cet esprit que nous examinerons évidemment sereinement vos propositions.

De manière toute générale maintenant, j'ai noté que vous aviez été sensibles à l'équilibre général du projet, notamment en ce qui concerne son influence financière canton – communes et communes – communes.

De même, vous avez compris que, l'exercice minimal RPT auquel nous procédons nécessitant la modification de 17 de nos lois cantonales, il ne permettait pas, dans chacune d'entre elles, d'opérer d'autres modifications que celles liées directement à la RPT.

C'est en anticipant votre discipline à cet égard que la commission a notamment refusé de modifier, par ce décret, la loi sur le logement.

En poursuivant tous ensemble dans cette voie, nous aurons, jeudi à midi, mis sous toit ce décret qui restera la trace du travail colossal accompli par le Conseil d'Etat, l'Administration cantonale et le comité de pilotage.

Merci d'y collaborer activement et de votre bienveillante attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le président de la commission.

Nous nous tournons maintenant vers le Gouvernement pour entendre son point de vue.

Je crois savoir que les membres du Conseil d'Etat se sont mis d'accord en se répartissant le travail.

Je donne donc tout d'abord la parole à M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener.

*M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:*

D'entente avec mon collègue Jean-René Fournier, je réponds aux questions posées dans le cadre du subventionnement des institutions pour personnes en situation de handicap qui est plus ou moins identique à la situation des institutions gérées par le département de mon collègue Claude Roch. Le chef du Département des finances qui a suivi tout ce dossier avec la commission, pour le Gouvernement, donnera ensuite son analyse générale.

Je pense qu'il y a quelques malentendus en ce qui concerne la compréhension du fonctionnement du financement ou du subventionnement des institutions pour personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles de la RPT, l'Etat paie environ 10 millions pour le financement des homes et des ateliers pour personnes en situation de handicap. La part du déficit revenant aux institutions est globalement de l'ordre de 2 millions. Ce montant est couvert pour l'essentiel par les contributions de la Loterie Romande – c'est dans les statuts de la Loterie Romande de soutenir les institutions sociales – et parfois par des actions de différents clubs services et par des dons. Aujourd'hui déjà, si vous analysez l'article 32 de la loi sur l'intégration des personnes handicapées, lorsque le 20% à charge de l'institution dépasse ses possibilités, la contribution de l'institution est négociée forfaitairement et intégrée au contrat de prestations.

Actuellement déjà, nous avons avec passablement d'institutions – par exemple avec éméra; je salue la présence de son directeur à la tribune – un contrat de prestations. Si éméra avait dû couvrir 20% du déficit, cette organisation n'aurait pu survivre. C'est la raison pour laquelle nous avons arrêté et, comme rien n'est caché dans mon département, je peux le dire ici, un montant de 130'000 francs par année qui doit être trouvé par l'association éméra. J'ai reçu l'information selon laquelle sur ce montant de 130'000 francs, 120'000 francs viennent de la Loterie Romande; il reste donc encore 10'000 francs à trouver. Bien sûr, je sais qu'il n'est pas si facile de trouver des fonds, surtout pour des personnes en situation de handicap psychique où cela est plus difficile.

Je prends l'exemple de la FOVAHM qui est la plus grande institution pour personnes handicapées dans le Valais romand. Je leur ai demandé quel était leur déficit et combien représentait ce 20%. Le service m'a répondu que, les années précédentes, cette association n'avait pas de déficit. C'est pourquoi cette règle du 20% est de toute façon sans importance.

Avec la RPT, si le canton passe à un financement d'environ 50 millions, il est clair qu'on ne peut pas laisser 20%, soit 10 millions, à la charge des organisations. A ce moment-là, toutes ces organisations seraient plus ou moins en faillite ou en grande difficulté. Mais, l'article 32 alinéa 4 du décret précise ceci: "La subvention peut être versée sous forme de subventions journalières forfaitaires ou sur la base d'un mandat de prestations. Dans ce cas, la limite de 80% de déficit n'est pas applicable." C'est déjà plus ou moins la règle qui domine aujourd'hui.

J'ai entendu le groupe radical-libéral et d'autres groupes qui veulent carrément biffer le 80%. Cela ne changerait pas beaucoup, car dès qu'on fait des contrats de prestations, on peut laisser dans ces contrats une petite partie à la charge des institutions.

En effet, il ne faut pas oublier que dans le cas où l'Etat devrait payer 100% du déficit, quelle organisation, quel club services donnerait, par exemple, à la Fux Campagna un bus qui vaut 40'000 francs? Nous ne demandons pas que les organisations fassent des lotos ou des bazars, etc., mais c'est surtout pour avoir un contact avec la vie économique, avec la population valaisanne, ainsi que pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap.

Le député Pascal Rey a dit que, dans d'autres cantons, cette règle n'existe pas. Je me suis renseigné. Dans le canton de Vaud, l'Etat dit: c'est le montant journalier que vous touchez pour votre institution; il ne s'intéresse pas de savoir si ce montant suffit pour répondre à tous les besoins. Si on compare et si on discute avec les directeurs, dans notre canton, de la situation dans d'autres cantons, notre situation se laisse voir. Hier encore après-midi à Lausanne, au sein de la Conférence romande des affaires sanitaires et sociales, nous avons discuté de cette problématique et du plan stratégique que le canton du Valais, en étroite collaboration avec les institutions, a mis sur pied. Mes collègues du Jura, de Genève et de Vaud envient le canton du Valais pour le travail qui, dans ce domaine, a déjà été fait. Mais, bien sûr, nous sommes prêts à discuter de nouveau de cette problématique, avec la commission et avec le plenum, sur la base des propositions qui seront déposées.

Mais, si j'ai bien compris le concept, on dit que l'on fait dans ce décret, parce qu'il est limité dans le temps pour une durée de trois ans, seulement les adaptations les plus nécessaires pour faire fonctionner le système avec la RPT et qu'on changera les taux éventuellement dans le cadre de la deuxième phase de la procédure.

En ce qui concerne, par exemple, les centres médico-sociaux, nous avons de toute façon prévu une modification de la législation pour les EMS et les CMS. Là, je pense qu'il serait plus utile d'analyser ces demandes seulement dans le cadre de cette législation. En effet, si l'on commence maintenant à changer les taux pour les CMS ou dans d'autres domaines, on risque de prendre des décisions où les conséquences ne sont pas encore connues.

Bien sûr, on dit parfois dans cette salle que canton et communes sont dans le même bateau, mais nous devons aussi éviter la situation selon laquelle, dans ce même bateau, certains font de la pêche et d'autres rament... Alors, si ce sont les communes qui font de la pêche et si c'est le canton qui rame, cette situation devrait être un peu plus équilibrée.

Vielleicht noch ganz kurz auf deutsch. Auch aus den Oberwalliser Fraktionen ist die Bemerkung gekommen, dass man in Bezug auf die Behandlung der Institutionen, die sich mit behinderten Menschen befassen, eine andere Regelung haben sollte. Die CSPO sagt man sollte beim alten System bleiben. Aber das alte System ist genau das, was alle anderen im Saal eigentlich ändern wollen. Heute haben wir diese 20-Prozent Regel. Die wird nicht von der Kommission eingeführt. Aber die 20-Prozent Regel kommt eigentlich fast nirgends zur Anwendung, weil wir mit allen grösseren Institutionen einen Leistungsvertrag haben. Bei "Insieme" im Oberwallis sind wir daran einen solchen Leistungsvertrag auszuarbeiten. Er ist noch nicht definitiv unter Fach und Dach, aber es ist klar, dass wenn aufgrund der neuen Regel, wo sich der Bund total zurückzieht, die Institutionen 20 Prozent selber bezahlen müssen, müssten sie von heute auf morgen Konkurs anmelden. Das wollen wir natürlich nicht.

Wir wollen, dass diese Institutionen auch künftig finanziell gut ausgerüstet sind, um zu Gunsten der Menschen mit einer Behinderung eine gute Arbeit zu leisten. Aber wir sind bereit in der Diskussion mit den Kommissionen und auch im Plenum auf diese Vorschläge einzugehen. Ich bin eher der Meinung, dass man die Prozentansätze – sei es für die SMZ oder auch in diesem Bereich – vorläufig so belassen sollte und dass man dann in der Phase 2, wo wir dann die Aufgabenteilung zwischen Kanton und den Gemeinden im Detail analysieren und dort eine ausgewogene Lösung suchen wollen, dass man das in dieser 2. Phase dann machen sollte.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Le député Gilbert Tornare a dit, tout à l'heure, que la RPT était certainement la réforme la plus ambitieuse de la Suisse moderne. Non seulement cette réforme est ambitieuse puisque, au niveau fédéral, elle touche 33 législations différentes et, aux niveaux cantonal et intercantonal, elle touche plus de 40 domaines, mais, en plus, c'est un projet qui est colossal – c'est le terme utilisé par le député Jérôme Buttet – puisqu'il aura fallu à la Confédération 15 ans pour arriver au résultat que nous traitons aujourd'hui dans cette salle; 15 ans de travail pour le désenchevêtrement des tâches cantons-Confédération et pour retrouver un équilibre à la "satisfaction" – entre guillemets – de la majorité des cantons suisses. Et il nous aura fallu à nous, canton, quelques mois pour mettre au point la première étape de l'introduction, dans les normes et dans la législation cantonale, des effets de cette RPT. C'est un travail colossal, c'est vrai, mais c'est aussi un travail d'horloger parce qu'il aura fallu, avec la Fédération des communes valaisannes, trouver le chemin pour faire en sorte qu'il n'y ait, comme l'avait promis le Gouvernement, aucune charge reportée sur les communes dans cette phase-ci. Non seulement, il n'y a pas de charges reportées sur les communes, mais les communes se retrouvent légèrement bénéficiaires dans le tableau final de l'introduction de la RPT. Mais, ensuite, il faut aussi que les communes, entre elles, se trouvent dans un équilibre relatif des quilles qu'elles connaissent aujourd'hui. Vous voyez la difficulté de l'exercice auquel le comité de pilotage, puis la commission parlementaire, présidée par le député Nicolas Voide, ont dû s'atteler.

J'aimerais adresser un remerciement particulier au député Nicolas Voide qui s'est engagé, en votre nom, dans toutes les séances du comité de pilotage, et ce n'était pas une mince affaire. Vous avez vu la matière, elle est extraordinairement technique, difficile à appréhender, chaque domaine est un domaine en soi. Je crois que votre collègue député Nicolas Voide a fait là un travail remarquable pour le Parlement et il a su ainsi donner la longueur d'avance nécessaire à la commission parlementaire qui a traité cet objet.

Alors, RPT: travail d'horloger, travail colossal, en deux étapes, pourquoi en deux étapes? Je le répète ici: parce qu'il s'agissait d'abord, dans une urgence relative, de faire en sorte que la volonté confédérale de mettre en vigueur la RPT au 1<sup>er</sup> janvier 2008 puisse être réceptionnée dans le canton sans dégâts pour les communes. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons aujourd'hui la modification de ces 17 textes légaux. C'est la raison pour laquelle aussi nous tenons à ce que cet équilibre des charges entre canton et communes, comme l'a dit à juste titre le président de la commission, soit respecté puisque notre partenaire principal qu'est la Fédération des communes a accepté ce projet en reconnaissant la qualité du traitement de la RPT et surtout en reconnaissant qu'il n'y a pas de transfert de charges sur le dos des communes.

En deux étapes, pourquoi? Parce que, maintenant, on n'a fait que de maintenir l'équilibre. Nous avons trois ans, c'est la durée du décret, c'est pour cela que cette forme a été choisie, c'est de manière claire pour montrer la volonté du Gouvernement de démontrer que l'on est en phase transitoire et qu'il faudra, dans les trois ans qui viennent, s'atteler à cette fameuse péréquation intercommunale, Messieurs les députés Daniel Troger et Felix Ruppen, parce que, là, il faudra toucher à la répartition des tâches, au désenchevêtrement, puis aux nouveaux instruments de financement, en adoptant la même philosophie que la RPT au niveau fédéral, c'est-à-dire, si possible, des enveloppes, des montants forfaitaires, mettre en avant les contrats de prestations, les conventions programmes, et puis c'est la volonté actuelle du Gouvernement et on ne peut pas faire cette réforme en quelques mois, comme on a dû traiter ce décret pour permettre l'introduction de la RPT au niveau cantonal, il n'était matériellement pas possible de mener en parallèle ce travail de désenchevêtrement, tout simplement parce que, même au niveau cantonal, encore aujourd'hui, il y a des ordonnances d'application que nous ne connaissons pas alors que le budget est fait et il y a des conventions programmes qui sont encore en cours de négociations entre certains chefs de département et l'Administration fédérale. Vous voyez ainsi qu'il existe encore, même si le budget a été présenté à la presse et sera traité, quelques inconnues que nous devons encore appréhender. Alors, vous imaginez faire ce travail de désenchevêtrement, si on le réussit en trois ans, c'est déjà un challenge extraordinaire. Mais, on doit s'atteler à cette nouvelle tâche.

Des questions particulières ont été posées.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener a répondu dans le domaine social.

Mon collègue Claude Roch répondra, tout à l'heure, dans le cadre de l'intervention parlementaire concernant les logopédistes.

J'aimerais, pour ma part, encore apporter quelques précisions.

Monsieur le député Pascal Rey, à juste titre, vous posez la question de savoir quelles sont vraiment les incidences sur le personnel de l'Etat de ce grand exercice RPT première phase. Dans le budget 2008, avec les plus et les moins, parce que vous avez raison de dire

qu'il y a des tâches données au canton, mais qu'il y a aussi des tâches reprises par la Confédération, le montant net du personnel en plus demandé par le Conseil d'Etat, c'est cinq unités plus 1,5 million que l'on a mis dans une enveloppe pour des auxiliaires. Pourquoi cela? Parce qu'il y a, dans le cadre des tâches que nous reprenons de la Confédération, des gens qui sont payés par la Confédération et qui travaillent dans le canton. Pour ces gens-là, il faudra bien sûr d'abord assurer qu'ils seront payés dans la phase transitoire et puis, ensuite, nous donner le temps nécessaire pour repenser, si cela est nécessaire, l'organisation et le système mis en place pour savoir si l'on peut faire quelque chose de plus performant et de plus, je dirai, à l'image du canton puisque vous savez que nous sommes très attachés à l'économie de nos ressources et de nos moyens. Alors, voilà pourquoi on a mis des auxiliaires; on ne voulait pas titulariser tout de suite ces postes sans se poser la question de savoir si l'on est capable de faire mieux avec moins. C'est dans ce laps de temps qu'on se posera cette question. C'est un montant qui est mis à disposition du département de notre collègue Claude Roch et qui reste à l'Administration cantonale des finances de manière à ce qu'il y ait toujours le dialogue entre les deux départements dans le cadre de l'élaboration de ce projet.

Si l'on revient sur les incidences financières, mais nous aurons l'occasion d'en discuter largement, Monsieur le député German Eyer, à l'occasion du budget, effectivement, dans le cadre de la RPT, les cantons ont fait un lobbying extrêmement puissant. Vous savez que tous les cantons n'ont pas les mêmes intérêts. Il y a les cantons contributeurs: Zurich, Genève, Zoug, St-Gall, donc qui paient à la péréquation, il y a les cantons moyennement forts financièrement comme Berne, Lucerne, Soleure, etc., qui ont aussi fait un lobbying à leur manière, il y a les cantons alpins, mais, pour certains objets, on a pu trouver des terrains communs, pas pour d'autres, et puis il y a les cantons dits financièrement faibles qui, de leur côté aussi, ont fait leur lobbying. Alors, que se passe-t-il? Parfois, on gagne. Par exemple, lorsque tous les cantons alpins se sont battus pour le fameux fonds de compensation des charges. Vous savez que ce fonds est divisé en deux: les charges géotopographiques et les charges sociodémographiques; géotopographiques, ce sont les cantons alpins essentiellement et sociodémographiques, ce sont les cantons villes. La pression était très forte au Parlement fédéral, dans les commissions et dans l'Administration pour que ce fonds soit réparti à 40% seulement pour les cantons alpins – entre guillemets – "géotopographiques" et à 60% pour les "sociodémographiques". Nous nous sommes battus avec succès puisque ce fonds est resté réparti à 50%-50%. Pour nous, cela est important. Dans d'autres secteurs, comme la prise en compte de l'or de la BNS, malgré, c'est vrai, l'excellente proposition de M. Siegenthaler, chef des finances fédérales, que le Conseil d'Etat a rencontré in corpore, on n'a pas pu gagner. Le Conseil fédéral a pris une décision inverse. Cette décision a été dans le sens des cantons financièrement plus aisés que le canton du Valais. C'est vrai que Broulis défend les intérêts de son canton comme Fournier essaie de défendre les intérêts du sien. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, avec l'accord de mes collègues, je suis entré au comité de la Conférence des directeurs des finances pour être encore plus près des instances où les décisions non pas se prennent, mais se forment. C'est donc la raison pour laquelle, avec l'accord de mes collègues, je me suis engagé dans cette conférence.

Alors, voilà, c'est vrai, on peut parfois gagner, parfois perdre. Ce qui nous inquiète beaucoup plus, Monsieur le député Gilbert Tornare, vous avez posé la question à juste titre: pourquoi passe-t-on de 500 millions d'espérance à 445 millions finalement et que, par rapport aux dernières espérances, on perd encore 38 millions? Il faut savoir que, dans ces fonds, les montants sont constants. Ce qui évolue à l'intérieur, c'est la répartition entre les différents

cantons selon leur situation et l'évolution des indices. Les indices du canton du Valais ont progressé de telle manière que bien sûr c'est réjouissant, cela veut dire que la situation économique du canton s'est nettement améliorée, etc. Le système même du fonctionnement du fonds veut que lorsque la situation s'améliore, on touche moins et que ceux dont la situation se péjore touchent plus. Cela me paraît au niveau du fonctionnement en tout cas sain. Par contre, ce qui nous inquiète beaucoup, c'est la volatilité et l'effet de levier pour des variations pas si importantes que ça des indices avec des effets très importants.

Ici, je reviens sur votre préoccupation, Monsieur le député Pascal Rey. Vous avez parlé de ce fameux fonds pour les cas de rigueur. Il faut savoir que nos indices ont tellement progressé et que la volatilité ou l'effet de levier sur certains autres indices extrêmement complexes n'ont pas joué en faveur du canton du Valais qui non seulement n'émarge plus à ce fonds des cas de rigueur, qui nous valait quand même 90 millions à l'époque, mais, en plus, on est contributeur maintenant, on doit payer un peu plus de 4 millions par année dans ce fonds.

Vous voyez ainsi la volatilité des indices qui nous fait beaucoup plus peur que le principe même. En effet, pour le principe, il est normal que lorsqu'un canton voit sa situation qui s'améliore, il émarge un peu moins au fonds péréquatif.

Alors, là, nous sommes intervenus avec une certaine vigueur aussi. Nous avons proposé et obtenu d'être dans le groupe d'évaluation qui, entre 2009 et 2010, va réévaluer l'ensemble du système mathématique, si l'on veut, pour porter les corrections nécessaires parce qu'il est d'ores et déjà reconnu qu'en tout cas les cantons romands ont fait les frais de la dernière évaluation des indices. En ce qui concerne la volatilité de ces indices-là, il faudra, et on s'y attachera, porter des corrections, ne serait-ce déjà que pour la crédibilité des budgets futurs et de la stabilité à laquelle on aspire quand même lorsque l'on planifie l'avenir.

Voilà, en quelques mots, les réponses et remarques sur cet important et ambitieux exercice de la RPT, en vous remerciant bien sûr de votre entrée en matière et en vous répétant que l'équilibre qui a été trouvé est un équilibre qui ne mérite pas dans cette phase aujourd'hui d'être perturbé, tout en sachant que le véritable exercice entre canton et communes commence à partir de jeudi lorsque le Parlement aura décidé sur ce projet de décret.

Merci beaucoup de votre attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, merci surtout de vos explications.

Je vois que la demande de parole n'ira pas plus loin au niveau du Gouvernement et **je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue; par conséquent, elle est acceptée.**

(Suite et fin de l'examen en première lecture, *séance du mercredi matin 12 septembre 2007.*)



## **Entrée en matière**

### **2. LOI modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (*deuxième lecture*)**

#### **Eintretensdebatte**

### **GESETZ zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht (*zweite Lesung*)**

*Présidente: Anne-Marie Sauthier-Luyet / Berichterstatter: Diego Clausen*

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Laurent Léger (PDCB):*

Le groupe DC du Bas s'est penché avec attention sur les travaux de la deuxième commission concernant la révision du droit de cité.

En première lecture, nous nous étions positionnés clairement sur les aspects principaux de cette loi ainsi que nous avons demandé une adaptation systématique de la terminologie.

Force est de constater que toutes nos propositions ont été reprises.

Nous sommes donc satisfaits du travail de la deuxième commission.

L'ensemble de nos demandes et de nos prises de position figure dans cette deuxième lecture, plus particulièrement les éléments suivants:

Le conseil municipal octroie le droit de cité communal. Notre position sur ce point a été développée en première lecture, mais je rappelle brièvement que nous sommes favorables à cette solution, car seul le conseil municipal a les moyens de procéder à un examen approfondi du niveau d'intégration des postulants, tout cela en tenant compte de la protection de la sphère privée et sans introduire d'aspects subjectifs ou émotionnels.

Les conditions d'octroi du droit de cité communal et de la citoyenneté cantonale ont été définies clairement dans ce projet et ce ne sont pas des critères subjectifs. Nous sommes donc favorables à ces critères.

Le droit de recours n'a pas été introduit. Sur ce point, nous suivons l'avis de la commission.

Enfin, toute la terminologie a été revue.

Nous déposerons tout de même deux amendements qui concernent des modifications mineures de la terminologie utilisée.

La première modification concerne le titre de la loi que nous proposons d'appeler "loi sur le droit de la citoyenneté cantonale".

La seconde modification concerne l'article 1 Champ d'application. Nous proposons de changer les termes "perte du droit de cité cantonal et communal" par "perte de la citoyenneté cantonale et du droit de cité communal", cela pour être en phase avec le reste du texte de loi proposé.

Le groupe DC du Bas accepte l'entrée en matière de cette deuxième lecture.

Merci.

*Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):*

Die Anliegen und Abänderungsanträge, die die CVPO anlässlich dieses Gesetzesentwurfs bei der ersten Lesung hatte, wurden vollumfänglich integriert.

In Artikel 3 und 4 wurde das sehr subjektive Kriterium "wer sich eines guten Rufes erfreut" gestrichen. Da hat die zweite Kommission intelligent gehandelt, denn solche subjektiven Kriterien gehören nicht in ein Gesetz.

Ebenfalls begrüßen wir die einheitliche Terminologie im Gesetz. Man spricht durchgehend von Einwohner- und Bürgergemeinden.

Die CVPO hofft nun, dass all die hängigen Dossiers beim Kanton zügig erledigt werden und eine gute vernünftige Einbürgerungspolitik betrieben wird.

Die CVPO kann sich mit dem vorliegenden Gesetzesentwurf einverstanden erklären und wird keine Abänderungsanträge hinterlegen.

Wir sind für Eintreten.

Ich danke.

*M. le député Jean-François Copt (GRL):*

Lors de la modification de la Constitution qui nous a amenés à la révision de la loi sur le droit de cité, j'avais, au nom du groupe GRL, insisté sur le fait que, lors de cette modification législative, il serait notamment très important de chercher à clairement définir des critères objectifs d'intégration.

La deuxième commission, présidée par notre collègue Anne-Marie Sauthier-Luyet, nouvellement nommée à la présidence de la sous-commission de justice en charge entre autres de l'audition des futurs naturalisés et qui, de ce fait, est d'autant plus attentive à cet aspect de la loi, a parfaitement compris l'importance de ces critères et la commission a ainsi ajouté à l'article 3 alinéa 1 chiffres 5 et 6 des éléments importants et contraignants. Toutefois, à ce sujet, au niveau fédéral, les avis divergent encore, si bien qu'il est difficile, à ce jour, de pouvoir définir clairement quels seront les critères objectifs qui figureront dans la loi fédérale. Il semble, cependant, que les éléments essentiels à exiger et à faire respecter pour qu'une intégration soit réussie soient, d'une part, qu'un contrat moral de confiance réciproque soit instauré entre les différents partenaires et, d'autre part, que la culture locale ainsi que les valeurs intangibles du pays d'accueil soient respectées par le migrant.

Pour revenir plus précisément à la loi, le groupe GRL, aurait aimé déposer un amendement concernant l'aspect rédactionnel de l'article 2 en relation avec l'article 3 alinéa 2 chiffre 2, car si nous avons compris le sens et l'esprit de ces articles, leurs libellés nous semblent pour le moins retors et contradictoires malgré le fait que la commission les ait reformulés complètement. Nous demandons au service parlementaire et rédactionnel d'y réfléchir assidûment.

A l'article 11 alinéa 3, le groupe GRL regrette une fois de plus que le Conseil d'Etat n'ait pas jugé utile de faire installer un système informatique capable de prendre en compte tous les paramètres administratifs relatifs notamment aux bourgeoisies. Dans ce cas précis, malheureusement, c'est un problème informatique qui conditionne la révision de cette loi alors qu'Infostar (nom du système utilisé) devrait être là, au contraire, pour en faciliter sa mise en place.

Le rapport de la commission de justice et de la commission de gestion, que nous analyserons demain après-midi, reviendra d'ailleurs plus en détail sur les principales lacunes et les pistes d'amélioration possible du fonctionnement du service, dont l'implication est directement liée à la modification de la présente loi.

En dépit de ces quelques remarques, le groupe GRL votera l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):*

In der Einleitung des Kommissionsberichts wird darauf hingewiesen, dass diese Gesetzesrevision mit grösster Dringlichkeit behandelt werden soll und zwar im Hinblick der über 2'000 hängigen Gesuche bei der Dienststelle. Ich will es nicht unterlassen, in diesem Zusammenhang auf den Bericht der GPK und der Justizkommission zu verweisen, welcher nicht in erster Linie die hängige Gesetzesrevision verantwortlich macht für den Berg unbehandelter Gesuche.

Selbstverständlich ist auch die SPO/Linke Allianz daran interessiert, das Gesetz endlich umzusetzen. Dabei müssen für uns aber doch noch ein paar Korrekturen angebracht werden. Als erstes bemängeln wir die Ungleichbehandlung von Ausländern und Schweizer Bewerbern. Es ist kaum nachvollziehbar, warum ein Schweizer nur ein Jahr in der Gemeinde, bei der er das Gesuch eingereicht hat, Wohnsitz haben muss und der Ausländer drei Jahre. Darf man davon ausgehen, dass a priori Schweizer sich besser in einer Gemeinde integriert haben?

Weiter kritisieren wir die schwammigen Formulierungen von "genügend Kenntnisse" und "genügend Nachweise" oder "vertraut sein". Bei dieser Ausdrucksweise wird sehr viel subjektives Potential in die Entscheidungsbefugnisse einer Dienstchefin oder eines Dienstchefs hineinprojiziert, was gerade bei einem so heiklen Thema wie Einbürgerungen, nicht sein darf. Falls diese willkürlichen Begriffe in einer Verordnung besser umschrieben sind, warten wir auf die Erklärung des zuständigen Staatsrats. Einbürgerungen sollten einen nachvollziehbaren, transparenten und rechtsgleichen Verwaltungsakt darstellen. Wie das unter diesen Voraussetzungen möglich sein soll, ist schleierhaft.

Womit wir überhaupt nicht leben können ist der Ausschluss des Beschwerderechts an den Staatsrat gegen allfällige Ablehnungsbeschlüsse des Gemeinderats. Wird dieser Teil nicht im Gesetz aufgenommen, können wir am Mittwoch keine Zustimmung zur Gesetzesrevision machen.

Der Artikel 126, welcher die Anzahl der Sessionen bestimmt, an welchen die Begnadigungsgesuche und Einbürgerungsbegehren behandelt werden, muss mit mindestens drei Sessionen ergänzt werden.

Zu den angesprochenen Themen wird die SPO/Linke Allianz am Mittwoch die entsprechenden Änderungsvorschläge einbringen.

Die SPO ist für Eintreten.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député Michel Rothen (PDCC):*

Le groupe PDCC a étudié avec toute l'attention requise le texte de la loi modifiant le droit de cité valaisan qui lui a été soumis en deuxième lecture.

Notre groupe salue le travail de la commission qui a planché sur cette révision de loi. Les textes modifiés nous conviennent, de même que la nouvelle terminologie à laquelle il faudra désormais s'habituer, à savoir le droit de cité communal et la citoyenneté cantonale.

Nous saluons aussi l'effort rédactionnel consenti en ce qui concerne le thème délicat des conditions requises à la naturalisation ordinaire des étrangers. Les alinéas nouveaux 5 et 6 préciseront dorénavant qu'il faut s'être accoutumé aux usages du pays ainsi que se conformer à l'ordre juridique de la Suisse et en respecter les principes constitutionnels. Cette nouvelle précision, qui rappelle l'importance du respect du droit civil et du droit pénal, est bienvenue.

Il existe pourtant un élément dans cet excellent projet de loi qui gêne le groupe PDCC et pour lequel je dépose ici, en son nom, un amendement. Il s'agit de l'alinéa 3 de l'article 11 qui concerne la libération d'un droit de cité communal. Cet alinéa dit *in extenso*: "La libération d'un droit de cité communal entraîne également la perte du droit de bourgeoisie correspondant." Je propose de supprimer tout simplement cet alinéa, car, à nos yeux, le droit de bourgeoisie pourrait, en l'occurrence, être conservé sans problème.

Lors de la première lecture de cette révision de loi, ma collègue députée Anne-Marie Sauthier-Luyet avait fait la même proposition avant de la retirer quand on lui a répondu que c'étaient les conditions d'utilisation du système informatique Infostar qui imposaient cette contrainte. Comme estimée présidente de la deuxième commission et la connaissant, c'est probablement par élégance qu'elle n'est pas revenue sur cette question pourtant excellente.

Voyez-vous, Chers collègues, s'il ne devait s'agir ici que d'une compatibilité informatique, cela mériterait que l'on y réfléchisse à deux fois. L'informatique est utile lorsqu'elle est au service des utilisateurs, des citoyens et ici, en l'occurrence, du Législateur. L'inverse est nuisible.

Si le maintien de cet article est nécessaire pour d'autres raisons, nous aimerions obtenir quelques informations complémentaires.

La personne qui se libère d'un droit de cité communal suite à un déménagement ou une réinstallation devrait pouvoir conserver sans qu'il y ait quelque chose de dérangeant son droit de bourgeoisie correspondant du moment qu'elle conserve sa nationalité suisse.

Pour rendre cela possible, je vous demanderai donc, Mesdames et Messieurs les députés, de supprimer sans regret demain cet alinéa et de répondre favorablement à notre requête.

Le groupe PDCC accepte l'entrée en matière.

*Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):*

Die SVP-Fraktion ist für Eintreten auf die Revision des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht. Wir begrüßen es, dass im Gesetz in Artikel 3 klare Integrationskriterien und Bedingungen für die ordentliche Einbürgerung von Ausländern festgelegt wurden. Ausserdem befürworten wir den Vorschlag der zweiten Kommission, auf ein Beschwerderecht gegen die Verweigerung des Bürgerrechts durch eine Gemeinde zu verzichten.

Die Einbürgerung ist unserer Ansicht nach nämlich ein politischer Akt, gegen den es kein Beschwerderecht gibt.

Demgegenüber werden wir in Bezug auf die Frage der zuständigen Behörde für Einbürgerungen einen Abänderungsantrag hinterlegen. Wie dies bereits die SVP-Initiative "für demokratische Einbürgerungen" auf schweizerischer Ebene fordert, verlangen wir, dass jede Gemeinde im kommunalen Organisationsreglement selber festlegen kann, welches Gemeindeorgan – Gemeinderat oder Urversammlung – für die Verleihung des Gemeindebürgerrechts zuständig ist.

Sollte dieser Antrag jedoch abgelehnt und gleichzeitig das Beschwerderecht eingeführt werden, so wird die SVP-Fraktion diesem Gesetz in der Schlussabstimmung nicht zustimmen.

Wir sind für Eintreten.

Ich danke Ihnen.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):*

Le groupe PS/AdG se réjouit de la toute prochaine entrée en vigueur de la loi sur le droit de cité valaisan, notamment afin de traiter des centaines de dossiers en attente.

Il s'inquiète, toutefois, de la teneur de certains articles de cette loi. En résumé: allongement du temps de domicile dans une commune pour les étrangers demandant la naturalisation valaisanne et suppression du droit de recours. Il y a de quoi se poser des questions quant à l'intégration des personnes étrangères dans notre canton quand on entend dire, en cette période électorale, que beaucoup de partis, et même certains de droite, souhaiteraient une meilleure intégration; avec cette loi, ce sera l'opposé.

En effet, à l'article 3 alinéa 1, on voudrait que les personnes demandant la naturalisation aient leur domicile au moins depuis trois ans dans la commune dans laquelle elles déposent leur requête alors qu'elles habitent déjà depuis cinq ans dans le canton et que

leur intégration ne se passe pas seulement dans la commune dans laquelle elles résident. Un changement de travail ou un déménagement dans une nouvelle commune ne signifient pas nécessairement une mauvaise intégration. Le groupe PS/AdG trouve cette durée de trois ans beaucoup trop longue, voire inutile. De plus, en allongeant cette durée pour les personnes étrangères, nous créons une inégalité de traitement avec les personnes confédérées et cela nous ne le voulons pas. Nous pensons également que les autres conditions pour l'intégration manquent parfois de clarté.

Ensuite, à l'article 18, on supprime la voie de recours au Conseil d'Etat pour les décisions prises par les communes municipales. En faisant cela, on nie, d'une part, un droit fondamental et, d'autre part, on est inconséquent avec notre propre loi. Même si le groupe PS/AdG a pris connaissance des arguments de M. Fournier pour biffer ce droit de recours au moins jusqu'au vote populaire du printemps 2008, il trouve inadéquat, voire illégal, de procéder ainsi.

Pour ces deux articles, vous l'aurez compris, nous avons déposé des amendements.

Par ailleurs, nous porterons une attention particulière au règlement d'application qui nous a été soumis très brièvement en commission et espérons qu'il conviendra, comme mentionné dans le rapport.

En conclusion, nous acceptons l'entrée en matière et nous tenons à saluer le travail de la commission et plus particulièrement celui de sa présidente.

Merci pour votre attention.

*Hr. Grossrat Hans Schwestermann (CSPO):*

Gemäss der Volksabstimmung vom 11. März 2007 liegt die Verantwortung der Verleihung des Gemeindebürgerrechts bei der Einwohnergemeinde. Nun gilt es in der zweiten Lesung das Gesetz über das Walliser Bürgerrecht hinsichtlich der Inkrafttretung der neuen Verfassungsbestimmungen anzupassen.

In Anbetracht der Dringlichkeit dieser Gesetzesrevision – über 2'000 Gesuche, die hängig sind – muss diese Anpassung unverzüglich vorgenommen werden.

Auf Bundesebene gilt es die Abstimmung der SVP Initiative abzuwarten, welche die Einbürgerung als souveränen Akt in der Verfassung verankern will.

Der Gegenentwurf der parlamentarischen Initiative des Ständerates soll weiterhin die Einbürgerung als souveränen Akt behandeln, unterstreicht aber die Gleichheit vor dem Gesetz und will jegliche Willkür ausschliessen.

Im Rahmen der ersten Lesung hat der Grosse Rat den Gemeinderat als zuständige Behörde für die Verleihung des Gemeindebürgerrechts bezeichnet. Die zweite Kommission stimmt diesem ebenfalls zu. Das Einbürgerungsgesuch ist folglich in der Wohngemeinde zu hinterlegen. Die Wohnsitzdauer wird auf drei Jahre festgelegt. Dies hat den Vorteil, dass die zuständige Gemeindebehörde eine umfassende Prüfung der Integration vornimmt.

Die Integrationskriterien sind im Gesetz Artikel 3, 2. Kapitel dargelegt.

Die CSPO wünscht sich eine Präzisierung, im Sinne einer Checkliste mit objektiven, klaren Integrationskriterien, welche den Gemeinden von Seiten des Kantons zur Verfügung

gestellt wird. In der ersten Lesung der Session hat das Parlament – mit nur zwei Stimmen Unterschied – zudem abgestimmt kein Beschwerderecht (Artikel 18, Kapitel 8) vorzusehen. Die zweite Kommission ist mit 11 gegen 2 Stimmen ebenfalls dafür. Das heisst, es besteht somit keine Anfechtung dieses Gemeinderatsbeschlusses. Obwohl eine subsidiäre Verfassungsbeschwerde gegen etwelche Verletzung der Grundrechte bleibt, ist die CSPO mit dieser Lösung nicht glücklich.

In Anbetracht der Dringlichkeit dieser Gesetzesrevision und dem Wissen, dass es sich um eine Übergangsbestimmung handelt – der Ausgang der Debatte auf Bundesebene über die Rechtsnatur der Einbürgerung ist abzuwarten – und der Tatsache, dass schliesslich das Kantonsrecht dem Bundesrecht angepasst wird, ist die CSPO für Eintreten.

Im Gegenzug verlangt aber die CSPO, dass das Gesetz spätestens am 1. Januar 2008 in Kraft tritt.

Herzlichen Dank für die Aufmerksamkeit.

*Hr. Grossrat Ambros Bumann (GRL):*

Im Grundsatz kann sich die FDPO mit dem vorliegenden Gesetzesentwurf einverstanden erklären.

In der Eintretensdebatte zur ersten Lesung haben wir uns bereits dafür ausgesprochen, dass es den Gemeinden offen bleiben muss, die Zuständigkeit zur Verleihung des Gemeindebürgerrechts durch eine entsprechende Änderung im Gemeinde Organisationsreglement an das kommunale Legislativorgan zu übertragen. Wir vertreten nach wie vor diese Ansicht und werden einen entsprechenden Abänderungsantrag einbringen.

Die Verlängerung der Frist von einem auf drei Jahre zur Erlangung des Bürgerrechts einer Gemeinde hat die Kommission in den Gesetzesentwurf aufgenommen. Hier werden wir in einem Abänderungsantrag noch den Zusatz einbringen, wonach der Gesuchsteller auch während der Verfahrensdauer den Wohnsitz in dieser Gemeinde haben muss.

In der ersten Lesung haben wir eine Verlängerung der Frist für die Nichtigkeitserklärung durch das zuständige Departement von fünf auf zehn Jahre ausgesprochen. Mit dem Antrag der Kommission, wonach die Frist für die Nichtigkeitserklärung jener im Bundesgesetz entsprechen soll, können wir uns einverstanden erklären.

Die Erledigung der rückständigen Gesuche bedarf einer Lösung und verlangt nach einer raschen Gesetzesänderung. Ich verweise dabei auf den Bericht der GPK.

Mit diesen Einschränkungen ist die FDPO für Eintreten.

Besten Dank.

**La discussion est close.**

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL), présidente de la deuxième commission:*

A la suite des nombreuses discussions intervenues en juin lors de la première lecture, vous vous souvenez que la première mission de la deuxième commission avait été de redéfinir les critères d'intégration, sur lesquels la plupart des interventions avaient porté au plenum.

La nouvelle formulation qui vous a été proposée, largement débattue en commission, tient compte de la législation fédérale et met en évidence le respect des principes constitutionnels suisses. L'ensemble de la commission entendait ainsi démontrer l'importance qu'elle accorde aux principes de l'égalité des hommes et des femmes et des droits de l'enfant. La solution proposée répond ainsi aux attentes du Parlement.

Il convient également, pour répondre à certaines interventions, de noter que le règlement d'application, qui sera transmis aux communes, apportera des précisions au sujet des critères d'intégration. Des directives précises seront également transmises aux communes dans ce sens.

Le critère d'urgence pour le traitement de cette loi en période de vacances était important. Depuis la votation par le peuple du transfert de compétence, plus de 2'000 demandes sont en suspens. L'approbation de cette loi est, à l'heure actuelle, importante.

Je me permets de relever une erreur qui s'est glissée dans le document blanc en français des propositions de la commission, en page 3, article 8 alinéa 3. "Les communes municipales et bourgeoises intéressées sont entendues." **Le mot "intéressées" a été tracé et remplacé par "concernées"**. Le mot "concernées" a échappé lors de la mise en pages.

La réponse aux cas particuliers que vous avez soulevés, je la ferai lors de la lecture de détail d'entente avec les membres de la commission.

Je remercie tous les groupes parlementaires qui se sont prononcés en faveur de l'entrée en matière. Ils témoignent ainsi de leur conscience de la nécessité de répondre rapidement aux demandes de citoyens bien intégrés dans notre communauté et qui participent au développement de notre canton.

J'invite mes collègues de la commission, que je remercie pour leur soutien et leur travail assidu, à se retrouver cet après-midi, à 14 heures, en la salle de conférence du troisième étage pour examiner les amendements déposés.

Merci de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Deux mots pour vous dire que, effectivement, comme l'a dit à juste titre la présidente de la commission, il est important que nous puissions, dans cette session encore, arrêter définitivement ce texte en deuxième lecture, de manière à pouvoir faire entrer en vigueur la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2008, cela après le respect du délai référendaire, pour une raison évidente: c'est qu'il faudra bien que l'on puisse enfin traiter ces 2'000 dossiers en suspens. Vous savez que depuis que le droit fédéral a été modifié et que les bourgeoisies ne peuvent plus percevoir des montants conséquents lorsqu'un étranger demande à être naturalisé, à avoir une bourgeoisie,



on assiste à une impossibilité tout simplement d'appliquer la loi actuellement en vigueur puisque les bourgeoisies ne délivrent plus leur accord et, par conséquent, ces dossiers s'entassent. En transférant – c'est ce que l'on a cherché – le droit de cité de la bourgeoisie à la commune municipale, on va certainement résoudre efficacement ce problème.

Alors, faut-il déjà traiter – en première lecture, on en a déjà largement discuté – la problématique du droit de recours et vous avez vu le sort réservé par le Parlement en première lecture. Je pense qu'en deuxième lecture certainement ce sort sera confirmé. Ce que nous voulons éviter avant tout, ce n'est pas le droit de recours, mais ce que l'on veut éviter, c'est de transposer au niveau cantonal une problématique qui sera tranchée dans quelques mois au niveau fédéral. Alors, n'anticipons pas, ne faisons pas du problème fédéral un problème cantonal, ne mettons pas la charrue avant les bœufs et traitons les choses correctement.

Le Conseil d'Etat s'est déclaré également d'accord avec la proposition des trois ans de domicile dans une commune pour un étranger et d'une année pour un Suisse. Ce n'est pas une question de différence de traitement, mais il faut quand même convenir qu'un confédéré qui vient habiter en Valais et y demander le droit de cité, finalement, il partage avec nous non seulement une histoire, mais une communauté de valeurs certainement depuis très longtemps alors que pour l'étranger, ce n'est pas forcément le cas. Entre un et trois ans de différence, ce ne me paraît pas une inégalité de traitement.

En ce qui concerne maintenant ces problèmes d'informatique, on aura encore l'occasion d'en débattre à l'intérieur de la commission, mais il faut savoir, tout d'abord, qu'Infostar est un programme informatique fédéral. Le canton du Valais n'a aucune possibilité d'aller bidouiller dans ce système informatique. Ensuite, si on a pu obtenir une case exceptionnelle, c'est parce que vraiment on a fait un effort particulier et, finalement, on l'a fait pour les bourgeoisies parce que c'est une demande des bourgeoisies. Si nous ne faisons pas cette case-là et cette démarche-là, les bourgeoisies n'auront plus aucun moyen, après quelques années, d'avoir un contrôle pour savoir qui est bourgeois et qui n'est pas bourgeois. C'est tout simplement la fin des bourgeoisies. Ou bien elles développent elles-mêmes pour leurs propres besoins, mais à coups de millions, un système informatique qui leur permet de tenir à jour. Alors, à ce moment, le travail serait fait à double: une fois par nos services, qui rentrent dans Infostar, et puis ensuite on devrait transmettre au service informatique des bourgeoisies. Vous voyez la complexité administrative, etc. Tandis qu'ici, avec une simple case, même si cela paraît choquant de lier bourgeoisie encore avec droit de cité et les contraintes que cela impose, c'est avant tout pour le bien des bourgeoisies que nous avons voulu procéder de la sorte.

Je vous remercie de votre entrée en matière.

Je peux concevoir du groupe socialiste qu'il peut aussi évoluer dans son appréciation, l'essentiel étant, finalement, que nous puissions traiter dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 toutes ces demandes en suspens qui méritent d'être traitées.

Pour le reste, certainement, je reviendrai à l'occasion du rapport de la commission de gestion, demain après-midi, sur le fonctionnement même du service.

Je vous remercie.

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

**Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue, qu'elle est donc acceptée.**

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du mercredi 12 septembre 2007.*)

## **Entrée en matière**

### **3. PROJET DE DECISION concernant l'assainissement de la commune bourgeoisiale de Loèche-les- Bains**

#### **Eintretensdebatte**

#### **BESCHLUSSENTWURF zur Sanierung der Burgergemeinde Leukerbad**

*Commission des finances / Finanzkommission*

*Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard*

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Daniel Porcellana (PDCC):*

Le groupe PDC du Centre a analysé attentivement le message ainsi que le rapport de la commission des finances se rapportant au projet de décision d'assainissement de la bourgeoisie de Loèche-les-Bains.

Notre groupe aurait néanmoins souhaité pouvoir disposer de documents plus étayés, notamment un bilan ou une situation patrimoniale avant et après assainissement ainsi que du projet de contrat d'assainissement.

C'est avant tout l'ampleur de l'endettement ainsi que du découvert financier qui a retenu notre attention, notamment une dette en capital de 53 millions, à laquelle il faut ajouter 18,3 millions d'intérêts courus au 30 juin 2007, soit un endettement total de 71,3 millions.

Après déduction de la valeur des actifs gagés et libres, qui ont fait l'objet d'évaluations ou d'offres de reprise à hauteur de 19,8 millions, le résultat de cette malheureuse opération laisse apparaître un découvert financier de 51,5 millions.

Ce deuxième concept d'assainissement adopté à l'assemblée des créanciers tenue le 7 mars 2007 permettra à la bourgeoisie de Loèche-les-Bains de réduire son endettement à 34 millions au moyen d'un refinancement qui est assuré par un crédit hypothécaire de 15 millions, un crédit bancaire cautionné par l'Etat du Valais de 14,7 millions ainsi qu'une créance postposée par la commune de Loèche-les-Bains pour 4,3 millions.

La réussite de cet assainissement est étroitement liée à un strict respect des désinvestissements planifiés, à des rattrapages d'investissements jugés nécessaires pour le maintien d'une exploitation optimale des bains garantissant ainsi la réalisation des cash-flow nécessaires au remboursement prioritaire du crédit cautionné.

La commission des finances relève, à juste titre, un certain optimisme dans la réussite de ce long processus d'assainissement qui pourrait être mis à mal ou compromis en fonction de l'évolution de la conjoncture, d'autres facteurs qu'il n'est pas possible de planifier ou de quantifier de manière fiable sur une telle durée.

Le contrat d'assainissement qui a également été analysé par la commission des finances contient différentes dispositions contraignantes à l'égard de la bourgeoisie de nature à assurer le respect des flux financiers, tels que planifiés par le mandataire de la bourgeoisie.

Enfin, la mission qui sera nouvellement confiée à l'Inspection cantonale des finances pour assurer le suivi et le contrôle des objectifs financiers, qui, nous l'espérons, seront clairement définis dans le contrat d'assainissement, devrait nous rassurer.

Le groupe PDC du Centre, convaincu du bien-fondé de cette requête tendant à éviter des impacts négatifs pour l'image de notre canton, tient toutefois à mettre en garde le Conseil d'Etat que la participation de l'Etat du Valais à cette opération de sauvetage, qui ne découle d'ailleurs d'aucune contrainte légale, doit rester extraordinaire et unique.

La commission des finances nous signale encore que huit communes bourgeoises présentent un découvert au bilan. Cela nous amène d'ores et déjà à interpellier le Conseil d'Etat pour que ce dernier s'assure que toutes les dispositions nécessaires ont été prises par le service adéquat pour éviter qu'une nouvelle opération de sauvetage ne se profile à l'horizon.

Le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière se rapportant à l'assainissement de la bourgeoisie de Loèche-les-Bains par l'octroi d'un cautionnement d'un emprunt.

Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO):*

Vor drei Jahren haben wir hier in diesem Saal einen Beschluss gefasst der, der Munizipalgemeinde Leukerbad eine neue Zukunft ermöglichte. Der Grosse Rat hat einen Schlusstrich gezogen, einen Schlusstrich unter die lange Leidensgeschichte der Gemeinde Leukerbad. Heute wissen wir, unser Entscheid war richtig. Die Munizipalgemeinde Leukerbad konnte die damaligen Auflagen und Verpflichtungen des Sanierungsvertrags bis heute vollumfänglich einhalten. Leukerbad ist auf dem Weg die Vergangenheit als Geschichte ruhen zu lassen, nicht aber ohne Lehren daraus gezogen zu haben.

Also, machen wir heute denselben Schritt mit der Burgergemeinde und ziehen mit der Zustimmung der Bürgerschaft einen Schlussstrich unter die Leidensgeschichte der Burgergemeinde und gleichzeitig einen Schlussstrich unter die unglückliche und lange Affäre Leukerbad.

Bereits bei der Sanierung der Munizipalgemeinde wussten wir um die enge Verflechtung zwischen Munizipal- und Burgergemeinde. Damals war schon bekannt, die Schulden der Burgergemeinde sind zu gross und es muss bald ebenso nach einer Lösung gesucht werden. Inzwischen ist der Schuldenberg der Burgergemeinde inklusiv der aufgelaufenen Zinsen auf über 71 Millionen angewachsen. Ein Schuldenberg, der einem geschätzten Vermögen von nicht einmal 20 Millionen gegenüber steht. Ein Vermögen, das als Buchwert aufgeführt ist, bei einer Zwangsverwertung vermutlich aber bei weitem nicht realisiert werden kann. Der nun vorliegende Sanierungsvertrag sieht einen Verlust der Gläubiger von 50 Prozent ihrer Guthaben vor. Ein grosser Verlust.

Eine Besonderheit dieses Sanierungsvertrags, um den lange gerungen wurde, ist das Einverständnis aller Schuldner - dafür sei diesen auch herzlich gedankt – die ESG mit 1,8 Millionen nachzubessern. Mit der Nachbesserung der ESG wird der Verlust der Gemeinden, die zusammen mit der Burgergemeinde dieses Anleihenspaket gezeichnet haben und somit auch Solidarschuldner sind, um 20 Prozent vermindert. Das heisst, die an der Anleihe beteiligten Gemeinden werden noch 30 statt 50 Prozent des Anteils der Ausleihung an die Burgergemeinde Leukerbad übernehmen müssen. Immer noch ein schmerzlicher Verlust für die ESG und ihre Partner und die Gemeinden. Jedoch angesichts der schlechten Aussichten bei einer Zwangsverwertung eine annehmbare Lösung. Im Sanierungsvertrag ist vorgesehen, dass die Burgergemeinde eigene Mittel auflösen und erwirtschaften kann, damit die dringend notwendigen Investitionen in das Burgerbad getätigt werden können. Dies ist gut so, eine weise Sicht, denn die künftigen Zinsen und vorgesehenen Abzahlungen können nur dann erwirtschaftet und getätigt werden, wenn das Burgerbad einen guten Auftritt hat und auch weiterhin eine hohe Anziehungskraft auf seine Kundschaft ausübt.

Die CVPO ist für Eintreten und stimmt dem Kredit in vorliegender Form zu.

Danke.

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):*

Après le sauvetage de la commune de Loèche-les-Bains, voilà maintenant que ce Parlement, tel Zorro, se porte au secours de la bourgeoisie de Loèche-les-Bains. Que feraient les notables responsables des débâcles financières sans la mansuétude des autorités cantonales? On peut se poser la question.

Après des années d'euphorie où tant les autorités communales que bourgeoises ont joué les grands manitous de la finance, les gens de Loèche-les-Bains et le canton paient un lourd tribut moral et financier pour sauvegarder l'image de notre canton. Afin de ne pas faire perdre à la Centrale d'émission des communes suisses et pour ne pas passer auprès des autres confédérés pour un canton dont certaines communes sont gérées comme une partie de Monopoly, le canton doit soutenir la bourgeoisie de Loèche-les-Bains.

Comme nous sommes en campagne électorale, nous ne demanderons pas de quel parti étaient les acteurs de la mauvaise gestion de la bourgeoisie, ni comment ils ont pu s'endetter de pareille manière sans être inquiétés.

De toute façon, peu importe la recherche des responsabilités; le procès des responsables de notre compagnie aérienne a démontré dernièrement que l'incompétence n'est juridiquement pas punissable.

La précarité de la situation financière de la bourgeoisie est connue depuis 1999. Après un premier contrat d'assainissement avec les principaux créanciers d'une durée de cinq ans, la bourgeoisie demande du secours au Conseil d'Etat en 2004. Le groupe de travail, nommé par le Conseil d'Etat pour analyser la situation, tient compte, lors de ses travaux, je cite, "qu'il n'existe en Valais aucune base légale expresse permettant une participation active à l'assainissement ou à un soutien financier en faveur de communes bourgeoises en situation financière précaire".

Le groupe de travail est arrivé à la conclusion, à l'époque, qu'il n'était pas envisageable de soumettre au Conseil d'Etat une demande de cautionnement de 38 millions de francs.

La proximité de la débâcle financière de la commune municipale a certainement pesé aussi dans cette décision.

Après des années de tractations, les créanciers ont accepté de renoncer à 50% de leurs créances et aux intérêts courus depuis 1999. Le cautionnement de l'Etat est le seul moyen d'éviter des poursuites par voie de saisie ou en réalisation de gage et fait partie intégrante du plan d'assainissement. Aujourd'hui, il serait moralement discutable de ne pas entrer en matière pour aider une bourgeoisie en grande difficulté même si l'on peut craindre de créer un précédent et de devoir, dans l'avenir, aussi intervenir pour d'autres bourgeoisies en difficulté.

Le groupe PS/AdG accepte donc le projet de décision concernant l'assainissement de la commune bourgeoise de Loèche-les-Bains et soutient la proposition de la commission des finances de nommer l'Inspection cantonale des finances comme organe de surveillance de la bourgeoisie. Merci.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmänn (CSPO):*

Das vorgeschlagene Sanierungskonzept bezieht sich auf eine Gesamtverschuldung von 71'250'505 Franken. Die Finanzkommission – sonst immer aufs Sparen getrimmt – schlägt dem Parlament nach Abwägung aller Vor- und Nachteile und nach Prüfung einiger Grundsatzfragen – vor allem keine Schaffung eines Präjudiz – einstimmig vor, dass der Kanton Wallis der Bürgergemeinde Leukerbad eine Bürgschaft gewährt.

Mit dieser Bürgschaft soll die Finanzierung der Restschuld nach erfolgter Sanierung, abzüglich Hypothekarschuld und Darlehen Munizipalgemeinde Leukerbad, sichergestellt werden. Es geht um viel Geld, das jedoch erst fällig wird, wenn die Bedingungen des Sanierungsvertrags alle nicht greifen. Für die Beteiligung des Kantons Wallis scheinen einerseits das bedeutende finanzielle Opfer der Gläubiger und andererseits die Risiken im Falle eines Scheiterns der Sanierung ausschlaggebend.

Eine Schädigung des touristischen und wirtschaftlichen Images des Kantons wäre im Falle einer Pfandverwertung viel gravierender, die Folgen nicht absehbar.

Die Gewährung der Bürgschaft ist gleichzeitig kein Freipass, denn die Bedingungen des Sanierungsvertrags sind hart. Sofern der Cashflow nicht erreicht wird, müssen die Investitionen entsprechend gekürzt werden. Zudem darf die Burgergemeinde Leukerbad ohne ausdrückliche Ermächtigung des Staatsrats während 30 Jahren bei Dritten keine Darlehen aufnehmen oder Eventualverpflichtungen eingehen oder gewähren.

Die CSPO anerkennt die Notwendigkeit dieser Bürgschaftsgewährung und ist für Eintreten. Danke.

*M. le député Olivier Borgeat (PDCB):*

Le groupe DC du Bas accepte d'entrer en matière sur ce projet de décision.

Nous partageons les préoccupations de la commission des finances relatives notamment au risque de créer un éventuel précédent et à la réelle possibilité que la bourgeoisie ne puisse pas, à long terme, honorer l'ensemble de ses engagements.

Nous sommes, toutefois, confiants en l'avenir de la station. Nous croyons au développement et en la pérennité de l'économie touristique de Loèche-les-Bains qui reste, ne l'oublions pas, un fleuron de notre tourisme en Valais.

Enfin, nous sommes satisfaits de constater que l'ensemble des parties a consenti à faire des efforts et nous ne pouvons qu'être rassurés que la surveillance incombe à l'Inspection cantonale des finances.

Nous soutenons donc sans réserve le texte proposé par la commission des finances.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Je profite de ce petit intermède pour saluer la présence à la tribune des élèves de la première année de culture générale de l'école supérieure de commerce de Sierre, accompagnés par leur professeur, M<sup>me</sup> la députée Laetitia Massy, qui a décidé aujourd'hui de prendre de la hauteur pour la bonne cause et pour mieux voir ce qui se passe dans nos travées.

Chers jeunes,

Je vous souhaite la bienvenue dans cette noble Assemblée et vous souhaite du plaisir à suivre ces débats, en vous invitant à ne pas craindre de vous laisser prendre au jeu et d'imaginer que peut-être, un jour, vous aussi, vous serez tentés par un mandat parlementaire.

Pour votre information, nous débattons actuellement de l'entrée en matière concernant l'assainissement de la commune bourgeoisiiale de Loèche-les-Bains.

*(Applaudissements)*

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

"Wer sparen will, kann dies". Dieser Ausspruch stammt von CVPO Fraktionschef Beat Abgottspon anlässlich der Rechnungsdebatte vom 11. Juni 2007.

In Leukerbad wurde, besonders in den 90er Jahren, nicht gespart. Im Gegenteil. Da wurde jahrelang – vor allem von CVP Vertretern – mit grosser Kelle angerichtet.

Nachdem die Munizipalgemeinde bereits saniert werden musste, gilt es nun auch der Burgergemeinde Hand zu bieten für ihren Sanierungsvertrag, damit es für die Bevölkerung von Leukerbad eine Zukunft gibt. Deshalb unterstützt die SPO/Linke Allianz den Beschluss zur Sanierung der Burgergemeinde Leukerbad, hat dies sogar ausdrücklich in einem Vorstoss gefordert.

Denn: Wie bei der Munizipalgemeinde steht auch die Burgergemeinde in der Pflicht gegenüber der ESG und 31 ESG Gemeinden. Eine erneute öffentliche Auseinandersetzung mit der ESG in den schweizerischen Medien würde nicht nur Leukerbad schaden, sondern auch der Munizipalgemeinde, Leukerbad Tourismus, der Region, ja dem ganzen Kanton.

Mit der vorliegenden Bürgerschaft kann dies vermieden werden.

Leukerbad, insbesondere die Bevölkerung verspürte in den letzten Jahren die Nachwehen des vergoldeten Loretan-Zeitalters. Steuern und Taxen mussten angehoben werden und die Ausgaben wurden drastisch gekürzt. Mehrere Familien zogen daraufhin ins Tal. Mitgeholfen haben dabei auch die Restrukturierungen in der Rheuma- und Rehaklinik und damit verbundenen Arbeitsplatzabbau. Und zurzeit gefährdet eine erneute Restrukturierung der beiden Kliniken und ein überhitzter Wohnungsbau wieder die zukünftige Wohn- und Arbeitslage im Bäderdorf.

Aus all diesen Gründen ist die SPO/Linke Allianz einverstanden, dass das Finanzinspektorat im Zusammenhang mit der Sanierung als Aufsichtsorgan für die Burgergemeinde walten soll.

Bekanntlich lernt der Mensch aus seinen Fehlern nur langsam – wenn überhaupt.

Eine Frage bleibt uns zum Abschluss. Weshalb erhöhte die Kommission die Bürgerschaft entgegen allen Vormeinungen in der Botschaft von 20 auf 30 Jahre?

Die SPO/Linke Allianz ist für Eintreten und dankt für die Beantwortung der Frage.

*M<sup>me</sup> la députée Brigitte Diserens (GRL):*

Que faire? Le groupe radical-libéral, vous le pensez bien, s'est quand même posé la question et j'imagine que le Conseil d'Etat et la commission des finances ont dû faire de même.

Mais, est-il judicieux et cohérent par rapport à l'image touristique que l'on veut donner à notre canton de ne pas aider cette bourgeoisie et ses infrastructures?

Cependant, cette affaire a des relents de déjà vu et on pourrait intituler cette suite "Loèche 2, le retour".

En acceptant cette décision d'octroi d'assainissement, le groupe radical-libéral est conscient que si le plan de remboursement n'est pas respecté, le cautionnement de 17 millions sera activé, et là les risques sont grands.

Mais, au vu du contrat d'assainissement, de la volonté de la bourgeoisie, de l'effort des créanciers et de la désignation de l'Inspection cantonale des finances comme organe de surveillance, le groupe radical-libéral, tout en pouvant imaginer le pire et conscient que plusieurs facteurs extérieurs peuvent intervenir dans l'avenir touristique et commercial des bains, estime qu'il s'agit là de la moins mauvaise des solutions.

Et c'est finalement les pieds dans l'eau ou plutôt les pieds au mur que nous acceptons ce projet de décision.

*Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):*

Die Burgergemeinde Leukerbad ist mit mehr als 71 Millionen Franken verschuldet. Mit einer Bürgschaft von zirka 18 Millionen Franken soll sich der Staat Wallis an der Sanierung beteiligen. Es bleibt uns wohl nichts anderes übrig, als dieser Sanierung zuzustimmen.

Damit soll unter anderem auch eine Schädigung des touristischen und wirtschaftlichen Rufs unseres Kantons im Fall einer Schuldbetreibung auf Pfändung oder Pfandverwertung gegen die Burgerschaft Leukerbad verhindert werden.

Wir sind jedoch – wie die Finanzkommission – der Ansicht, dass diese Bürgschaft eine Ausnahme für diese Art von Gemeinwesen bleiben muss.

In diesem Sinne stimmt die SVP-Fraktion dem vorliegenden Beschlussentwurf zu.

Ich danke Ihnen.

*M. le député André Quinodoz (PDCC), président de la commission de gestion:*

Lors de l'analyse du projet de décision concernant l'assainissement de la commune bourgeoise de Loèche-les-Bains, la commission de gestion a pris connaissance avec intérêt de la proposition de la commission des finances qui consiste à désigner l'Inspection cantonale des finances comme organe de surveillance de la commune bourgeoise de Loèche-les-Bains.

Etant donné l'importance de l'engagement de l'Etat, un suivi au plus près de l'évolution financière apparaît aux membres de la commission de gestion des plus justifiés. La commission apporte son total soutien à cette modification.

La commission de gestion regrette, cependant, que cet ajout n'ait pas figuré sur les contrats d'assainissement de communes traitées précédemment, par exemple l'assainissement de Grächen.

C'est pourquoi la commission de gestion souhaite corriger cet état de fait et que, de manière générale, là où le canton est engagé dans l'assainissement de communes au travers de cautionnements significatifs, l'Inspection cantonale des finances soit chargée du suivi de l'évolution financière.



Cette proposition est, par ailleurs, en parfaite conformité avec l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 qui prévoit, en son article 77, je cite: "Mesures arrêtées. Le contrôle et le suivi des mesures arrêtées par le Conseil d'Etat ou le département cantonal compétent incombent à l'Inspection des finances, à moins que des dispositions spéciales ne les attribuent à un autre service ou au préposé."

Je vous remercie de votre attention.

### **La discussion est close.**

*M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:*

Autofinancement, autogestion, autolimitation, autonomie, autant de termes qui n'ont pas été utilisés dans la cité des thermes.

Résultat des excès d'autocratie: 71'250'505 francs. C'est, en effet, le montant précis de l'endettement au 30 juin 2007 de la bourgeoisie de Loèche-les-Bains.

Dans ce dossier, et vous avez pu le constater à la lecture de son rapport, la commission des finances n'a cherché ni à refaire l'histoire ni à désigner des coupables quand bien même de nombreuses erreurs ont été cumulées dans cette affaire qui n'aurait jamais dû en devenir une d'Etat.

Et c'est bien ici le cœur du débat: jusqu'où doit aller le canton pour pallier les défections financières de collectivités publiques ou autres institutions paraétatiques ne bénéficiant d'aucun lien juridique avec lui?

Dans ce domaine, les choses doivent être bien claires et surtout le rester.

La bourgeoisie de Loèche-les-Bains est et sera un cas extraordinaire et unique pour la commission des finances. En effet, la situation avant assainissement de la bourgeoisie de Loèche-les-Bains est catastrophique. Depuis huit ans, les créanciers et les autorités bourgeoises, assistés de différents experts et audits, cherchent une solution. Cette dernière, finalement acceptée par toutes les parties concernées, vous a été détaillée dans le message du Conseil d'Etat.

La clef de voûte de cet assainissement est le cautionnement de l'Etat à hauteur de 17'633'718 francs, si l'on tient compte de la marge de 20%.

La commission des finances, sans grand enthousiasme malgré le vote unanime de ses membres, propose au Parlement de ratifier la décision du Conseil d'Etat du 23 mai, modifiée en séance du 16 août pour porter la durée à 30 ans, non pas sur proposition de la commission, Madame la députée Susanne Hugo-Lötscher, mais bien sur décision du Conseil d'Etat, pour les raisons suivantes:

La solution apportée par M. Albert Bass est la seule issue qui permet d'éviter la saisie des biens de la bourgeoisie au 30 septembre prochain. En contrepartie de l'engagement de l'Etat, les différents créanciers, en particulier le Crédit Suisse et la CECS, abandonnent quelque 19 millions de créances et 18 millions d'intérêts.

Cet assainissement, qui représente la moins mauvaise solution, permet d'éviter la saisie des biens de la bourgeoisie, mais surtout un véritable désastre pour l'image touristique, économique et politique de l'ensemble de notre canton, ainsi que divers dégâts collatéraux, dont la stabilité financière de la Centrale d'émission des communes suisses qui, pourtant, a quelques reproches à se faire dans ce dossier.

La durée de 30 ans est, malheureusement, incompressible et correspond à celle du prêt hypothécaire consenti par le créancier gagiste.

Comme précisé dans notre rapport, la viabilité du Burgerbad et, par lien direct, de la bourgeoisie est difficilement évaluable à long terme. Certains éléments parlent pourtant en sa faveur, en particulier la reprise des investissements nécessaires à répondre aux normes d'hygiène et de sécurité, ainsi qu'à améliorer l'attractivité des bains. Ce sont ainsi 6,5 millions qui vont être injectés d'ici à 2010. Dès lors, la croissance du chiffre d'affaires budgétisée dans la planification semble être réaliste.

La commission des finances a également consulté le projet de contrat d'assainissement et peut confirmer à ce Parlement que tout produit extraordinaire ou cash-flow supplémentaire à celui budgétisé sera porté en diminution du crédit garanti par le cautionnement de l'Etat. Si, par contre, le cash-flow était inférieur au budget, les investissements seraient réduits proportionnellement afin de respecter le plan de remboursement du crédit cautionné. Il est également prévu l'interdiction de conclure des emprunts et/ou des engagements conditionnels sans autorisation expresse du Conseil d'Etat jusqu'à l'échéance du crédit, respectivement du cautionnement.

Enfin, afin de maintenir un contrôle et une pression supplémentaire sur les comptes de la bourgeoisie de Loèche-les-Bains, la commission des finances recommande au Parlement d'amender la décision du Conseil d'Etat par le nouvel article 2 alinéa 2 suivant: "L'Inspection des finances est désignée comme organe de surveillance de la bourgeoisie de Loèche-les-Bains." Cet élément avait été intégré dans la décision d'assainissement de la commune municipale de Loèche-les-Bains en date du 12 novembre 2003.

Dès lors, et sans vouloir jeter le bébé avec l'eau des bains, mais en étant conscient du risque lié à ce cautionnement, je vous encourage, Chers collègues, à accepter le projet de décision concernant l'assainissement de la commune bourgeoisière de Loèche-les-Bains avec l'amendement que je viens de citer.

Je vous remercie de votre soutien et de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Vous savez aussi l'enthousiasme du Conseil d'Etat dans ce dossier puisque, après avoir accepté dans une première décision un premier plan d'assainissement qui s'est avéré par la suite insuffisant pour assurer la pérennité de cette commune bourgeoisière, le Conseil d'Etat a donné son accord au plan qui vous est présenté aujourd'hui, tout en sachant qu'il n'y a aucune obligation légale pour le canton de venir en aide à cette commune bourgeoisière, mais tout en sachant aussi que si on ne le fait pas, étant donné qu'il s'agit d'une commune bourgeoisière valaisanne et qui, en plus, porte le nom de Loèche-les-Bains, forcément, la répercussion au

niveau national, les effets négatifs non seulement sur l'image du canton, mais sur la réputation des communes et du canton seraient tels que, finalement, c'est bien sûr un moindre mal la proposition qui vous est présentée aujourd'hui de ce cautionnement sur 30 ans et que nous espérons bien sûr ne pas devoir exercer.

Vous savez déjà l'effort consenti par le canton puisque vous avez porté vous-mêmes cette décision en faveur de la commune municipale, mais vous devez savoir aussi que la commune municipale a répondu dans sa qualité de gestion, dans ses compétences et dans la manière de gérer ses comptes et sa comptabilité maintenant d'une façon remarquable puisque la commune se trouve dans une relativement bonne situation financière qui lui permet d'absorber aussi l'effort qu'elle doit consentir vis-à-vis de la commune bourgeoisiale.

Alors, ce que nous espérons tous, Madame la députée Brigitte Diserens, ce n'est pas "Loèche-les-Bains 2, le retour", mais c'est "Loèche-les-Bains 2, final".

Merci de l'appui que vous donnerez à l'assainissement de cette commune bourgeoisiale, en rassurant le président de la commission de gestion que même si, dans les autres décrets d'assainissement, il n'était pas stipulé d'une façon claire dans le texte que l'Inspection cantonale des finances devait opérer le contrôle de ces contrats d'assainissement, il a déjà dans la réalité été procédé de la sorte.

Merci beaucoup de votre attention et du soutien que vous apporterez à ce projet d'assainissement.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

**L'entrée en matière n'est pas combattue; elle est acceptée.**

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du mercredi 12 septembre 2007.*)

#### **Traitements / Behandlungen:**

**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für  
Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

#### **4. POSTULAT**

**du groupe PS/AdG, par le député Jean-Marc Zufferey, concernant  
l'attestation cantonale de formation professionnelle de concierge  
(13.12.2006) (3.084)**

#### **POSTULAT**

**der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Jean-Marc Zufferey, betreffend  
Hauswartausbildung (13.12.2006) (3.084)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat dans le sens de sa réponse écrite.

Personne ne demande à intervenir.

Nous considérons ainsi que ce postulat est en main du Conseil d'Etat pour sa mise en œuvre.

**5. POSTULAT**  
**du député Ignaz Imboden et cosignataires concernant l'école valaisanne**  
**(13.12.2006) (3.085)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrat Ignaz Imboden und Mitunterzeichnenden betreffend**  
**Walliser Schule (13.12.2006) (3.085)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Ce postulat est partiellement accepté par le Conseil d'Etat.

*Hr. Grossrat Ignaz Imboden (CSPO):*

Obwohl in der Eingabe unseres Postulates die Anliegen klar beschrieben sind, wollen wir noch einige Punkte darlegen.

Von der schriftlichen Antwort haben wir Kenntnis genommen. Wir können leider nicht mit allen Belangen einverstanden sein.

Von niemandem wird bestritten, dass die Walliser Schule an einem grossen Reformstau leidet. Es geht dabei nicht etwa darum, in unserer Schule alles auf den Kopf zu stellen, sondern einzig und allein darum unserer Schule zeitgemässe Inhalte und Strukturen zu geben.

Es geht aber noch um mehr. Sowohl betroffene Eltern als auch die Lehrerverbände weisen seit Jahren auf den Umstand hin, dass es der Walliser Schule an Zukunftsvisionen fehlt. Die in den letzten Jahrzehnten vorgenommenen Änderungen im Walliser Schulwesen ergeben das Bild eines zwar bunten, aber nicht abgestimmten Flickenteppichs. Die Jugend des

Kantons Wallis verdient mehr. Die Walliser Jugend verdient mehr als es in der Antwort vorgestellt wird. Wir wollen dabei nicht leugnen, dass mehrere wertvolle Initiativen auch in die Tat umgesetzt worden sind. Es fehlte aber bis heute der politische Wille, in folgenden Bereichen klare Akzente zu setzen:

- Problemfelder der Orientierungsschulen
- Schuldauer
- Statut der Lehrkörper
- Zweisprachigkeit in den Fachhochschulen

Dies um nur die wichtigsten zu nennen.

Wir verlangen deshalb, dass die Walliser Regierung eine Arbeitsgruppe bestellt, die sich nicht allein auf interne Ressourcen abstützt.

Dabei sollen auch unabhängige Fachleute folgendes aufzeigen:

- Welche Schwachstellen hat die Walliser Schule?
- Welche Sofortmassnahmen sind zur Anpassung unseres Schulwesens in die Wege zu leiten?
- Welche Massnahmen müssen getroffen werden, damit die Walliser Schule morgen den immer komplexeren Herausforderungen gewachsen sein wird.

Nach der Eingabe unseres Postulates haben wir von Eltern und Lehrpersonen sehr viele positive Signale erhalten und sind auch überzeugt, dass unsere Anliegen auch ein dringendes Anliegen der ganzen Walliser Schule ist.

Gerade die Einsetzung einer unabhängigen Arbeitsgruppe, welche der Staatsrat nicht als wichtig erachtet, ist für die CSPO der richtige Weg.

Das inzwischen 45jährige Gesetz über das Unterrichtswesen darf nicht mehr länger auf den Schulbänken sitzen bleiben. Ein Gesamtkonzept ist dringend nötig.

Wir bitten Sie, geschätzte Damen und Herren Abgeordnete, dem Postulat zuzustimmen.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

Je crois que le député Ignaz Imboden montre combien l'école est importante pour le pays et combien nous voulons la moderniser. C'est pour cette raison que nous avons indiqué dans la réponse qu'un certain nombre d'actions sont entreprises, notamment au niveau suisse avec HarmoS, au niveau romand avec la convention romande sur l'éducation, au niveau suisse aussi avec le concordat sur l'enseignement spécialisé. Ces nouvelles applications demanderont à la fois du Législatif et de l'Exécutif de nombreuses adaptations, notamment d'ordre législatif.

C'est la raison pour laquelle nous proposerons, la semaine prochaine, à la commission thématique un schéma pour revoir l'ensemble de la loi, pour considérer quelles

sont les valeurs de l'école, quelles sont les missions du département, quelles sont les missions de l'école, quel est le périmètre que nous voulons mettre à cette nouvelle loi et quelles sont les relations canton-communes que nous voulons mettre en place étant donné que le statut des enseignants est également en discussion avec les associations professionnelles.

Avec la commission thématique, lorsque nous discuterons ces éléments la semaine prochaine, nous examinerons dans quelle mesure une commission neutre, indépendante peut nous appuyer pour le pilotage, commission qui serait composée de parents et de gens qui sont près de l'enseignement.

Je pense qu'il est important que les participants principaux: les enseignants, les directions d'école, le département et les parents bien sûr, soient partenaires avec le Grand Conseil de ces réformes que nous voulons mettre en place dès maintenant.

Je crois que l'on est relativement près de la réponse et je vous propose, avec la commission thématique, d'aborder l'ensemble de cette problématique avec une planification que nous avons préparée et que nous présenterons la semaine prochaine à la commission thématique.

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Je me tourne vers le député Ignaz Imboden pour savoir si cette réponse est satisfaisante.

*Hr. Grossrat Ignaz Imboden (CSPO):*

Eigentlich hat mir Herr Staatsrat Roch ins Herz gesprochen und ich bin der Meinung er ist eigentlich auf unsere Anliegen eingegangen.

Demzufolge nehme ich an, dass das Postulat auch angenommen wird.

Ich danke dafür.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Je précise bien que ce postulat est partiellement accepté avec les précisions qui viennent d'être apportées par M. le conseiller d'Etat Claude Roch.

**6. POSTULAT**  
**de la députée Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) et cosignataires**  
**concernant des mesures relatives aux élèves difficiles au cycle**  
**d'orientation (14.12.2006) (3.086)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) und**  
**Mitunterzeichnenden betreffend Massnahmen bei schwierigen Schülern**  
**auf Orientierungsschulstufe (14.12.2006) (3.086)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Ce postulat est accepté.

*Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):*

In der Antwort steht:

Die Dienststelle für Unterrichtswesen schlägt ein Sechspunkteprogramm vor.

Punkt 1 und Punkt 2 – und davon bin ich überzeugt – haben die meisten Schulen schon erledigt, d.h. es existieren Verhaltensregeln und eine Charta. Diese wurde ebenfalls von den Eltern unterschrieben, zumindest von allen grossen Zentren, die ich kenne.

Punkt 5: Es braucht wirklich keine weiteren Überlegungen mehr ob wir solche speziellen Klassen wollen oder nicht.

Man kann genügend Beispiele ausserhalb unseres Kantons anschauen und dann geht es ans Umsetzen. Ich bin froh, dass das Problem jetzt erkannt wurde und das DEKS endlich handelt. Ich hoffe wirklich, dass es bald möglichst solche Klassen gibt. Ich danke für die Antwort.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

Pour répondre à la députée Verena Sarbach-Bodenmüller, je vous incite à consulter le site Internet de notre département puisque, depuis la reprise des classes, nous avons fait un message concernant les comportements inadaptés au cycle d'orientation. Nous avons là des instructions qui sont données pour les directions d'école avec des propositions à court terme et une analyse dès 2007/2008 de nouvelles classes, une pour le Haut et une pour le Bas-Valais, pour les cas difficiles.

Les mesures à court terme, nous les suivrons sur la base d'incitations faites par l'enseignant, la direction d'école et l'inspecteur, et nous prendrons les cas individuels dès maintenant.

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Ce postulat est ainsi accepté dans le sens de la réponse donnée par le chef du département.

**7. POSTULAT**  
**du groupe GRL, par la députée (suppl.) Emmanuelle Maye-Favre,**  
**concernant le cadre éducatif cantonal (15.12.2006) (3.087)**  
**POSTULAT**  
**der GRL-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Emmanuelle Maye-Favre,**  
**betreffend kantonaler Erziehungsrahmen (15.12.2006) (3.087)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Dans le sens de la réponse écrite du Conseil d'Etat, **ce postulat devient sans objet.**

*M. le député Aldo Resenterra (GRL):*

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette réponse puisque nos préoccupations, citées dans ce postulat, sont traitées par le département et les mesures prises sont en voie de réalisation.

Merci au département.

*Le président:*

Merci pour cette intervention... brève, mais utile pour clarifier!



## **8. POSTULAT**

**du groupe GRL, par la députée (suppl.) Emmanuelle Maye-Favre,  
concernant: pour un planning cantonal (15.12.2006) (3.088)**

### **POSTULAT**

**der GRL-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Emmanuelle Maye-Favre,  
betreffend: für eine kantonale Planung (15.12.2006) (3.088)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Ce postulat, dans le sens de la réponse écrite du Conseil d'Etat qui est sous nos yeux, est accepté.

Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir?

Ce n'est pas le cas.

Par conséquent, nous laissons le soin au Conseil d'Etat de mettre en œuvre ce postulat.

Après le traitement de ces cinq objets, nous pouvons passer aux développements.

**Développements / Entwicklungen:**

**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für  
Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

## **9. POSTULAT**

**de la députée Patricia Casays (PDCB) concernant une structure d'accueil  
pour les 6-12 ans: à la fois un centre d'intégration et de prévention  
(06.02.2007) (3.093)**

### **POSTULAT**

**von Grossrätin Patricia Casays (PDCB) betreffend Aufnahmestruktur  
für 6-12 Jährige, die sowohl auf Integration als auch auf Prävention  
ausgerichtet ist (06.02.2007) (3.093)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée Patricia Casays (PDCB):*

Depuis quelques années et plus particulièrement depuis quelques mois, les médias rapportent des actes de délinquance commis par des jeunes et cela de plus en plus précocement. Si les statistiques divergent quant à leur nombre, en revanche, tout le monde s'accorde pour dire que la violence accompagnant ces actes est en nette progression. Ce phénomène, source d'inquiétude, est devenu un des sujets de préoccupation majeure pour la population en général, mais également pour les partis politiques, et cela toutes tendances confondues.

A côté du débat sur les causes de tels comportements, la question du que faire contre cette délinquance violente et comment le faire est au coeur des préoccupations actuelles de notre société, et le canton du Valais n'échappe malheureusement pas à ce questionnement.

Faut-il rendre plus sévères les mesures de répression, comme le préconisent certains, ou faut-il renforcer les mesures de prévention, ou bien encore les deux parallèlement? Mon propos dans ce postulat n'est pas celui d'aborder le sujet de la répression, mais celui d'amener un plus en matière de prévention.

En 2001 déjà, lors d'une conférence donnée, à St-Maurice, par M. Jean Zermatten, à l'époque juge des mineurs, en collaboration avec M. Robert Steiner, chef de la police de sûreté, et de M. Jean-François Dorsaz, psychologue et psychothérapeute, qui s'intitulait "Unis contre la violence", il ressortait dans la conclusion que "les aspects éducatifs par lesquels on aide un enfant à grandir, tout en lui fixant des limites et en apprenant le respect des autres, sont fondamentaux pour une bonne prévention". Cette éducation dont parlaient les conférenciers incombe en premier lieu, et c'est naturel, aux parents, mais il se trouve qu'avec l'évolution sociétale que nous vivons, où bon nombre de pères et de mères d'une même famille sont obligés de travailler, où il y a une augmentation des familles monoparentales confrontées à la même obligation, cette éducation peut, dans certains cas, faire défaut de par l'absence parentale, leur manque de temps, leur fatigue, leur indisponibilité.

On comprend, dès lors, l'importance des structures d'accueil qui, non seulement suppléent à l'absence du ou des parents, mais jouent aussi, et c'est important, un rôle éducatif complémentaire en favorisant chez les enfants qui s'y rendent la responsabilité et la créativité, gages d'une bonne insertion sociale individuelle et collective.

Au sujet de ces structures d'accueil, M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, lors du forum sur la famille qui s'est tenu au printemps de cette année à la HEVs de Sierre, a insisté sur les améliorations à leur apporter, non seulement quant au nombre de places disponibles qui sont encore insuffisantes, surtout pour la classe d'âge des 0-6 ans, mais également quant à leur trop grande disparité sur le plan du territoire cantonal.

A côté de ces mesures, dont la réalisation rapide est plus que souhaitable, j'aimerais proposer une amélioration dans le domaine de l'accueil des enfants touchant cette fois-ci la classe d'âge des 6-12 ans, classe qui revêt une grande importance de par son inscription entre la petite enfance et l'adolescence et qui recouvre toute la scolarité primaire de l'enfant. Cette tranche d'âge mérite une attention particulière, car elle représente une période clé, entre autres dans l'apprentissage des règles, de la responsabilité et dans l'acquisition de l'autonomie.

Actuellement, les 6-12 ans sont accueillis par les UAPE. Ces structures font un excellent travail dans l'éducation non formelle des enfants, dans leur socialisation et participent à la prévention et à l'intégration, mais elles ne possèdent pas toutes des infrastructures adéquates pour remplir leur mission dans des conditions optimales que ce soit au niveau des locaux et des espaces à disposition et, à part quelques exceptions, elles n'ouvrent ni le samedi ni pendant les vacances. A propos de ces heures d'ouverture, sachant que bon nombre de parents travaillent le samedi et que leurs vacances ne coïncident de loin pas toujours avec les vacances scolaires et qu'elles n'ont pas la même durée, la possibilité d'accueillir les enfants pendant ces jours de congé pourrait s'avérer fort utile, surtout pour ceux qui ne peuvent pas bénéficier d'un encadrement familial durant ces périodes.

Compte tenu des deux éléments précités, je propose que les structures d'accueil pour les 6-12 ans puissent se calquer sur le modèle des terrains d'aventure tels qu'ils existent depuis de nombreuses années dans le canton de Genève sous le nom de "Jardin Robinson" et, depuis 2003, en Valais, à Sion, plus précisément sous le nom de "Tipi-Terrain d'aventure", structure dont la fréquentation est en progression depuis sa création. Je pense utile de mentionner qu'elle a bénéficié de l'aide de la protection civile pour l'aménagement du terrain.

Si ce modèle vise les mêmes objectifs que les UAPE existantes, il s'en différencie pourtant par la plus grande diversité des activités proposées et des moyens mis à disposition. Pour résumer, il s'agit d'un lieu d'animation comprenant un local aménagé et surtout, et c'est important, un terrain suffisamment grand et arborisé, dans lesquels les enfants ont la possibilité de s'approprier l'espace, d'être en contact direct avec la nature, d'y choisir en toute liberté des activités qui leur plaisent, tout en bénéficiant d'un encadrement par des intervenants formés et soucieux de maintenir une étroite collaboration avec les parents. Cet espace permet à l'enfant d'exercer son sens critique, de prendre des décisions, où il existe à part entière sans que rien ne soit exigé de lui sinon le respect de chacun, du lieu et de ses règles.

Dans la palette des activités proposées, on pourrait citer entre autres exemples la possibilité de construire des cabanes, de créer un jardin potager, de faire des activités sportives individuelles ou collectives, de faire de la cuisine, du théâtre, de se faire aider pour les devoirs ou encore de participer à différents ateliers à thèmes.

Ce lieu d'animation, tel que décrit, pourrait très bien prendre place dans les structures d'accueil communales existantes disposant d'infrastructures et d'équipements suffisants, mais également dans celles qui nécessiteraient quelques aménagements peu conséquents. Les communes à faible densité de population pourraient se regrouper avec des communes voisines pour créer un terrain d'aventure commun, ce qui permettrait d'accueillir un nombre d'enfants suffisant susceptibles d'en bénéficier et d'en diminuer le coût par la rationalisation des moyens.

Par ce postulat et en me référant à la loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000 et plus particulièrement à son article 32, je demande donc au Conseil d'Etat d'encourager les communes à créer pour les 6-12 ans ces terrains d'aventure, tels que décrits, avec des horaires d'ouverture élargis qui offrent aux enfants un accompagnement dans leur évolution vers l'adolescence et l'âge adulte, en complément et en soutien aux tâches éducatives des familles.

Je vous remercie de votre attention.

*Le président:*

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Gouvernement pour traitement.

**10. POSTULAT  
du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz,  
concernant: favoriser les échanges d'étudiants entre le Val d'Aoste et le  
Valais (06.02.2007) (3.094)**

**POSTULAT  
der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz,  
betreffend Förderung des Studierendenaustausches zwischen dem  
Aostatal und dem Wallis (06.02.2007) (3.094)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):*

Le Val d'Aoste est notre voisin, un voisin comptant 120'000 habitants et qui nous est très proche: proche par la distance, Aoste est à une heure de Martigny, par notre histoire commune, car nous formions le Duché de Savoie, par la langue française, car le Val d'Aoste cultive l'amour de la langue de Montaigne et de Voltaire, l'enseigne dans les écoles depuis les petites classes et le parle partout. Il possède comme nous une économie touristique importante, une agriculture de montagne, une industrie hydroélectrique, de trop petites communes et des habitants partageant l'amour de leur terre, de la race d'Hérens, et qui parlent du Cervin et du massif du Mont-Rose en disant "nos montagnes".

Comme vous le voyez, le Valais et le Val d'Aoste ont beaucoup de points communs et d'intérêts semblables. Nous avons donc tout avantage à cultiver nos collaborations et à créer des synergies entre nos deux régions. Nos deux Parlements se sont rencontrés et le président du Parlement du Val d'Aoste s'est même exprimé dans cette salle en formulant le souhait de renforcer nos relations.

L'université de la Vallée d'Aoste est petite et jeune. Elle a, en effet, ouvert ses portes en 2000. On peut y suivre un cursus en économie et gestion d'entreprise, en sciences de la formation, en psychologie, en langues et communications, en sciences politiques et relations internationales.

En Valais, dans nos hautes écoles, nous pouvons suivre un cursus en technologie du vivant et systèmes industriels, en économie d'entreprise et informatique de gestion. Nous offrons aussi des diplômes en tourisme, physiothérapie, travail social, soins infirmiers et éducation de la petite enfance.

Il pourrait être intéressant pour nos deux régions de favoriser les échanges d'étudiants et parfois aussi de professeurs. Les jeunes valaisans pourraient fréquenter une université voisine, y étudier les sciences sociales ou les langues, tout en restant proches de leur Valais. Les Valdôtains pourraient venir se former comme ingénieurs, se spécialiser dans le tourisme, les soins infirmiers ou la physiothérapie en pouvant rentrer chez eux en fin de semaine.

Comme vous le constatez, une meilleure collaboration entre nos écoles supérieures ne pourrait être que bénéfique pour nos deux régions.

Aussi, je demande au Département de l'éducation d'étudier les possibilités de faciliter les échanges d'étudiants entre nos deux vallées. Merci.

*Le président:*

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**11. POSTULAT**  
**du groupe GRL, par la députée Brigitte Diserens, concernant l'accueil de**  
**la petite enfance, élargissement de la procédure de validation d'actifs aux**  
**mères et pères au foyer (06.02.2007) (3.095)**

**POSTULAT**  
**der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Brigitte Diserens, betreffend**  
**Kleinkinderbetreuung: Erweiterung des Verfahrens zur Validierung**  
**erworbener Fähigkeiten auf Hausfrauen und -männer (06.02.2007)**  
**(3.095)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée Brigitte Diserens (GRL):*

La Suisse fait face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée pour la garde de la petite enfance qui se voit contrainte de fermer certaines crèches.

Certes, pour le moment, en Valais, nous sommes relativement épargnés et avec la nouvelle formation CFC, la pénurie de main-d'œuvre et, par conséquent, de crèches n'est pas encore un problème pour notre canton.

Mais, qu'est-ce qui nous empêche d'anticiper? Qu'est-ce qui nous empêche de trouver des solutions, des solutions plus souples et en adéquation avec notre temps? Il ne faut pas faire l'autruche, ces problèmes de pénurie vont bientôt arriver en Valais.

Certains esprits chagrins vont peut-être voir d'un mauvais œil cette demande, eux qui, d'ordinaire, plaident pour la reconnaissance des acquis verront, avec ce postulat, une tentative de libéralisme économique dans un domaine social.

Je ne veux pas ouvrir ici un débat idéologique, mais plutôt pragmatique.

En demandant au département qu'il étudie, car il s'agit ici d'un postulat et non d'une motion, l'assouplissement de la loi, en reconnaissant une formation qui dure plus longtemps que celle d'un doctorat à l'EPFL, vous le reconnaîtrez, celle de parents. Ce serait une solution pour offrir aux femmes au foyer qui ont élevé des enfants l'opportunité de se réintégrer dans la vie active et profiter des acquis de leur travail effectué au sein de la famille.

Pour encourager l'intégration des femmes dans la vie active, pour créer des emplois et, enfin, en libéralisant le marché, cela permettrait à de nouvelles entreprises de se créer, d'user d'innovativité, de créativité pour proposer des services innovants. Cette libéralisation et souplesse serait aussi un avantage pour les entreprises désirant créer leurs propres crèches.

Ce postulat ne demande pas que tout un chacun ayant été parent reçoive un diplôme d'éducateur, mais rende possible une validation des acquis conjointement à une formation.

*Le président:*

Merci, Madame la députée.

Visiblement, votre intervention suscite des oppositions.

*M<sup>me</sup> la députée Marie-Christine Zen Ruffinen (PDCC):*

Je combats ce postulat pour la raison suivante: être père ou mère de famille n'exige aucune compétence particulière. Nous pouvons être de bons ou de mauvais parents. Il est donc demandé dans ce postulat de valider cette expérience de vie pour pouvoir se transformer en personnel qualifié afin de travailler dans des crèches. Les futurs employés devront, sans formation préalable aucune, faire face à des problèmes éducatifs et psychosociaux, réagir à des situations relevant de la sécurité des enfants impliquant leur propre responsabilité et mettant en jeu un grand nombre de petits enfants.

L'on sait que, actuellement, les parents, de plus en plus exigeants, choisissent le mode de garde des crèches pour se garantir une véritable prise en charge éducative de leurs enfants et non seulement un simple gardiennage.

Comment l'assurer dans ces conditions?

De nombreuses possibilités de formations existent à l'heure actuelle en Valais, que ce soit à l'école de Châteauneuf ou à la Haute Ecole santé-social. Des mères de famille peuvent suivre des formations en emploi ou être admises sur dossier dans ces écoles. Elles peuvent aussi fonctionner comme mères gardiennes, système géré par des associations ou les CMS.

Il est essentiel d'avoir un niveau de formation élevé pour les éducateurs. Il en va de l'avenir de jeunes enfants et, par conséquent, de l'avenir de notre société.

Françoise Dolto disait: "Les professionnels de la petite enfance doivent être mieux considérés que des professeurs d'université, car ils ont l'avenir de l'enfant entre leurs mains."

Sans en arriver là, je vous demande de refuser ce postulat. Plus de crèches, c'est indispensable, mais pas au détriment de leur qualité et du bien de nos enfants.

Merci de me soutenir.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

Im Namen der SPO/Linke Allianz bekämpfe ich dieses Postulat.

Nicht etwa weil wir gegen die Validierung der erworbenen Fähigkeiten von Hausfrauen und Männern sind. Im Gegenteil, wir unterstützen diese Validierung.

Aber, dieses Postulat erwähnt einen Mangel an qualifizierten Arbeitskräften im Bereich der Kinderbetreuung in der Schweiz. Das mag punktuell an einigen Orten zutreffen, nicht aber hier im Wallis. Im Gegenteil, im Wallis werden interessierte Leute in Kleinkinderbetreuung ausgebildet und die Nachfrage nach Praktikas und Arbeitsplätzen übersteigt die Kapazität der Betreuungseinrichtungen.

Aus diesen Gründen verlassen gut ausgebildete oder lernwillige Kinderbetreuer/innen das Wallis, um in anderen Kantonen Arbeit oder Praktikumsplätze zu suchen. Es herrscht also ein Überangebot an qualifiziertem Personal. Deshalb macht dieses Postulat keinen Sinn.

Die Fähigkeiten von Hausfrauen und Männern sollen validiert werden, zum Beispiel als Anrechnung für den Einstieg in die Berufslehre als Kleinkinderbetreuer/in. Nicht aber um qualifiziertes Berufspersonal zu verdrängen.

Nicht qualifizierte Arbeitskräfte für die Kleinkinderbetreuung fehlen hier im Kanton, sondern Betreuungsplätze. Hier muss angesetzt werden, so wie es die SP seit Jahren fordert.

In diesem Sinne lehnen wir das Postulat ab.

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):*

Ce postulat part d'un bon sentiment, mais n'apporte aucune solution au problème de recrutement des professionnels de la petite enfance. Il est même dangereux de discréditer une profession en pensant que n'importe qui peut, sans formation, avoir des compétences pour travailler dans des structures d'accueil de la petite enfance.

Etre mère ou père n'offre pas les garanties d'être apte à s'occuper des enfants des autres.

Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance apprennent leur métier durant deux ans. C'est vraiment dévaloriser leur profession que de proposer de considérer comme personnel qualifié des personnes non formées ayant simplement élevé leurs enfants.

J'ai soigné ma grand-mère jusqu'à la fin de sa vie; cela ne fait pas de moi une infirmière, même si je possède des connaissances en soins. De même, je pense que le caissier du club de foot de ma commune ne se considère pas comme un banquier.

Du personnel non formé assiste les professionnels dans certaines structures de la petite enfance. Ces personnes peuvent justifier d'une validation de leurs acquis et demander un bilan de compétence afin de devenir des professionnels en suivant une formation continue pour adultes. Mais, en aucun cas, nous ne pouvons concevoir que, sans formation et expérience professionnelle préalables, on reconnaisse des équivalences de compétence, même liées à une formation continue.

Ici, les jeunes radicaux et la députée Brigitte Diserens démontrent leur manque de connaissance du métier de professionnels de la petite enfance et apportent une solution simpliste et non réaliste à un problème de recrutement et de valorisation d'une profession.

Ils démontrent aussi le peu de cas qu'ils accordent aux compétences et connaissances nécessaires pour s'occuper des petits enfants.

Je vous demande de rejeter ce postulat qui discrédite une profession et risque, s'il est accepté, de créer un précédent pour d'autres professions.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Je redonne la parole à la députée Brigitte Diserens.

*M<sup>me</sup> la députée Brigitte Diserens (GRL):*

Surtout à l'attention des députées Marie-Christine Zen Ruffinen et Marcelle Monnet-Terrettaz.

Si vous l'avez bien entendu dans mon développement et surtout bien lu, car c'est écrit noir sur blanc, cette validation s'accompagnerait d'une formation continue.

Maintenant, comme il s'agit d'un postulat, c'est le département qui va analyser si la formation précède la validation des acquis et comment l'histoire se met en place.

C'est vraiment dans un souci de pénurie, qui est à notre porte, Madame la députée Susanne Hugo-Lötscher, je vous rejoins. Elle n'existe pas pour le moment en Valais, mais enfin, dans le Chablais, moi, je connais des communes où elle existe, où on doit engager des frontalières.

Alors, je pense que les parents ne sont pas non plus une profession à dénigrer et, avec cette mise en place, nous ne dénigrons pas non plus ni les CFC ni les gens qui sortent de la HEVs; nous essayons plus de trouver une méthode plus souple pour ne pas être dans la panade comme le sont certains cantons actuellement.

C'est pour cela que je vous demande de suivre ce postulat.

*Le président:*

Voilà, tout le monde a pu s'exprimer, nous pouvons voter.

**Par 53 voix contre 51 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.095 de la députée Brigitte Diserens.**



## **12. INTERPELLATION**

**des députés Jérémie Rey (suppl.) (PDCC), Bernard Rey (GRL), Pascal Rey (PDCC), Jean-Marc Zufferey (PS/AdG), Laetitia Massy (GRL) et Marie-Noëlle Massy Mittaz (PDCC) concernant: quel avenir pour les logopédistes indépendants? (06.02.2007) (3.096)**

### **INTERPELLATION**

**der Grossräte Jérémie Rey (Suppl.) (PDCC), Bernard Rey (GRL), Pascal Rey (PDCC), Jean-Marc Zufferey (PS/AdG) sowie der Grossrätinnen Laetitia Massy (GRL) und Marie-Noëlle Massy Mittaz (PDCC) betreffend Zukunft der unabhängigen Logopäden (06.02.2007) (3.096)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Jérémie Rey (PDCC):*

Le Cevalo (Centre valaisan des logopédistes indépendants) s'inquiète de ce qui se prépare dans le domaine de la logopédie en Valais.

Ses membres sentent le vent tourner en leur défaveur. Preuve en est la mise à l'écart de la consultation pour le projet d'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée en fin 2006.

Puis, le 29 janvier 2007, le Cevalo a transmis un courrier au Conseil d'Etat afin d'être éclairé sur la future organisation de la logopédie valaisanne. Merci au Département de la santé qui a prêté une oreille attentive à ses représentants le 20 février 2007. Cependant, à ce jour, ils n'ont toujours pas obtenu d'entrevue avec le Département de l'éducation et cela malgré diverses promesses.

De plus, nous sommes étonnés que les centres experts ne se soient pas revus depuis trois ans afin de débattre de tous les problèmes de la logopédie et surtout de son organisation en Valais alors que, avant, ils se rencontraient une à deux fois par année.

Est-ce une situation normale ou est-ce que le DECS désire mettre les logopédistes devant le fait accompli d'une cantonalisation?

Nous rappelons que le Cevalo a été reconnu comme centre d'examen de graves difficultés d'élocution par le Conseil d'Etat en date du 27 octobre 1993.

De plus, les autres cantons ne semblent pas opter pour la solution d'une cantonalisation. Se pose alors la question d'une harmonisation intercantonale des mesures particulières. Si les logopédistes indépendants se soucient de leur avenir, c'est donc légitime, mais n'oublions pas qu'ils ont offert et qu'ils offrent toujours de précieux services de qualité aux enseignants valaisans. Il serait donc malvenu aujourd'hui de les mettre à l'écart de la nouvelle organisation cantonale.

Merci à M. le conseiller d'Etat de clarifier la situation en répondant précisément aux diverses questions de notre interpellation et surtout à la première: est-ce que le Conseil d'Etat prévoit dans la future organisation de maintenir le secteur privé et le Cevalo dans leur forme actuelle, centres experts tels que reconnus par le Conseil d'Etat?

Merci de votre aimable attention.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

Je crois être très ouvert et avoir toujours accepté des rendez-vous. Si nous n'avons pas officiellement répondu, j'ai eu un certain nombre de contacts pour montrer combien nous voulions maintenir une certaine privatisation du métier de logopédiste. Donc, à la première question, c'est oui.

Que contiendra le contrat de prestations? Il doit être négocié. Cette négociation va tourner sur plusieurs éléments, notamment le concordat suisse sur l'enseignement spécialisé. Je crois qu'il faut quand même redonner un peu d'histoire et montrer que la RPT aujourd'hui a un objectif essentiellement financier puisque la Confédération, à travers l'OFAS, mettait un certain montant pour les institutions, pour l'enseignement spécialisé. L'OFAS se retire de ce dossier et, à travers la RPT, le canton dit tout simplement: nous reprenons le montant et nous nous engageons, puisque la RPT le dit, dans les trois ans à maintenir les prestations. Le contrat de prestations, c'est un contrat voulu par le Grand Conseil et qui ne dit en rien que l'on ne maintient pas la privatisation partielle puisque, aujourd'hui, nous avons un mélange de logopédistes privés et de logopédistes qui appartiennent à mon département.

Donc, pour moi, la réponse est relativement claire et simple: nous voulons maintenir un système, mais nous voulons aussi le canaliser dans le cadre de la convention suisse sur l'enseignement spécialisé. Et, là, nous aurons peut-être une discussion assez grande à avoir parce que la convention suisse mentionne que les mesures sont des mesures pédagogiques essentiellement et que les logopédistes entrent plutôt dans le domaine de la santé. Cette répartition des tâches doit être définie dans mon département, comme vous le mentionnez aussi dans l'interpellation. Si les caisses maladie prennent une partie de la subvention, le problème disparaît, mais aujourd'hui elles ne la prennent pas. Comment peut-on dans un système de santé faire entrer les caisses maladie dans ce domaine? Et cela résout notre problème scolaire. C'est un point que nous devons résoudre avec les professionnels, de façon à clarifier ce dossier au niveau des définitions premièrement.

L'harmonisation suisse, qui a été acceptée en première lecture (la deuxième lecture, au niveau de la CDIP, aura lieu en septembre ou en octobre, mais la convention sera certainement acceptée par la très grande majorité des cantons), mentionne d'abord des mesures pédagogiques au profit de l'enfant et au profit de l'école, et je souhaite aussi un partenariat avec l'école si on est dans le cadre de l'école obligatoire. Ce partenariat doit nous permettre également de trouver une formule adéquate. La convention distingue le haut seuil du bas seuil. Cela est excessivement difficile à définir parce que le bas seuil, ce sont des mesures uniquement pédagogiques alors que, dans le haut seuil, on entre dans un domaine un petit peu plus médicalisé. Cette définition est essentielle; elle est d'ailleurs fixée aujourd'hui par les règles sur l'assurance invalidité puisque l'on parle ou de graves difficultés de langage ou de cas légers. Mais, aujourd'hui, l'application est faite sur l'ensemble des cas.

Il me semble, pour avoir la transparence et pour avoir un accord cohérent avec les privés, que nous devons d'abord résoudre ce problème de terminologie, ensuite entrer dans un système. Il faut aussi dire que si l'on mentionne dans notre stratégie future quelle veut être la qualité que nous mettons pour les jeunes, nous ne voulons pas discuter la qualité, celle-ci doit rester excellente pour tous les jeunes.

Sur le problème des coûts, depuis 2001, ceux-ci ont pratiquement doublé dans ce domaine, mais ils doublent aussi chez nous. Donc, je ne mentionne pas de limite entre nos activités et les activités privées. L'analyse va le montrer. D'ailleurs, je crois qu'il a été dit, hier, que les coûts de la logopédie privée n'avaient pas augmenté. Je veux bien peut-être l'admettre, mais ce n'est pas le but de la discussion aujourd'hui. Le but de la discussion est: comment est-ce que l'on maîtrise les coûts dans un système de qualité avec un payeur qui est l'Etat?

C'est la raison pour laquelle nous voulons discuter ce contrat de partenariat avec une approche d'autorisation. C'est le deuxième conflit qui se discute et qui a donné peut-être cette impression d'étatisation que nous ne voulons pas.

Alors, je vous propose que, dans cette phase, la RPT reprenne le montant. Nous nous sommes engagés à ne pas changer le système sans avoir une consultation. La consultation de la convention suisse a été faite, je crois, l'année passée au niveau suisse. Les décisions viendront au Grand Conseil l'année prochaine. Sur la base de cette convention, nous allons analyser et mettre en place un système valaisan cohérent qui tiendra compte des vœux des associations privées et de nos objectifs qui sont à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Pour la phase actuelle, il n'y a donc pas de changement prévu. Le changement sera discuté avec l'ensemble des associations.

C'est aussi la raison pour laquelle je n'ai pas voulu avoir trop de discussions formelles avec les professionnels parce que la convention suisse nous donnera une première étape. La première étape sera faite au mois de septembre ou au mois d'octobre. Ensuite, nous aurons la deuxième étape qui sera une étape de décision et de préparation d'un dossier nouveau.

**13. POSTULAT**  
**de la députée (suppl.) Lucia Näfen concernant des journées de sports**  
**d'hiver obligatoires pour les écoliers (07.02.2007) (3.097)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrätin (Suppl.) Lucia Näfen betreffend obligatorische**  
**Schneesporttage für Schüler (07.02.2007) (3.097)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin (Suppl.) Lucia Näfen (CVPO):*

Mit dem Postulat "Obligatorische Schneesporttage für Schüler" möchte ich sicherstellen, dass unsere Kinder den Wintersport in unserem touristischen Gebirgskanton auch in Zukunft an unsere Kindeskindern weitergeben.

Einige von euch mögen denken, dass man auch andere Sportarten in den Schulen als obligatorisch erklären könne.

Der Schneesport ist aber ein spezielles Aushängeschild für unseren Kanton.

Arbeitsplätze in den Tourismusorten werden sichergestellt.

Die Zusammenarbeit der Schulen mit den Schneesportschulen, wie die Gemeinde Naters mit der Belalp letzten Winter eine Schneesportwoche durchgeführt hat, ist ein ausgezeichnetes Beispiel und erntete in der Bevölkerung grossen positiven Anklang.

Zum Wohle unserer Kinder und für unser Auftreten in der Tourismusbranche wollen wir ein Zeichen setzen und die entsprechenden gesetzlichen Grundlagen schaffen.

Ich danke.

*Le président:*

Ce postulat est combattu.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn (GRL):*

Vor uns liegt nicht das erste Wintersport fördernde Postulat, welches inhaltlich zwar gut gemeint ist, aber leider wieder einmal den falschen Adressaten in die Pflicht nehmen will. Es geht nicht darum, ob Schulklassen weniger Wintersport betreiben, sondern es geht darum, ob unsere Jugend grundsätzlich weniger Wintersport macht. So schnell möchte die FDPO den schwarzen Peter nicht einfach unseren Schulen zuschieben.

Die Schulen haben – wie dies in diesem Saal schon mehrfach erwähnt wurde – einen klaren Bildungsauftrag. Dazu gehören die körperliche Ertüchtigung während dreier Sportlektionen und ein Kontingent von 18 Halbtagen für ausserschulische Aktivitäten. Wie die einzelnen Schulorte oder Schulzentren diese Halbtage umsetzen liegt in ihrer Kompetenz. Es versteht sich von selbst, dass Orte, wo die Skipisten direkt vor der Haustüre liegen und jedes Kind sowieso über die nötige Sportausrüstung verfügt, einen grösseren Teil ihrer Halbtage für den Schneesport einsetzen – wie gesagt, Naters tut dies beispielsweise sehr gut. In diesem Sinne sind seitens des DEKS genügend Grundlagen für die Ermöglichung von Schneesporttagen da. Daraus aber eine Verpflichtung von mehreren Sporttagen für alle Schulorte zu machen, ist aus organisatorischen, aber auch finanziellen Überlegungen meiner Meinung nach falsch.

Hier sei zum Schluss sogar die Frage erlaubt, wie es kommt, dass die angeprangerte schneesportfaule Jugend ausgerechnet der Nachwuchs von Eltern ist, die laut Postulat früher ja noch vermehrt Schneesporttage in der Schule hatten? Die Nachhaltigkeit ist demzufolge bei der jetzt erwachsenen Generation nur bedingt erreicht worden.

Deshalb bekämpft die FDPO das Postulat.

*Le président:*

Ce postulat étant combattu, nous votons.

**Par 67 voix contre 42 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.097 de la députée (suppl.) Lucia Näfen.**

Ce postulat sera ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**14. POSTULAT  
du député Jean-François Copt (GRL) et cosignataires concernant la  
HEP: skier = compétence particulière indispensable pour un enseignant  
valaisan (07.02.2007) (3.098)**

**POSTULAT  
von Grossrat Jean-François Copt (GRL) und Mitunterzeichnenden  
betreffend PH: Skifahren als Pflichtkompetenz für Walliser  
Lehrpersonen (07.02.2007) (3.098)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Jean-François Copt (GRL):*

Tout d'abord quelques constats

En Valais, on note une désertion des skieurs indigènes, selon une étude récente de l'Ecole du tourisme de Sierre.

En Valais toujours, le ski est au sixième rang des hobbies des écoliers (étude la HEVs).

De plus, un jeune sur cinq a un problème de surpoids.

Le Valais est aussi dernier de classe au niveau du sport pour les apprentis.

En outre, la mise en place d'un concept et d'un poste de délégué au sport cantonal, accepté par le Conseil d'Etat en février 2006, n'est toujours pas d'actualité, malgré, depuis, l'intervention de plusieurs députés.

Décidément, le sport reste le parent pauvre du Département de l'éducation, de la culture et du sport et, pour reprendre et paraphraser le titre de l'article du Nouvelliste consacré au sport dans les écoles professionnelles valaisannes de la semaine dernière, on pourrait dire: la promotion étatique du sport scolaire en Valais est sérieusement emberlificotée dans ses "starting block".

Deux constats plus réjouissants maintenant

C'est l'acceptation par le Conseil d'Etat, en avril 2007, du postulat de notre collègue Marie-Noëlle Massy Mittaz demandant l'instauration d'une semaine de ski ou de surf pour tous les élèves jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

C'est aussi l'acceptation, au stade du développement, il y a un instant, du postulat de notre collègue Lucia Näfen.

Quelques précisions ensuite

Tout d'abord, je rappelle qu'au niveau des compétences sportives particulières demandées à ce jour par la HEP figurent la participation à un cours J&S multisport estival ainsi que l'obligation de participer en natation aux cours préparatoires du brevet de sauvetage. Dans ces conditions, comment ne pas soutenir l'idée qu'un enseignant ou une enseignante valaisans puissent accompagner leurs élèves lors des journées de ski scolaires, et c'est cela seulement que nous demandons.

Pour y parvenir, nous demandons, par ce postulat, que les étudiants de la HEP valaisanne justifient d'une participation – et j'insiste sur le mot "participation" – et non, comme certains ont pu l'interpréter, surtout, semble-t-il, dans la version allemande du texte déposé, de la réussite du brevet J&S ski dans le cadre de leur cursus scolaire.

Je rappelle que, lors de ces cours, on y apprend non seulement les rudiments de base de la branche, mais aussi, et cela est d'importance, la manière d'organiser les journées et les camps de ski.

Il faut d'ailleurs savoir que l'ancienne école normale organisait ce genre de cours et tous les étudiants avaient l'obligation d'y participer une fois durant leurs cinq ans d'étude.

Je rappelle enfin que certaines grandes communes de plaine rendent actuellement déjà ces journées de ski obligatoires et font un effort particulier en équipant tous les enfants en matériel.

A noter aussi que différentes communes offrent aux enfants des écoles un abonnement de ski de saison.

De plus, notre canton doit se faire un devoir de promouvoir le ski, moteur de notre tourisme et de notre économie hivernale.

J'aimerais rappeler, en conclusion, la déclaration de M. Patrice Clivaz dans l'article que le Nouvelliste du 24 novembre 2006 lui a consacré pour ses 30 ans d'activité au sein du ski-club local. Il disait ceci: "Il faut absolument soutenir l'engagement scolaire pour initier les jeunes à la pratique du ski."

Pour ceux qui l'ignoraient encore, notre ancien grand baillif est actuellement directeur de la HEP valaisanne!

Soyons conséquents avec nos décisions antérieures et, pour ce faire, je vous demande de soutenir notre postulat.

*Le président:*

Ce postulat est combattu.

*Frau Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO):*

Im vorangehenden Postulat hat meine Kollegin gesetzliche Grundlagen verlangt, damit alle Walliser Schulen Schneesporttage organisieren können. Das nützt der Gesundheit

unserer Jugend und der Zukunft unseres Tourismuskantons. Nun wird aber in einem weiteren Postulat verlangt, dass die angehenden Primarlehrerinnen und -lehrer für ein Diplom der PH Wallis auch einen Jugend und Sportkurs in Schneesport absolvieren sollen. Es kann nicht sein, dass immer neue Anliegen und Anforderungen an den Lehrerberuf gestellt werden, wird doch im Gegensatz immer wieder gefordert, dass die Lehrerin sich auf das Wesentliche, aufs Unterrichten der Grundkompetenzen konzentrieren soll. Die Anforderungen für die PH Abgänger können nicht immer höher geschraubt werden, sonst besteht die Gefahr, dass die Studenten sich für die Lehrerausbildung anderen Kantonen zuwenden, wo es kein Skilehrerdiplom oder anderes braucht. Die Ausbildung an der PH Wallis würde unattraktiv.

Selbstverständlich unterstützt auch die PH Wallis die sportliche Betätigung ihrer Studenten und fördert diese in ihrer Ausbildung. Zum Beispiel werden die Studenten informiert über Organisation und Sicherheit bei Sportveranstaltungen und Skiwochen.

Damit aber allen Kindern die Möglichkeit für den Schneesport angeboten werden kann, müssen die Gemeinden den Kontakt mit den Schneesportschulen suchen. Die Walliser Schneesportschulen mit ihren Spezialisten bieten einen effizienten Unterricht, welcher zum Beispiel in den weniger ausgebuchten Wochen von den Schulklassen genutzt werden kann. Für die Finanzierung kann natürlich nur beschränkt an die Eltern gelangt werden, da müssten die Gemeinden mitfinanzieren zu Gunsten ihrer Jugend.

Die CVPO befürwortet Schneesport für alle Walliser Kinder, aber dafür soll nicht die PH Ausbildung erweitert werden. Deshalb bekämpft sie dieses Postulat.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M<sup>me</sup> la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB):*

Une fois de plus, on peut dire que ce postulat part d'un bon ressenti. Intégrer le sport dans la formation de notre jeunesse est une volonté régulièrement exprimée dans ce Parlement, spécialement aussi aujourd'hui.

L'organisation d'une semaine de ski obligatoire n'est, toutefois, actuellement pas réglée sur le plan légal. Qui finance cette activité? Combien d'accompagnants par classe? En effet, il serait irresponsable de charger un seul enseignant de s'occuper de plus de 20 élèves avec des aptitudes de skier bien différentes. Quelles compétences sportives et pédagogiques pour les accompagnants?

Pour revenir au sujet, ce postulat demande l'introduction dans le cursus des étudiants de la HEP l'obligation de participer et comme but final bien sûr et certainement de réussir un cours de J&S ski niveau 1, avec le risque, en cas d'échec, d'une perte de crédit nécessaire à l'obtention du diplôme.

Le programme de formation de la HEP prévoit actuellement un temps nettement moindre pour la formation physique par rapport à l'ancienne école normale. Est-ce que cette formation de J&S ski peut légitimement péjorer la formation globale des étudiants de la HEP? C'est la question que l'on peut se poser dans les autres domaines, comme la patin, la natation, la gymnastique, dispensés par ces futurs enseignants durant toute l'année.

Nous nous y opposons et demandons une bonne formation générale du futur enseignant, mais pas des spécialistes.

Les écoles de ski, professionnelles dans ce domaine, des moniteurs de ski clubs aussi peuvent apporter leur contribution pour encadrer les classes et assurer l'élément sécurité si cher aux parents.

Vous l'aurez compris, le groupe PDCB combat ce postulat dès son développement.

Par contre, loin de nous, toutefois, de donner un message contreproductif. La pratique du sport et la capacité de le transmettre devraient faire partie de la culture générale de nos futurs enseignants.

Merci de votre attention.

*M. le député Pascal Rey (PDCC):*

Monsieur le député, avec les préopinants, et tout en partageant vos préoccupations en matière de surpoids des élèves, je me dois aussi de combattre votre postulat, car, en vous suivant, les enseignants généralistes de la HEP devraient être détenteurs d'un brevet de natation pour enseigner la natation, posséder un brevet de patins pour cet enseignement et encore faudra-t-il certainement un diplôme du conservatoire pour le chant, et j'en passe.

Le soutien des sports de neige doit se faire en collaboration avec les écoles de ski existantes, comme l'a dit la députée Margrit Picon-Furrer, durant les périodes creuses de la saison de ski.

Soutenir le ski: oui, renforcer la charge de la formation: non.

Laissez le titre de généralistes aux enseignants sans attendre d'eux qu'ils soient des spécialistes de tous les domaines et particulièrement des sportifs d'élite. Merci.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Roland Kuonen (SPO):*

In diesem Postulat wird gefordert, dass zukünftig jeder PH Abgänger einen Jugend und Sportkurs Schneesport Stufe 1 absolvieren muss, um das entsprechende Diplom zu erlangen.

Nicht jede zukünftige Lehrperson verfügt über die sportlichen und technischen Voraussetzungen, um einen solchen J&S Kurs zu bestehen. So würden also in Zukunft nur noch solche Personen zu Primarlehrern ausgebildet, welche zügig auf Skis unterwegs sind.

Wie es die Vorrednerinnen bereits angetönt haben, haben die Abgänger der PH andere Aufträge. Sie müssen sich ein sehr breites methodisches, didaktisches und fachliches Wissen aneignen. Es wäre vermessen, ihnen auch noch sportartspezifische Vorgaben machen zu wollen. Primarlehrer sind verantwortlich für das Erreichen der im Lehrplan festgelegten Ziele. Für den Sport werden gezielt Fachpersonen wie Schneesportleiter oder Sportlehrer ausgebildet. Nur diese verfügen wirklich über die nötigen Kompetenzen.

Wenn Skiwochen eingeführt werden, sollen die Schulkinder fachmännisch betreut werden. Folgerichtig müssen also Skischulen angefragt werden oder für diese Woche Sportlehrer verpflichtet werden.

Das Postulat ist in diesem Sinne abzulehnen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.



*M. le député Gérald Varone (PS/AdG):*

Le groupe PS/AdG combat ce postulat qui charge encore davantage le programme de la HEP sans tenir compte du nouveau concept de professeur de sport.

Nous vous rappelons que la HEP forme des généralistes de l'enseignement primaire qui doivent déjà assimiler une quantité importante de matières afin de les transmettre au mieux à nos chères petites têtes blondes.

Vous n'êtes pas sans savoir que tous les élèves ne pratiquent pas forcément du ski ou ne sont simplement pas équipés et ce parfois pour des raisons financières. De plus, les activités sportives hivernales ne se résument pas uniquement à la pratique du ski, mais à une foule d'autres sports facilement accessibles. Outre le côté purement sportif, nous ne devons pas négliger l'aspect de la responsabilité; en cas d'accident, qui l'endosserait? L'enseignant serait-il davantage protégé? Cette question reste sans réponse.

En acceptant ce postulat, on ouvrirait la porte à d'autres spécialisations qui ne seraient pas compatibles avec les autres HEP cantonales. Par équité vis-à-vis du ski, ne devrait-on pas exiger des futurs enseignants qu'ils soient également ceinture noire de karaté ou champions de football?

Avant de dispenser ce genre de cours, préoccupons-nous d'abord d'améliorer les infrastructures pour les cours de gymnastique hebdomadaires.

Merci de refuser ce postulat.

*Le président:*

Voilà, nous avons fait le tour des opposants et je redonne la parole à l'auteur du postulat.

*M. le député Jean-François Copt (GRL):*

Je crois que les gens qui se sont opposés à mon postulat n'ont pas écouté mes arguments. Ce n'est pas du tout ce que l'on demande.

On ne demande pas d'obtenir un brevet J&S. On demande simplement de participer.

Quoi de plus normal que les enseignants puissent accompagner les élèves dans les journées de ski?

Je rappelle aussi que la semaine de ski obligatoire pour les écoliers valaisans a été acceptée à la fois par le Parlement et le Conseil d'Etat.

Donc, je vous demande de bien réfléchir avant de voter et je vous pose une simple question: pour le Valais, est-il plus important, pour un enseignant qui sort de la HEP, d'avoir un brevet de natation ou d'être capable d'accompagner une classe dans les journées de ski?

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Nous allons voter.

**Par 59 voix contre 44 et 9 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.098 du député Jean-François Copt.**

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**15. POSTULAT**  
**de la députée Graziella Walker Salzmann (CSPO) et cosignataires**  
**concernant le festival de la formation 2008 (07.02.2007) (3.099)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO) und**  
**Mitunterzeichnenden betreffend Lernfestival 2008 (07.02.2007) (3.099)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):*

Zwischen dem 4. und dem 14. September 2008 findet das 5. Lernfestival in der Schweiz statt. Es soll die ganze Schweiz das Lernfieber packen und die Weiterbildung gefeiert werden. Das Lernfestival wird mit dem Slogan "gut zu wissen" durchgeführt. Das Lernfestival ist eine Sensibilisierungs- und Öffentlichkeitskampagne für die Weiterbildung mit dem Ziel, Personen allen Alters und Herkunft untereinander zu vernetzen, gemeinsames Lernen zu fördern, Institutionen aus allen Bildungsbranchen zur Zusammenarbeit aufzufordern und Konkurrenzdenken abzubauen, Kantone und Regionen zu motivieren, sich zu Interessengruppen zusammenzuschliessen und ihren Standort durch gemeinsame Aktionen zum Lehren, zur Weiterbildung aufzuwerten. Wir sind eine Wissensgesellschaft und leben – als rohstoffarmes Land – vom Generieren von Wissen.

Gemäss einer im April dieses Jahres vorgestellten Studie sind in der Schweiz knapp eine Millionen Menschen im erwerbsfähigen Alter von Leseschwäche betroffen. Ein Engagement von Bund und Kantonen im Kampf gegen den Iiterismus ist unabdingbar. Dabei geht es um mehr als nur ökonomische Überlegungen. Schreibkompetenzen sind wichtig für die Integration des Einzelnen in das soziale und kulturelle Leben sowie für die Ausübung der Bürgerrechte.

Zum ersten Mal hat das Bundesamt für Berufsbildung und Technologie einen Kredit für Lernfestival Veranstaltungen gesprochen. Kantone, Regionen und Gemeinden können einen Antrag für eine Anschubfinanzierung stellen. Jetzt stellt sich die Frage an den Kanton, ob ein entsprechendes Gesuch eingereicht wurde, zumal die Frist für die Stellung des Gesuches am 10. September 2007 bereits abgelaufen ist. Das vorliegende Postulat wurde denn auch am 7. Februar 2007 hinterlegt.

Nachdem der Kanton sich im Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Berufsbildung für die Weiterbildung stark macht, wäre die Durchführung und auch die finanzielle Unterstützung des Lernfestivals ein erstes Zeichen, den Worten Taten folgen zu lassen. Danke.

*Le président:*

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Gouvernement pour traitement.

**16. POSTULAT**  
**du député (suppl.) Pierre-Jean Darbellay (PDCB) et cosignataire**  
**concernant l'horaire continu oh oui! (08.02.2007) (3.100)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrat (Suppl.) Pierre-Jean Darbellay (PDCB) und**  
**Mitunterzeichner betreffend Tagesschulen: ja, bitte! (08.02.2007) (3.100)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Pierre-Jean Darbellay (PDCB):*

Pour motiver mon postulat, je suis parti de plusieurs constats:

- l'augmentation des familles dans lesquelles les deux parents travaillent, par choix ou par nécessité;
- l'augmentation des familles monoparentales;
- la baisse de la natalité, notamment dans les vallées latérales, ce qui va entraîner des regroupements d'écoles au niveau régional;
- les structures de la petite enfance qui connaissent un succès grandissant.

Tout cela m'amène à penser que le modèle des horaires continus pourra être, dans le futur, une alternative crédible pour plusieurs communes valaisannes.

Ce choix, cette compétence est de niveau communal. Il me semble néanmoins nécessaire que le canton facilite le travail des communes qui souhaitent étudier ce modèle.

Je suis persuadé que, durant la prochaine décennie, nombre de communes feront ou referont cette réflexion. J'en veux pour preuve la publicité qu'a faite Radio Rhône à mon postulat et le sourire mal à l'aise que j'ai dû faire tout à l'heure au photographe. Mon postulat a bien pour but de faciliter les démarches communales et non d'imposer ce modèle.

Après avoir discuté avec plusieurs d'entre vous et pour clarifier mon intention, **je modifie la dernière phrase du texte de mon postulat déposé par écrit, soit remplacer le terme "incitant" les communes par "facilitant"**.

Je vous invite donc, Chers collègues, à soutenir ce postulat avec cette modification. Cela permettra de faciliter le travail des communes qui, pour une raison ou pour une autre, souhaiteront faire cette réflexion. Merci de votre attention.

*Le président:*

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Gouvernement pour traitement.

**17. POSTULAT**  
**du groupe GRL, par la députée (suppl.) Emmanuelle Maye-Favre,**  
**concernant la gestion des écoles obligatoires par enveloppes budgétaires**  
**(08.02.2007) (3.101)**  
**POSTULAT**  
**der GRL-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Emmanuelle Maye-Favre,**  
**betreffend Globalbudgets für die obligatorischen Schulen (08.02.2007)**  
**(3.101)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Je vous annonce que **ce postulat est retiré par la députée (suppl.) Emmanuelle Maye-Favre.**

Nous arrivons donc au terme des débats de ce matin.

J'ai encore quelques petites communications à vous faire – je vous demande encore un peu d'attention.

Je vous rappelle qu'il y a encore la possibilité de s'inscrire auprès du Service parlementaire pour le deuxième tournoi de pétanque qui aura lieu ce jeudi 13 septembre dès 14 heures à St-Léonard. Il y a d'ailleurs un formulaire qui a circulé et qui doit être resté quelque part..., merci de le faire suivre auprès du Service parlementaire.

Je rappelle également les heures des séances de travail des commissions:

- à 14 heures, en la salle de conférence du troisième étage, pour la commission droit de cité et
- à 15 heures, en la salle de la Porte de Conthey, pour la commission RPT.

Je vous souhaite un excellent appétit.

Merci de votre participation active et en même temps disciplinée.

**La séance est levée à 12 h 30.**

# Séance du mercredi 12 septembre 2007

*Présidence:* M. le député Georges Mariétan.

*Ouverture de la séance:* 9 heures.

*Ordre du jour:*

## **Première lecture**

1. Projet de décret concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)

## **Erste Lesung**

Dekretsentswurf über die Änderung von Erlassen im Rahmen der Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (NFA)

**Traitements / Behandlungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

2. Motion du groupe GRL, par le député Aldo **RESENTERRA**, concernant les appareils de vidéosurveillance (12.12.2006) (1.122)  
Motion der GRL-Fraktion, durch Grossrat Aldo **RESENTERRA**, betreffend Überwachungskameras (12.12.2006) (1.122)
3. Postulat du groupe GRL, par le député Philippe **DE PREUX**, concernant la fusion de communes: à inciter par le fonds spécial de péréquation! (12.12.2006) (1.123)  
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat Philippe **DE PREUX**, betreffend Förderung von Gemeindefusionen durch den Spezialfonds des Finanzausgleichs! (12.12.2006) (1.123)
4. Motion des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Daniel **BRUCHEZ**, concernant: vers une politique du personnel de l'Etat plus "familiale" (12.12.2006) (1.125) (*en collaboration avec le DECS*)  
Motion der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Daniel **BRUCHEZ**, betreffend: für eine familienfreundlichere Personalpolitik beim Staat (12.12.2006) (1.125) (*in Zusammenarbeit mit dem DEKS*)
5. Postulat des députés Grégoire **RABOUD** (suppl.) (SPO), Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) et cosignataires concernant le rôle de l'Etat dans la question fiscale (13.12.2006) (1.127)  
Postulat von Grossrat (Suppl.) Grégoire **RABOUD** (SPO), Grossrätin Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend die Rolle des Staates im Steuerbereich (13.12.2006) (1.127)

6. Postulat des députés Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, Graziella **WALKER SALZMANN**, Patricia **CASAYS**, Véronique **MARET** (suppl.), Marie-Anne **LEVRAND** (suppl.), Rita **MARTY-FONTANNAZ** (suppl.), Virginie **CRETTENAND** (suppl.), Lucia **NÄFEN** (suppl.), Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, Jean-Luc **ADDOR** et Alexandre **CAILLET** concernant: les femmes ne doivent pas être doublement victimes! (13.12.2006) (1.128)  
 Postulat der Grossrätinnen Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, Graziella **WALKER SALZMANN**, Patricia **CASAYS**, Véronique **MARET** (Suppl.), Marie-Anne **LEVRAND** (Suppl.), Rita **MARTY-FONTANNAZ** (Suppl.), Virginie **CRETTENAND** (Suppl.), Lucia **NÄFEN** (Suppl.) und Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** sowie der Grossräte Jean-Luc **ADDOR** und Alexandre **CAILLET** betreffend: Die Frauen dürfen nicht gleich zweimal zum Opfer werden! (13.12.2006) (1.128)
7. Motion des députés Jean-Marc **ZUFFEREY** (PS/AdG), Pascal **REY** (PDCC), Paul-André **ROUX** (PDCC) et Christophe **PERRUCHOUD** (GRL) concernant la modification de la loi fiscale en matière d'impôts sur les successions (14.12.2006) (1.130)  
 Motion der Grossräte Jean-Marc **ZUFFEREY** (PS/AdG), Pascal **REY** (PDCC), Paul-André **ROUX** (PDCC) und Christophe **PERRUCHOUD** (GRL) betreffend Änderung des Steuergesetzes in Sachen Erbschaftssteuern (14.12.2006) (1.130)
8. Postulat des députés Laurent **TSCHOPP** (suppl.) et Pascal **REY** concernant l'incitation à la remise du code-barre (15.12.2006) (1.131)  
 Postulat der Grossräte Laurent **TSCHOPP** (Suppl.) und Pascal **REY** betreffend Anreiz zur Einreichung des Strichcodes (15.12.2006) (1.131)
9. Motion des députés Jean-Luc **ADDOR** (UDC/SVP), Jacques **MELLY** (PDCC), Nicolas **VOIDE** (PDCB), Gilbert **LORETAN** (CSPO), Felix **RUPPEN** (CVPO) et cosignataires concernant: tirer le loup sans effet suspensif (15.12.2006) (1.132)  
 Motion der Grossräte Jean-Luc **ADDOR** (UDC/SVP), Jacques **MELLY** (PDCC), Nicolas **VOIDE** (PDCB), Gilbert **LORETAN** (CSPO), Felix **RUPPEN** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Wolfsabschuss ohne aufschiebende Wirkung (15.12.2006) (1.132)
10. Postulat des députés Jean-Luc **ADDOR** (UDC/SVP), Jacques **MELLY** (PDCC), Nicolas **VOIDE** (PDCB), Gilbert **LORETAN** (CSPO), Felix **RUPPEN** (CVPO) et cosignataires concernant: pour en finir avec la protection du loup (15.12.2006) (1.133)  
 Postulat der Grossräte Jean-Luc **ADDOR** (UDC/SVP), Jacques **MELLY** (PDCC), Nicolas **VOIDE** (PDCB), Gilbert **LORETAN** (CSPO), Felix **RUPPEN** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend: Schluss mit dem Schutz des Wolfes (15.12.2006) (1.133)

11. Postulat des députés André **VERNAY**, président de la commission de la sécurité publique, Pascal **MOULIN**, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, et Thomas **BRUNNER**, président de la commission de justice, concernant: pour la mise sur pied d'un service social dans les prisons digne de ce nom (14.12.2006) (1.134 anc. 2.079) (*en collaboration avec le DSSE*)  
 Postulat der Grossräte André **VERNAY**, Präsident der Kommission für öffentliche Sicherheit, Pascal **MOULIN**, Präsident der Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration, und Thomas **BRUNNER**, Präsident der Justizkommission, betreffend Schaffung eines Sozialdienstes in den Gefängnissen, der diesen Namen auch verdient (14.12.2006) (1.134 ehem. 2.079) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)
12. Postulat des députés Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) et Narcisse **CRETENAND** (GRL) concernant: les véhicules de première intervention des CSP piège pour les pompiers! (09.05.2007) (1.144)  
 Postulat von Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) und Grossrat Narcisse **CRETENAND** (GRL) betreffend Ersteinsatzfahrzeuge der Feuerwehr: Gefahr für die Feuerwehrmänner und -frauen! (09.05.2007) (1.144)

**Développements / Entwicklungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

13. Interpellation du groupe UDC/SVP, par le député (suppl.) Antoine **CARRAUX**, concernant la sécurité en zone frontalière (06.02.2007) (1.137)  
 Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Antoine **CARRAUX**, betreffend Sicherheit im Grenzgebiet (06.02.2007) (1.137)
14. Motion des députés Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO), Laura **KRONIG** (suppl.) (SPO), Rolf **EGGEL** (suppl.) (SPO) et Marc **KALBERMATTER** (suppl.) (SPO) concernant le Valais avec quatre dimanches sans voitures (06.02.2007) (1.138) (*en collaboration avec le DTEE*)  
 Motion der Grossrätinnen Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) und Laura **KRONIG** (Suppl.) (SPO) sowie der Grossräte Rolf **EGGEL** (Suppl.) (SPO) und Marc **KALBERMATTER** (Suppl.) (SPO) betreffend Wallis mit vier autofreien Sonntagen (06.02.2007) (1.138) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
15. Interpellation du député Joseph **ZUFFEREY** et cosignataire concernant la section d'intervention de la police cantonale valaisanne (06.02.2007) (1.139)  
 Interpellation von Grossrat Joseph **ZUFFEREY** und Mitunterzeichner betreffend Abteilung Intervention der Walliser Kantonspolizei (06.02.2007) (1.139)

16. Interpellation des députés Véronique **BARRAS-MARTINET** (PS/AdG), Patrick **BEROD** (suppl.) (GRL) et cosignataires concernant les sans-papiers: dix cantons suisses participent à un projet-pilote visant à une harmonisation de la réglementation des cas de rigueur. Et le Valais? (06.02.2007) (1.140) (*en collaboration avec le DSSE*)  
Interpellation von Grossrätin Véronique **BARRAS-MARTINET** (PS/AdG), Grossrat (Suppl.) Patrick **BEROD** (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend Papierlose: Zehn Schweizer Kantone beteiligen sich an einem Pilotprojekt zur Harmonisierung der Härtefallregelung - und das Wallis? (06.02.2007) (1.140) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)
17. Interpellation du groupe GRL, par le député Alexis **TURIN**, concernant les incivilités dans les rues (06.02.2007) (1.141)  
Interpellation der GRL-Fraktion, durch Grossrat Alexis **TURIN**, betreffend Aufrechterhaltung der öffentlichen Ordnung (06.02.2007) (1.141)
18. Motion du député German **EYER** (SPO) et cosignataires concernant l'indice de charge minimale de la taxation forfaitaire (08.02.2007) (1.142)  
Motion von Grossrat German **EYER** (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Mindestaufwand Pauschalbesteuerung (08.02.2007) (1.142)
19. Motion du député Georges **DARBELLAY** et cosignataires concernant l'impôt sur la dépense (08.02.2007) (1.143)  
Motion von Grossrat Georges **DARBELLAY** und Mitunterzeichnenden betreffend Besteuerung nach dem Aufwand (08.02.2007) (1.143)
20. Motion du groupe PDCC, par les députés Paul-André **ROUX**, Jean **ROSSIER** et Jérôme **BONVIN** (suppl.), concernant les gains de loterie: imposition des gains et déductions des mises (13.03.2007) (1.145)  
Motion der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Paul-André **ROUX**, Jean **ROSSIER** und Jérôme **BONVIN** (Suppl.), betreffend Lotteriegewinne: Besteuerung der Gewinne und Abzug der Einsätze (13.03.2007) (1.145)
21. Motion du groupe UDC/SVP, par le député (suppl.) Antoine **CARRAUX**, concernant le partenariat enregistré: objection de conscience pour les officiers d'état civil (13.03.2007) (1.146)  
Motion der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Antoine **CARRAUX**, betreffend eingetragene Partnerschaft: Verweigerung aus Gewissensgründen für Zivilstandsbeamte (13.03.2007) (1.146)
22. Interpellation du groupe UDC/SVP, par le député (suppl.) Serge **CORNUZ**, concernant: pour plus de prévention des excès de vitesse (13.03.2007) (1.147)  
Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Serge **CORNUZ**, betreffend Raserprävention (13.03.2007) (1.147)



23. Postulat des députées Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO), Laura **KRONIG** (suppl.) (SPO), Véronique **MARET** (suppl.) (PS/AdG) et cosignataires concernant Logib pour l'Administration cantonale (13.03.2007) (1.148)  
 Postulat der Grossrätinnen Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO), Laura **KRONIG** (Suppl.) (SPO), Véronique **MARET** (Suppl.) (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Logib für die Kantonsverwaltung (13.03.2007) (1.148)
24. Postulat de la députée Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) et cosignataires concernant les prestations de services d'experts et de conseillers externes (13.03.2007) (1.149)  
 Postulat von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend externe Experten- und Beratungsdienstleistungen (13.03.2007) (1.149)
25. Interpellation du groupe GRL, par le député (suppl.) Robert **MUSOLLA**, concernant: plus de confidentialité dans les postes de police (14.03.2007) (1.151)  
 Interpellation der GRL-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Robert **MUSOLLA**, betreffend: mehr Privatsphäre in den Polizeiposten (14.03.2007) (1.151)
26. Motion du député (suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG) et cosignataires concernant: pour que chacun puisse participer à la sécurité du canton (14.03.2007) (1.152)  
 Motion von Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend: Damit alle zur Sicherheit in unserem Kanton beitragen können (14.03.2007) (1.152)
27. Postulat des députés Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, Nicolas **VOIDE**, Markus **TRUFFER**, Jean-Didier **ROCH**, Narcisse **CRETENAND**, Alexandre **CAILLET** et cosignataires concernant: pour que l'ombre ne disparaisse pas de nos rivières (15.03.2007) (1.153)  
 Postulat von Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, der Grossräte Nicolas **VOIDE**, Markus **TRUFFER**, Jean-Didier **ROCH**, Narcisse **CRETENAND**, Alexandre **CAILLET** und Mitunterzeichnenden betreffend: damit die Äsche nicht aus unseren Flüssen verschwindet (15.03.2007) (1.153)
28. Rapport d'activité 2006/2007 de la Présidence et du Service parlementaire  
 Tätigkeitsbericht 2006/2007 des Präsidiums und des Parlamentsdienstes

*Le président:*

Je suis heureux de vous accueillir dans cette salle ce matin pour la deuxième journée de notre session de septembre.

Je vous propose de nous référer sans autre à notre ordre du jour.

Première lecture

## 1. PROJET DE DECRET

**concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)**

Erste Lesung

## DEKRETSENTWURF

**über die Änderung von Erlassen im Rahmen der Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (NFA)**

*Base de travail:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE*

*Président: Nicolas Voide / Berichterstatterin: Graziella Walker Salzmann*

*Titre et considérants, adoptés.*

### I

**Loi sur la mensuration officielle et l'information géographique du 16 mars 2006**

*Article 3 alinéa 2 lettre f, article 4 lettre a, article 5 alinéa 1 lettre a et article 46 alinéa 2, adoptés.*

### II

**Loi sur l'enseignement spécialisé du 25 juin 1986**

*Article 27 lettre a et article 28, adoptés.*

### Article 39bis

*Proposition du groupe GRL par le député Gilbert Tornare (pas développée):*

*Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Rey (pas développée):*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO), Berichterstatterin:*

Artikel 39bis, Absatz 1

Hier gibt es einen Abänderungsvorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Gilbert Tornare. Dieser Abänderungsantrag wurde zugunsten des Vorschlags der PDCC Fraktion zurückgezogen.

Der **Vorschlag der PDCC Fraktion** lautet wie folgt:

"...bis das kantonale Sonderschulkonzept nach Anhörung der betroffenen Berufskreise genehmigt sein wird, mindestens jedoch während drei Jahren."

**Dieser Antrag wurde von der Kommission einstimmig angenommen.**

*Le président:*

Il n'y a pas de demande de parole.

**La proposition du groupe PDCC, acceptée par la commission, est ainsi considérée acceptée par le Grand Conseil.**

*Article 39bis*, adopté avec la proposition du groupe PDCC à l'alinéa 1

### III

**Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites du 13 novembre 1998**

*Article 23 alinéas 3, 4 et 5, et article 24 alinéas 1, 2 et 4*, adoptés.

### IV

**Loi d'application de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire du 11 février 1998**

*Article 5bis*, adopté.

### V

**Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton du 24 juin 1980**

*Article 16, article 16bis, article 29, article 30 et article 30bis*, adoptés.

### VI

**Loi sur les subventions du 13 novembre 1995**

*Article 15, article 16bis, article 20, article 21 et article 22 (alinéa 1 abrogé)*, adoptés.

## VII

### **Loi cantonale sur les routes du 3 septembre 1965**

*Article 16, article 17 alinéa 2, article 80 alinéas 1 et 2, article 87 alinéa 1, article 111, article 112 alinéa 1 et article 200 alinéa 2, adoptés.*

## VIII

### **Loi sur les transports publics du 28 septembre 1998**

*Article 11 alinéa 1 et annexe 1, adoptés.*

## IX

### **Loi sur la santé du 9 février 1996**

*Article 114, adopté.*

### **Article 126 alinéa 1**

*Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Rey:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

#### **Discussion à l'article 126 alinéa 1:**

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO), Berichterstatterin:*

Es gibt einen Abänderungsvorschlag der PDCC durch Grossrat Pascal Rey, der wie folgt lautet: "...beträgt 80 Prozent des Überschusses". Dieser Abänderungsvorschlag wurde von der Kommission mit 9 nein, 4 ja und 0 Enthaltungen abgelehnt und zwar mit der Begründung, dass man mit der Grundintension des Abänderungsvorschlags einverstanden ist. Da die Kommission aber mit diesem Dekret nur diejenigen Änderungen vornehmen will, die wirklich notwendig sind, damit die NFA auf den 1. Januar 2008 in Kraft treten kann lehnt man diesen Vorschlag ab. Dieser Vorschlag wäre dann bei der Revision des Gesundheitsgesetzes oder in der zweiten Phase NFA zu prüfen.

*M. le député Pascal Rey (PDCC):*

Pour le groupe PDCC, la politique de mise en place de ces structures des centres médico-sociaux (CMS) est vraiment l'option qu'il faudrait absolument retenir.

Le subventionnement des CMS sera donc réglé dans le cadre de la deuxième loi sur la santé qui devrait nous occuper durant les prochaines sessions.

Nous souhaitons par principe que cette option de prise en charge soit retenue, ce qui avait conduit le groupe à cette proposition.

En l'état, nous **retirons** donc celle-ci et resterons attentifs à l'évolution du dossier en intervenant le cas échéant dans les lois à venir. Merci.

**La discussion est close.**

*Le président:*

**Cette proposition du groupe PDCC est ainsi retirée.**

*Article 126 alinéa 1, adopté.*

## X

### **Loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants du 12 novembre 1998**

*Article 15, abrogé.*

*Article 16 alinéa 3, adopté.*

## XI

### **Loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance invalidité du 9 novembre 1993**

*Section 3, abrogée.*

## XII

### **Loi d'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI du 29 septembre 1998**

*Article premier (alinéa 2 abrogé), article 2, article 3 alinéas 1 et 2, article 4 alinéa 1, article 5, article 6, article 7, article 8, article 9, article 10 (alinéa 3 abrogé), article 13 alinéa 3, article 17 alinéa 1, article 18, article 20 et article 21 alinéa 2, adoptés.*

*(XIII Loi sur le logement du 30 juin 1988: modifications biffées.)*

## XIII

### **Loi sur l'intégration et l'aide sociale du 29 mars 1996**

*Article 35, adopté.*

## XIV

### **Loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle du 8 avril 2004**

*Article 2 (lettres c et d abrogées) lettre g, article 3 et article 4 (lettre c abrogée), adoptés.*

## XV

### **Loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000**

#### **Article 48**

##### **Alinéa 1**

*Propositions du groupe PDCC par le député Pascal Rey (pas développées):*

*Propositions du groupe GRL par le député Gilbert Tornare (pas développées):*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO), Berichterstatterin:*

Zu Artikel 48, Absatz 1 gibt es **einen Abänderungsvorschlag der PDCC durch Grossrat Pascal Rey**. Er lautet wie folgt: "...bietet das Departement entweder selbst oder über private und halbprivate Organisationen oder Leistungsanbieter ambulante spezialisierte Leistungen...".

**Dieser Vorschlag wurde zugunsten der neuen Formulierung der Kommission zurückgezogen.**

Die neue Formulierung der Kommission lautet:

"...bietet das Departement entweder selbst oder über private, halbprivate und öffentliche Organisationen oder Leistungsanbieter ambulante spezialisierte Leistungen..."

Diese neue Formulierung wurde von der Kommission einstimmig angenommen.

**Gleichzeitig gibt es einen Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Gilbert Tornare. Auch dieser Vorschlag wurde zurückgezogen zugunsten der neuen Formulierung der Kommission, welche ich soeben vorgelesen habe.**

*Le président:*

Les propositions des groupes PDCC et GRL ont été retirées au profit de la nouvelle formulation présentée par la commission qui, je le constate, est retenue par l'ensemble du Parlement pour ce qui concerne la première partie de l'alinéa 1 de l'article 48.

Pour ce qui est de la seconde partie de l'alinéa 1, c'est exactement le même schéma; je pense qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer plus en détail. Les propositions des groupes PDCC et GRL ont également été retirées au profit de la nouvelle formulation présentée par la commission.

**L'alinéa 1 de l'article 48 est ainsi considéré adopté avec la nouvelle formulation présentée par la commission.**

J'ai une demande de parole de la part du président de la commission.

*M. le député Nicolas Voide (PDCB), président de la commission:*

Pour dire simplement la satisfaction du président de la commission que cette dernière soit arrivée à une proposition ayant fait l'unanimité tant au sein de la commission que dans ce Parlement.

Pour répéter, puisque nous sommes ici au cœur de l'un des deux problèmes qui avaient été soulevés lors de l'entrée en matière, s'agissant plus particulièrement de la logopédie, que la commission, comme l'ensemble du Parlement, veut reconnaître l'excellence du travail de ceux qui s'occupent de logopédie, mais ne veut pas d'étatisation de cette profession et a insisté sur la favorisation des mandats de prestations.

Puisque, comme je le presentais hier, nous étions tous d'accord sur cette question, il n'a finalement pas été si difficile de trouver un texte.

Voilà qui est donc fait.

Je vous remercie.

## **Alinéa 2**

*Propositions du groupe PDCC par le député Pascal Rey (pas développées):*

*Propositions du groupe GRL par le député Gilbert Tornare (pas développées):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO), Berichterstatterin:*

Artikel 48, Absatz 2

Da gibt es **einen Abänderungsvorschlag der PDCC-Fraktion** durch Grossrat Pascal Rey, der wie folgt lautet: "Die delegierten Leistungen werden über Leistungsverträge geregelt." **Dieser Vorschlag wurde zugunsten einer neuen Formulierung der Kommission, welche diese einstimmig verabschiedete, zurückgezogen.**

Diese neue Formulierung lautet: "Diese Aufgaben werden im Rahmen der Finanzkompetenzen des Departements aufgrund von Leistungsaufträgen erfüllt."

**Gleich verhält es sich mit dem Abänderungsvorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Gilbert Tornare. Auch dieser wurde zurückgezogen zugunsten des Vorschlags der Kommission.**

Dann gibt es noch **einen weiteren Abänderungsvorschlag der PDCC-Fraktion** durch Grossrat Pascal Rey, der wie folgt lautet: "...bietet das Departement entweder selbst oder über private und halbprivate Organisationen oder Leistungsanbieter heilpädagogische

Leistungen...". **Dieser Vorschlag wurde ebenfalls zugunsten der neuen Formulierung der Kommission zurückgezogen**, welche einstimmig genehmigt wurde. Diese neue Formulierung lautet: "...bietet das Departement entweder selbst oder private, halbprivate und öffentliche Organisationen oder Leistungsanbieter heilpädagogische Leistungen...".

**Dazu gibt es ebenfalls einen Abänderungsvorschlag der GRL-Fraktion** durch Grossrat Gilbert Tornare. **Dieser wurde ebenfalls zurückgezogen und auch der weitere Abänderungsvorschlag der PDCC-Fraktion** durch Grossrat Pascal Rey, welcher verlangt... "die delegierten Leistungen werden über Leistungsverträge geregelt". **Auch dieser wurde zurückgezogen zugunsten der neuen Formulierung der Kommission**, welche einstimmig genehmigt wurde. Diese lautet: "Diese Aufgaben werden im Rahmen der Finanzkompetenzen des Departements aufgrund von Leistungsaufträgen erfüllt".

**Dazu gibt es ebenfalls den Abänderungsvorschlag der GRL-Fraktion** durch Grossrat Gilbert Tornare, **welcher zurückgezogen wurde zugunsten der neuen Formulierung der Kommission**.

*Le président:*

Je crois que les choses sont claires.

A l'alinéa 2 de l'article 48, nous avons deux propositions en deux parties et tout cela a conduit la commission à préparer une nouvelle formulation qui est acceptée par la commission et par l'ensemble du Parlement puisqu'il n'y a pas de demande de parole.

Nous nous en tenons donc au texte de la nouvelle formulation présentée par la commission.

*Article 48*, adopté avec la nouvelle formulation présentée par la commission aux alinéas 1 et 2.

*Article 52*, adopté.

### **Article 61 alinéas 2 et 3**

*Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Rey (pas développée):*

*Proposition du groupe GRL par le député Gilbert Tornare (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO), Berichterstatterin:*

Artikel 61, Absatz 2

Dazu gibt es **einen Abänderungsvorschlag der PDCC-Fraktion** durch Grossrat Pascal Rey, der wie folgt lautet:

"...bis das kantonale Sonderschulkonzept nach Anhörung der betroffenen Berufskreise genehmigt sein wird, mindestens jedoch während drei Jahren". **Dieser Abänderungsvorschlag wurde von der Kommission einstimmig angenommen**.



**Gleichzeitig hat die GRL-Fraktion ihren Abänderungsvorschlag zu diesem Artikel zugunsten des Abänderungsvorschlags der PDCC-Fraktion zurückgezogen.**

*Le président:*

Pas de demande de parole.

**Le Parlement se rallie à la proposition du groupe PDCC approuvée par la commission.**

*Article 61 alinéas 2 et 3, adopté avec la proposition du groupe PDCC à l'alinéa 2.*

## XVI

### **Loi sur l'intégration des personnes handicapées du 31 janvier 1991**

*Article 25 (lettre e abrogée), article 26 alinéa 1 (lettre c abrogée et alinéa 2 abrogé) et article 28, adoptés.*

#### **Article 32 alinéas 3 et 4**

*Proposition du groupe UDC/SVP par le député Edmond Perruchoud (pas développée):*

*Proposition du groupe GRL par le député Gilbert Tornare (pas développée):*

*Proposition du groupe PS/AdG par le député Patrick Crettenand (pas développée):*

*Vorschläge der CSPO-Fraktion durch Grossrat Daniel Troger:*

*Vorschläge der CVPO-Fraktion durch Grossrat Felix Ruppen:*

*Vorschläge der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

#### **Discussion à l'article 32 alinéas 3 et 4:**

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO), Berichterstatterin:*

Artikel 32

**Der Abänderungsvorschlag der UDC/SVP-Fraktion wurde anlässlich der Kommissionsberatung zurückgezogen.**

**Der Abänderungsvorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Gilbert Tornare wurde zugunsten der neuen Formulierung der Kommission zurückgezogen.**

Diese neue Formulierung der Kommission zu den Absätzen 3 und 4 von Artikel 32 lautet wie folgt:

Absatz 3: "Handelt es sich um Institutionen ohne Leistungsauftrag, übersteigt der Beitrag...".

Absatz 4: "Handelt es sich um Institutionen mit einem Leistungsauftrag, ist die Grenze von 80 Prozent des Defizits nicht anwendbar".

*Le président:*

Aux alinéas 3 et 4, nous sommes également en présence de propositions venant des groupes CVPO et CSPO, qui sont identiques, ainsi que de propositions venant du groupe SPO.

Je vous propose de traiter en bloc puisque les propositions, soit à l'alinéa 3, soit à l'alinéa 4, sont de même nature.

Etes-vous d'accord avec cette manière de faire?

Je vous propose, en me référant à l'article 111 de notre règlement qui concerne l'ordre des votes, d'opposer tout d'abord la proposition venant des deux groupes CSPO et CVPO à la proposition du groupe SPO. Ensuite, la proposition qui l'emportera sera opposée à celle de la commission.

Vous êtes d'accord avec cette manière de faire.

Je donne la parole au président de la commission.

*M. le député Nicolas Voide (PDCB), président de la commission:*

Je pars du principe que vous me passez la parole, Monsieur le président, parce que personne ne défend les propositions que vous allez opposer dans le premier vote.

Dans ce sens-là, je défends immédiatement la position de la commission qui devra, elle, être opposée à la proposition qui gagnera lors du premier vote que vous allez effectuer tout à l'heure.

Pour vous dire simplement, et ici aussi ce n'est pas une surprise puisqu'on le présentait hier, que la commission a réussi à trouver le consensus nécessaire puisque, finalement, sur le fond, nous étions tous d'accord.

Trois postulats de base:

Le premier, c'est que pour aucune des institutions oeuvrant dans ce canton, la situation 2008 sera moins bonne que la situation qui a prévalu jusqu'à ce jour. C'est la volonté du Conseil d'Etat, cela a été la volonté de la commission et c'est ce qui ressort du texte qui vous est nouvellement proposé par la commission.

Le deuxième, c'est que nous tenions, et nous allons là aussi dans le sens d'une partie des propositions qui avaient été déposées, à favoriser les mandats de prestations, cet outil découlant directement de la RPT qui s'impose dans tous les domaines. Voilà le deuxième postulat qui vous encouragera à voter pour la proposition de la commission.

Mais, tout cela doit se faire sans étatisation, c'est-à-dire aussi en encourageant et en permettant de continuer d'encourager toutes les institutions qui, par le fait qu'elles arrivent à trouver elles-mêmes une partie des montants dont elles ont besoin, créent directement aussi de l'intégration pour les personnes handicapées.

Voilà donc des soucis que nous partageons tous, j'en suis persuadé, et qui se trouvent donc concrétisés dans la nouvelle proposition de la commission aux alinéas 3 et 4.

Vous verrez aussi à la fin du document du tableau qui vous a été remis, pour que le système soit bien compris dans son ensemble, que ces alinéas 3 et 4 sont la suite des alinéas 1 et 2 non changés de cet article 32 de la loi sur l'intégration des personnes handicapées. Effectivement, dans notre travail aujourd'hui, nous ne pouvions traiter que des articles nécessitant une modification dans le cadre de la RPT, mais ces articles s'inséreront dans la loi. Le début du système est donné aux alinéas 1 et 2 qui sont reproduits à la fin du document.

Je vous encourage vivement à suivre la proposition de la commission.

Je vous remercie.

*Le président:*

Avant de procéder au vote, nous allons tout de même entendre les arguments de ceux qui ont déposé des propositions.

*Hr. Grossrat Daniel Troger (CSPO):*

Wir ziehen unseren Abänderungsvorschlag zugunsten der Formulierung des Kommissionsvorschlags zurück. Wir sind mit der Formulierung des Kommissionsvorschlags mit Ausnahme der Höhe der Begrenzung des Defizits einverstanden. Dies weil die Liste der sozialen Institutionen mit Leistungsvertrag nicht vorlag und man so in Unkenntnis klarer Verhältnisse entscheiden sollte.

Wir verlangen, dass die zweite Kommission sich dieser Problematik genau annehmen soll.

*Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO):*

Wir sind überzeugt, dass Leistungsverträge und pauschale Tagesansätze künftig die richtige Lösung darstellen. Wir können in diesem Sinn die Kommission unterstützen.

Aktuell haben jedoch eine grosse Anzahl Institutionen noch keine Leistungsverträge. Diese Institutionen würden neu 80 Prozent der Defizite über Spenden decken müssen. Heute sind es nur vier Prozent. Viele verwechseln diese 80 Prozent, denn heute aktuell hat man vom Restdefizit 80 Prozent vom Bund gedeckt und von den restlichen 20 Prozent werden nochmals 80 Prozent vom Kanton gedeckt, so verbleiben den Institutionen nur vier Prozent. Das muss man sich gut merken.

Wir wünschen, dass die zweite Kommission für diese Übergangsphase noch eine Lösung sucht. Und im gleichen Sinn wie der Vertreter der CSPO das vorgeschlagen hat, wünschen wir von der zweiten Kommission diese Anpassung noch vorzunehmen.

Die Liste, die uns heute hier vorgelegt wird, von den Institutionen die betroffen sind, zeigt uns zwar wer einen Leistungsvertrag haben müsste. Uns würde aber auch noch interessieren wer einen Leistungsvertrag bis heute abgeschlossen hat, damit wir definitiv entscheiden können.

Ich danke für die Unterstützung in der zweiten Kommission.

Wir ziehen den Vorschlag formell zurück.

*Le président:*

Je constate que ces propositions sont retirées, mais je rends attentifs les députés Daniel Troger et Felix Ruppen qu'il n'y a pas de deuxième commission. Il s'agira d'une deuxième lecture, mais par la même commission avec l'entrée en matière cet après-midi et la discussion de détail demain.

Je me tourne vers le président de la commission qui, suite à ces interventions, je pense, souhaite intervenir.

*M. le député Nicolas Voide (PDCB), président de la commission:*

Simplement pour dire que, effectivement, la commission prend note du retrait des propositions des groupes CVPO et CSPO, mais aimerait rappeler ici ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir qu'il n'y aura pas de péjoration pour aucune des institutions travaillant en tout cas actuellement dans ce canton. Celles qui sont touchées, d'après les listes distribuées, soit par l'article 73, soit par l'article 74 seront toutes au moins traitées en 2008 aussi bien que ce qu'elles l'ont été jusqu'à ce jour.

Alors, dans ce sens-là, je rebondis effectivement sur ce que vous avez dit, Monsieur le président, à savoir que la commission, quand elle se réunira cet après-midi, s'il y a de nouvelles propositions qui sont faites dans le cadre de l'entrée en matière de la deuxième lecture, nous les étudierons; sinon, nous avons déjà fait cette discussion, mais nous ne nous priverons pas de la refaire si c'est nécessaire. Mais, soyez toutes et tous rassurés dans le sens de ce qui a été dit tout à l'heure.

Je vous remercie.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Le chef du département se trouve... sur ma gauche, comme il se doit, mais comme j'ai moi-même défendu ses propositions et sa position au sein de la commission, je vais quand même prendre ici un engagement puisque, selon les informations et les montants consignés au budget l'année prochaine – c'est pour vous montrer la volonté du Conseil d'Etat –, ces montants sont exactement les montants de l'année en cours, majorés pour la part fédérale que nous reprenons au niveau cantonal de 1,5%, la part cantonale de 2,5% et on a pris en compte tous les nouveaux postes demandés par ces institutions. Donc, vous voyez que, au niveau budgétaire, il n'y a pas d'efforts ou de charges qui ont été transmis ou transférés sur le dos des

institutions. Ce n'est absolument pas la volonté du Conseil d'Etat. La volonté du Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de ces articles-là, c'est tout simplement d'avoir un moyen de pression pour que ces institutions, à court terme, voire à moyen terme au pire des cas, entrent dans le processus des contrats de prestations. C'est la raison pour laquelle pas de limitation pour les institutions qui ont un contrat de prestations; pour celles qui ne l'ont pas, la pression du 80%, ou si pour des raisons matérielles ou autres raisons de temps, etc., pas de possibilité de conclure un mandat, à ce moment-là, le Conseil d'Etat déroge à cette loi du 80% et peut aller au financement jusqu'au 100%, si cela est nécessaire.

Donc, vous le voyez, ce n'est qu'un instrument de pression pour faire en sorte que, finalement, toutes les institutions soient traitées de la même manière, avec les mêmes processus et certainement avec la même qualité de gestion.

Merci d'appuyer la nouvelle proposition de la commission qui va tout à fait, bien sûr, dans le sens des volontés du Gouvernement.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du Département des finances effectivement et non des affaires sociales, mais que seraient les affaires sociales sans les finances?

Avant de prendre une décision, je me tourne vers le député German Eyer qui, je pense, maintient ses propositions ou qui va en tout cas nous les commenter.

*Hr. Grossrat German Eyer (SPO):*

Ich stelle fest, dass hier im Saal eigentlich alle mit dem Prinzip der Leistungsvereinbarungen einverstanden sind. Das hat auch die Diskussion gestern in der Kommission gezeigt. Alle sind eigentlich einverstanden mit dem Grundsatz Subventionen sollen so ausgerichtet werden nach konkreten Leistungsaufträgen. Wir sind der Ansicht, wenn der Kanton bezahlt, soll er auch mitbestimmen können welche Leistungen er erwartet und darum sind wir der Ansicht, dass es heute der richtige Ort ist zu entscheiden, dass diese Leistungsvereinbarungen im Gesetz verankert werden.

Wir verlangen demzufolge auch die Abstimmung über unseren Antrag.

*Le président:*

Il n'y a pas d'autres demandes de parole.

Nous allons ainsi procéder au vote concernant l'article 32 alinéa 3 et alinéa 4 où nous avons des propositions du groupe SPO, à l'alinéa 3 de le supprimer et, à l'alinéa 4, de préciser que "la subvention est versée sur la base d'un mandat de prestations".

Etes-vous d'accord que l'on ne fasse qu'un seul vote, que ces deux choses sont liées?

*M. le député Nicolas Voide (PDCB), président de la commission:*

Monsieur le président, effectivement, on ne peut et on ne doit faire qu'un vote puisque la chose est intimement liée.

Puisque cette proposition a été défendue – j'ai demandé la parole après qu'elle soit défendue, ce qui est l'usage –, j'aimerais dire que la commission n'a pas pu retenir cette proposition parce qu'elle a le défaut de laisser sur la touche les institutions qui ne seraient pas, d'ici à la fin de l'année, sous mandat de prestations.

Voilà pourquoi il faut garder la porte de sortie dont a parlé M. le vice-président du Gouvernement tout à l'heure.

Je vous remercie, cette fois-ci pour la dernière fois, d'appuyer la proposition de la commission.

#### **Alinéas 3 et 4**

**Par 104 voix contre 15 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions du groupe SPO, défendues par le député German Eyer.**

*Le président:*

**Vous acceptez ainsi la nouvelle formulation présentée par la commission aux alinéas 3 et 4.**

**La discussion est close.**

*Article 32 alinéas 3 et 4, adopté avec la nouvelle formulation présentée par la commission.*

*Article 35 alinéa 2, adopté.*

## **XVII**

### **Loi forestière du 1<sup>er</sup> février 1985**

*Article 31, article 32, article 32bis, article 33, article 33bis et article 33ter, adoptés.*

## **XVIII**

### **Dispositions finales**

Adoptées.

**La discussion sur l'ensemble du projet de décret n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

**Le projet de décret concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est adopté par 122 voix en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission parlementaire et tel que ressorti des délibérations.**

*Le président:*

Vous avez ainsi accepté dans une parfaite unanimité, 122 voix toutes exprimées, ce projet de décret.

Je donne encore la parole au président de la commission.

*M. le député Nicolas Voide (PDCB), président de la commission:*

Simplement pour remercier le Parlement d'avoir, en une demi-heure et en première lecture, modifié 17 lois cantonales. Je crois que l'exercice n'est pas banal.

Merci donc et rendez-vous cet après-midi pour l'entrée en matière de la deuxième lecture.

*Le président:*

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier me signale qu'il fera sa déclaration cet après-midi dans le cadre du débat sur l'entrée en matière..., je crois que c'est de bon augure pour avancer dans nos travaux.

(Deuxième lecture, *séance de relevée du mercredi 12 septembre 2007.*)

**Traitements / Behandlungen:**

**Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

## **2. MOTION**

**du groupe GRL, par le député Aldo Resenterra, concernant les appareils de vidéosurveillance (12.12.2006) (1.122)**

### **MOTION**

**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Aldo Resenterra, betreffend Überwachungskameras (12.12.2006) (1.122)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Cette motion a été acceptée par le Conseil d'Etat.

Personne ne demande la parole.

Sans autre, nous invitons le Conseil d'Etat à procéder à sa mise en œuvre.

### **3. POSTULAT**

**du groupe GRL, par le député Philippe de Preux, concernant la fusion de communes: à inciter par le fonds spécial de péréquation! (12.12.2006) (1.123)**

### **POSTULAT**

**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Philippe de Preux, betreffend Förderung von Gemeindefusionen durch den Spezialfonds des Finanzausgleichs! (12.12.2006) (1.123)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*M. le député Philippe de Preux (GRL):*

Monsieur le conseiller d'Etat, je constate avec satisfaction que vous confirmez mon appréciation quant au frein aux fusions que représente le système actuel de péréquation. Vous déclarez ainsi que le problème réside plus et pas uniquement dans la répartition du fonds ordinaire.

Vous précisez plus loin que la mise en œuvre de la RPT au niveau cantonal vous ou plus précisément nous obligera à revoir notre système de péréquation financière intercommunale. Je pars ainsi du principe tout comme vous que les défauts de la répartition du fonds ordinaire seront corrigés par les modifications qui seront apportées suite à l'introduction de la RPT.

C'est donc par dessein que ce postulat ne concerne pas le fonds ordinaire, mais bien le fonds spécial qui, par analogie, est également considéré comme un frein aux fusions par le Conseil d'Etat.

Souhaitons-nous continuer à arroser les communes de 129, 141, 165, 209, 210 ou encore 226 habitants, si je me réfère au rapport du Conseil d'Etat, pour l'année 2006? Les quelques dizaines de milliers de francs leur sont sans doute bienvenues, mais ne peuvent



influencer durablement le déficit structurel de ces collectivités. C'est exactement comme si vous avez une dette et que vous payez uniquement les intérêts. C'est apparemment plus onéreux que de rembourser progressivement, mais, au final, cela coûte beaucoup plus cher et la dette est toujours là. Uniquement l'économie d'intérêts sur la réduction de la dette que leur permettrait la contribution unique de l'Etat en cas de fusion représenterait un montant supérieur au versement annuel du fonds spécial.

En 2006, sur la quarantaine de municipalités concernées, 33 ont moins de 1'000 habitants, seuil que l'on peut prudemment considérer comme taille critique minimum pour qu'une collectivité puisse envisager un avenir individuel à moyen terme.

Dès lors, ce postulat donnerait un sérieux coup d'élan à l'étude de fusions des petites communes de moins de 1'000 habitants qui constituent, en Valais, 60% de la totalité alors qu'en Autriche, au Danemark, en Irlande, au Portugal et au Royaume-Uni, entre autres, ce taux est de 0%.

Finalement, je suis convaincu que les communes de domicile du président et du vice-président de notre Parlement ainsi que celle d'origine de notre grand argentier nous seront reconnaissantes de ne plus être dépendantes de ce fonds spécial qui, il faut bien le reconnaître, correspond un peu à l'aide sociale de l'Etat aux communes défavorisées.

C'est ainsi avec un esprit "winkelriedien" que je requière le vote sur ce postulat.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député..., agressif, mais souriant!

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Cher Winkelried, c'est vrai, le fonds de péréquation ordinaire actuel n'encourage pas la fusion des communes et on le sait. Chaque fois qu'on traite une fusion de communes, on s'aperçoit qu'on bute sur le même problème, c'est-à-dire lorsque deux ou trois communes touchent, chacune d'entre elles, avant fusion un montant de la péréquation ordinaire, lorsqu'elles ont fusionné en une seule commune, tout d'un coup elles n'en touchent plus. Alors, cela pose un problème. Qu'est-ce qu'on fait? On a créé un fonds pour l'encouragement aux fusions, fonds qui disposait au 31 décembre de l'année dernière d'un montant de 15 millions environ, ce qui est amplement suffisant pour faire face aux besoins actuels et aux fusions qui arrivent dans le pipeline. Mais toujours est-il que la péréquation ordinaire actuelle démontre un défaut clair vis-à-vis de la problématique des fusions qui va à l'encontre de la volonté du Parlement et du Gouvernement.

J'ai annoncé hier, dans le cadre de la péréquation financière RPT, deuxième volet, qu'il fallait, dans les trois ans qui viennent, réviser cette péréquation financière après avoir procédé à une nouvelle répartition des tâches et au désenchevêtrement des tâches entre canton et communes.

Il s'agit aujourd'hui du fonds de péréquation extraordinaire qui, lui, ne favorise pas la lutte contre les fusions de communes contrairement à ce que l'on pourrait penser. En fait, c'est un fonds qui, suivant les années, s'élève entre 3 millions et 4 millions, dont déjà un million est

prélevé annuellement d'après la loi pour être versé dans le fonds destiné à encourager les fusions, donc qui reste à disposition du Conseil d'Etat, et non pas du chef du département, mais c'est le chef du département qui, sur ordre du Conseil d'Etat, fait une proposition de répartition de ce montant. Il reste, grosso modo, 3 millions par année.

Comment cet argent est-il utilisé? Il est vrai qu'une large partie de cet argent est dirigée en faveur des petites communes. Et pourquoi est-elle dirigée en faveur des petites communes et notamment aussi des communes financièrement faibles? Eh bien!, ce fonds est destiné avant tout à faire en sorte que lorsqu'une commune n'émarge plus pour la première année ou la deuxième année – on la soutient pendant trois ans en général – au fonds de péréquation parce que ses indices se sont améliorés, on puise dans ce fonds pour atténuer un peu le choc financier pour une petite commune qui, tout d'un coup, ne toucherait plus 200'000 ou 300'000 francs de la péréquation ordinaire, pour qu'elle puisse quand même voir arriver les choses et pour atténuer les effets négatifs sur les budgets communaux. C'est la première utilisation. Ensuite, il y a toute une série d'utilisations qui sont faites souvent dans des situations particulières des communes et qui ont fait, Mesdames et Messieurs, il faut quand même le reconnaître, ces dernières années et surtout pendant les années durant lesquelles les communes ont connu des difficultés financières, en sorte que l'on n'ait pas retrouvé sur la scène nationale, à part Loèche-les-Bains, d'autres petites communes qui n'arrivaient plus à subvenir par leurs propres moyens.

Alors, c'est vrai, c'est une bourse d'urgence à disposition du Conseil d'Etat pour aider les communes selon certains critères, mais il n'y a pas d'arbitraire dans la répartition. Celle-ci est clairement démontrée et exposée au Conseil d'Etat.

On continue à penser que tant que le nouveau système de péréquation n'est pas en force et en vigueur et tant que l'on n'a pas réglé le désenchevêtrement des tâches, on ne peut pas toucher à ce fonds parce que l'on va s'en mordre les doigts. On ne pourra pas intervenir dans des situations difficiles à l'avenir si ce fonds, à disposition du Conseil d'Etat dans le cadre de l'aide aux communes en difficulté, ne perdure pas.

Je vous propose ainsi de combattre ce postulat et puis de sacrifier, ma foi, Winkelried, tout en disant que c'est un sacrifice momentané parce que le courant en général et la nouvelle péréquation devront aller forcément dans le sens voulu par le postulant.

*Le président:*

Ce postulat étant refusé par le Conseil d'Etat, nous devons voter.

**Par 53 voix contre 50 et 9 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 1.123 du député Philippe de Preux.**

#### **4. MOTION**

**des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Daniel Bruchez,  
concernant: vers une politique du personnel de l'Etat plus "familiale"  
(12.12.2006) (1.125) (*en collaboration avec le DECS*)**

#### **MOTION**

**der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Daniel  
Bruchez, betreffend: für eine familienfreundlichere Personalpolitik beim  
Staat (12.12.2006) (1.125) (*in Zusammenarbeit mit dem DEKS*)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*M. le député Jean-Daniel Bruchez (PDCB):*

Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse favorable à la motion.

J'espère que le sens de cette réponse veut bien dire l'ancrage dans la loi des propositions. Merci.

*Le président:*

Merci pour cette brève intervention. Je ne sais pas si cela appelle une confirmation ou si, en opinant du chef, M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier indique bien que c'est ainsi qu'il faut l'interpréter.

Cette motion est donc acceptée et sera mise en œuvre par le Conseil d'Etat.

#### **5. POSTULAT**

**des députés Grégoire Raboud (suppl.) (SPO), Susanne Hugo-Lötscher  
(SPO) et cosignataires concernant le rôle de l'Etat dans la question fiscale  
(13.12.2006) (1.127)**

#### **POSTULAT**

**von Grossrat (Suppl.) Grégoire Raboud (SPO), Grossrätin Susanne  
Hugo-Lötscher (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend die Rolle des  
Staates im Steuerbereich (13.12.2006) (1.127)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat dans le sens de sa réponse écrite.

*M. le député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO):*

La concurrence fiscale entraîne une sous-enchère fiscale qui met en danger l'autonomie et la capacité d'action des pouvoirs publics. Les assurances et institutions sociales, l'environnement, la formation et la recherche en sont et seront les premières victimes d'un défaut de financement. Qu'elle soit intercantonale ou internationale, les effets de cette concurrence sont dommageables pour la majorité des citoyennes et des citoyens. Les cadeaux fiscaux profitent aux actionnaires, aux managers-actionnaires. L'écart salarial entre le salaire le plus bas et le salaire le plus haut augmente. En Suisse, en 2005, le salaire d'un dirigeant pouvait être 500 fois supérieur à celui du salaire le plus bas dans la même entreprise. En Suisse également, l'augmentation des salaires des travailleurs n'a été que de 1% alors que celle des chefs d'entreprise était de plus de 10%, et 10% d'un salaire de 500'000 francs, soit 50'000 francs, c'est 100 fois plus élevé que 500 francs qui représentent 1% d'un salaire de 50'000 francs.

Les sommes ainsi épargnées par le contribuable-actionnaire, loin d'être investies dans l'entreprise, servent plus souvent à des placements spéculatifs plutôt qu'à des investissements productifs. Aux Etats-Unis, les 275 sociétés qui ont bénéficié de la part la plus importante des économies d'impôts ont réduit leurs investissements de 27% entre 2001 et 2003.

Ce postulat demande simplement à l'Etat d'être vigilant dans la question fiscale, de soumettre les allègements fiscaux réalisés à une analyse économique d'efficacité et de soumettre les allègements fiscaux futurs à des critères socio-économiques et environnementaux.

Merci pour votre attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Il semble que ce postulat soit combattu..., il y a en tout cas une demande de parole de la députée Laetitia Massy.

(...)

Apparemment, c'est une erreur..., c'était quand même moins exposé à l'étage hier!

Alors, ce postulat est finalement accepté dans le sens de la réponse écrite du Conseil d'Etat et cela semble convenir aux auteurs du postulat.

Nous considérons donc que celui-ci pourra être mis en œuvre par le Conseil d'Etat.

## **6. POSTULAT**

**des députés Marcelle Monnet-Terrettaz, Graziella Walker Salzmann, Patricia Casays, Véronique Maret (suppl.), Marie-Anne Levrاند (suppl.), Rita Marty-Fontannaz (suppl.), Virginie Crettenand (suppl.), Lucia Näfen (suppl.), Doris Schmidhalter-Näfen, Jean-Luc Addor et Alexandre Caillet concernant: les femmes ne doivent pas être doublement victimes! (13.12.2006) (1.128)**

### **POSTULAT**

**der Grossrätinnen Marcelle Monnet-Terrettaz, Graziella Walker Salzmann, Patricia Casays, Véronique Maret (Suppl.), Marie-Anne Levrاند (Suppl.), Rita Marty-Fontannaz (Suppl.), Virginie Crettenand (Suppl.), Lucia Näfen (Suppl.) und Doris Schmidhalter-Näfen sowie der Grossräte Jean-Luc Addor und Alexandre Caillet betreffend: Die Frauen dürfen nicht gleich zweimal zum Opfer werden! (13.12.2006) (1.128)**

#### **TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

#### **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

#### *Le président:*

Ce postulat nous a valu une réponse du Conseil d'Etat avec une conclusion, je dirai, un peu sibylline. Je crois savoir, si je puis me faire l'interprète du Conseil d'Etat, que ce postulat est accepté dans le sens de la réponse, mais cela ne figure pas expressément dans le texte qui est sous nos yeux.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier confirme que c'est bien le cas.

Ce postulat est donc accepté.

Je pense que les auteurs en prennent acte avec satisfaction.

Il n'y a pas de demande de parole.

Nous pouvons ainsi sans autre le laisser mettre en œuvre par le Conseil d'Etat.

## **7. MOTION**

**des députés Jean-Marc Zufferey (PS/AdG), Pascal Rey (PDCC), Paul-André Roux (PDCC) et Christophe Perruchoud (GRL) concernant la modification de la loi fiscale en matière d'impôts sur les successions (14.12.2006) (1.130)**

## **MOTION**

**der Grossräte Jean-Marc Zufferey (PS/AdG), Pascal Rey (PDCC), Paul-André Roux (PDCC) und Christophe Perruchoud (GRL) betreffend Änderung des Steuergesetzes in Sachen Erbschaftssteuern (14.12.2006) (1.130)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Cette motion est rejetée par le Conseil d'Etat.

*M. le député Christophe Perruchoud (GRL):*

A la lecture de la réponse du Conseil d'Etat, vous l'aurez certainement compris, les cosignataires de cette motion auraient préféré que la réponse s'arrête au milieu du deuxième paragraphe avec une acceptation sans réserve!

En effet, la suite du texte ne saurait nous satisfaire et notamment pour les raisons suivantes:

Tout d'abord, cette réponse nous donne l'impression que ce type d'opération est monnaie courante dans ce canton et que les grandes successions n'ont pas d'héritiers directs. Or, il n'en est rien; raison pour laquelle nous avons utilisé les termes "très rarement" dans notre texte et c'est très certainement également pour cette raison que la réponse du Conseil d'Etat ne nous renseigne pas sur le nombre de cas taxés par le passé dans ce type d'opération.

Ensuite, les deux illustrations prises en exemple donnent une image quelque peu tronquée des membres de sociétés qui seraient des épicuriens et éludent le fait que l'alinéa comporte un garde-fou que je cite: "à condition que l'on ne puisse changer l'affectation de ces attributions". En outre, si vraiment des joueurs de club devaient être si grassement payés, eh bien!, il me semble que l'impôt sur le revenu se chargerait de ne pas priver l'Etat d'une certaine rentrée d'impôts.

Enfin, dans les inconvénients cités, nous devons relever que notre intervention s'en tient à notre cercle de compétence cantonale, mais bien entendu que si certains de nos élus à Berne voulaient s'en inspirer pour l'impôt fédéral direct, nous en serions également très heureux.

Concernant les termes "associations culturelles et sportives", il nous semblait qu'avec cette dénomination, ajoutée à celle existante de personnes morales exclusivement d'utilité publique, nous avons couvert l'ensemble des cas existants ou à venir. Quant à la clarté de la proposition, nous nous référons à la loi fiscale elle-même qui voit l'article 112 et ses alinéas se trouver sous le titre quatrième, à savoir Impôt sur les successions et les donations.

En conclusion, il faut relever que, pour la majorité des successions, soient-elles grandes ou petites, lorsqu'il existe une ligne directe, il n'y a pas d'impôt et que les cas qui entreraient dans le cadre de cette motion sont mineurs et méritent notre soutien.

En respect envers tous les bénévoles, dont vous faites certainement partie, Chers collègues, qui oeuvrent dans diverses sociétés villageoises et qui mènent avec les moyens du bord des sociétés sans but lucratif, je demande le vote et vous prie de bien vouloir y apporter votre soutien. Merci de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Si le Gouvernement s'oppose à cette motion, ce n'est pas dans l'esprit. Dans l'esprit, bien sûr, venir en aide aux sociétés culturelles et sportives, mais il faudrait alors aussi peut-être ajouter les œuvres sociales, etc. parce qu'il n'y a pas de raison, à ce moment-là, que l'on exonère d'impôt sur les successions des dons ou des legs faits à des sociétés sportives et que l'on ne ferait pas de même pour les sociétés sociales, etc. Vous me direz: on peut très bien élargir; OK. Cependant, il n'en demeure pas moins que pour tous les petits legs jusqu'à 10'000 francs par année et pour toutes les donations de 2'000 francs par année, l'exonération existe déjà. En plus, on créerait une iniquité fiscale assez importante, d'autant plus que les risques de dérapage existent quand même.

Alors, si le Gouvernement s'oppose à cette motion, c'est essentiellement pour les arguments énoncés dans la réponse que nous avons donnée.

Nous pensons que le Parlement doit raison garder et suivre la politique du Gouvernement, notamment de manière à éviter toute situation un peu scabreuse à l'avenir et tout simplement par souci d'équité fiscale puisque, en refusant cette motion, on garde toutes les associations, qu'elles soient culturelles, sportives, associatives ou à but social, sur un pied d'égalité.

*Le président:*

Cette motion étant maintenue, nous devons voter.

**Par 91 voix contre 20 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 1.130 défendue par le député Christophe Perruchoud.**

Nous laissons ainsi le Conseil d'Etat la mettre en œuvre... malgré tout!

**8. POSTULAT**  
**des députés Laurent Tschopp (suppl.) et Pascal Rey concernant**  
**l'incitation à la remise du code-barre (15.12.2006) (1.131)**  
**POSTULAT**  
**der Grossräte Laurent Tschopp (Suppl.) und Pascal Rey betreffend**  
**Anreiz zur Einreichung des Strichcodes (15.12.2006) (1.131)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat pour étude dans le cadre d'une révision de la loi fiscale, comme cela est précisé dans sa réponse écrite que nous avons sur nos tables.

Personne ne demande la parole.

Je considère que cette proposition est acceptée par l'ensemble du Parlement et nous laissons ainsi le Conseil d'Etat assurer sa mise en œuvre.

**9. MOTION**  
**des députés Jean-Luc Addor (UDC/SVP), Jacques Melly (PDCC), Nicolas**  
**Voide (PDCB), Gilbert Loretan (CSPO), Felix Ruppen (CVPO) et**  
**cosignataires concernant: tirer le loup sans effet suspensif (15.12.2006)**  
**(1.132)**

**MOTION**  
**der Grossräte Jean-Luc Addor (UDC/SVP), Jacques Melly (PDCC),**  
**Nicolas Voide (PDCB), Gilbert Loretan (CSPO), Felix Ruppen (CVPO)**  
**und Mitunterzeichnenden betreffend Wolfsabschuss ohne aufschiebende**  
**Wirkung (15.12.2006) (1.132)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*



*Le président:*

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat indique qu'il accepte le principe de la motion et qu'il propose de modifier directement l'article 51 alinéa 4 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives qui est de portée générale et non pas simplement la loi sur la chasse.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Il ne s'agit pas, dans cette affaire, de faire une fixation sur l'affaire du loup. L'objet et l'esprit de cette motion sont simplement de montrer à quoi et à quelle absurdité pouvait conduire ce que le Conseil d'Etat à juste titre, à mon avis, considère comme un corps étranger dans l'ordre juridique de notre canton. Le Conseil d'Etat a donné quelques exemples qui montrent que, au-delà de l'exemple que nous avons nous-mêmes indiqué dans la motion, il y a d'autres exemples qui vont dans le même sens.

Par rapport à cela, je pense pouvoir dire, au nom des motionnaires, que nous adhérons à l'approche du Conseil d'Etat qui consiste à élargir la réflexion. Tout cela dans un esprit qui est clair: c'est, d'une part, d'assurer l'efficacité des décisions administratives mais, d'autre part, de ne pas faire (c'est quand même important de le répéter ici), de ne faire aucune concession au droit qui reste bel et bien aux administrés de demander l'effet suspensif à ces décisions et de l'obtenir si les circonstances le justifient.

Alors, dans ce sens, je pense pouvoir dire, au nom des motionnaires, que nous acceptons la réponse du Conseil d'Etat.

*Le président:*

Cette motion étant acceptée, nous invitons le Conseil d'Etat à assurer sa mise en œuvre.

## **10. POSTULAT**

**des députés Jean-Luc Addor (UDC/SVP), Jacques Melly (PDCC), Nicolas Voide (PDCB), Gilbert Loretan (CSPO), Felix Ruppen (CVPO) et cosignataires concernant: pour en finir avec la protection du loup (15.12.2006) (1.133)**

### **POSTULAT**

**der Grossräte Jean-Luc Addor (UDC/SVP), Jacques Melly (PDCC), Nicolas Voide (PDCB), Gilbert Loretan (CSPO), Felix Ruppen (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend: Schluss mit dem Schutz des Wolfes (15.12.2006) (1.133)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Sur ce point, le Conseil d'Etat indique son intention d'agir dans le sens d'une intervention auprès du Conseil fédéral.

Je ne sais pas si la demande de parole du député Jean-Luc Addor est toujours en vigueur ou bien si c'est celle qu'il avait faite avant?

C'est bien le cas!

Je lui cède la parole.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Brièvement pour dire ceci: Nous étions bien conscients que l'essentiel du débat se déroule sur la scène fédérale. Simplement, il nous paraissait important, dans ce canton où l'on ne peut bientôt plus ouvrir un journal sans voir une carcasse de brebis du Limousin..., ils ne s'emmerdent pas les loups, le Limousin carrément, il nous paraissait donc important que, dans la mesure de ses moyens, le Conseil d'Etat essaie de faire pression ou du lobbying pour essayer de contribuer à faire modifier les choses dans le sens suivant, et, dans ce sens-là, nous adhérons totalement à l'approche du Conseil d'Etat, on voit que nous sommes sur la même longueur d'onde, à savoir que, sur le fond, il s'agit de dire que le loup n'a pas à bénéficier de la protection dont il bénéficie actuellement et, à partir de là, de dire qu'il appartient au canton et non pas à la Confédération de définir à quelles conditions un loup peut être tiré.

Dans ce sens-là, nous prenons acte des démarches que le Conseil d'Etat se propose d'entreprendre. Nous les soutiendrons, j'imagine, nous aussi dans la mesure de nos moyens et, dans ce sens-là aussi, nous acceptons la réponse du Conseil d'Etat.

*Le président:*

Ce postulat est donc accepté et sera mis en œuvre par le Conseil d'Etat.

## **11. POSTULAT**

**des députés André Vernay, président de la commission de la sécurité publique, Pascal Moulin, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, et Thomas Brunner, président de la commission de justice, concernant: pour la mise sur pied d'un service social dans les prisons digne de ce nom (14.12.2006) (1.134 anc. 2.079)  
(en collaboration avec le DSSE)**

## **POSTULAT**

**der Grossräte André Vernay, Präsident der Kommission für öffentliche Sicherheit, Pascal Moulin, Präsident der Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration, und Thomas Brunner, Präsident der Justizkommission, betreffend Schaffung eines Sozialdienstes in den Gefängnissen, der diesen Namen auch verdient (14.12.2006) (1.134 ehem. 2.079) (in Zusammenarbeit mit dem DGSE)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Ce postulat est accepté dans le sens des considérations qui figurent dans le texte remis par le Conseil d'Etat.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je considère donc que cette réponse convient au Parlement et que ce postulat pourra également être mis en œuvre par le Conseil d'Etat.

## **12. POSTULAT**

**des députés Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG) et Narcisse Crettenand (GRL) concernant: les véhicules de première intervention des CSP piège pour les pompiers! (09.05.2007) (1.144)**

### **POSTULAT**

**von Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG) und Grossrat Narcisse Crettenand (GRL) betreffend Ersteinsatzfahrzeuge der Feuerwehr: Gefahr für die Feuerwehrmänner und -frauen! (09.05.2007) (1.144)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial juin 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):*

En lisant la réponse donnée à ce postulat, je reconnais que l'Office cantonal du feu a pris des mesures heureusement dans le sens voulu par les communes.

Je remercie le Conseil d'Etat d'avoir agi de cette manière afin que les communes ne soient pas préteritées et que les sapeurs-pompiers ne courent pas de risque au niveau sécuritaire en utilisant les véhicules donnés par l'Office cantonal du feu.

Je vous remercie, mais j'espère que, dans le futur, cet office sera suivi régulièrement et que des mesures seront prises de manière concrète pour améliorer son fonctionnement.

Merci.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Je remercie la députée Marcelle Monnet-Terrettaz de son intervention.

Effectivement, vous avez vu que le service et l'office ont pris les mesures nécessaires, que ces problématiques normalement seront résorbées encore pendant l'exercice 2008 sans coûter aux communes.

Cependant, j'aimerais juste préciser ici que la responsabilité essentielle est la responsabilité des fournisseurs qui n'ont pas rempli leur cahier des charges ou qui l'ont fait d'une manière insuffisante, et que le département d'ailleurs se réserve la possibilité de déposer une plainte pénale au cas où des malversations ou des tromperies seraient découvertes dans la tractation de ces contrats.

Merci.

*Le président:*

Ce postulat est en quelque sorte réalisé.

Je crois que nous n'avons pas à apporter d'autres appréciations au niveau du Parlement.

Je vous propose ainsi de passer aux développements.

#### **Développements / Entwicklungen:**

**Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

### **13. INTERPELLATION**

**du groupe UDC/SVP, par le député (suppl.) Antoine Carraux, concernant la sécurité en zone frontalière (06.02.2007) (1.137)**

#### **INTERPELLATION**

**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Antoine Carraux, betreffend Sicherheit im Grenzgebiet (06.02.2007) (1.137)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Antoine Carraux (UDC/SVP):*

A la faveur de sa récente réorganisation, le corps des gardes-frontière a dégarni son dispositif, en particulier par la fermeture des postes-frontière de Morgins et de St-Gingolph. Depuis lors, les citoyens du Chablais se posent de sérieuses questions sur la sécurité en zone frontalière, notamment sur la recrudescence de brigandages et de cambriolages dans notre région, dont malheureusement peu de cas sont répertoriés dans la presse pour informer la population.

Un garagiste de la région de Monthey m'expliquait l'autre jour très énervé qu'on lui avait volé deux voitures neuves dans la vitrine de son garage et qu'on avait retrouvé les deux voitures dans la banlieue de Lyon.

Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

On ne veut pas refaire le débat de Schengen ici, mais on peut se poser la question suivante: comment certains politiciens ont-ils pu faire gober à la population qu'on gagnerait en sécurité en supprimant les contrôles fixes aux frontières? Tout cela pour avoir un accès à une banque de données sur les criminels potentiels en Europe, le fameux SIS. Dans les faits, c'est comme si vous demandez d'enlever le système d'alarme de votre maison, mais que, en contrepartie, on vous donne la liste des cambrioleurs potentiels.

On me parlera de la présence de la douane mobile. Je peux vous le dire, on ne la voit pas souvent, pourtant j'habite à 10 km de la frontière.

Parlons aussi du problème du terrorisme international. Jean-Louis Brugger, éminent juge anti-terroriste français, parle de Schengen comme d'une passoire. Il parle d'un système inefficace et qui met en danger la sécurité même des citoyens européens. Un exemple: Si la Turquie entre dans l'Europe, la Suisse aura une frontière avec l'Irak. Eh oui!, notre frontière extérieure sera l'Irak puisque notre frontière actuelle est celle de l'Europe, c'est-à-dire celle de Schengen. C'est la réalité de l'Espace Schengen.

Mais, pour l'heure, la population locale se demande quelles mesures concrètes seront prises au niveau de la police cantonale, pour ne parler que de ce qui est du ressort de l'Etat du Valais, pour pallier la fermeture des postes de douane.

Dans ce sens, c'est avec intérêt que beaucoup de Chablaisiens, surtout ceux qui sont aux avant-postes, attendent la réponse du Conseil d'Etat.

Merci de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Avant de répondre d'une façon précise aux deux questions posées par l'interpellateur, j'aimerais vous dire que le Conseil d'Etat partage tout à fait vos préoccupations pour ce qui est de la sécurité dans la zone frontière du Chablais.

Suite à la réorganisation du corps des gardes-frontière au niveau suisse, j'ai demandé, et vous le savez, en juillet de cette année, un entretien avec M. le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz, puisque les douanes dépendent de son département, afin de trouver la solution la plus appropriée pour ce secteur.

Vous serez informés très prochainement puisque le conseiller fédéral vient d'accepter de me recevoir pour discuter de cette problématique de la sécurité dans le Chablais, notamment de l'ouverture de ce poste qui n'est plus garantie 24h/24h.

En ce qui concerne vos questions, voici quelques déterminations.

1. L'engagement de patrouilles mobiles des gardes-frontière sera-t-il suffisant, en particulier en considération des effectifs dont l'engagement est prévu à cet effet pour compenser le déficit sécuritaire inévitablement induit par la fermeture des postes-frontière?

Comme dit tout à l'heure, votre question ne relève pas directement du Département des finances, des institutions et de la sécurité, mais dépend plutôt de la Confédération. Je suis néanmoins disposé non seulement à vous répondre, non seulement à partager vos préoccupations, mais à agir aussi parce qu'il est évident, et les mois qui ont suivi l'ouverture de cette frontière l'ont démontré, qu'il y a un accroissement effectivement au niveau de l'insécurité dans cette zone du Chablais.

De 2000 à 2008, l'effectif total des gardes-frontière pour le canton du Valais va baisser de 99 à 90 unités. L'occupation du poste-frontière de St-Gingolph depuis 2006 est assurée de 5 heures à 22 heures. Des patrouilles mobiles des gardes-frontière sont également actives en dehors de ces horaires. En effet, un point de passage non occupé ne veut pas dire, selon la doctrine actuellement en vigueur, non gardé. L'effectif total de St-Gingolph a passé de 16 unités en 2006 à 20 unités en 2007, réparties en deux équipes, avec la création d'une équipe mobile. Ce team mobile de 10 hommes a pour mission prioritaire de veiller à la sécurité dans le Chablais valaisan en dehors des heures d'occupation du poste. De ce fait, il en découle une alternance dans la présence humaine dans le secteur. Par ailleurs, une amélioration du réseau de caméras couvrant St-Gingolph et sa périphérie est prévue. Nous procédons aussi à une surveillance en zone et non plus en ligne, comme auparavant. La centrale d'engagement de la police valaisanne, mais aussi Aigle 24h/24h et Thonon 24h/24 sont requises pour la mise en œuvre des accords de Berne 2 dans le cadre de la poursuite transfrontalière si cela est nécessaire. Tout cela est géré à l'échelon tactique et opérationnel.

Enfin, nos offices au niveau postes et commandements de région ont mis sur pied des séances d'information destinées à informer la population et à la rassurer lorsque cela est nécessaire, et à expliquer aussi les succès obtenus, et vous savez qu'il y en a, je dirai, malheureusement parce que c'est la preuve qu'il y a aussi de la délinquance.

Pour la Confédération, la présence de gardes-frontière 24h/24h au poste de St-Gingolph n'est plus indispensable pour assurer la sécurité de la région du Chablais. Et vous savez que le Conseil d'Etat est intervenu dans le sens inverse; nous avons demandé le rétablissement de ce poste.

Quant au poste de Morgins, il n'est plus occupé aux horaires fixes. Par contre, des patrouilles procèdent à des contrôles mobiles inopinés correspondant à une occupation d'environ 8 heures par jour.

Je relève encore que 13 hommes du poste mobile de Martigny pallient l'absence d'une présence statique aux points de passage, avec des tournus imposés. Les 23 hommes des équipes mobiles surveillent aussi de nuit la route de St-Gingolph et l'axe de Morgins.

2. Les effectifs de la police cantonale, voire leur concept d'engagement aux zones-frontière seront-ils adaptés en conséquence?

La police cantonale n'a pas pour mission la garde des frontières, c'est clair. Par contre, suite aux changements survenus au poste-frontière de St-Gingolph, les dispositions nécessaires ont été prises par la police cantonale, notamment un service préventif renforcé dans le Bas-Valais, une intensification de la collaboration avec les polices municipales, par des services en commun avec la police intercommunale du Haut-Lac (par exemple: surveillance spécifique dans la région de St-Gingolph-Bouveret).

Le commandant de la police cantonale et moi-même restons évidemment très attentifs à d'éventuelles évolutions de la criminalité dans le Chablais et des mesures à prendre en collaboration avec la Confédération.

Vous savez maintenant que M. le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz aura l'occasion de nous entendre. Bien sûr, nous fondons quelques espoirs de compréhension de sa part par rapport à la situation que nous allons lui décrire avec une très belle objectivité; comptez sur nous. Merci de votre intervention.

*Le président:*

Je regarde du côté de l'intervenant s'il est satisfait.

Cela semble être le cas.

#### **14. MOTION**

**des députés Susanne Hugo-Lötscher (SPO), Laura Kronig (suppl.) (SPO), Rolf Eggel (suppl.) (SPO) et Marc Kalbermatter (suppl.) (SPO) concernant le Valais avec quatre dimanches sans voitures (06.02.2007) (1.138) (en collaboration avec le DTEE)**

#### **MOTION**

**der Grossrätinnen Susanne Hugo-Lötscher (SPO) und Laura Kronig (Suppl.) (SPO) sowie der Grossräte Rolf Eggel (Suppl.) (SPO) und Marc Kalbermatter (Suppl.) (SPO) betreffend Wallis mit vier autofreien Sonntagen (06.02.2007) (1.138) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

Die Absicht dieser Motion ist klar - die Einführung von vier autofreien Sonntagen pro Jahr im ganzen Kantonsgebiet. Der Staatsrat soll diese vier Tage im Vorfeld festlegen und frühzeitig kommunizieren und die Ausnahmen regeln.

Wer jetzt meint autofreie Tage sind überholt, täuscht sich. In Deutschland und Österreich steigen die Anzahl autofreier Tage von Jahr zu Jahr. Auch autofreie Wohnzonen und Ferienorte stehen hoch in der Gunst der Leute.

In der Schweiz machen immer mehr Leute bei autofreien Aktionen, wie zum Beispiel zu "Fuss zur Schule", "in die Stadt ohne mein Auto" oder bei slowUps mit. Und auch hier verzeichnen autofreie Touristenorte Rekordübernachtungen. Autofreie Sonntage, frühzeitig angekündigt und professionell vermarktet, sind durchführbar und können zu einem touristischen Magnet für lärmgeplagte Städte werden. Es wäre eine Attraktion, etwas Spezielles und davon lebt ja schliesslich der Tourismus.

Natürlich gibt es auch am Sonntag Reiseverkehr oder Arbeitsverkehr, aber viel weniger als während den Werktagen.

Und diese Motion weist ja gerade darauf hin, dass der öffentliche Verkehr fahren würde. Autofreie Sonntage würden den öffentlichen Verkehr stärken und dessen Auslastung verbessern. Mit zusätzlichen Angeboten könnten sich Bahn, Bus und Seilbahnunternehmen nachhaltig Werbung und Auslastung verschaffen.

Viele Leute, die den öffentlichen Verkehr erst einmal entdeckt haben, fahren später auch vermehrt mit öffentlichen Verkehrsmitteln.

Autofreie Sonntage wären zudem ideal, um spielerische, kulturelle oder kulinarische Angebote anzubieten und zugleich zu Begegnungsfesten einzuladen. Davon würde die Gemeinschaft profitieren.

Wer jetzt behauptet, solche Tage liessen sich nicht organisieren, verkennt, dass letztes Jahr in Italien in Grossstädten wie Rom, Mailand, Brescia, Como und Varese kurzfristig autofreie Sonntage durchgeführt wurden. Es ist also möglich.

Wer behauptet, vier autofreie Tage bringe dem Klima nichts oder nicht viel, täuscht sich ebenfalls. Es ist ein konkreter und nachhaltiger Beitrag zum Klimaschutz und vor allem auch für die Gesundheit jedes Einzelnen. Denn die Erfahrung zeigt; sind die Leute erst einmal auf den Geschmack von autofrei gekommen, ändern sich ihre Gewohnheiten und ihre Sicht.

Ein konkretes Beispiel haben wir hier in Sitten.

Vor etwa zwei Jahren wurde eine Strasse wegen Umbauarbeiten fast ein Jahr lang gesperrt. Nach dieser Zeit forderten die Anwohner und die Geschäfte, dass die Strasse auch in Zukunft autofrei bleiben soll.

Deshalb sind wir überzeugt, vier autofreie Sonntags sind eine Chance für das Wallis, für den Tourismus, für die Gemeinschaft und die Gesundheit, vor allem auch für den öffentlichen Verkehr, die Kultur, regionale Produkte und vor allem für die Menschen und die Natur.

Danke allen, die den Mut haben einmal etwas aussergewöhnliches zu wagen und dieser Motion zustimmen.

*Le président:*

Cette motion est combattue.



*M. le député Bernard Rey (GRL):*

Voilà une motion qui démontre, de la part de ses rédacteurs, une totale méconnaissance des réalités de la vie et de la géographie valaisannes.

Je ne discuterai pas de l'argumentaire teinté de catastrophisme des motionnaires; comme eux, nous sommes convaincus qu'une somme de petits gestes individuels peut, à terme, améliorer la situation. Cependant, nous pensons que cela passe par une conscientisation et une responsabilisation de l'individu plutôt que par des interdictions légales.

Pourquoi rejeter cette motion?

Principalement parce que – j'aimerais le signaler ou même l'apprendre aux motionnaires – le Valais est un canton touristique. Cette motion va transformer notre canton, quatre dimanches par année, en une réserve naturelle qu'aucun touriste ne viendra visiter. Si, malgré tout, quelques vacanciers se risquaient chez nous, ils ne pourraient plus en partir jusqu'au lundi, jour pendant lequel, c'est bien connu, personne ne reprend jamais le travail. Un canton touristique sans touristes, voilà qui va singulièrement faciliter la tâche de la commission thématique qui planche actuellement sur la nouvelle loi sur le tourisme.

Si, par hasard, ce texte devait gagner votre assentiment, je me permettrais de suggérer au Conseil d'Etat d'interdire les voitures les dimanches de la patrouille des glaciers, du carnaval de Monthey, de l'Omega European Masters de golf à Crans-Montana et du festival Open-air de Gampel. Au moins, les balles tirées dans nos pieds seraient retentissantes et l'écho qui en résulterait compenserait peut-être l'absence de nos hôtes habituels.

Chers collègues, le groupe radical-libéral ne veut pas de cet écologisme poudre aux yeux qu'il est de bon ton d'arborer en ces périodes préélectorales et vous recommande de le suivre dans le rejet de cette motion excessive, pour ne pas dire extrémiste.

Merci.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Stefan Willa (UDC/SVP):*

Ich weiss nicht inwiefern sich die Initianten bewusst sind, was diese Motion für ein Berggebiet wie das Wallis bedeutet. Autofrei heisst nämlich für viele Bergbewohner lange unzumutbare Fussmärsche, nur um zum Beispiel am Sonntag in die Messe gehen zu können.

Vor allem ältere Menschen hätten unter einem solchen Autoverbot sicher zu leiden, aber auch die Jugend möchte an Sonntagen vielleicht gerne etwas unternehmen. Und da braucht es um an manche Orte zu gelangen einfach ein Motorfahrzeug, weil der öffentliche Verkehr nun mal nicht ausreicht um überall hin zu gelangen. Ausserdem gibt es auch zahlreiche Berufe, die am Sonntag ausgeführt werden müssen, wie zum Beispiel in der Gastronomie, im von Ihnen erwähnten öffentlichen Verkehr usw. Diese Leute müssen ja schliesslich irgendwie zur Arbeit kommen. Ausserdem – wie sollte man das Ganze denn kontrollieren? Ich glaube kaum, dass die Polizei die nötigen Mittel und die nötige Zeit hat, in jedem hintersten Winkel des Wallis zu kontrollieren, ob jemand denn vielleicht illegalerweise doch mit dem Motorfahrzeug unterwegs ist.

Ein weiterer wichtiger Punkt ist der Tourismus, denn gerade Touristen bewohnen oft Chalets in abgelegenen Gebieten. Und diesen ihr Auto zu verbieten, würde wahrscheinlich nicht gerade ein positives Licht auf das Gastgeberland werfen.

Zusammenfassend kann man sagen: Autoverbote – und seien sie auch an Sonntagen – schaden der Wirtschaft, dem Tourismus und dem sozialen Leben im Wallis. Ausserdem sind sie schlicht und einfach in unserem Kanton nicht durchführbar.

Deshalb lehnen wir diese Motion ab.

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit.

*Hr. Grossrat Patrick Zurbriggen (CVPO):*

Der Kanton Wallis ist stark vom Tourismus abhängig. Und der Kampf um zusätzliche Gäste wird ständig schwieriger. Mit dieser Motion würde der im Augenblick wachsende Tourismus wieder unnötig gebremst und wir gefährden wieder in einem sonst schon schwierigen Arbeitsumfeld erneut Arbeitsplätze.

Der SP wäre besser geraten - um die ständigen Diskussionen beim CO<sub>2</sub> Anteil – ihre Tätigkeit im Ausland zu verstärken. Hier einige Zahlen.

Die Schweiz ist an den Gesamtemissionen im Jahr 2005 mit 0,1 Prozent, die EU mit 15 Prozent, die USA mit 25 Prozent und China mit 14 Prozent beteiligt. Ebenso werden jährlich 5 Prozent der Weltproduktion von Erdgas bei der Erdölförderung einfach abgefackelt. Dies entspricht etwa der Hälfte vom gesamten CO<sub>2</sub> Ausstoss von Deutschland.

Wie gesagt, die CVPO setzt sich auch für die Umwelt ein. Entgegen der SPO suchen wir jedoch nicht die Nadel im Heuhaufen.

Die CVPO wird die Motion in diesem Sinne bekämpfen.

*M. le député (suppl.) Patrice Michaud (PDCB):*

Le groupe SPO, par cette motion, désire, je cite "promouvoir un changement des mentalités et des habitudes en matière de mobilité", "développer une nouvelle culture des loisirs en Valais" et même "améliorer la santé et le bien-être des gens". Rien que ça...

Si le fait d'instaurer quatre dimanches sans voitures permet d'atteindre pleinement ces objectifs, je signe tout de suite. Mais, c'est un artifice, et la réalité est tout autre.

Sur le fond tout d'abord

Dans le domaine touristique qui, je le rappelle, compose la première source de revenus en Valais, la restriction de la facilité d'accès à nos hôtes constituerait un véritable autogoal.

Dans le domaine économique, n'oublions pas qu'il n'y a pas que les policiers et les médecins qui travaillent le dimanche, comme proposé dans le texte. De plus, dans les vallées latérales, avec la diminution des offres de transports publics, il n'est tout simplement pas possible de rejoindre son lieu de travail sans disposer d'un véhicule motorisé.

Dans le domaine culturel, le Valais organise une pléthore de manifestations le week-end qui seraient lourdement pénalisées, voire menacées par la mise en place de telles dispositions.

Sur la forme et l'application ensuite

Je n'aimerais pas être à la place de celui ou de ceux (en l'occurrence ici j'imagine que c'est le Conseil d'Etat) qui prendront la responsabilité de faire appliquer une telle mesure et surtout qui choisiront les dates fatidiques.

Sur les conséquences enfin

Je ne pense pas que les Valaisannes et les Valaisans aient attendu cette intervention pour découvrir et apprécier les plaisirs de la mobilité non motorisée. En outre, je doute fortement qu'ils changeront leurs habitudes de transports, souvent dictées par des obligations, suite à ces expériences.

Par ailleurs, il y a bien d'autres actions écologiques à entreprendre avant d'en venir à de tels extrêmes. Le sportif doit d'abord travailler sur les secondes, par l'amélioration de sa technique et du matériel, avant de s'attaquer aux centièmes, voire aux millièmes.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, au nom du groupe PDC du Bas-Valais, à refuser cette motion.

Merci d'avance.

*M. le député (suppl.) Beat Eggel (PDCC):*

Si l'objectif visé par les motionnaires est louable par son souci de l'environnement, il n'en demeure pas moins une mauvaise réponse à un vrai problème.

Les nombreuses vallées latérales qui constituent le Valais font de notre canton un cas particulier. Souvent, elles sont peu desservies par les transports publics, en particulier le dimanche. Les longues distances que l'on y trouve sont également un élément à prendre en compte. L'utilisation de la mobilité dite douce est, par conséquent, difficile.

De plus, notre canton a une vocation touristique. Lorsque l'on sait que la plupart des visiteurs et des hôtes de notre canton se déplacent en voiture, une telle mesure n'est pas adaptée et est antitouristique.

C'est pour ces raisons que le groupe DC du Centre combat cette motion et vous invite à en faire de même.

*Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):*

Die SPO fordert in ihrer Motion vier autofreie Sonntage im Kanton Wallis. Die FDPO lehnt dies aus folgenden Gründen ab:

1. Ein staatlich verordnetes Sonntagsfahrverbot ist sicherlich nicht geeignet, um die Lebensqualität zu steigern und bietet keine Anreize um das Verhalten nachhaltig zu ändern.

2. Es gibt Personen, die auch am Sonntag auf ihr Auto angewiesen sind. Ich denke dabei vor allem an Personen, die am Sonntag arbeiten. Es ist bekannt, dass die SP ein gestörtes Verhältnis zum Sonntag bzw. zur Sonntagsarbeit hat. Es entspricht nun aber einmal der Tatsache, dass am Sonntag gearbeitet wird und daher ein Teil dieser Personen auf ihr Auto angewiesen ist.

3. Eine Folge dieser Motion wäre, dass auch der touristische Ausflugs- und Reiseverkehr an diesen vier Sonntagen an der Kantonsgrenze zu Ende wäre. Dieses Stillstandsdictat hätte grosse negative Auswirkungen auf alle touristischen Anbieter wie die Hotellerie, Restauration, Bahnunternehmen, Organisatoren von sportlichen und kulturellen Aktivitäten usw. Dies ist sicher nicht im Interesse eines stark vom Tourismus abhängigen Kanton Wallis.

Die FDPO bekämpft aus wirtschaftlichen, aber auch aus grundsätzlichen Überlegungen diese Motion.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

Vielleicht nur kurz.

Ich bin wirklich nicht überrascht, dass so viele sich mit dieser Motion befasst haben. Das ist gut. Auch nicht darüber, dass man unterschiedliche Meinungen hat.

Etwas muss ich aber ganz klar zurückweisen. Wenn mein Kollege von der PRD sagt, das sei ein extremer Vorschlag, dann muss ich das wirklich vehement zurückweisen. Wenn man 4 Tage von 365 Tagen und das noch an Sonntagen, wo ja die Messbesuche und die Arbeitsbesuche eher geringer sind, verlangt, dann hat das nichts mit Extremismus zu tun. Das ist etwas mehr als ein Prozent aufs Jahr – durchführbar und machbar.

Das Votum vom Saaser Gemeindepräsident hat mich überrascht, denn er müsste ja wissen, dass vor allem auch das autofreie Saas Fee, sehr gut besucht ist.

Dies nur zur Korrektion. Merci.

*Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):*

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher, nur eine kleine Berichtigung.

Wenn Sie sagen, dass diese vier Sonntage von allen Tagen nur ein Prozent ausmachen, dann ist auch der Effekt auf das CO<sub>2</sub> und das Klima sehr gering. Kommt noch dazu, dass Sie sagen, dass an vier Tagen die Arbeit reduziert werden könnte. Wollen Sie beispielsweise die Lonza während vier Sonntagen schliessen?

*Le président:*

Il y a une nouvelle demande de parole.

Je vous demanderai à ce qu'il n'y ait pas trop d'échanges qui se multiplient, mais une dernière fois encore, Madame la députée Susanne Hugo-Lötscher, Sie haben das Wort.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

Wenn Sie meinen Ausführungen zugehört haben, dann habe ich ganz klar gesagt, dass es ein kleiner, aber ein nachhaltiger Beitrag ist, weil eben gezeigt wird, dass wenn die Leute sich einmal umgewöhnen, dann gewöhnen sie längerfristig ihre Mobilitätsformen um. Das ist dann eben nachhaltig.

Und mein Mann arbeitet in der Lonza – auch zwei Sonntage pro Monat. Es gibt einen Bus, der dorthin fährt und diese Ausnahmen lässt die Motion offen.

*Le président:*

Je crois que les positions sont clairement explicitées. Tout le monde peut se faire une opinion et peut l'exprimer à travers le vote que nous allons faire maintenant.

**Par 96 voix contre 12 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.138 de la députée Susanne Hugo-Lötscher.**

Cette motion est ainsi classée.

**15. INTERPELLATION**  
**du député Joseph Zufferey et cosignataire concernant la section**  
**d'intervention de la police cantonale valaisanne (06.02.2007) (1.139)**  
**INTERPELLATION**  
**von Grossrat Joseph Zufferey und Mitunterzeichner betreffend**  
**Abteilung Intervention der Walliser Kantonspolizei (06.02.2007) (1.139)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Je donne sans autre la parole à M. le chef du département.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Avant de répondre aux questions précises, j'aimerais juste donner cette information à l'interpellateur lorsqu'il parle notamment de l'intervention de la police cantonale ou plutôt des magasins de la police cantonale en matériel de montagne et de plongée. J'aimerais lui rappeler que la police cantonale n'intervient plus en montagne depuis 1996, si ce n'est pour des levées de corps, et que, en ce qui concerne les interventions en milieu aquatique, celles-ci sont assurées par un groupe de plongeurs de la police cantonale et non pas par le groupe d'intervention. Là, il y a une spécialisation claire qui a été faite et donnée.

Pour en revenir aux questions précises:

Pourquoi deux têtes? Alors, y a-t-il deux têtes à la tête de la section d'intervention?

Il n'y a pas deux têtes qui commandent la section d'intervention, mais il y a un coordinateur du service d'intervention et son remplaçant qui fonctionne comme adjoint. La nouvelle répartition des effectifs de la section d'intervention qui est répartie dans les différents

arrondissements et les unités mobiles du canton a permis de décharger le staff de commandement des tâches purement administratives. Le staff de commandement de la section d'intervention n'a donc plus de tâches administratives au profit justement de la direction opérationnelle et tactique des opérations.

Pourquoi autant de démissions? Quatre démissions acceptées et trois refusées. Alors pourquoi gaspiller autant de formation, soit trois ans de formation dans le groupe?

Quatre agents de la section d'intervention ont effectivement demandé, après plusieurs années d'engagement, leurs mutations. Celles-ci ont été acceptées. Aucune demande de mutation n'a été refusée à notre connaissance. De nombreux agents se sont portés volontaires pour intégrer les rangs de la section d'intervention et pour compenser ces départs. C'est encore une section très prisée dans laquelle nous n'avons pas de difficulté à recruter. Il est logique qu'après plusieurs années passées au sein d'une section spécialisée, des collaborateurs demandent leurs mutations, comme cela est le cas d'ailleurs dans d'autres unités de la police cantonale. Certaines demandes étaient dues à la baisse de condition physique – vous savez que le standard est assez élevé –, mais aussi à certaines situations personnelles difficiles à la suite d'un divorce notamment ou d'une situation particulière. Soucieux du bien-être physique et moral des agents, la hiérarchie a toujours répondu positivement à ces demandes de mutation.

Pourquoi compliquer les services de piquet, d'intervention et d'entraînement et les habitudes de travailler ensemble par un tel éparpillement de la section dans le canton?

Actuellement, le personnel de la section d'intervention est intégré, c'est vrai, au système de tournus. Ce personnel assure des interventions 24h/24h à l'intérieur des unités mobiles qui profitent d'ailleurs de leurs expériences et de leurs spécificités, mais est immédiatement disponible en cas de besoin et en cas de nécessité pour des opérations spécifiques planifiées ou pour des actions spontanées. La section d'intervention se regroupe dans sa totalité ou par modules selon les circonstances et les besoins.

Est-il envisageable de recomposer ce groupe dans l'intérêt des citoyens du canton du Valais?

Il faut dire ici que les avantages de la nouvelle situation, d'après l'évaluation de l'état-major de la police actuellement, mais vous savez que toutes les évaluations évoluent, n'est-ce pas, et que chaque fois que l'on fait une évaluation, il faut en tirer les conséquences, mais, pour l'instant, on trouve plus d'éléments positifs que négatifs. Parmi ces éléments positifs, il faut dire ceci:

Cette nouvelle répartition permet:

- d'assurer, en règle générale, une présence 24h/24h de spécialistes de haut niveau disposant d'une formation spécifique et ces spécialistes sont dans le terrain auprès des unités mobiles et ils font profiter les unités mobiles de leurs expériences;
- de répondre immédiatement à un besoin de renfort au profit des agents du terrain;
- de regrouper au besoin et chaque fois que cela est nécessaire les agents de la section d'intervention pour des interventions spécifiques;

- d'assurer par synergie une formation continue, et ce n'est pas des moindres, de l'ensemble des collaborateurs des unités mobiles par le simple fait de pouvoir travailler quotidiennement avec des spécialistes bien formés;
- de permettre aux agents de la section d'intervention, en fonction de leur grade et de leurs années de service, d'influencer et de s'engager pleinement dans la conduite des groupes permanents des unités mobiles.

Alors, pour l'instant, nous tirons plus d'avantages que d'inconvénients, mais il est vrai que nous n'avons pas connu de gros cas d'intervention, et bien heureusement, c'est tant mieux, et finalement vous savez que c'est seulement lorsque le feu est présent que l'on voit la validité de l'entraînement et de la formation des pompiers et de leur matériel. Ici, bien heureusement, jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas eu à exercer l'engagement dans de gros cas.

Voilà ce que l'on peut en dire aujourd'hui, Monsieur le député.

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

L'interpellateur semble satisfait de la réponse donnée.

## **16. INTERPELLATION**

**des députés Véronique Barras-Martinet (PS/AdG), Patrick Bérod (suppl.) (GRL) et cosignataires concernant les sans-papiers: dix cantons suisses participent à un projet-pilote visant à une harmonisation de la réglementation des cas de rigueur. Et le Valais? (06.02.2007) (1.140) (en collaboration avec le DSSE)**

### **INTERPELLATION**

**von Grossrätin Véronique Barras-Martinet (PS/AdG), Grossrat (Suppl.) Patrick Bérod (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend Papierlose: Zehn Schweizer Kantone beteiligen sich an einem Pilotprojekt zur Harmonisierung der Härtefallregelung - und das Wallis? (06.02.2007) (1.140) (in Zusammenarbeit mit dem DGSE)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):*

Je prends la parole au nom de la députée Véronique Barras-Martinet afin de vous informer que le groupe de travail mis en place par la Commission fédérale des étrangers dans le but d'harmoniser les critères pour la réglementation des cas de rigueur des sans-papiers en Suisse cessera ses activités d'ici à la fin de l'année, faute de participation suffisante de la part des cantons et faute également de points de vue convergents.

**Cette interpellation devient donc caduque.**

Nous regrettons l'arrêt de ce groupe de travail et nous regrettons également que le sort des 100'000 sans-papiers vivant et travaillant en Suisse sera encore plus difficile à régler à l'avenir.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Je pense que, à ce stade, cela n'appelle pas d'autres commentaires..., si.

Je cède la parole à M. le chef du département.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Je pense qu'il n'est pas nécessaire de donner la réponse complète du Conseil d'Etat, car vous avez donné vous-même les raisons, Madame la députée.

Les cantons ne s'entendent pas et, en plus, il y a la nouvelle loi, qui est entrée en vigueur actuellement, qui rend finalement les investigations de ce groupe de travail et ses propositions pratiquement caduques.

C'est la raison pour laquelle ce groupe terminera son travail à la fin de l'année et n'aura pas une mission continue.

Cela dit, le canton du Valais n'a effectivement pas participé à ce groupe de travail parce que l'on avait déjà proposé en 2006, compte tenu de notre façon de travailler, on applique la loi dans notre canton alors que dans des cantons, dont on connaît les problèmes avec les sans-papiers, on n'applique pas ou on n'a pas la possibilité d'appliquer, il faut faire attention parce que la dimension du problème est autre que dans le canton du Valais, mais il n'en demeure pas moins que, en 2006 déjà, nous avons demandé à ce groupe de travail de renvoyer ses investigations à la mise en vigueur de la nouvelle loi, qui est actuellement en vigueur et qui devrait apporter certaines réponses, pas toutes bien sûr, mais certaines réponses.

Alors, maintenant, le canton du Valais se voit tout simplement conforté dans son attitude et dans son appréciation.

**17. INTERPELLATION**  
**du groupe GRL, par le député Alexis Turin, concernant les incivilités**  
**dans les rues (06.02.2007) (1.141)**  
**INTERPELLATION**  
**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Alexis Turin, betreffend**  
**Aufrechterhaltung der öffentlichen Ordnung (06.02.2007) (1.141)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**



*M. le député Alexis Turin (GRL):*

En préambule, j'aimerais préciser le contexte de notre interpellation, dont le caractère d'urgent a été refusé à l'époque. Les événements récents auxquels nous faisons référence étaient notamment les coups de feu tirés à bout portant dans la rue entre deux bandes rivales à Monthey.

Juste une remarque à l'adresse du groupe UDC/SVP et du député (suppl.) Antoine Carraux qui vient d'interpeller le Conseil d'Etat sur la sécurité: la délinquance ne vient pas que de l'extérieur de notre canton, mais aussi de gens bien de chez nous, et vous le savez très bien, Monsieur le député (suppl.) Antoine Carraux.

Nous souhaiterions connaître quelles mesures ont été prises par la police cantonale – j'insiste sur le terme "cantonale". Vous avez cité avant la police intercommunale qui fait beaucoup plus que la police cantonale alors que ce n'est pas sa mission. Alors, que fait la police cantonale pour combattre les incivilités dans les rues? En particulier, si des patrouilles supplémentaires effectives, c'est-à-dire des patrouilles qui patrouillent, je m'excuse de le dire, ont été prévues? Merci de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

En préambule, j'aimerais dire ceci:

Les incivilités ou plutôt les actes de violence, parce que ce sont plus que des incivilités qui ont eu lieu malheureusement dans le Bas-Valais, sont toujours des exceptions. On n'est pas dans une situation de guerre intra urbaine dans le canton du Valais, comme certains ont essayé de le faire croire à un moment donné. C'est vrai que ces agressions, qui sont intervenues dans la région de Monthey, sont absolument inacceptables, mais on ne peut pas dire qu'il y ait une généralisation dans le canton de ce genre d'attitude et de faits.

Que fait la police cantonale?

Alors, dans le cas précis de Monthey, les protagonistes de toutes ces récentes affaires ont été tous identifiés, interpellés et dénoncés à la justice. La police cantonale parvient d'ailleurs à dénoncer d'une manière générale sur le territoire du canton plus de 90% des cas d'auteurs d'infractions violentes. Pour nous, c'est notre baromètre d'efficacité de la police cantonale, soit le nombre de dénonciations en pourcentage et d'élucidations en pourcentage des infractions violentes.

En plus des mesures d'ordre répressif, la police cantonale participe activement, et vous le savez, à la prévention de cette forme de délinquance. Celle-ci n'incombe pas seulement à la police. Plusieurs solutions doivent être prises en compte. On sait dans les régions du canton où l'on a demandé expressément aux autorités communales, par exemple, de reconsidérer les horaires de fermeture des établissements publics, d'imposer l'engagement de sociétés de surveillance lors de la délivrance d'autorisations d'exploiter certains établissements, de rendre les parents attentifs à leurs responsabilités, d'impliquer aussi les enseignants, les éducateurs, les responsables de sociétés sportives ou culturelles. La police cantonale maintient les contacts avec les écoles et les représentants des mouvements et associations actifs auprès de la jeunesse. Dans le but de sensibiliser la population, elle rend compte régulièrement des événements importants. Elle veille à appliquer les principes définis

dans la campagne "Unis contre la violence" – vous savez que c'est une campagne maintenant qui est récurrente, on ne l'a pas stoppée – et travaille en étroite collaboration avec le Département de l'éducation, de la culture et du sport. En 2006, l'ensemble du corps enseignant a bénéficié d'une information-formation relative à l'éducation sociale et promotion de la santé traitant également de la problématique de la violence dans les cours d'école, dans la rue et dans l'éducation en général.

La mise sur pied d'un projet de prévention "Sécurité Monthey" ou "Ville, région, etc." incombe bien sûr prioritairement aux autorités communales, en collaboration avec les partenaires en matière de sécurité, et la police cantonale et le Service cantonal des étrangers.

Du point de vue opérationnel, la police cantonale a, depuis plusieurs mois, mis sur pied des services préventifs ciblés. Ces services préventifs renforcés ont été programmés dans le Bas-Valais aussi bien pour améliorer la sécurité dans l'agglomération montheysanne même que pour lutter contre la criminalité de l'ensemble du Chablais. La collaboration avec les polices municipales est bonne et, par exemple, des patrouilles et des services en commun sont régulièrement organisés par la police intercommunale du Haut-Lac, en accord et en collaboration avec la police cantonale.

De plus, des surveillances spécifiques ont été planifiées dans la région de St-Gingolph – Bouveret, comme je l'ai dit tout à l'heure. La police cantonale et la police municipale de Monthey ont également une très bonne collaboration entre elles.

Tout est entrepris pour agir préventivement et réagir de manière ciblée sur les auteurs de violence, en sachant bien que ce phénomène, s'il peut être prévenu et empêché, voire canalisé, ne sera jamais totalement, malheureusement, maîtrisé et éradiqué, la violence étant inhérente pratiquement à tout être humain.

Vous pensez bien que je ne vais pas vous donner la liste et les heures de patrouille de la police cantonale et des patrouilles mixtes police cantonale et police municipale. Vous savez que dans le domaine de la sécurité, ce qui compte, c'est le résultat en fin d'année du maintien du niveau de sécurité qu'on a bien pu produire par nos actions communes entre les polices municipales et la police cantonale.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le député Alexis Turin (GRL):*

Il est vrai que le problème de la sécurité, ce n'est pas qu'un problème de la police, mais comme vous vous occupez de la police, c'est pour cela que je vous pose cette question à vous.

Je n'ai toujours pas de réponse à ma question de savoir s'il y avait des patrouilles supplémentaires et des patrouilles qui patrouillent.

Merci.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Evidemment lorsque je vous parle de patrouille commune entre la police municipale et la police cantonale, c'est une patrouille qui n'existait pas avant. Donc, effectivement, on a dû développer et redéployer un dispositif dans le Chablais au niveau de l'engagement de la police cantonale qui correspond à la mission de la police cantonale qui est une mission d'intervention et non pas une mission de présence auprès de la population.

C'est la raison pour laquelle on peut certainement et on doit voir plus souvent des agents municipaux dans les rues de Monthey que des agents mobiles de la police cantonale. Mais, la collaboration et la présence de la police cantonale ont été augmentées dans la région montheysanne et aussi dans tout le Chablais dans la profondeur du dispositif, comme on parle dans le langage, compte tenu des problèmes aussi dus à l'ouverture de la frontière.

## **18. MOTION**

**du député German Eyer (SPO) et cosignataires concernant l'indice de charge minimale de la taxation forfaitaire (08.02.2007) (1.142)**

### **MOTION**

**von Grossrat German Eyer (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Mindestaufwand Pauschalbesteuerung (08.02.2007) (1.142)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat German Eyer (SPO):*

Auslöser für das Einreichen dieser Motion war CVP Bundesrätin Doris Leuthard. Ich habe Doris Leuthard am Fernsehen gesehen. Doris Leuthard hat am Fernsehen gesagt, sie finde Pauschalbesteuerung ungerecht, weil mit dieser Pauschalbesteuerung nicht alle Menschen in diesem Land gleich behandelt werden. Ich habe überlegt, wenn schon die CVP Bundesrätin gegen die Pauschalbesteuerung ist, ist der Zeitpunkt gekommen, dass wir hier im Wallis dafür sorgen, dass es ein bisschen mehr Steuergerechtigkeit gibt. Steuergerechtigkeit zwischen den Leuten mit tiefen und mittleren Einkommen und den Superreichen, den Millionären und Milliardenären, die in diesem Land wohnen.

Also mit dieser Motion wollen wir mehr Steuergerechtigkeit, ganz im Sinne von der CVP Bundesrätin Doris Leuthard.

*Le président:*

Cette motion est combattue.

*M. le député Jean-Daniel Bruchez (PDCB):*

Le groupe DC du Bas-Valais a analysé avec toute l'attention requise la motion du député German Eyer et consignataires concernant l'indice de charge minimale de la taxation forfaitaire et relève les points suivants:

La loi valaisanne (article 4 de l'arrêté du 30 septembre 1992) relative à l'impôt à forfait nous renvoie en ce qui concerne les critères pour la fixation de la dépense à l'ordonnance du Conseil fédéral.

La manière de procéder donne entière satisfaction et est donc en conformité parfaite avec la loi sur l'impôt fédéral direct, conformément à l'article 14 de la LIFD et à l'article 1 de l'ordonnance du Conseil fédéral sur l'imposition d'après la dépense en matière d'impôt fédéral direct.

Pour les bonnes raisons ci-dessus, le groupe DC du Bas-Valais vous propose de classer à ce stade cette motion.

*Le président:*

Cette motion étant combattue, nous votons.

**Par 74 voix contre 18 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.142 du député German Eyer.**

Cette motion est ainsi classée.

**19. MOTION**  
**du député Georges Darbellay et cosignataires concernant l'impôt sur la**  
**dépense (08.02.2007) (1.143)**

**MOTION**  
**von Grossrat Georges Darbellay und Mitunterzeichnenden betreffend**  
**Besteuerung nach dem Aufwand (08.02.2007) (1.143)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

C'est le député (suppl.) Grégoire Raboud qui remplace au pied levé en quelque sorte le député Georges Darbellay qui n'est plus en fonction.

*M. le député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO):*

Cette motion part d'un constat: l'alinéa 2 de l'article 11 de la loi fiscale cantonale est grossièrement discriminatoire dans sa teneur actuelle.

Cette motion n'a pas pour but de contester l'impôt sur la dépense. Le but de cette motion est de garantir l'égalité de traitement entre citoyens suisses et ressortissants étrangers.

L'imposition sur la dépense représente une pratique à la souplesse intéressante pour toute personne qui s'établirait en Suisse, que ce soit pour la première fois ou après une longue absence. Cette absence est actuellement définie à hauteur de 10 ans dans la loi fiscale actuelle (art. 11 al. 1). Par contre, il n'y a aucune raison de discriminer les gens en fonction de leur citoyenneté.

Nous proposons donc d'ouvrir la possibilité de l'imposition à la dépense à toute personne s'établissant en Suisse et de limiter cette possibilité dans le temps. A notre sens, l'imposition à la dépense peut se justifier pour les deux ou trois premières années. Passé ce délai, l'imposition sur le revenu et la fortune doit s'appliquer à tous sans discrimination. Merci.

*Le président:*

Cette motion est combattue.

*M. le député Jean-Daniel Bruchez (PDCB):*

Le groupe DC du Bas-Valais a analysé avec toute l'attention requise la motion du député Georges Darbellay et cosignataires concernant l'impôt sur la dépense et relève les points suivants: Notre canton a fait des efforts conséquents pour attirer des contribuables étrangers bénéficiant d'importants revenus et fortune. L'abrogation de la disposition, au point 2 de l'article 11, réduirait à néant les efforts consentis.

L'abrogation de cette disposition:

- engendrerait une forte diminution des recettes fiscales pour notre canton et pour nos communes;
- s'avérerait catastrophique pour nos communes ou régions touristiques, car de nombreux contribuables étrangers imposés à forfait nous quitteraient;
- profiterait très certainement à des pays comme le Luxembourg ou la Belgique ainsi qu'à nos cantons voisins, tels que Vaud et Genève.

Par ailleurs, les contribuables imposés à forfait paient souvent plus d'impôts que s'ils étaient taxés normalement comme tous les contribuables valaisans.

De plus, cette modification s'avérerait contraire à la loi sur l'harmonisation des impôts directs (LHID).

Le groupe DC du Bas-Valais vous propose donc de classer à ce stade cette motion.

*Le président:*

Cette motion étant combattue, nous votons.

**Par 83 voix contre 18, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.143 du député Georges Darbellay.**

Cette motion est ainsi classée.

## **20. MOTION**

**du groupe PDCC, par les députés Paul-André Roux, Jean Rossier et Jérôme Bonvin (suppl.), concernant les gains de loterie: imposition des gains et déductions des mises (13.03.2007) (1.145)**

### **MOTION**

**der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Paul-André Roux, Jean Rossier und Jérôme Bonvin (Suppl.), betreffend Lotteriegewinne: Besteuerung der Gewinne und Abzug der Einsätze (13.03.2007) (1.145)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Jean Rossier (PDCC):*

Notre motion nous paraît assez explicite. J'ajouterai seulement que, dans ce domaine particulier des gains de loterie et des déductions des mises, c'est le devoir du Grand Conseil que de vouloir rétablir une saine situation.

*Le président:*

Je n'ai pas de demande de parole.

J'en déduis que cette motion est acceptée au stade du développement et donc transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

## **21. MOTION**

**du groupe UDC/SVP, par le député (suppl.) Antoine Carraux, concernant le partenariat enregistré: objection de conscience pour les officiers d'état civil (13.03.2007) (1.146)**

### **MOTION**

**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Antoine Carraux, betreffend eingetragene Partnerschaft: Verweigerung aus Gewissensgründen für Zivilstandsbeamte (13.03.2007) (1.146)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Antoine Carraux (UDC/SVP):*

Le 5 juin 2005, la majorité du peuple suisse a accepté la loi sur le partenariat enregistré, c'est-à-dire ce que l'on appelle plus communément le PACS. Les Valaisans l'avaient pourtant refusée à hauteur de 55%.

En bons démocrates, nous prenons acte évidemment de la volonté du peuple suisse, mais le problème reste. Ce problème, c'est que le PACS est contraire à l'enseignement de l'Eglise et, par conséquent, aux convictions de beaucoup de croyants de ce canton et, parmi eux, de certains officiers d'état civil. J'en veux pour preuve l'enquête réalisée par une journaliste qui travaille pour un grand quotidien romand, de laquelle il ressort que plusieurs officiers d'état civil approuvent notre motion, mais évidemment sans oser le dire publiquement. C'est bien la preuve que, pour certains d'entre eux, la célébration d'un PACS les place dans un véritable conflit de conscience, exactement comme c'est le cas d'un médecin que l'on obligerait à pratiquer un avortement contre ses convictions religieuses.

C'est volontairement que j'ai pris cet exemple, car justement ce que nous demandons pour les officiers d'état civil n'a rien d'extravagant ni de révolutionnaire. Cela existe déjà dans un autre cadre en matière d'avortement. Et on sait – nous le déplorons d'ailleurs – que le fait qu'un médecin puisse, en principe, refuser de pratiquer un avortement n'empêche pas que de nombreuses interventions de ce genre soient pratiquées dans notre canton.

De la même manière, ce droit d'objection de conscience que nous demandons pour les officiers d'état civil n'empêchera pas bien sûr les homosexuels qui le souhaitent de se "pacser". Un simple système de remplacement ou de suppléance permettra aux intéressés d'obtenir la présence d'un officier d'état civil un peu moins à cheval sur ses convictions religieuses; autrement dit, l'exigence du droit fédéral, à laquelle nous ne pouvons malheureusement pas échapper, sera respectée.

En effet, par cette motion, il ne s'agit pas de combattre le PACS et encore moins d'échapper à l'application du droit fédéral. Nous pensons simplement que, dans les limites justement du droit fédéral, il doit être encore possible, dans un canton qui reste conservateur et chrétien, de permettre même à des officiers d'état civil comme aux médecins d'affirmer leurs convictions chrétiennes. Par là, ce que nous demandons, ce n'est ni plus ni moins que ce que demande le Pape Benoît XVI qui, dernièrement encore, incitait tous les politiciens chrétiens à refuser toutes lois favorisant le mariage homosexuel, le PACS ou l'avortement.

Maintenant, que chacune et chacun de vous votent en conscience.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Vous vous attendiez à des oppositions puisque vous avez déjà évoqué le vote. Effectivement, il y a plusieurs demandes d'intervention.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Marie-José de Preux (PDCB):*

La tâche d'un officier d'état civil est d'enregistrer les étapes importantes de la vie de ses concitoyens: la naissance, l'union, le décès, le divorce, le second ou le troisième mariages.

Quelles que soient les circonstances dans lesquelles ces événements se déroulent, l'officier d'état civil a le devoir de les notifier. Imagine-t-on un employé de l'Etat refuser

d'enregistrer une naissance hors mariage, un décès provoqué par un suicide, un remariage, au nom de ses convictions religieuses? L'officier d'état civil jouit évidemment de la liberté de conscience, comme tout un chacun, mais celle-ci ne doit en rien interférer dans son activité professionnelle.

La motion proposée institue une discrimination en totale contradiction avec la Constitution valaisanne qui dit, à l'article 3a, que tous les citoyens sont égaux devant la loi. Si l'on accepte de créer des difficultés à deux personnes qui souhaitent s'unir en raison de leur homosexualité, où seront les limites? Demain, un officier d'état civil pourra aussi se récuser sous prétexte que l'union qu'il doit célébrer heurte, pour des raisons de couleur, de race ou d'accent, ses convictions les plus intimes.

Chacun peut penser ce qu'il veut du partenariat enregistré, mais je me permets de rappeler à mon cher collègue que le premier devoir du chrétien est d'aimer les autres et non de leur jeter la pierre...

Le groupe PDCB combat la motion.

*M<sup>me</sup> la députée Laetitia Massy (GRL):*

Insultant, irrespectueux et antidémocratique, c'est ainsi que le groupe radical-libéral juge la forme, le fond et les objectifs visés par cette motion.

Insultant, tout d'abord, par le choix du vocabulaire tendancieux et volontairement dépréciatif. Insultant aussi par le ton agressif dans lequel la motion est rédigée.

Irrespectueux, ensuite, d'une partie de la population et surtout de la volonté du peuple suisse à qui le parti du motionnaire voue pourtant un culte immodéré quand ses décisions l'arrangent.

Qu'aurait d'ailleurs fait ce parti si les cantons ayant dit oui à l'époque étaient entrés tout seuls dans l'Europe, faisant fi ainsi de la volonté populaire de la Suisse?

Mesdames et Messieurs, plus sérieusement, l'acceptation de cette motion ouvrirait la porte à toutes sortes de dérives, conduisant, pourquoi pas, à une récusation face à un conjoint jugé trop jeune, trop vieux, trop différent ou trop coloré.

Les officiers d'état civil doivent remplir les missions qui leur ont été dévolues sans qu'interfèrent leurs convictions religieuses, morales ou personnelles.

Pour toutes ces raisons, le groupe radical-libéral vous demande, Mesdames et Messieurs les députés, et en utilisant le langage du motionnaire, de rejeter cette pseudo motion.

Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):*

Die SVP möchte mit der vorliegenden Motion Zivilstandbeamten die Möglichkeit geben, gleichgeschlechtlichen Paaren die Eintragung ihrer Partnerschaft verweigern zu können. Die FDPO bekämpft diese Motion, denn sie ist aus liberaler, rechtsstaatlicher und sogar christlicher Sicht unannehmbar und zwar aus folgenden Gründen:



1. Der Gesetzgeber, das heisst das Schweizervolk, hat das Bundesgesetz über die eingetragene Partnerschaft gleichgeschlechtlicher Paare klar mit 58 Prozent angenommen. Da es sich um ein Bundesgesetz handelt, spielt es keine Rolle, ob der Kanton Wallis oder irgend ein anderer Kanton das Gesetz abgelehnt hat. Oder gelten neuerdings Bundesgesetze nur für diejenigen Kantone, welche diese auch angenommen haben?

Übrigens: In diesem Fall könnte man die Abstimmungsergebnisse noch auf die Bezirke herunter brechen. Somit würde das Partnerschaftsgesetz in den drei Oberwalliser Bezirken Goms, Östlich Raron und Brig Anwendung finden, da diese das Gesetz in der Volksabstimmung angenommen haben.

2. Wenn wir für die Zivilstandsbeamten eine Regelung vorsehen, dass sie ihre Arbeit aufgrund von ethischen, religiösen oder sonstigen Überzeugungen verweigern können, so schaffen wir damit einen Präzedenzfall. So könnten in Zukunft andere Beamte oder auch Lehrer ihre Arbeit aufgrund von Überzeugungen – eventuell auch politischen – verweigern.

Werte Damen und Herren von der SVP, wie würden Sie die Sache beurteilen, wenn ein Lehrer sich aus politischen oder ethischen Überlegungen weigern würde Ihre Kinder zu unterrichten?

3. Wenn ein Zivilstandsbeamter aus ethischen oder religiösen Überzeugungen die Eintragung einer registrierten Partnerschaft nicht vollziehen kann oder will, dann muss er dies auch nicht tun. Es steht ihm nämlich frei, sich eine neue Arbeit zu suchen.

Werte Damen und Herren von der SVP, gestatten Sie mir noch eine Schlussbemerkung. Auf dem Zivilstandsamt geben sich – unabhängig ob homo- oder heterosexuell – die Paare das Jawort und nicht die Zivilstandsbeamten. Auch beim anschliessenden Kuss zwischen den Partnern werden die Zivilstandsbeamten nicht zum Mitmachen oder auch nur Hinsehen gezwungen.

*M<sup>me</sup> la députée Claudine Oggier (PS/AdG):*

Le groupe PS/AdG combat cette motion... contre toute attente!

S'appuyer sur le 55% des votants valaisans pour infliger à l'ensemble de la population un diktat pour le moins alambiqué, voilà bien un procédé ordinaire auquel nous a habitués l'union qui se dit démocrate du centre.

Pour rappel, le projet de loi présenté par le Conseil fédéral visait à l'élimination des discriminations et à l'éradication des préjugés. Bien que, finalement, le PACS ressemble plutôt à une discrimination légalisée, nous avons tout de même fait un premier pas. S'il avait été ouvert à tous les couples sans distinction de sexe, cela lui aurait évité d'être soumis au regard suspicieux de gens à la bonne conscience mal placée.

Une loi, une fois qu'elle est votée par une majorité de la population (suisse en l'occurrence) doit être appliquée à la lettre, dans les termes acceptés par la majorité du peuple et ne pas être soumise à la fantaisie ou au bon vouloir d'un fonctionnaire. L'égalité de traitement est ainsi garantie.

Il est essentiel d'opérer une distinction bien nette entre un avortement et une interdiction de procréer, par exemple, autrement dit entre la définition de l'objection de conscience pour des motifs éthiques ou religieux et les jugements de valeur que pourrait éventuellement se permettre un officier d'état civil.

On ne va pas prolonger le débat.

Pour terminer, je voudrais vous dire qu'il existe la possibilité pour l'officier de se faire remplacer sans difficulté si la chose lui posait des problèmes, ce qui rend totalement inutile cette motion..., cette émotion, j'allais dire.

Merci de votre attention.

*M<sup>me</sup> la députée Marie-Christine Zen Ruffinen (PDCC):*

Je combats cette motion au nom du groupe DC du Centre.

Contrairement aux médecins ou aux professions médicales, les officiers d'état civil sont des fonctionnaires chargés d'exécuter la loi. Cette qualité implique des droits et des devoirs.

Dans la mesure où une loi, acceptée sur le plan fédéral, est entrée en vigueur, les fonctionnaires sont dans l'obligation de l'appliquer.

Je m'étonne que l'UDC ne soit pas sensible au terme d'officier qui se trouve dans l'intitulé de cette profession et qui implique la notion d'obéissance à l'autorité et aux lois.

Je suis donc convaincue que les officiers d'état civil, même s'ils ont des états d'âme, doivent procéder à l'enregistrement des partenariats enregistrés, car ils sont tout simplement des représentants de l'Etat.

C'est pourquoi je vous demande de combattre cette motion.

*Le président:*

Cette motion étant combattue, nous votons.

**Par 106 voix contre 7, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.146 du député (suppl.) Antoine Carraux.**

Cette motion est ainsi classée.

## **22. INTERPELLATION**

**du groupe UDC/SVP, par le député (suppl.) Serge Cornuz, concernant:  
pour plus de prévention des excès de vitesse (13.03.2007) (1.147)**

### **INTERPELLATION**

**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Serge Cornuz,  
betreffend Raserprävention (13.03.2007) (1.147)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Serge Cornuz (UDC/SVP):*

Les contrôles-radars sont nécessaires pour réprimander les rodéos ainsi que les excès de vitesse de certains chauffards et cela est bien normal.

Mais voilà, j'ai l'impression que la police traque à tout va les automobilistes pour remplir les caisses de l'Etat.

Je ne suis pas un habitué des amendes parce que je respecte le code de la route, mais je passe bientôt plus de temps à regarder le tableau de bord que la route, et cela par peur de dépasser les limites indiquées.

La police ne dispose pas de ces radars indicateurs de vitesse que l'on voit parfois aux abords des routes. Ces appareils utilisés par la police sont prêtés par le Touring Club Suisse. Ils servent d'ailleurs aussi pour le comptage des véhicules fréquentant certains tronçons.

Il est temps que ces mini-radars soient plus souvent utilisés afin que les automobilistes se rendent compte de la vitesse à laquelle ils roulent. Cela serait bien entendu un meilleur moyen pour éduquer les automobilistes que la répression systématique.

Merci de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Monsieur le député (suppl.) Serge Cornuz, vous êtes bien le premier citoyen du canton dans la bouche duquel j'entends de tels propos parce que l'on a souvent entendu dire dans d'autres régions du pays l'acharnement sur les automobilistes en ce qui concerne notamment les contrôles de vitesse par la pose de radars fixes avant tout d'une systématique et ensuite par l'utilisation et l'engagement de radars mobiles, radars dit lasers, aussi d'une façon très fréquente.

Je vous rassure, en Valais, la police cantonale n'est pas un auxiliaire du fisc. Il n'y a aucun objectif fixé à la police cantonale quant à la masse financière à récolter par le biais des amendes ou des contrôles de vitesse, bien heureusement. En plus, la police cantonale ne pose pas des radars pour piéger les automobilistes. L'engagement des radars dans le canton, c'est reconnu d'une façon unanime d'une manière générale par la population, est fait avant tout pour piéger ceux qui roulent à des vitesses largement excessives et aussi pour régler d'une façon claire et aussi d'une façon préventive dans les endroits qui sont les plus "accidentogènes", je m'excuse de l'expression, dans les endroits où, régulièrement, nous avons des accidents, notamment qui impliquent des piétons, à proximité des écoles, des homes pour personnes âgées, etc.

J'en veux pour preuve que le 93,7% des automobilistes contrôlés en 2006 étaient tout à fait en ordre avec leur vitesse et que les excès de vitesse que nous punissons en général sont des excès de vitesse avec de grandes distances par rapport à la vitesse autorisée.

Je vous rappelle qu'il y a un programme fédéral "Via sicura" qui a pour ambition, notamment aussi en agissant sur la vitesse des automobilistes, de réduire le nombre d'accidents mortels en Suisse de 370 à 300. Le canton du Valais a connu encore 26 accidents mortels l'année dernière, mais vous savez aussi que, à un moment donné, on n'arrive plus à réduire ce nombre tout simplement parce que lorsque le parc de véhicules augmente, eh bien!,

forcément, je dirai les risques et les chances augmentent en proportion. Il y a 50 ans, il y avait presque 50 accidents mortels sur les routes valaisannes avec un parc d'environ 15'000 véhicules dans le canton. Aujourd'hui, avec un parc presque de 300'000 véhicules, on est à 26 morts dans le canton. C'est là notre véritable baromètre: ce sont les accidents. Tant que le niveau des accidents mortels et avec blessés n'augmente pas, nous n'augmentons pas la pression non plus sur l'honnête citoyen qui conduit correctement son véhicule lorsqu'il va au boulot et qui, parfois, ceci peut lui arriver, par distraction ou parce qu'il utilise un peu trop souvent son téléphone mobile, ne respecte pas, sur une distance donnée, la limitation de vitesse. Ce n'est pas ce citoyen-là que nous voulons piéger. Ceux que nous voulons piéger, et vous le savez très bien, ce sont ceux du style de ces motards qui ont traversé toute l'Europe pour venir s'échouer au sommet du col du Simplon et qui vont fournir un plaisir visuel, en tout cas au chef du département, car leurs bécanes sont particulièrement belles. C'est ce genre de personnes-là que l'on veut piéger et puis ceux qui s'accoutument à une vitesse quotidienne excessive sur nos routes, et non pas le citoyen ordinaire.

Je vous remercie de votre question. On a pu ainsi, une fois pour toutes, réaffirmer la politique du Gouvernement en la matière, qui n'est pas une politique fiscale, ni une politique de répression excessive, mais qui est une politique qui vise uniquement à stabiliser, voire à maintenir la pression sur le nombre d'accidents dans le canton.

Merci.

*Le président:*

Je regarde du côté de l'interpellateur.

Il semble satisfait de cette réponse..., en tout cas jusqu'à nouvelle décision.

### **23. POSTULAT**

**des députées Susanne Hugo-Lötscher (SPO), Laura Kronig (suppl.) (SPO), Véronique Maret (suppl.) (PS/AdG) et cosignataires concernant Logib pour l'Administration cantonale (13.03.2007) (1.148)**

#### **POSTULAT**

**der Grossrätinnen Susanne Hugo-Lötscher (SPO), Laura Kronig (Suppl.) (SPO), Véronique Maret (Suppl.) (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Logib für die Kantonsverwaltung (13.03.2007) (1.148)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Véronique Maret (PS/AdG):*

Enfin, un moyen simple, un moyen concret de vérifier l'application de l'égalité salariale entre femmes et hommes, un principe inscrit dans la Constitution depuis 1981, est-il nécessaire de le rappeler? Et toujours pas appliqué..., comme il est malheureusement nécessaire de le rappeler.

Aujourd'hui encore, l'inégalité de salaires est frappante: les femmes gagnent en moyenne 20% de moins que les hommes. Chez les cadres, la différence avoisine 30%. Des facteurs comme la formation, l'expérience professionnelle et l'ancienneté peuvent expliquer des différences de salaires, mais 60% environ du différentiel de salaires repose sur une attitude discriminatoire.

Car lorsque l'on parle d'égalité salariale, il ne s'agit pas seulement d'établir que, pour un même poste, la rétribution est la même pour une femme que pour un homme. La discrimination se cache à différents niveaux. C'est pourquoi il est nécessaire à chaque employeur de se poser quelques questions: Les activités typiquement féminines donnent-elles lieu à une évaluation égale? La prestation des femmes est-elle appréciée à la même valeur que celle d'un homme?

Logib est l'instrument qui permet cette analyse. Le respect de l'égalité salariale est vérifié à l'aide d'un instrument s'appuyant sur des méthodes d'analyse économique-statistiques. Elle mesure l'impact sur le salaire de divers facteurs. Quelles sont les différences de salaires qui peuvent s'expliquer par des caractéristiques objectives de qualification, comme la formation, l'ancienneté ou l'expérience professionnelle potentielle (facteurs de capital humain)? Quelles disparités relèvent-elles de la position professionnelle et du niveau de qualifications requises (facteurs liés au poste de travail)? Quelle part demeure-t-elle inexplicée, partant est attribuable au sexe?

Cet outil, fourni par la Confédération, avec même un suivi et une aide apportée par les spécialistes du Bureau fédéral de l'égalité, est simple à utiliser et mis à disposition sur Internet, comme vous avez certainement pris le temps de le vérifier. Il serait dommage de s'en priver.

Pour terminer, comme nous le disons dans le postulat, l'Etat du Valais, premier employeur du canton, se doit de montrer l'exemple en utilisant cet outil pour toute l'Administration cantonale afin d'effectuer régulièrement un test d'égalité des salaires, d'analyser la situation dans chaque service et enfin de prendre les mesures afin d'appliquer le principe inscrit dans la Constitution: à travail égal, salaire égal, et surtout de respecter l'égalité des chances.

Je vous remercie de votre attention.

*Le président:*

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**24. POSTULAT**  
**de la députée Graziella Walker Salzmann (CSPO) et cosignataires**  
**concernant les prestations de services d'experts et de conseillers externes**  
**(13.03.2007) (1.149)**

**POSTULAT**  
**von Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO) und**  
**Mitunterzeichnenden betreffend externe Experten- und**  
**Beratungsdienstleistungen (13.03.2007) (1.149)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):*

Bei jeder nur möglichen Gelegenheit wird in diesem Parlament auf die Problematik der Personalressourcen hingewiesen. Entweder zu viel, zu wenig usw. Bei jeder Budgetdebatte – und das werden wir mit an Sicherheit grenzender Wahrscheinlichkeit auch in der Dezembersession 2007 erleben – steht die Forderung nach mehr Personal zur Diskussion.

Die Umsetzung der strukturellen Projekte 2005 des Staatsrats und der strukturellen Massnahmen 2005 bis 2009 findet im Rahmen des ordentlichen Voranschlags der laufenden Rechnung und ohne Anstellung von zusätzlichem Personal statt. So verlangt es Artikel 2, Absatz 4 des Dekrets über die strukturellen Massnahmen.

Die CSPO verlangt jedoch auch Transparenz bei den externen Experten und Beratungsdienstleistungen. Es geht nicht an, dass allenfalls auf der einen Seite gespart wird und auf der anderen Seite kaum. Es wird interessant sein zu sehen, in welchem Verhältnis die Mandate zu den Personalaufwendungen stehen.

Daher sollte der Staatsrat die Liste der externen Experten und Beratungsmandate offen legen. Schliesslich haben auch die Bürgerinnen und Bürger ein Anrecht darauf, zu wissen, was mit ihren Steuergeldern passiert.

Danke.

*Le président:*

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**25. INTERPELLATION**

**du groupe GRL, par le député (suppl.) Robert Musolla, concernant: plus de confidentialité dans les postes de police (14.03.2007) (1.151)**

**INTERPELLATION**

**der GRL-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Robert Musolla, betreffend: mehr Privatsphäre in den Polizeiposten (14.03.2007) (1.151)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Robert Musolla (GRL):*

Afin de me rendre compte personnellement des faits qui m'ont été rapportés, je me suis rendu au poste de la police cantonale de Sion où je me suis installé, pendant une heure, dans la salle d'attente.

Le constat est accablant.

J'ai pu voir et entendre, par exemple, une dame qui venait pour se plaindre de son mari qui la battait ou une autre dame, que son ex-mari harcelait par des téléphones, qui tend son portable à l'agent pour lui montrer sa bonne foi. Et plus triste encore, une mère avec une jeune fille de 15 ans qui se plaignait de son père qui l'abusait.

C'était presque gênant de rester dans cette salle d'attente, assis, et d'écouter ce qui se passait.

Lorsqu'un téléphone arrive, la situation n'est pas meilleure. L'agent de police répond, sans fermer le guichet, et répète à haute voix, tout en écrivant, le nom, le prénom de la personne, son adresse et le problème qui la concerne.

J'ai eu l'impression, pendant cette heure, de voler l'intimité de ces personnes, des personnes que je ne connaissais pas, mais que je pourrais très bien rencontrer demain dans la rue.

Je pose donc la question suivante au chef du département: peut-on envisager, dans un avenir proche, que les postes de police soient équipés de guichets fermés, préservant ainsi la vie privée des personnes? Si ce n'est pas le cas, quelles sont vos propositions? Merci.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Monsieur le député (suppl.) Robert Musolla, vous avez fait là une expérience non seulement des misères humaines, mais aussi du travail difficile quotidien de la police cantonale.

Vous avez raison, la sphère privée doit être protégée, y compris et je dirai même peut-être surtout lorsque l'on vient se confier à la police cantonale.

D'une manière générale, il faut savoir que dès que l'affaire a une tournure pénale, les directives veulent que les personnes concernées soient entendues dans un salon et pas au guichet.

Il n'en demeure pas moins que nous avons été sensibles à votre intervention et que nous planifions maintenant, au niveau des infrastructures, une amélioration des infrastructures pour permettre cette confidentialité des propos tenus au guichet, en nous inspirant notamment du fonctionnement d'autres établissements ou d'autres institutions où cette confidentialité peut être assurée également au guichet.

Nous avons l'intention, durant l'année 2008, de développer un programme qui devrait porter ses effets en 2009 sur les infrastructures mêmes des guichets de la police cantonale.

Merci.

*Le président:*

L'interpellateur est satisfait de la réponse. Merci.

**26. MOTION**  
**du député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG) et cosignataires concernant:**  
**pour que chacun puisse participer à la sécurité du canton (14.03.2007)**  
**(1.152)**

**MOTION**  
**von Grossrat (Suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG) und**  
**Mitunterzeichnenden betreffend: Damit alle zur Sicherheit in unserem**  
**Kanton beitragen können (14.03.2007) (1.152)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG):*

Cette motion est assez simple. Je vois déjà certains arguments qui serviront à la contrer et je peux comprendre certains de ces arguments s'ils viennent notamment sur des questions de l'armée. Effectivement, engager des étrangers dans l'armée, c'est une autre question.

Mais lorsque l'on parle d'étrangers, tout d'abord, de quels étrangers parle-t-on? On ne parle pas de n'importe quels étrangers. On parle d'étrangers qui sont, tout d'abord, munis d'un permis C, qui sont établis sur le territoire cantonal depuis cinq ans. Le permis C est donc un gage d'une certaine intégration et les cinq ans sont un gage de durée et de stabilité sur le sol valaisan.

Alors, pourquoi confier une partie de la sécurité publique de ce canton à des étrangers de permis C? Eh bien!, prenons d'autres exemples: nous confions, tout d'abord, nos enfants à des étrangers. Ils sont enseignants, ils sont professeurs et nous leur confions nos jeunes enfants pour la formation dont ils ont besoin. Nous confions également nos malades à des infirmiers, à des infirmières, à des médecins, à des doctresses qui sont également étrangers. Nous confions nos sportifs à des entraîneurs, à des entraîneuses qui sont étrangers.

Alors, pourquoi ne pas confier une petite partie de la sécurité cantonale à des étrangers munis du permis C et donc intégrés dans notre territoire?

Pourquoi dire oui à cette motion?

J'en ai déjà parlé, il s'agit d'une mesure d'intégration dans un premier temps. Effectivement, le fait de pouvoir participer à la sécurité cantonale permet à des étrangers déjà bien intégrés de s'intégrer encore un peu plus dans la vie publique du Valais.

Cela permet également de faciliter certaines discussions lors de l'intervention de la police cantonale. La police cantonale, effectivement, peut se retrouver parfois confrontée à certaines remarques, la traitant de raciste ou de xénophobe, évidemment étant donné qu'il n'y a que des Suisses dedans. Le fait d'avoir quelques étrangers permettrait effectivement de faciliter la discussion, notamment lors d'interpellations ou lors d'interventions avec des personnes de nationalité étrangère.



Enfin, l'exemple genevois: Genève a d'autres difficultés à gérer en termes de sécurité cantonale. C'est une situation beaucoup plus difficile. Ils ont pourtant décidé d'intégrer les étrangers avec permis C dans les forces de la police cantonale. D'autres cantons, notamment celui de Neuchâtel, viennent d'adopter cette mesure.

Ainsi, les exemples intercantonaux, les exemples hors canton plutôt nous prouvent que c'est une bonne démarche, que c'est une démarche qui fonctionne.

C'est donc la raison notamment pour laquelle je vous demande de soutenir cette motion. Merci.

*Le président:*

Cette motion est combattue.

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL):*

Cette motion demande l'accès à la formation de policier pour les étrangers.

Le groupe radical-libéral considère que pour faire appliquer les lois d'un pays, il convient d'en connaître les fondements et d'en respecter les principes constitutionnels.

La nouvelle loi sur le droit de cité, que nous traiterons après-midi, favorise la procédure de naturalisation, notamment en réduisant fortement son coût. Tout aspirant policier motivé peut facilement obtenir la nationalité suisse, à plus forte raison s'il est bien intégré dans la communauté puisqu'il dispose, comme le demande le motionnaire, d'un permis C.

Le groupe radical-libéral, soucieux de la crédibilité de la police cantonale vis-à-vis de la population, s'oppose à cette motion et vous demande de la rejeter. Merci.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

La première chose qu'il faut dire au sujet de cette motion, c'est que celle-ci ne correspond pas, du moins pas à ma connaissance, à un besoin, dans le sens où je ne crois pas savoir que la police cantonale ait tellement de peine à recruter de nouveaux agents qu'elle soit aux abois au point d'en être réduite à devoir solliciter des étrangers.

Donc, si cette motion ne correspond pas à un besoin, c'est qu'il n'y a là-dedans que de l'idéologie.

Ensuite, ce qu'il faut dire, c'est que la police n'a pas pour fonction ni pour mission première l'intégration des étrangers. Sa mission est ailleurs; elle est dans celle d'assurer la sécurité publique. Comme notre collègue Anne-Marie Sauthier-Luyet vient de le rappeler, si certains étrangers sont si bien intégrés (ce dont nous ne pouvons que nous féliciter évidemment) et qu'ils souhaitent devenir policiers au sein de la police cantonale valaisanne, ils ont la liberté d'entreprendre une procédure de naturalisation qui leur permettra ensuite de réaliser les conditions requises actuellement, et qu'il s'agit de maintenir, pour devenir policier ici en Valais.

La dernière chose que j'aimerais dire, c'est que la police comme l'armée, c'est vraiment le cœur de l'Etat. C'est donc une institution qu'il est inconcevable de confier à des

étrangers. Peut-être bien que les socialistes veulent abolir toutes les distinctions, mais le monde est fait de distinctions. Il y a une différence entre le fait d'être étranger et le fait d'être Suisse. Il y a des différences qu'il s'agit de respecter. Si les étrangers veulent devenir suisses, encore une fois, ils en ont la liberté, mais on ne confie pas à des étrangers le soin d'assurer sa propre liberté, sa propre sécurité.

C'est la raison pour laquelle nous proposons, nous aussi, de classer cette motion.

*Le président:*

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

Nous allons donc voter.

**Par 80 voix (rect. 89 voix) contre 22 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.152 du député (suppl.) Gaël Bourgeois.**

Cette motion est ainsi classée.

## **27. POSTULAT**

**des députés Marcelle Monnet-Terrettaz, Nicolas Voide, Markus Truffer, Jean-Didier Roch, Narcisse Crettenand, Alexandre Caillet et cosignataires concernant: pour que l'ombre ne disparaisse pas de nos rivières (15.03.2007) (1.153)**

## **POSTULAT**

**von Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz, der Grossräte Nicolas Voide, Markus Truffer, Jean-Didier Roch, Narcisse Crettenand, Alexandre Caillet und Mitunterzeichnenden betreffend: damit die Äsche nicht aus unseren Flüssen verschwindet (15.03.2007) (1.153)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):*

Hier, le Nouvelliste consacrait une page entière pour nous informer que les poissons se font rares dans le Rhône. Malheureusement, ils se font rares aussi dans nos rivières. Si on ne mettait pas, chaque année, 100'000 poissons mesure et 1,2 million de truitelles dans nos cours d'eau, les pêcheurs n'auraient que les yeux pour pleurer et pourraient dire adieu à leur passion.

La disparition de la diversité biologique de nos cours d'eau est problématique. Il est déjà presque trop tard pour réagir, car il nous faut maintenant réintroduire les espèces disparues et sauvegarder les rares espèces qui survivent encore dans nos cours d'eau.

L'ombre est un poisson magnifique, mais il est très sensible à la dégradation de son environnement. C'est d'ailleurs la raison de sa quasi-extinction. Sauvegarder l'ombre exige une renaturation de son environnement, car il a besoin de zones de graviers en profondeur pour pondre ses œufs.

Pour empêcher la disparition de ce superbe poisson, il est urgent de capturer des spécimens de la souche rhodanienne lémanique, de les faire se reproduire en pisciculture et de les relâcher dans nos rivières renaturées afin de leur offrir un biotope favorable. Il est aussi primordial de protéger totalement la faible population qui survit chez nous en lui offrant une protection totale.

La renaturation des cours d'eau doit tenter de créer des zones de frai afin de privilégier la reproduction des poissons dans leur milieu naturel. Ces zones préservées doivent répondre aux exigences de protection des espèces et aux objectifs de repeuplement à long terme de nos cours d'eau.

Heureusement, les possibilités techniques et les connaissances scientifiques pour la production d'ombres existent même dans le district de Martigny.

La commission "ombres", qui regroupe des représentants des cantons de Vaud, du Valais, de Genève et de la France voisine, a déjà pris des contacts afin de capturer des géniteurs dans l'Arve. Il va sans dire que les sociétés de pêche doivent être partie prenante du projet afin d'en être aussi les protecteurs.

Pour le Valais, il est important de développer un tourisme doux et d'étudier la possibilité de proposer à nos hôtes la pêche comme activité de détente et de découverte. Il serait dommage aussi que nos enfants ne puissent plus apercevoir de poissons en se promenant au bord de l'eau.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de décréter immédiatement la protection de l'ombre et l'interdiction de sa pêche. Nous demandons aussi que le canton sollicite les subventions fédérales afin de fournir les moyens financiers pour permettre aux sociétés de pêche de capturer des spécimens de souche rhodanienne, de les faire se reproduire et ainsi de repeupler nos rivières. Merci.

*Le président:*

Personne ne va à contre-courant! Il n'y a pas d'opposition à ce postulat qui est ainsi considéré comme accepté au stade du développement et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**28. RAPPORT D'ACTIVITE 2006/2007  
de la Présidence et du Service parlementaire  
TÄTIGKEITSBERICHT 2006/2007  
des Präsidiums und des Parlamentsdienstes**

**Discussion générale:**

*M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):*

Monsieur le président, Messieurs les conseillers d'Etat, Chers collègues et en particulier – même s'il n'est pas là avec nous aujourd'hui, mais gageons qu'il nous suit en direct ou en différé sur les ondes de Canal 9 – et j'espère que tu me pardonneras cet excès de familiarité – Cher Albert,

Résumer une année de présidence en tout juste six pages n'a pas dû être un exercice facile. Mais, à l'égal de la manière dont tu as revêtu l'habit de premier citoyen du canton, tu as parfaitement rempli la mission: rappeler l'essentiel sans se perdre dans les détails, se souvenir que l'on déploie son activité sur les bases de ce que nos prédécesseurs ont construit et ne jamais oublier que l'on ne sert finalement qu'à préparer le terrain à ceux qui viennent ensuite.

Les députés DC du Bas garderont certainement de nombreux souvenirs de cette année présidentielle. J'en ai, pour ma part, sélectionné deux. D'une part, la visibilité des travaux du Parlement, avec notre intrusion dans tous les foyers du canton via téléparlement, et la sensible amélioration de la couverture de nos travaux dans le titre phare de la presse écrite du Valais francophone qui rejoint sur ce point son homologue d'outre-Raspille qui avait, il faut bien l'avouer, une longueur d'avance. D'autre part, l'emprise croissante de l'échelon intercantonal sur la marge de manœuvre de ce Parlement, symbolisée par l'adhésion, le 14 décembre 2006, à l'Accord-cadre intercantonal avec compensation des charges. Flairant ce risque, la Présidence avait préparé le terrain pour que nous soutenions unanimement la création d'une Conférence des Parlements. Celle-ci a, hélas!, échoué sur le plan suisse. Il faut donc se mettre à la recherche d'un plan B. N'oublions pas non plus que la question de la participation du Parlement à l'élaboration des conventions intercantionales n'est encore pas tout à fait réglée.

Si le traitement du rapport de la Présidence nous aura permis de remercier une dernière fois notre ancien président, il ne doit pas non plus occulter le travail inestimable effectué par les collaboratrices et collaborateurs du Service parlementaire. Les nouveautés ayant tendance à voler la vedette au récurrent, je saluerai particulièrement l'arrivée de Nicolas Sierro qui a soulagé le travail des commissions et en particulier des rapporteurs, mais cet ajout apprécié aux prestations ne doit pas diminuer l'importance de ces nombreuses petites choses que l'on a tendance à oublier, tout simplement parce qu'elles fonctionnent sans problème.

Les députés DC du Bas, par notre président Georges Mariétan, ont pris le relais pour mener la barque. Certes, il a l'habitude de compter les années, mais celle-ci comptera particulièrement et il pourra, avec l'aide de la Présidence, du Bureau et du Service parlementaire, écrire un nouveau chapitre qui, selon la formule, devra être "meilleur que le précédent, mais moins bon que le suivant".

Merci Albert,

merci Fernande, Françoise, Claudia, Nicole, Laura, Helen,

merci Claude, Nicolas, Daniel, William et

merci de votre attention.

*Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO):*

Im Namen der CSPO-Fraktion danke ich Herrn Albert Bétrisey für seine Arbeit und dem grossen Einsatz im Dienst des Parlaments und des Volkes.

Wenn unser Präsident im letzten Jahr an über 200 Anlässen teilgenommen hat, ist es aber unentbehrlich auch seiner Frau und seinen Kindern zu danken, die ihn während dieser Zeit oft entbehren und stets unterstützen mussten.

Ein Merkmal, das Albert Bétrisey auszeichnet ist seine Sprachgewandtheit.

Wenn ein Grossratspräsident perfekt zweisprachig ist, ist es einfacher für ihn Respekt und Anerkennung im ganzen Kanton zu erlangen und seine repräsentativen Aufgaben wahrzunehmen. Ein weiteres Qualitätsmerkmal von Albert Bétrisey ist, dass er als Präsident, welchem der Betrieb bestens vertraut ist, über Verbesserungen laut nachdachte. Wir brauchen ein glaubwürdiges Parlament, das an Bedeutung gewinnt gegenüber der Exekutive.

Ein starkes Präsidium und ein sehr guter Parlamentsdienst sind Voraussetzung dafür, dass der Grundsatz der Gewaltenteilung gewährleistet ist.

An dieser Stelle danken wir auch dem Parlamentsdienst, Claude Bumann, Fernande Melly und allen Mitarbeitern für den grossen Einsatz und für die stets angenehme Zusammenarbeit.

Die CSPO dankt Albert Bétrisey nochmals bestens für seinen Einsatz und wünscht ihm alles Gute für die Zukunft.

*Le président:*

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

**La discussion est close.**

Je remercie vivement les deux intervenants, les députés Jean-Albert Ferrez et Thomas Brunner, pour leurs compliments.

Je crois que, au nom de la Présidence actuelle, nous ne pouvons que nous joindre à ces compliments et relever effectivement que l'année écoulée sous la présidence d'Albert Bétrisey a été une année qui fera date dans l'histoire du Parlement.

Je voudrais associer également le chef du Service parlementaire, M. Claude Bumann, pour l'excellent travail qu'il fournit avec son équipe et vous inviter à applaudir et M. Albert Bétrisey et M. Claude Bumann.

*(Applaudissements)*

Je vous remercie.

Nous sommes au terme de notre séance du matin.

Je voudrais rappeler à ceux qui pourraient encore s'inscrire pour le tournoi de pétanque de demain après-midi que c'est le dernier moment pour le faire. Le formulaire se trouve dans la salle des pas perdus.

Pour le reste, je vous donne rendez-vous tout à l'heure, reprise des travaux à 14 heures.

Je vous remercie et vous félicite aussi de votre excellent travail de ce matin qui vous permet de bénéficier d'un petit peu plus de temps pour l'apéritif.

Bon appétit!

**La séance est levée à 11 h 35.**

# Séance de relevée du mercredi 12 septembre 2007

*Présidence:* M. le député Georges Mariétan.

*Ouverture de la séance:* 14 heures.

## *Ordre du jour:*

### **Entrée en matière**

1. Décret concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), (*deuxième lecture*)

### **Eintretensdebatte**

Dekret über die Änderung von Erlassen im Rahmen der Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (NFA), (*zweite Lesung*)

### **Deuxième lecture**

2. Loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan

### **Zweite Lesung**

Gesetz zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht

3. Rapport des commissions de gestion et de justice sur le Service de l'état civil et des étrangers et suivi des rapports sur les naturalisations ordinaires et sur Infostar  
Bericht der Geschäftsprüfungs- und der Justizkommission über die Dienststelle für Zivilstandswesen und Fremdenkontrolle und die Weiterverfolgung der Berichte über die ordentlichen Einbürgerungen und über Infostar

### **Lecture**

4. Projet de décision concernant l'assainissement de la commune bourgeoisiale de Loèche-les-Bains

### **Lesung**

Beschlussentwurf zur Sanierung der Burgergemeinde Leukerbad

*Le président:*

Nous avons pu reprendre des forces et nous pouvons donc attaquer cette deuxième partie de la journée avec l'ordre du jour qui nous a été distribué; quatre points à l'ordre du jour qui devraient nous permettre de terminer à des heures raisonnables et garder des forces notamment pour la journée de demain.

### **Entrée en matière**

#### **1. DECRET**

**concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), (*deuxième lecture*)**

### **Eintretensdebatte**

#### **DEKRET**

**über die Änderung von Erlassen im Rahmen der Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (NFA), (*zweite Lesung*)**

*Président: Nicolas Voide / Berichterstatterin: Graziella Walker Salzmann*

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Pascal Rey (PDCC):*

Simplement pour vous dire que le groupe DC du Centre entre en matière sur le texte qui nous est soumis et ne déposera aucun amendement. Merci.

*Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO):*

Vorab möchten wir der NFA Kommission unter Präsident Nicolas Voide für die ausgezeichnete Arbeit gratulieren.

Mir einer überzeugten Hartnäckigkeit intervenieren wir noch einmal betreffend der Kostenbeteiligung vom Restdefizit der Institutionen für die Eingliederung behinderter Mitmenschen.

Wir unterstützen die Kommission in der Lösung, Leistungsverträge und pauschale Tagansätze abzuschliessen. Jedoch wollen wir für die Übergangszeit, bis alle Institutionen die Verträge abgeschlossen haben, den Status quo von heute beibehalten. Das Dekret bietet uns dafür eine ausgezeichnete Grundlage, da es ja auf drei Jahre begrenzt ist. Leider wissen wir auch jetzt noch nicht wie viele Institutionen noch vertragslos sind.



Mit den 80 Prozent Subventionierung wird einseitig die Dienststelle am Verhandlungstisch gestärkt. Die Institutionen, welche tagtäglich mit unseren Mitmenschen mit einer Behinderung arbeiten und leben und dadurch die Bedürfnisse besser kennen, müssen aus finanziellen Gründen wichtige Förderungsmassnahmen zurückstecken.

Herr Staatsrat Jean-René Fournier hat am Morgen bestätigt, dass genügend finanzielle Mittel im Budget bereit gestellt wurden, um den Status quo zu erhalten.

Daher bitte ich die Kommission in der zweiten Lesung, die Erhöhung des Restdefizitbeitrags von 80 auf 96 Prozent zu erhöhen.

Ich danke, dass Sie diesen Antrag noch einmal diskutieren werden.

*M. le député Patrick Crettenand (PS/AdG):*

Deux mots rapidement pour vous dire que, naturellement, le groupe PS/AdG entre en matière sur cette deuxième lecture et que nous serons attentifs lors des travaux de la commission à assurer la pérennité des diverses institutions pour personnes handicapées.

Merci.

*M. le député Gilbert Tornare (GRL):*

Le groupe radical-libéral entre en matière sur cette deuxième lecture sans aucune difficulté.

Toutes les demandes ont été réalisées lors de la première lecture. Je crois que nous n'avons rien à ajouter.

Nous aimerions juste rappeler que, lorsque la deuxième phase sera engagée, on n'oublie pas les demandes que nous avons émises précédemment.

**La discussion est close.**

*M. le député Nicolas Voide (PDCB), président de la commission:*

Je remercie l'ensemble des groupes d'entrer en matière, soit explicitement, soit tacitement.

Quelques mots seulement, tout d'abord, pour remercier le groupe des "noirs" des lauriers qu'ils ont tressés, évidemment pas au président de la commission, mais à l'ensemble de la commission; c'est bien sur elle que rejaillit l'honneur du travail qui a été si bien ponctué en première lecture. Ensuite et surtout pour essayer de les rassurer une nouvelle fois: j'ai bien compris leur préoccupation qui est de confirmer le statu quo ante pour l'ensemble des institutions. Eh bien!, Mesdames et Messieurs les députés, c'est exactement ce que nous avons fait en première lecture avec l'adoption du texte, désormais inscrit sur le document bleu, qui vous a été remis. Rassurez-vous encore une fois, il n'y a aucun changement voulu par rapport à la situation actuelle dans les propositions telles qu'issues de la première lecture.

Cependant, ajoutons peut-être qu'avec votre proposition, celle de modifier ce pourcentage, vous allez toucher uniquement la situation des institutions concernées suivant la liste qui vous a été remise ce matin, c'est-à-dire des institutions qui ne sont pas directement concernées par la RPT puisque toutes celles concernées par la RPT auront l'obligation de passer au système du mandat de prestations. M. le conseiller d'Etat l'a dit ce matin, cela a déjà été fait puisque leur budget a été étudié en parallèle avec le budget de l'Etat lui-même. Ce serait donc, en plus, donner un fort mauvais signe à ces institutions qui connaissent aujourd'hui déjà la limite des 80%. Alors, si, d'un côté, on dit que l'on veut privilégier et tenter de pousser les institutions vers le régime de mandats de prestations – et je croyais que l'on était tous d'accord sur cette question –, on ne peut pas, en même temps, reculer les règles et faire qu'elles perdront cette incitation-là. C'est donc bien en gardant le taux de 80% qu'il y aura la possibilité, d'une part, de maintenir le statu quo actuel et, d'autre part, d'obtenir cette incitation vers les mandats de prestations.

On reverra bien sûr votre proposition, puisque vous l'avez redéposée, avec la commission. J'attends de recevoir le texte pour savoir quand et comment la commission sera convoquée, mais gardez quand même à l'esprit que tout a déjà été fait ce matin pour le plus grand bien de nos institutions. Je vous remercie.

*Le président:*

Si je me réfère à ce qui a été dit ce matin, il semblait que le chef du département aurait encore fait quelques considérations à l'entrée en matière.

Je lui donne la parole.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Tout d'abord, je vous remercie d'entrer en matière sur cette deuxième lecture.

Le président de la commission, à juste titre, a essayé de vous rassurer, Monsieur le député Felix Ruppen. L'essentiel de votre préoccupation est de savoir si, oui ou non, en 2008 et dans la phase transitoire, ces institutions bénéficieront de la même aide de l'Etat dans la même ampleur.

Je vous ai dit, ce matin, comment le budget 2008 a été préparé. Bien sûr, la compétence finale du budget est entre vos mains, Mesdames et Messieurs les députés, mais nous avons pris en compte tous les besoins financiers des institutions telles qu'elles existent avec les progressions des dépenses.

La seule cautèle que l'on met est celle expliquée par le président de la commission, c'est de savoir que l'on veut garder un instrument qui incite les institutions à rentrer dans le processus des contrats de prestations. Il faut savoir que ce n'est pas un obstacle insurmontable puisque, selon les dires du chef de service concerné, pratiquement tous les contrats sont en phase de négociations actuellement et bien avancés; il n'y en aurait qu'un seul qui poserait des problèmes particuliers, mais pour des raisons matérielles, pas pour des raisons de volonté quelconque d'application des contrats de prestations. C'est la raison pour laquelle la loi garde cette liberté de manœuvre aussi. Dans des cas exceptionnels, le Conseil d'Etat peut encore déroger à ce 80% pour porter son aide même jusqu'à 100%.

Alors, je crois que plus de garanties que cela, il n'y en a pas.

Le simple fait que nous voulions garder un instrument incitatif pour faire entrer dans le processus des contrats de prestations, c'est simplement pour éviter que certains encore puissent croire dans la république que l'on peut continuer comme avant, ne pas entrer dans ce processus et toucher quand même le 100% des subventions.

Je pense que cela est la moindre des choses dans un Etat qui veut moderniser son fonctionnement et qui doit appliquer les réformes dans la droite ligne de ce qui nous arrive aussi de la Berne fédérale.

Alors, je pense que l'on aura encore une discussion dans le cadre de la commission, mais je tenais quand même à vous livrer aussi ces quelques réflexions.

Merci.

*Le président:*

**L'entrée en matière n'est pas combattue; elle est acceptée.**

Nous traiterons demain du texte de détail en deuxième lecture.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi 13 septembre 2007.*)

**Deuxième lecture**

**2. LOI  
modifiant la loi sur le droit de cité valaisan**

**Zweite Lesung**

**GESETZ  
zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht**

*Base de travail:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE*

*Présidente: Anne-Marie Sauthier-Luyet / Berichterstatter: Diego Clausen*

*Titre et considérants, adoptés.*

**I**

**Loi sur le droit de cité valaisan du 18 novembre 1994**

## **Titre**

*Proposition du groupe PDCB par le député Laurent Léger (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Diego Clausen (CSPO), Berichterstatter:*

Titel

Gesetz über das Walliser Bürgerrecht vom 18. November 1994 – wird so belassen mit der Erklärung, da der Begriff "Walliser Bürgerrecht" die Begriffe Kantonsbürgerrecht und Gemeindebürgerrecht zusammenfasst.

Les expressions en français sont "citoyenneté cantonale" et puis "droit de cité communal", ce qui est dans le sens de "droit de cité valaisan".

*Le président:*

Nous en déduisons que la proposition déposée par le député Laurent Léger au nom du groupe DC du Bas-Valais est refusée par la commission.

Personne ne demande la parole.

**Cette proposition est ainsi considérée comme retirée.**

*Titre, adopté.*

*Considéranants, adoptés.*

## **Article 1**

*Proposition du groupe PDCB par le député Laurent Léger (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Diego Clausen (CSPO), Berichterstatter:*

Artikel 1

Im Sinne der Terminologie, die vorhin erwähnt wurde, auch hier die Anpassung mit den Begriffen Kantons- und Gemeindebürgerrecht.

En français: citoyenneté cantonale et droit de cité communal.

Also eine redaktionelle Änderung.

*Le président:*

**La proposition du groupe PDCB est ainsi acceptée par la commission et elle l'est également par le Parlement.**

*Article 1, adopté avec la proposition du groupe PDCB.*

## Article 1bis

*Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:*

*Vorschlag der FDPO-Grossräte durch Grossrat Ambros Bumann (nicht entwickelt):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 1bis:**

*Hr. Grossrat Diego Clausen (CSPO), Berichterstatter:*

Artikel 1bis

Abänderungsvorschlag der UDC/SVP durch Grossrat Jean-Luc Addor: "Der Grosse Rat erteilt das Kantonsbürgerrecht und das im Gemeindefreglement bezeichnete Organ..."

Dieser Änderungsvorschlag wird abgelehnt mit 11 zu 2 Stimmen.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Au nom du groupe UDC/SVP, je retire cette proposition d'amendement pour la raison suivante: pour nous, l'essentiel, c'est que, même si on pose un principe dans la loi qui n'est pas celui que nous demandions, mais que, néanmoins, on laisse la liberté aux communes qui le souhaitent démocratiquement de choisir une autre solution que le principe du conseil communal, cette solution subsidiaire, qui est l'amendement suivant, qui a été accepté par la commission, nous nous en accommodons.

Raison pour laquelle encore une fois nous retirons cet amendement.

*Le président:*

Le texte retenu à l'alinéa 2 est ainsi le suivant: "**Le règlement communal d'organisation peut confier cette compétence au législatif communal.**" Proposition acceptée par la commission.

Je constate aussi que l'amendement déposé par les députés FDPO est retiré au profit de cette proposition que je viens de lire.

On est bien d'accord.

Je l'enregistre ainsi et vous en remercie.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

Wir von der SPO/Linke Allianz sind nicht einverstanden, dass hier wieder eine Türe geöffnet wird in diesem Artikel 1bis. Für uns ist ganz klar, der Gemeinderat soll dasjenige Organ sein, das für die Einbürgerungen zuständig ist und nur der Gemeinderat. Wenn man hier wieder eine Türe öffnet und irgendwie das dann wieder abdelegieren will, dann gibt es wieder eine Ungleichbehandlung. Man ist nicht ganz sicher wer, was, wo an Zuständigkeit hat und die Türe wird ebenfalls zur Ungleichbehandlung und eventuell sogar zur Willkür geöffnet.

Aus diesem Grund beantragen wir, dass man von der ursprünglichen Version nicht abweicht, sondern dass der Gemeinderat dasjenige Organ ist, das zuständig ist und fertig Schluss.

### **La discussion est close.**

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL), présidente de la deuxième commission:*

La commission a tenu à marquer sa volonté de confier au conseil communal la compétence d'octroi du droit de cité. Bien sûr, dans tous les cas, c'est le conseil communal qui va gérer et suivre le dossier.

Nous avons, ensuite, examiné conjointement les deux propositions: la proposition subsidiaire présentée par le groupe UDC/SVP et la proposition des députés FDPO qui s'inscrivent dans le même esprit.

La commission a accepté la proposition subsidiaire présentée par le groupe UDC/SVP, à savoir d'ajouter un alinéa: "Le règlement communal d'organisation peut confier cette compétence au législatif communal."

Cette mention laisse la possibilité ouverte pour une commune de confier cette compétence à l'assemblée primaire ou au conseil général pour autant qu'elle dispose d'un règlement communal d'organisation.

La commission était formellement décidée à soutenir l'attribution au conseil communal, mais en permettant cette voie exceptionnelle.

Je vous demande de suivre la commission.

**Par 77 voix contre 36 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition subsidiaire présentée par le groupe UDC/SVP acceptée par la commission et le Conseil d'Etat.**

*Article Ibis, adopté avec la proposition subsidiaire du groupe UDC/SVP.*

### **Article 2**

*Proposition du groupe PS/AdG par les députées Marcelle Monnet-Terrettaz et Virginie Crettenand (suppl.):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 2:**

*Hr. Grossrat Diego Clausen (CSPO), Berichterstatter:*

Artikel 2, Absatz 2

Der Vorschlag seitens der PS/AdG durch die Grossrätinnen Marcelle Monnet-Terrettaz und Virginie Crettenand wurde zurückgezogen.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):*

Je voudrais juste faire une correction matérielle parce que cette proposition est incorrecte. En effet, j'avais proposé de supprimer les alinéas 1 et 2 (et pas seulement l'alinéa 2) et de revenir à l'ancien texte qui disait: "Le droit de cité communal fonde la citoyenneté cantonale".

Juste pour dire aussi que, hier en commission, je n'avais pas retiré cette proposition, mais je voulais d'abord consulter mon groupe avant de la retirer.

C'est ce que j'ai fait et on retire cette proposition, mais je voulais quand même apporter cette petite modification parce que c'est embêtant que le texte qu'on avait proposé n'est pas celui qui apparaît ici. Merci.

**La discussion est close.**

*Le président:*

Merci. Nous en prenons bonne note.

Je pense que surtout en interne pour vous, les choses sont plus claires.

*Article 2, adopté.*

### **Article 3**

*Proposition du groupe PS/AdG par les députées Marcelle Monnet-Terrettaz et Virginie Crettenand (suppl.):*

*Vorschlag der FDPO-Grossräte durch Grossrat Ambros Bumann (nicht entwickelt):*

*Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

**Discussion à l'article 3:**

*Hr. Grossrat Diego Clausen (CSPO), Berichterstatter:*

Artikel 3

Vorschlag seitens der PS/AdG durch die Grossrätinnen Marcelle Monnet-Terrettaz und Virginie Crettenand (Suppl.):

"Um die Aufnahme in das Bürgerrecht des Kantons Wallis zu beantragen, muss der Ausländer seit einem Jahr in der Gemeinde, bei der das Gesuch eingereicht wird, Wohnsitz haben".

Also Ausgangslage sind drei Jahre für Ausländer und ein Jahr für Schweizer Bürger.

Die Idee seitens der PS war die Gleichstellung dieser beiden, sowohl Ausländer wie Schweizer Bürger. Die Kommission hat sich entschieden den Antrag abzulehnen mit 11 zu 2 Stimmen mit der Begründung, dass der Text "drei Jahre für Ausländer" sinnvoll ist und ein Jahr für Schweizer. Im Sinne der Kenntnisse der Landessprachen, der Integration und auch der Kultur.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):*

Effectivement, nous avons demandé une année pour l'égalité de traitement, mais pas seulement.

Nous estimons qu'après avoir déjà passé cinq ans dans le canton, une année suffit aux communes afin d'estimer l'intégration des personnes qui d'ailleurs réalisent leur intégration non seulement dans la commune dans laquelle elles résident, mais aussi dans les communes voisines, par exemple pour leur travail ou pour leurs loisirs. De plus, si une personne devait déménager pour des raisons professionnelles, cette durée de trois ans serait contraignante.

C'est pour cela que nous maintenons notre proposition. Merci.

*Le président:*

Merci, Madame la députée.

Nous allons voter, à moins que la présidente de la commission désire ajouter encore quelque chose..., ce qui ne semble pas être le cas.

Je vous propose ainsi de voter.

**Par 86 voix contre 29, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe PS/AdG développée par la députée (suppl.) Virginie Crettenand.**

*Hr. Grossrat Diego Clausen (CSPO), Berichtstatter:*

Artikel 3, Absatz 1, Ziffer 1

**Vorschlag seitens der FDPO durch Grossrat Ambros Bumann:** "...seit drei Jahren... Wohnsitz haben. Während der Verfahrensdauer muss der Gesuchsteller den Wohnsitz ebenfalls in dieser Gemeinde haben".

**Die Kommission hat den Vorschlag angenommen mit 11 zu 2 Stimmen, aber mit folgender Formulierung: "...und grundsätzlich während des Verfahrens den Wohnsitz in dieser Gemeinde behalten".**

Die Erklärung dazu: Die Gemeinde hat das Dossier bereits überprüft und es ist grundsätzlich wünschenswert, dass die Person dort bleibt, aber auch arbeitsbedingt anderswohin zügeln darf.



*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

Die SPO/Linke Allianz lehnt diesen Antrag auch in der neuen Formulierung ab.

Niemand kann heute genau sagen wie lange ein Einbürgerungsverfahren dauert. Das kann acht Monate sein bis zu drei Jahren. In dieser Zeit könnten Antragssteller plötzlich in eine neue Stelle aufgeboten werden oder sich einer neuen familiären Situation gegenüber gestellt sehen und gezwungen sein, den Wohnort zu wechseln. In diesem Fall hätten sie durch die vorgeschlagene Regelung mit Sicherheit auch mit Komplikationen zu rechnen oder es wäre ein Erklärungsbedarf da, der sonst nicht zum Tragen käme.

Wir sind der Meinung, in diesem Gesetz werden Kriterien festgehalten, die erfüllt sein müssen, um ein Gesuch zu erfüllen. Wenn diese korrekt sind – also erfüllt sind – dann ist das Gesuch durchzuziehen ohne wenn und aber. Danke.

*M. le député Alexis Turin (GRL):*

Je pourrais souscrire à cette proposition si on savait quelle est la durée d'une procédure de naturalisation. Si on se fixe à ce qu'elle dure aujourd'hui, c'est trois à quatre ans. Alors, autant mettre, plutôt que de rester trois ans dans la commune, cinq ans. Comme cela, on inclut aussi la procédure dedans.

Mais, si on garde le texte que l'on a sous les yeux, cela veut dire que l'on ajoute encore plusieurs années à la demande de naturalisation.

Alors, je crois que l'on est dans un non-sens, à moins que l'on ait des assurances de la part du service que, dorénavant, comme on nous l'a déjà dit en 2003, la procédure va durer 12 mois ou 18 mois.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Hier, en commission, on a examiné deux cas qui sont, je crois, indispensables pour apprécier cette proposition.

On a, d'une part, la volonté d'éviter des abus. Je pense qu'il n'y a pas une majorité de ce Parlement qui est en faveur d'abus ou qui est pour les soutenir. D'autre part, la cheffe du Service des étrangers elle-même nous a exposé des situations dans lesquelles des personnes qui n'ont aucune volonté d'abuser de la situation sont amenées, pour des raisons professionnelles, familiales, enfin des raisons tout à fait légitimes, en cours de procédure, à changer de domicile. Pour ces personnes, à mon avis, l'unanimité de la commission a considéré qu'il était nécessaire de prévoir une exception, d'où la formulation "en principe". C'est une formulation qui permet, je crois, tout à la fois d'éviter les abus et de tenir compte des situations encore une fois légitimes dans lesquelles certains candidats à la naturalisation changent de domicile en cours de procédure.

C'est la raison pour laquelle, je crois, nous pouvons, en tout cas une majorité d'entre nous, souscrire à cette proposition.

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL), présidente de la deuxième commission:*

La commission a examiné largement cet aspect. On a tenu compte de la pertinence de cette demande. La mobilité, avec cette possibilité d'ouverture, est respectée.

Je prends un exemple précis: le cas d'une personne qui aurait déposé sa demande en période de formation et qui devrait, ensuite, déménager pour des raisons professionnelles. Cette ouverture permet à la procédure de suivre son cours sans reprendre les démarches au début.

Je vous invite à suivre la nouvelle formulation présentée par la commission qui a été approuvée largement en commission. Merci.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Deux mots par rapport à la remarque faite par le député Alexis Turin, qui n'est pas dénuée de bon sens puisque, effectivement, si la procédure devait durer quatre à cinq ans, forcément cela poserait des problèmes.

Je rappellerai ici quand même, parce que j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure lorsque l'on discutera du rapport de la commission de gestion, que si, dans les années nonante, il y avait à peu près 60 demandes de naturalisation par année qui étaient traitées sans problème par le service, à la suite de certaines décisions et de la situation internationale, par exemple l'afflux d'étrangers venant des pays de l'ex-Yougoslavie qui maintenant demandent à être naturalisés, mais également le fait que la loi fédérale, qui est entrée déjà en vigueur, interdit aux bourgeoisies de percevoir des taxes d'agrégation, on a passé de 50-60 demandes par année à 400 demandes par année. Et pire de tout, vous le savez très bien puisque nous sommes en train de discuter de cette loi en deuxième lecture, il n'est pas possible de procéder à une naturalisation si le candidat ne trouve pas une bourgeoisie qui l'accepte. Or, c'est le cas actuellement. A part la bourgeoisie de Monthey et, de temps en temps, une autre bourgeoisie qui fait exception, aucun des candidats n'a trouvé une bourgeoisie qui est d'accord de l'accepter sans taxe d'agrégation dans les conditions actuelles. C'est la raison pour laquelle nous modifions la loi.

Alors, évidemment, Monsieur le député Alexis Turin, vous avez raison, une procédure qui dure quatre à cinq ans rend caduc l'effet d'une telle mesure, mais ce n'est la volonté ni du Gouvernement ni du service parce que, évidemment, lorsque l'on aura redéfini les procédures, vous savez que, maintenant, tout le poids du contrôle de la bonne intégration passe du service, qui le faisait pour l'ensemble du canton, aux communes concernées, cela va quand même dégager pas mal d'unités libérées pour d'autres tâches, notamment pour faire avancer ces dossiers, l'objectif étant d'avoir une procédure relativement courte qui, entre 12 et 18 mois, devrait résoudre tous les cas.

C'est bien sûr sous cet angle-là maintenant qu'il faut voir la proposition qui est faite ici. Merci.

### **Alinéa 1 chiffre 1**

**Par 85 voix contre 32, les membres de la Haute Assemblée acceptent la nouvelle formulation présentée par la commission.**

*Hr. Grossrat Diego Clausen (CSPO), Berichterstatter:*

Artikel 3, Absatz 1, Ziffer 6

**Vorschlag der UDC/SVP** durch Grossrat Jean-Luc Addor. Es geht hier um eine Präzisierung des Textes.

"...die Verfassungsgrundsätze und die schweizerische Rechtsordnung akzeptieren und respektieren".

**Die Kommission hat dies** mit 8 zu 2 Stimmen bei 3 Enthaltungen **angenommen**.

*Le président:*

Merci, Monsieur le rapporteur.

Je n'ai pas de demande de parole.

**Cette proposition est ainsi acceptée par le Parlement.**

*Article 3, alinéa 1*, adopté avec la nouvelle formulation de la commission présentée au chiffre 1 et la proposition du groupe UDC/SVP au chiffre 6.

#### **Article 4**

*Vorschlag der SPO-Fraktion durch die Grossräte Robert Sarbach und German Eyer* (durch Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

#### **Discussion à l'article 4:**

*Hr. Grossrat Diego Clausen (CSPO), Berichterstatter:*

Artikel 4, Absatz 1, Ziffer 1

Vorschlag seitens der SPO durch die Grossräte Robert Sarbach und German Eyer:

"...seit drei Jahren in der Gemeinde, bei der das Gesuch eingereicht wird, Wohnsitz haben". Auch hier geht es wieder um die Idee der Gleichwertigkeit von Schweizer Bürgern und Ausländern.

Hier hat sich die Kommission ebenfalls auf die ursprüngliche Vorlage geeinigt: drei Jahre für Ausländer, ein Jahr für Schweizer Bürger. Der Vorschlag wurde mit 11 nein zu 2 ja Stimmen abgelehnt.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

Dieser Antrag zielt wie der Antrag vorhin der SP Unterwallis auf die Gleichbehandlung aller Antragsteller und -stellerinnen. Niemand kann garantieren, dass sich ein Jurassier besser und schneller im Oberwallis integriert als ein Spanier oder eine Tessinerin im Val d'Anniviers sich schneller zurecht findet als eine Portugiesin.

Die SPO/Linke Allianz widersetzt sich der Ungleichbehandlung zwischen schweizerischen und ausländischen Gesuchstellern und verlangt für alle die selben Kriterien. In unserem Fall: drei Jahre für alle.

**La discussion est close.**

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL), présidente de la deuxième commission:*

La commission a souhaité tenir compte de l'intégration culturelle des confédérés qui ont quand même un passé de cohabitation beaucoup plus important et qui participent à la culture de ce pays.

Nous maintenons donc notre proposition.

**Par 99 voix contre 22, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe SPO défendue par la députée Susanne Hugo-Lötscher.**

*Article 4, adopté.*

*Articles 5, 6, 7, 8, 8bis, 9 et 10, adoptés.*

**Article 11**

*Proposition du groupe PDCC par le député Michel Rothen:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

**Discussion à l'article 11:**

*Hr. Grossrat Diego Clausen (CSPO), Berichterstatter:*

Artikel 11, Absatz 3

Vorschlag seitens der PDCC durch Grossrat Michel Rothen diesen Absatz zu streichen.

Beschluss der Kommission: einstimmig abgelehnt

Dies hätte zur Folge, dass im Zusammenhang mit Infostar, das Burgerverzeichnis nicht mehr mitgeführt werden könnte.

*M. le député Michel Rothen (PDCC):*

On peut comprendre malheureusement que cet amendement contient des éléments contraignants.

Nous allons donc nous soumettre aux exigences de l'informatique et faire acte d'allégeance à "big brother".

C'est avec une pointe de regret que nous **retirons** cette proposition.

**La discussion est close.**

*Article 11, adopté.*

*Articles 14, 15, 16 et 17, adoptés.*

### **Article 18**

*Vorschlag der SPO-Fraktion durch die Grossräte Robert Sarbach und German Eyer (durch Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher):*

*Proposition du groupe PS/AdG par les députées Marcelle Monnet-Terrettaz et Virginie Crettenand (suppl.):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 18:**

*Hr. Grossrat Diego Clausen (CSPO), Berichterstatter:*

Artikel 18, Absatz 2

Da haben wir zwei Vorschläge seitens der SPO durch die Grossräte Robert Sarbach und German Eyer und durch die PS/AdG durch die Grossrätinnen Marcelle Monnet-Terrettaz und Virginie Crettenand (Suppl.).

Die Kommission hat diese Änderung mit 11 zu 2 Stimmen abgelehnt.

Erklärung: Es geht hier um die Dringlichkeit der hängigen 2'000 Dossiers. Es ist letztendlich eine Übergangslösung und im Endeffekt wird das Kantonsrecht dem Bundesrecht angepasst. Zudem hat man die Möglichkeit über eine subsidiäre Verfassungsbeschwerde auf Bundesebene gegen jegliche Willkür vorzugehen.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):*

Je souhaite redire qu'il n'existe effectivement pas de droit à la naturalisation. Par contre, on a le droit que la loi soit appliquée. Le seul moyen dans le cas présent, si l'on introduit des conditions à la naturalisation, c'est d'introduire le droit de recours concernant les décisions prises par les communes municipales.

Voilà pourquoi nous maintenons notre proposition.

Merci.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

Die Demokratie beruht zum grossen Teil auch darauf, dass sich Leute im Fall einer ungerechten Behandlung oder falls sie meinen ungerecht behandelt worden zu sein, mit einem Rekurs wehren können. Das stärkt die Demokratie.

Unserer Meinung nach ist der Hinweis auf die ausstehenden Dossiers – die 2'000 Dossiers, die noch nicht behandelt sind – kein Votum gegen diesen Antrag, den wir hier gestellt haben. Dafür liegen andere Gründe vor, dass sich diese Dossiers angesammelt haben. Der Hinweis, dass man auf das Bundesgesetz warten soll, ist ebenfalls kein Grund für das Ablehnen unseres Antrags. Im Gegenteil, wir können hier vom Wallis aus ein klares Signal senden, dass es für uns sehr wichtig ist, dass diese Rekursmöglichkeiten im Gesetz verankert sind und dass das ebenfalls im Bundesgesetz so sein sollte.

Für uns von der SP/Linke Allianz ist die Rekursmöglichkeit – also das Recht auf Demokratie – das Herzstück dieser Vorlage und es ist klar, dass wir dieses Recht verteidigen.

**La discussion est close.**

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL), présidente de la deuxième commission:*

Il faut retenir vraiment, et on le répète pour la ixième fois, qu'il s'agit d'une loi transitoire puisque, sur le plan fédéral, la nature juridique est toujours en discussion.

En 1994, le législateur n'a jamais considéré qu'il puisse y avoir recours contre le refus d'accorder la naturalisation. A l'époque, la nature juridique de la naturalisation, acte souverain, ne faisait aucun doute. La nouvelle loi sur le Tribunal fédéral, même si elle n'ouvre pas de recours de droit public ordinaire, permet un recours constitutionnel subsidiaire pour violation des droits fondamentaux. Cette voie de droit exceptionnelle permet d'éviter des décisions arbitraires.

A l'heure actuelle, on ne peut pas préjuger du droit fédéral. De plus, il convient de responsabiliser les communes en leur demandant de mettre sur pied un processus d'intégration.

Si le droit fédéral l'exige, nous adapterons ensuite.

C'est pourquoi la deuxième commission maintient le texte issu des premiers débats, conforme à la proposition du Conseil d'Etat. Merci.

**Par 93 voix contre 27 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions du groupe SPO et du groupe PS/AdG.**

*Article 18, adopté.*

*Article 19, adopté.*

## II

### Loi sur les bourgeoisies du 28 juin 1989

*Articles 3, 11, 15, 18, 20 et 25, adoptés.*

## III

### Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs du 28 mars 1996

#### Article 126

*Vorschlag der SPO-Fraktion durch die Grossräte Robert Sarbach und German Eyer (durch Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

#### **Discussion à l'article 126:**

*Hr. Grossrat Diego Clausen (CSPO), Berichterstatter:*

Artikel 126, Absatz 2

Vorschlag seitens der SPO durch die Grossräte Robert Sarbach und German Eyer die Streichung zu beantragen und nur folgenden Text bestehen zu lassen: "Um das Einbürgerungsverfahren zu beschleunigen, werden Einbürgerungsbegehren zusätzlich während einer dritten Session behandelt".

Erklärung: Im Moment wird dies in zwei Sessionen behandelt.

Im Wortlaut, der durch die Kommission vorgegeben wurde heisst es: "...auch anlässlich anderer Sessionen behandelt werden". Das heisst, es besteht die Möglichkeit nicht nur einer dritten, sondern auch einer vierten, fünften und sechsten Session. Dies aus dem Grund, dass die Dossiers aufgeteilt und so speditiv behandelt werden können. Der Antrag wird mit 11 zu 2 Stimmen abgelehnt.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

Im Leben könnten wir vieles machen und tun es trotzdem nicht, solange es beim "kann" bleibt. Deshalb verlangen wir, dass verbindlich festgehalten wird, dass in einer dritten Session diese grosse Anzahl Dossiers behandelt wird und wir bestehen darauf, dass dieses "kann" in ein "muss" übergeht und die Anträge in drei Sessionen behandelt werden.

**La discussion est close.**

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL), présidente de la deuxième commission:*

Nous avons bien compris l'esprit de la demande, mais vu les retards accumulés, les dossiers à traiter, il est fort possible que nous devions traiter sur trois ou quatre sessions.

La formule proposée par la commission offre davantage de souplesse dans le traitement des demandes. Elle est en particulier intéressante pour la sous-commission des naturalisations qui devra statuer et auditer les candidats.

Pour cette raison, je vous demande de suivre cette proposition.

**Par 100 voix contre 21, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe SPO défendue par la députée Susanne Hugo-Lötscher.**

*Article 126, adopté.*

*IV, adopté.*

**La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.**

**Débat final:**

*Hr. Grossrat Hans Hutter (CVPO):*

Ich entschuldige mich für meine heisere Stimme, aber der Ton ist nicht wichtig, sondern der Inhalt.

Die CVPO begrüsst eine faire Einbürgerungspolitik und ist gegen einen Einbürgerungstourismus, wie er leider in den letzten Jahren teilweise betrieben wurde.

Das Ziel der Motionäre Lagger, Wyden und meiner Wenigkeit, den Einbürgerungstourismus zu stoppen, wird mit dieser Gesetzesänderung erreicht.

Die CVPO ist erfreut, dass der Abänderungsvorschlag in der ersten Kommission zur Erhöhung von eins auf drei Jahre Wohnsitz in der Gemeinde für Ausländer vom Parlament angenommen wurde. Es ist Zeit, dass die Gesetzesänderung am 1. Januar 2008 in Kraft treten wird und somit eine Grundlage geschaffen wird, die eine solide Einbürgerung mit sich zieht.

Die CVPO wird der Änderung des Gesetzes zustimmen. Danke.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Ce qui est important pour nous, ce qui est l'essentiel en matière de naturalisation, c'est l'intégration. Alors, sous cet angle, nous saluons d'abord une loi qui a posé, je crois, des conditions claires et puis suffisamment strictes en matière d'intégration justement pour éviter, comme cela vient d'être dit, en particulier le tourisme des naturalisations et d'autres abus, sans pour autant, comme cela a été relevé aussi tout à l'heure, négliger de tenir compte de situations particulières de gens qui, par exemple, sont amenés à se déplacer en cours de procédure pour des motifs tout à fait légitimes.



A part cela, pour nous, il y avait deux éléments importants dans cette loi, qui sont d'ailleurs liés aux deux volets de l'initiative de l'UDC dite "pour des naturalisations démocratiques".

Le premier aspect, c'est la liberté qui est quand même laissée aux communes, au-delà d'un principe qui est clair: celui du conseil communal comme autorité qui, normalement, devrait statuer pour l'octroi du droit de cité communal, mais il y a quand même la liberté qui reste aux communes de choisir une autre solution pour autant qu'elles édictent un règlement communal dans ce sens. Donc, par rapport à cela, nous saluons ce que nous considérons comme un progrès par rapport à la deuxième lecture, progrès qui respecte mieux que ce que ce Parlement avait décidé en première lecture l'autonomie et la liberté des communes

Le second aspect qui, pour nous, était important, déjà acquis à l'issue de la première lecture, c'est le fait que les décisions communales en matière de naturalisation ne sont pas susceptibles de recours, c'est-à-dire, pour être concrets, que nous ne voulons pas que si une commune a dit: voilà, à cette personne, nous ne voulons pas lui accorder le droit de cité communal, qu'un tribunal à Sion ou à Lausanne vienne lui dire: eh bien!, non, cette personne que vous ne voulez pas naturaliser, nous, on va vous obliger à lui accorder le droit de cité communal. Donc, le maintien du principe, qui remonte d'ailleurs à des temps immémoriaux, de décision politique non susceptible de recours, nous considérons cela comme un point positif.

C'est la raison pour laquelle, par rapport à ces éléments, à notre avis, essentiels de cette loi, nous allons évidemment accepter cette loi.

*Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):*

Wie schon befürchtet, wird das zukünftige Einbürgerungsverfahren im neuen Gesetz nicht einen nachvollziehbaren transparenten und rechtsgleichen Verwaltungsakt darstellen. Nach wie vor ist die SPO/Linke Allianz der Meinung, dass der Gemeinderat das richtige Gremium ist für die Zuständigkeit der Einbürgerungen.

Wir stehen ein für die Gleichbehandlung unabhängig vom Status, der Herkunft und des Geschlechts aller Gesuchstellerinnen und Gesuchsteller. Dies wurde abgelehnt.

Bei Feststellung von Kriterien und deren Auslegung muss auch die Möglichkeit gegeben sein, einen Entscheid anzufechten. Das sind die Grundrechte der Demokratie, welche für alle gelten. Doch unser Antrag für eine Rekursmöglichkeit beim Staatsrat wurde ebenfalls abgelehnt. Wir haben verlangt, dass die Einbürgerungen beschleunigt werden und an einer dritten Session pro Jahr behandelt werden müssen. Auch das wurde abgelehnt und durch die "kann" Formulierung verwässert.

Der Rechtstrend des Walliser Parlaments hält unvermindert an, gerade auch durch die Mithilfe der CVP. Willkür und Ungleichbehandlung werden bewusst in Kauf genommen, um einem populistischen Kurs zu folgen.

Wir hingegen stehen ein für mehr Demokratie und Gleichbehandlung.

Die SPO/Linke Allianz lehnt daher diese Gesetzesrevision aus obgenannten Gründen als ganzes ab. Vielen Dank.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):*

Je tiens ici à simplement exprimer que le groupe PS/AdG votera contre la modification de la loi sur le droit de cité et cela non pas parce que l'on s'oppose à l'ensemble de la loi qui a tout de même apporté un certain nombre d'améliorations, mais bien parce que les points suivants n'ont pas trouvé d'écho au sein du Parlement:

- le droit de recours, droit fondamental, n'a pas été réintroduit;
- les conditions en matière de naturalisation ont été durcies pour les étrangers;
- l'égalité de traitement entre confédéré et étranger n'est pas respectée.

Nous regrettons ces choix.

Nous constatons également que, lors des discussions autour de cette loi sur le droit de cité, l'UDC a imposé largement sa loi, notamment dans les rangs PDC. Le député Jean-Luc Addor s'est même permis juste avant d'appuyer des amendements alors que ce n'est pas l'usage.

Voilà, nous voterons rouge.

Merci pour votre attention.

*M. le député Jean-Daniel Bruchez (PDCB):*

Le groupe DC du Bas est très satisfait et remercie les membres de la commission du travail effectué, et ne peut que soutenir sans réserve la nouvelle loi sur le droit de cité valaisan de manière à activer les demandes de naturalisation.

*M. le député Michel Rothen (PDCC):*

Le groupe PDCC se réjouit de voir bientôt cette nouvelle loi mise en application. Il espère que celle-ci permettra un traitement efficace et rapide des nombreux dossiers en attente.

Nous soutiendrons bien sûr ce nouveau texte dans cet espoir.

**La discussion est close.**

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL), présidente de la deuxième commission:*

En préambule, j'aimerais peut-être rassurer mon collègue de la sous-commission des naturalisations Michel Rothen au sujet du terme "libération" qui avait posé problème. Je rappelle que ce terme est un mot purement technique, utilisé dans la législation fédérale. Il faut savoir que toute décision de libération est prononcée à la suite d'une requête de l'intéressé. Je crois que cela est important. Je vous donne un exemple: une femme de Leysin qui a épousé un Saviésan dont elle divorce, dix ans après ce divorce, elle ne veut plus rien savoir de

Savièse et demande d'être libérée de ce droit de cité. C'est une démarche volontaire et il est donc normal qu'elle perde également le droit de bourgeoisie qui lui est lié. J'espère ainsi avoir donné un exemple. Cependant, sur sa carte d'identité figurera toujours la mention "ressortissante de Leysin".

Je crois qu'Infostar, qui a été largement débattu sous toutes ses coutures, a été plébiscité par la Fédération valaisanne des bourgeoisies et est à l'heure actuelle le meilleur système pour gérer nos fichiers.

Nous voici arrivés au terme d'un exercice particulier avec la mise sous toit de cette loi cantonale. La naturalisation est un sujet que j'ose qualifier de chaud, surtout avec sa part d'émotionnel.

La première commission, sous la baguette du député Felix Zurbriggen, a procédé à un travail de fond qui a largement favorisé celui de la deuxième commission. La loi que nous venons de traiter offre les bases légales pour traiter sans attendre les nombreuses demandes.

Il appartient maintenant, et la commission insiste là-dessus, au service de mettre au point le règlement d'application et de transmettre rapidement des directives précises aux communes afin que celles-ci puissent s'organiser dans les meilleurs délais.

Les critères définis dans ladite loi constituent une aide précieuse pour tous les acteurs du processus d'intégration, en particulier pour la sous-commission des naturalisations, appelée à siéger tout prochainement pour auditer près de 400 candidats.

Nul doute que cette base légale va permettre à notre canton d'accueillir dignement des candidats qui le méritent, tout en formulant des exigences en matière d'intégration, notamment le respect vis-à-vis de notre Constitution.

J'exprime ma satisfaction et la satisfaction des membres de la sous-commission qui disposent ainsi d'une base légale concrète.

Je tiens à relever l'excellente collaboration qui a prévalu au sein de notre commission, en remerciant tous mes collègues pour leur esprit serein et constructif malgré les petites divergences.

J'adresse des remerciements particuliers:

- au chef du département pour sa présence et son appui, à M<sup>me</sup> Gianadda qui nous a fait bénéficier de son expérience et qui a fourni, sur notre demande, tous les renseignements nécessaires sur un sujet complexe, ainsi que pour sa grande disponibilité;
- à notre rapporteur, le député Diego Clausen, pour son travail précis et son aide précieuse pour moi pour la version allemande;
- enfin, à vous tous, Mesdames et Messieurs les députés, qui avez compris l'enjeu de cette loi.

Je vous invite à l'approuver afin que nous puissions, sans tarder, donner suite aux demandes en suspens.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

En conclusion, la loi, que vous êtes amenés à accepter en deuxième lecture aujourd'hui, a finalement poursuivi plusieurs objectifs qui, à mon avis, sont tous réalisés.

Le premier objectif, rappelé par le député Hans Hutter, c'est de supprimer une fois pour toutes le tourisme des naturalisations.

Le deuxième objectif, c'est d'une façon claire de fixer dans la loi le cadre des conditions à exiger pour pouvoir accorder une naturalisation. C'est également fait et ce sera précisé encore à l'intention des communes, comme le souhaite d'ailleurs la présidente de la commission, mais sous forme de règlement qui a plus une vocation d'aide et de guide pour les différentes autorités communales qui devront traiter, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, on le souhaite, des naturalisations.

Le dernier objectif, mais non des moindres, c'est de pouvoir enfin traiter tous les cas en suspens et de redéfinir ainsi les processus et les moyens mis à disposition du service pour pouvoir traiter, dans les plus brefs délais, ces demandes de naturalisation.

Mais, l'objectif de fond, celui qui va perdurer, c'est finalement la fixation d'une façon claire des conditions nécessaires à la naturalisation d'un étranger et d'en faire un citoyen valaisan.

Voilà l'opinion du Conseil d'Etat.

Je vous demande bien sûr d'appuyer ce texte en deuxième lecture de manière à ce que nous puissions, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, procéder au rattrapage des cas en suspens et aussi à la sérénité nécessaire au traitement de ces dossiers, tout en sachant qu'il faudra peut-être déjà l'année prochaine porter une modification à ce texte de loi, mais de cela, finalement, c'est le peuple suisse qui en décidera lors du traitement de l'initiative de l'UDC: est-ce un acte administratif ou est-ce un acte du souverain? Le peuple finalement se prononcera et il faudra appliquer sa volonté aussi dans notre texte de loi.

Merci de l'appui que vous apportez à ce texte en deuxième lecture.

Merci à la présidente de la commission, au rapporteur et à la commission pour l'excellent travail, merci aussi à la première commission et j'allais dire presque merci au peuple valaisan. Il faut quand même constater dans ce dossier qu'entre la modification de la Constitution, la première lecture et la deuxième lecture, cherchez dans l'histoire du canton un délai aussi court de traitement avec un tel succès!

Merci.

**La loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan est adoptée par 97 voix contre 23 en deuxième lecture dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire et telle que ressortie des délibérations.**

**3. RAPPORT**  
**des commissions de gestion et de justice**  
**sur le Service de l'état civil et des étrangers et suivi des rapports sur les**  
**naturalisations ordinaires et sur Infostar**

**BERICHT**  
**der Geschäftsprüfungs- und der Justizkommission**  
**über die Dienststelle für Zivilstandswesen und Fremdenkontrolle und die**  
**Weiterverfolgung der Berichte über die ordentlichen Einbürgerungen**  
**und über Infostar**

**Discussion générale:**

*Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):*

Seit Jahren beschäftigen sich die GPK und die Justizkommission mit der Dienststelle für Zivilstandswesen und Fremdenkontrolle. Es sind auch verschiedentlich Berichte verfasst worden, die alle auf die Fülle der hängigen Dossiers hinweisen. Es gab seither leider keine Abnahme, sondern eine Zunahme nicht bearbeiteter Dossiers.

Die CSPO kann sich mit den Schlussfolgerungen des Berichts einverstanden erklären. Es wird richtigerweise festgehalten, dass die Verfahren im Bereich der Dossierbehandlung nicht mehr den Anforderungen entsprechen,

- dass die Dokumente an die Einbürgerungskandidaten zu überprüfen sind,
- dass die Aufgabenteilung aufgrund des neuen Bürgerrechtsgesetzes zwischen Kanton und Gemeinden zu regeln sind.

Die Gemeinden sind bei der Integration der Kandidaten der richtige Ansprechpartner. Es braucht jetzt Anstrengungen, die hohe Anzahl hängiger Dossiers zügig an die Hand zu nehmen, damit mit der Abarbeitung begonnen werden kann.

Die Ressourcen sollten zuerst innerhalb der Verwaltung gefunden werden. Man soll sich überlegen, was unternommen werden kann, um die Effektivität steigern zu können. Über allfällige personelle Anpassungen wird diskutiert, wenn Verbesserungsmöglichkeiten vorgeschlagen werden, die durchaus bestehen.

Die CSPO akzeptiert den Bericht der Justizkommission und der GPK.

Danke für die Aufmerksamkeit.

*M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):*

Les députés DC du Bas ont pris connaissance de ce rapport avec un sentiment partagé entre compassion et frustration.

Compassion parce qu'il n'est pas facile, que l'on soit dans le public ou dans le privé, de faire face à une augmentation d'activité aussi importante. Compassion d'autant plus grande que la rigidité intrinsèque d'une administration ne facilite pas la recherche de solutions innovantes pour y faire face. Compassion surtout parce que l'on sent que l'action de la cheffe de service et de ses collaborateurs est toujours restée dominée par la préoccupation du travail bien fait.

Mais frustration, car les signaux d'alarme ont été allumés il y a longtemps déjà, mais n'ont visiblement pas été quittancés. Frustration, car la lecture du rapport nous donne l'impression que des mesures simples pourraient être prises, mais ne le sont pas, sans que l'on comprenne bien pourquoi. C'est donc désormais la boule de neige qui symbolise le mieux la situation des dossiers en attente. Au stade où l'on en est, la masse de travail nécessaire à résorber les dossiers en attente augmente d'elle-même puisqu'un dossier ancien va forcément nécessiter un traitement plus long vu les mises à jour nécessaires.

Nous nous interrogeons en particulier sur la nécessité pour la cheffe de service de rencontrer en personne tous les candidats. Si cette méthode a donné d'excellents résultats, à preuve la qualité des dossiers qui arrivent sur la table de la sous-commission, il y avait probablement d'autres moyens de parvenir au même objectif.

Pour le surplus, les députés DC du Bas se rangent derrière toutes les conclusions et recommandations émises dans le rapport des commissions de gestion et de justice.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO):*

Zum Bericht der GPK und der Justizkommission gibt es nichts zu beschönigen.

Die CVPO-Fraktion stimmt diesem Bericht zu.

Die Probleme in dieser Dienststelle wurden erkannt. Wir verlangen, dass die Forderungen jetzt umgesetzt werden.

Die CVPO unterstützt die Forderung der GPK und der Justizkommission, dass bis spätestens Ende Jahr ein Bericht über die Vorschläge zur Verbesserung der Funktionsweise dieser Dienststelle vorliegt. Die grossen Rückstände sind abzarbeiten, denn die Gesuchsteller und die Gemeinden leiden unter dieser misslichen Situation. Zusätzlichem Personal werden wir nur zustimmen, wenn die Vorschläge für die Strukturverbesserungen vorliegen und das zusätzliche Personal aus den Reihen der Verwaltung rekrutiert wird.

Mit grossem Interesse erwarten wir die Vorschläge aus dieser Dienststelle.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Véronique Maret (PS/AdG):*

Depuis 2003, la commission de justice, la commission de gestion se sont penchées, pas sur le berceau, mais sur le Service de l'état civil et des étrangers. Malgré les rapports, les invitations, les demandes, la situation n'a pas seulement stagné, non, elle a empiré.

A l'étude édifiante des procédures de travail du service, la commission a constaté des dysfonctionnements incroyables: pas d'informations claires données aux requérants, aucune

indication concernant les conditions requises: connaissances de la langue, absence de poursuites, de casier judiciaire, mais encore pas de tri des dossiers, ni de vérification des pièces. Ainsi, des dossiers simples se transforment, deux ans plus tard, en dossiers complexes. Comme si ce service n'avait pas assez de travail.

Continuons le parcours d'un dossier à l'intérieur de ce service: il sera conservé au milieu de tous les autres, même ceux qui ne sont pas recevables. Informe-t-on le requérant que son dossier ne correspond pas aux critères? Mais non, on préfère laisser dormir le dossier et attendre. A se demander si le service n'espère pas que la personne renonce à sa demande. Mais, en fait, cela ne change rien puisque le dossier est toujours là dans le service et augmente la masse des dossiers en attente. C'est kafkaïen.

Autre point important, M<sup>me</sup> Gianadda, cheffe de service, reçoit chaque candidat. Et c'est à ce moment, entre l'évaluation de la qualité de son intégration et de ses connaissances, que M<sup>me</sup> Gianadda, selon ses dires, apporte les informations nécessaires aux personnes qui ne correspondraient pas. On croit rêver, à la fin de la procédure, on informe les personnes des pré-requis.

De plus, n'est-ce pas le travail du Parlement d'effectuer ces évaluations? La commission de justice à quoi sert-elle? De nouveau, je pose la question: ce service et plus particulièrement sa responsable n'a-t-il et n'a-t-elle pas assez de travail?

Le groupe PS/AdG approuve les conclusions de cet énième rapport sur le sujet: que non seulement les procédures de travail du service, mais aussi l'information à l'attention des candidates et des candidats soient entièrement revues et corrigées.

De plus, nous nous réjouissons de lire dans ce rapport que des ressources en personnel devront être engagées pour que, enfin, enfin, le traitement de ces dossiers soit amélioré par respect pour toutes ces personnes vivant en Suisse, en Valais.

Mais, s'il vous plaît, Monsieur le chef du département, agissez! Je crois que, bientôt cinq ans après les premiers rapports, il est temps de se mettre au travail... et de ne pas passer la patate chaude à votre successeur!

Merci de votre attention.

*Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):*

Der Bericht der Geschäftsprüfungskommission und der Justizkommission über die Dienststelle für Zivilstandswesen und Fremdenkontrolle zeigt katastrophale Zustände auf. Es liegt nicht nur daran, dass das Gesetz über das Walliser Bürgerrecht die Behandlung der anfallenden Einbürgerungsgesuche verzögert. Die Arbeitsweise dieser Dienststelle ist veraltet, doppelspurig, nicht speditiv und die Behandlung der Dossiers steht und fällt mit einer Person.

Für Antragsteller, die auf die Behandlung ihrer Dossiers warten, ist diese Arbeitsweise schikanös.

Als erste Massnahme sehen wir nicht die Aufstockung von Personal. Wir fordern die Dienststelle auf, schleunigst griffige Vorschläge zur Verbesserung der Abläufe auszuarbeiten.

*M. le député Alexis Turin (GRL):*

Pour le groupe radical-libéral, ce rapport révèle principalement deux constats édifiants:

Le premier, c'est qu'au sein du Service des étrangers, la personne étrangère qui demande à endosser notre nationalité jouit de peu de considération.

Ne lit-on pas dans le rapport qui nous est soumis, et je cite: "qu'en mars 2007, il restait 140 dossiers de 2004 à traiter, qu'aucun tri ou contrôle des pièces n'est effectué à la réception des dossiers, que le service (je cite toujours le rapport) bloque (on dit qu'il ne fait rien, non, il bloque) tous les nouveaux dossiers ainsi que certains dossiers en attente, que 1'200 dossiers n'ont même pas été encore ouverts (c'est-à-dire qu'ils n'existent pas encore aux yeux du Service des étrangers), etc."

Mais qu'ont-ils fait ces étrangers pour mériter pareil sort? Ces personnes sont pourtant en Suisse depuis plus de 12 ans. Ce sont peut-être vos voisins de palier, votre garagiste, votre maçon, votre médecin, votre collègue de fanfare, votre collègue de travail, et j'en passe.

Est-ce là l'expression de notre capacité à accueillir l'autre qui veut tellement nous ressembler qu'il demande à acquérir notre nationalité? Quand on voit le traitement qui est réservé aux futurs Suisses par le Service des étrangers, on est en droit de se demander quel traitement est réservé aux autres étrangers.

Bien sûr qu'il ne faut pas naturaliser tous ceux qui en font la demande. Prenons le cas d'un délinquant. Une simple lettre polie par retour du courrier qui l'informe que sa demande n'est pas prise en compte, et le tour est joué. Mais pour les autres, tous les autres, ont-ils au moins le droit d'avoir un accusé de réception et qu'on daigne simplement ouvrir leur dossier?

Je parlais de peu de considération tout à l'heure. En voici une illustration. Il y a quelques mois, le Service des étrangers a même été jusqu'à proposer qu'il y ait deux cérémonies d'assermentation: une pour les déjà Suisses, mais qui demandaient une nouvelle bourgeoisie et une pour les étrangers qui venaient d'obtenir la nationalité suisse. Visiblement pour le Service des étrangers, un étranger ne sera jamais un vrai Suisse.

On a peine à croire qu'une telle ségrégation, et je pèse mes mots, puisse encore exister de nos jours. Les vieux démons ne sont jamais bien loin. Pourtant, on pensait qu'une cheffe de Service, naguère elle aussi étrangère, aurait pu avoir plus de mémoire et de respect envers ses semblables. Peut-être, M<sup>me</sup> Gianadda est-elle sur la tribune et peut-être trouve-t-elle que nous lui faisons un peu trop porter le chapeau. Eh bien, oui, Madame la cheffe de Service, votre responsabilité est grave dans ce dossier. Mais vous avez raison, vous n'êtes pas la seule responsable. Et j'en viens au deuxième constat du groupe libéral radical.

Le Parlement a de nouveau la désagréable surprise de découvrir de profonds dysfonctionnements dans un service, un de plus, de votre département, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-René Fournier. Après le Service des autos, après celui des contributions, c'est le tour du Service des étrangers. A la veille d'une élection qui devrait vous catapulter à Berne en tant que sénateur, avouez que votre bilan politique en tant que conseiller d'Etat est bien mince, n'en déplaise à bon nombre de vos gouvernés inféodés. Alors qu'au moins 3 de vos services sont bien mal en point, si ce n'est à la dérive, s'agissant du Service des étrangers, vous osez même prétendre, à qui veut l'entendre, que vous vous sentez prêt à assumer un double mandat en cas d'élection aux Etats. On croit rêver.



Le groupe radical libéral est déçu par la manière dont vous gouvernez, ou plutôt, devrais-je dire, dont vous laissez aller vos services. Votre responsabilité est lourde. A trop vouloir gagner les faveurs des électeurs, dont les étrangers n'en font assurément pas partie, vous avez perdu votre âme de gouverneur, celle d'un agent public de haut rang, pour reprendre la définition du Petit Larousse.

Quelques mots pour terminer sur les conclusions du rapport fouillé de la commission de gestion et de la commission de justice. Vous proposez, Messieurs les commissaires, notamment d'apporter une aide externe au Service des étrangers pour mener à bien sa mission.

Mais dans quelle république vivons-nous? Avons-nous affaire à des chefs de service irremplaçables, incompetents mais irremplaçables? Tellement indispensables à la bonne marche de leur service qu'il faut leur nommer des coachs (c'est vrai, ça fait moderne)! Une belle illustration du principe de Peter. Si un ou une cheffe de service n'a pas réussi en plusieurs dizaines d'années à mener à bien la tâche confiée, faut-il encore le ou la garder? La réponse vous appartient, Monsieur le conseiller d'Etat Fournier. Mais, si cette question vous semble trop délicate à répondre, le groupe radical-libéral a une solution, une de plus: il est prêt à vous nommer un coach pour vous aider! Merci de votre attention.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Je serai un peu moins flamboyant que mon prédécesseur et je ne vous parlerai pas de catapulte.

Je dirai simplement, pour revenir à l'objet de notre débat actuel, qu'on peut effectivement considérer que ce rapport doit donner lieu à certaines réflexions, que ce soit au niveau des méthodes de travail ou également au sujet des ressources supplémentaires qu'il convient peut-être d'allouer à un service important qui est au front tous les jours sur des questions qui sont essentielles pour notre canton et pour notre pays parce qu'elles touchent à l'identité de notre pays et à l'appréciation (on le sait, on en a parlé tout à l'heure suffisamment longtemps) de l'intégration des étrangers qui souhaitent résider ou s'établir dans notre canton et dans notre pays ou de ceux qui souhaitent devenir suisses. C'est une chose.

Maintenant, par rapport à ce qui a été dit, j'aimerais quand même dire, au nom de notre groupe, le respect que nous devons, je crois, à tout le travail qui a été fait dans ce service, pas seulement par sa cheffe, mais aussi par toutes ses collaboratrices et tous ses collaborateurs, et nous devons le respect à toutes ses personnes qui ont su, depuis des années, alors que ce n'était pas le cas dans toute une série de cantons qui nous entourent qui nous avaient habitués à mieux, il y a quelques années, maintenir, dans notre canton, une ligne dans ces questions délicates liées à la politique migratoire.

A l'adresse de mon collègue radical, qui exerce la même profession que moi et puis dont je pense qu'il a l'occasion, comme moi, parfois d'avoir à traiter des affaires qui nous amènent à avoir des contacts avec le Service des étrangers, il doit savoir, comme moi, la disponibilité, pas seulement de la cheffe de service, mais aussi de ses collaboratrices et de ses collaborateurs lorsqu'il s'agit d'essayer de faire avancer un dossier ou d'essayer de régler une situation. Il doit savoir, comme moi, que, dans certains cas, on rencontre bien plus de considération (pour reprendre son terme) à l'égard des étrangers qu'il n'a bien voulu le dire. Ce sont là des méthodes de travail, j'aimerais le dire parce que ce n'est pas le cas dans tous les

cantons (dans des cantons, on ne peut pas avoir accès aux fonctionnaires responsables d'un dossier), mais c'est le cas en Valais, pas seulement de la cheffe du Service des étrangers, mais aussi de ses collaboratrices et de ses collaborateurs. Et puis il y a là pour les administrés, en l'occurrence souvent des étrangers ou leurs représentants, une garantie d'être traités avec plus de considération que si on tombe, comme c'est le cas en tout cas dans un canton voisin, sur un ou une obscure téléphoniste au fin fond d'un central de l'administration.

Ce sont là aussi, je crois, quelques éléments qui méritaient d'être relevés.

Pour terminer sur un des thèmes qui a été utilisé par mon collègue Alexis Turin, si tout le monde avait des patates aussi chaudes à refiler, si j'ose dire, à des successeurs, il serait peut-être plus heureux que d'aucuns!

*M. le député Pascal Bridy (PDCC):*

Le groupe DC du Centre tient, tout d'abord, à féliciter la commission de gestion et la commission de justice pour l'excellence de leur travail et la pertinence de leur rapport face à ce dossier sensible.

Comme d'habitude, c'est avec une extrême sévérité qu'elles ont jugé le service visité.

S'il faut reconnaître que le service des naturalisations n'a pas fait montre de beaucoup d'empressement à corriger sa procédure dans le cadre des naturalisations, il ne faut pas non plus omettre les réserves que le service avait émises, soit de ne pas mettre la charrue avant les bœufs, attendre le nouveau droit de cité et les résultats de l'initiative au niveau fédéral.

En outre, si pour beaucoup de porte-parole, l'accent est mis sur le problème des retards dans le suivi des dossiers de naturalisation, ne cédon pas à la facilité et au chant des sirènes et faisons taire les orgues de Staline.

Je me permets de vous rappeler le titre de ce rapport qui porte sur le Service de l'état civil et des étrangers au sujet desquels, il est vrai, il y a bien peu à dire puisque le rapport consigne en quelques lignes que le fonctionnement est bon.

Pour le service des naturalisations, par contre, on crie au scandale, on montre du doigt la cheffe de service, on l'accuse quasiment de partialité, voire d'accointance quand elle assume seule la responsabilité de la délicate tâche d'auditionner les requérants au lieu de déléguer cette tâche à un subalterne, quand elle s'applique à faire du mieux possible dans la préparation des dossiers. Il n'est qu'à voir le faible taux de refus des demandes devant le Parlement.

Je rappellerai pour mémoire que, par souci de correction et pour éviter tout risque de partialité, le projet de ce service concernant le décret d'application des mesures de contrainte introduisait dans la loi, en plus de la loi fédérale, la nécessité d'un contrôle supplémentaire par l'autorité judiciaire.

Il est vrai que si la procédure concernant la naturalisation correspondait aux besoins des années quatre-vingt-dix, elle ne correspond plus aux besoins actuels, et que les conclusions de la commission de justice et de la commission de gestion sont justifiées. Nous demandons, avec elles, que les procédures soient revues, uniformisées, qu'elles évitent les redondances et permettent une économie de temps et de ressources en personnel par la mise à jour si nécessaire du cadre informatique.

Nous demandons aussi que le rapport attendu pour la fin de l'année apporte des propositions de solution aux dysfonctionnements constatés et permette au Parlement de prendre les décisions sur les orientations politiques à déterminer, notamment quant à savoir si les auditions des requérants sont une tâche du service ou non.

Dans l'attente de ce rapport, nous estimons que toute augmentation des ressources en personnel n'est pas opportune.

### **La discussion est close.**

*M. le député André Quinodoz (PDCC), président de la commission de gestion:*

Dans ce débat, j'interviens ici au nom des commissions de justice et de gestion.

Les retards dans les naturalisations et l'augmentation des dossiers en suspens ont alerté la commission de justice déjà durant la précédente législature et, à sa demande, la commission de gestion a préparé un rapport sur ce sujet à l'intention du Grand Conseil en novembre 2003. La commission de gestion, dans son rapport, demandait au Conseil d'Etat de fixer des priorités et des délais, de procéder à l'appréciation du service au vu des problèmes évidents d'organisation constatés, de rattraper le retard dans le traitement des demandes en suspens pour juillet 2004.

En juin 2005, la commission de gestion réitère ses demandes, car elle fait le constat malheureux qu'aucune n'a été suivie d'effets malgré l'engagement pris par M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier de résorber les retards dans le traitement dans les délais fixés.

Pour sa part, la commission de justice, en mai 2005, puis en mai 2006, dans ses rapports d'activité, relève que le nombre de dossiers ne diminue pas, mais, au contraire, les dossiers en attente de traitement augmentent rapidement.

C'est dans ce contexte que la commission de gestion et la commission de justice ont décidé de s'unir et de créer une sous-commission commune afin d'analyser les suites à donner à leurs différentes requêtes. Le résultat de ce suivi se trouve sur vos pupitres.

C'est pourquoi, aujourd'hui, nous ne nous satisferons pas, en guise de réponse, d'une comparaison avec ce qui se passe dans d'autres cantons et cela même si on s'aperçoit qu'avec le retard que l'on a actuellement, on est encore dans la moyenne de certains cantons romands.

Avec un délai d'attente supérieur à deux ans avant le début du traitement du dossier, les procédures pour le traitement de ceux-ci ne sont plus adaptées. Il est impératif de prendre des mesures concrètes afin de mettre fin à cette situation.

Une réflexion sur les mesures à prendre aurait dû déjà être faite en 2003 suite à la demande de la commission de gestion.

De plus, la nouvelle loi sur la nationalité et sur le droit de cité ainsi que la diminution des coûts semblent avoir une incidence importante sur le nombre de demandes déposées.

La réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour résorber le retard devra tenir compte de cette situation particulière.

C'est pourquoi, aujourd'hui, les commissions de gestion et de justice vous demandent, Monsieur le conseiller d'Etat:

- que le service prépare un projet avec les communes afin d'unifier les documents et procédures après le changement de loi en ce qui concerne les rapports d'intégration et les tâches respectives;
- qu'un rapport soit rendu pour la fin de l'année 2007 au plus tard sur les propositions d'amélioration de fonctionnement du service en ce qui concerne les naturalisations ordinaires, sur les modifications et adaptations liées aux changements législatifs;
- que le rapport inclue un planning de mise en œuvre des mesures visant à résorber le nombre de dossiers en suspens.

Pour terminer, j'aimerais adresser mes remerciements à la sous-commission composée des députés issus de la commission de gestion et de la commission de justice. Ses constats, ses considérations, ses conclusions sont le fruit d'un travail fouillé et sérieux.

Merci également à vous, les porte-parole des groupes politiques, pour avoir accepté nos conclusions, pour vos analyses pertinentes de la situation, pour vos critiques constructives et pour vos propositions d'amélioration, même si, personnellement, je regrette le dérapage politico-médiatique du député Alexis Turin.

Finalement, ce que nous devons nous rappeler, c'est que derrière chaque dossier en attente, il y a une personne, une famille qui restent en droit de recevoir une réponse positive ou négative à leur demande de naturalisation et cela dans un délai raisonnable, pour nous trois ans n'étant pas un délai raisonnable. Je vous remercie de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Tout d'abord, j'aimerais remercier les présidents de commissions permanentes qui, hier, ont décidé, lors de leur séance de coordination, que, dorénavant, tous les rapports de commissions seraient transmis au Service parlementaire qui, lui, va les transmettre à la Chancellerie pour informer au moins les services et les chefs de département concernés de l'existence du rapport avant que celui-ci ne soit balancé sur Internet parce qu'il existe un droit fondamental dans notre république et dans notre Confédération: le droit d'être entendu. Merci donc aux présidents de commission d'avoir accepté cette procédure.

Ensuite, j'en viendrai aux faits, et les faits sont têtus.

En 1990, le canton du Valais a naturalisé 57 personnes et, en 1991, 58 personnes.

En 1992, possibilité d'obtenir la naturalisation suisse sans renoncer à son autre nationalité: on passe de 57/58 naturalisations par année à 104 personnes naturalisées, puis à 381 naturalisations en 2001 et tout d'un coup, en 2006, à 643 demandes. Pourquoi cela? Tout simplement parce que la nouvelle loi fédérale qui est entrée en vigueur interdit aux bourgeoisies de prélever des taxes d'agrégation. Résultat des courses: les demandes augmentent, il n'y a plus de coûts si ce n'est des émoluments administratifs et, en même temps, les bourgeoisies ne délivrent plus leur accord.

Mesdames et Messieurs les députés, on a encore vérifié aujourd'hui: il n'y a pas une seule demande acceptée par une bourgeoisie qui n'a pas été traitée par le service. Les demandes en suspens actuellement sont des demandes qui ne remplissent pas légalement les conditions pour être traitées. Le service ne va pas travailler dans le vide et traiter des demandes si, légalement, on ne peut pas le faire.

Vous venez d'accepter en deuxième lecture la loi qui va nous permettre, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, de traiter toutes ces demandes en suspens.

C'est la réalité des choses.

Alors, bien sûr, nous avons 2'000 dossiers en suspens actuellement. La mission du service pendant ces années-là, et vous le savez très bien, ceci a été répété à la commission des mesures structurelles et dit lors du traitement par les commissions permanentes, la priorité donnée au service, c'est:

1. de proposer la modification constitutionnelle et
2. de proposer la modification de la loi. On l'a traitée en deuxième lecture maintenant, dans un temps record, avec l'approbation de la population valaisanne et, maintenant, avec l'approbation du Grand Conseil.

Donc, maintenant, on pourra, enfin, traiter ces dossiers et, en plus, réorganiser non seulement la procédure, mais les moyens à mettre à disposition étant donné que vous avez pu constater vous-mêmes dans le traitement de cette loi que notamment l'examen des conditions d'intégration sera dorénavant de la compétence communale. Cela va décharger le service. Mais, on ne peut pas, aujourd'hui, faire le reproche à M<sup>me</sup> Gianadda d'avoir elle-même examiné, cas par cas, les conditions d'intégration avant de proposer à la commission parlementaire, qui l'a pratiquement toujours acceptée grâce à l'excellent travail qui a précédé, la naturalisation des cas qui ont été présentés.

Dorénavant la procédure change; dorénavant les moyens à mettre à disposition changent aussi. La compétence des différents organes (commune et canton) va changer.

Alors, effectivement, on accepte ces 2'000 dossiers de retard, malgré nous, mais on dit ici que la volonté a toujours été la même: la volonté de traiter ces dossiers avec la plus grande sérénité possible.

Voilà, en conclusion, ce que je voulais dire et dire aussi que bien sûr toutes les recommandations qui sont dans votre rapport, Monsieur le président de la commission, toutes ces recommandations, je les accepte. Vous savez pourquoi? Parce que ce sont les mêmes que j'ai eu à peu près il y a six mois sur mon bureau de la part du service lui-même. Alors, forcément, le service anticipe également et voit arriver maintenant la mise en application de la nouvelle loi et il faudra bien maintenant trouver des solutions.

Voilà l'appréciation du chef du département. Mea culpa, si vous le voulez bien, avec des conditions légales qui ne permettraient pas de naturaliser les 643 dossiers qui nous arrivent maintenant par année étant donné que les bourgeoisies elles-mêmes n'acceptent plus, à quelques exceptions près (la bourgeoisie de Monthey, je crois, a accepté quelques dossiers et il y a d'autres bourgeoisies), mais ces cas-là ont été traités par le service. Maintenant, la priorité est faite au traitement de ces cas.

Durant l'année 2008, je vous donne rendez-vous au 31.12 pour voir la manière dont non seulement le service travaille, mais nos communes aussi avec l'excellente loi que vous avez concoctée tout à l'heure.

Quant aux attaques politiques, eh bien!, je laisse la responsabilité au député Alexis Turin et je sais que non seulement dans son groupe, mais surtout dans la base du parti radical, la politique appliquée par M<sup>me</sup> Gianadda avec son excellent travail est largement reconnue. Je remercie la base du parti radical et tous vos collègues qui, eux aussi, reconnaissent le travail de M<sup>me</sup> Gianadda qui nous a permis d'avoir, dans notre canton, une situation qui peut-être peut paraître à certains égards un peu rigoureuse, mais qui nous a au moins épargné tous les grands scandales et les situations inacceptables, même humainement parlant, que l'on a pu connaître ailleurs.

Merci donc pour votre rapport, Monsieur le président de la commission, et soyez garanti de l'assurance de bien vouloir faire mieux dès que la nouvelle loi sera en vigueur.

Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

J'ai une demande de parole du député Alexis Turin. Je pense que c'est pour une rectification matérielle.

*M. le député Alexis Turin (GRL):*

J'ai enfin compris comment fonctionne le Service des étrangers. C'est, en fait, mon collègue Jean-Luc Addor qui m'a soufflé comment faire avancer les dossiers: il faut téléphoner au service, bien argumenter, défendre son dossier, et puis comme cela ce dossier passe avant les autres.

J'ai un peu de peine à comprendre cette façon de faire.

En fait, c'est l'arbitraire. Il n'y a pas d'autre terme que celui-là. Cela veut dire que si vous téléphonez, si vous connaissez personnellement M<sup>me</sup> Gianadda, si vous connaissez d'autres le dossier va avancer. Bravo, c'est comme cela que l'on conçoit la naturalisation en Valais.

C'est pour cela que j'ai voté contre la loi avant parce qu'être Suisse, ce n'est pas lié à l'arbitraire, c'est parce que l'on est fier et que l'on accorde avec joie une naturalisation à quelqu'un qui remplit les critères, et non pas parce que c'est un petit copain d'un petit copain.

Merci.

*Le président:*

Je ne sais pas si cela mérite encore une explication..., je donne la parole à M. le chef du département.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Je crois que le député Alexis Turin doit supporter lui-même la responsabilité de ses dires.

Je viens de dire que tous les cas qui remplissaient les conditions légales et auxquels les bourgeoisies aujourd'hui ont donné leur accord, ont été traités. Il n'a pas été question de téléphones, de petits copains ou de quoi que ce soit.

Maintenant, si vous avez vous-même des relations parmi les personnes qui ont demandé et puis que les bourgeoisies, pour l'instant, refusent de donner, je suis désolé, c'est le même traitement pour tout le monde. Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous sommes arrivés au terme de l'examen de ce rapport.

Je rappelle que le Grand Conseil est appelé à prendre connaissance, à prendre acte de ce rapport, mais n'a pas à décider, n'a pas à voter.

Ce point est ainsi traité.

**Lecture**

**4. PROJET DE DECISION  
concernant l'assainissement de la commune bourgeoisiale de Loèche-les-Bains**

**Lesung**

**BESCHLUSSENTWURF  
zur Sanierung der Burgergemeinde Leukerbad**

*Base de travail:*

**NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION DES FINANCES**

*Commission des finances / Finanzkommission*

*Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard*

*Le président:*

Il y a deux rapporteurs qui, en l'occurrence, n'auront pas à se disputer le siège du rapporteur puisqu'il n'y a pas d'amendements déposés. Il n'est donc pas nécessaire que nous entrions dans une discussion de détail sur ce texte.

Je voudrais saluer à la tribune la présence des membres actuels du conseil bourgeoisial de Loèche-les-Bains emmenés par leur président, M. Franz-Josef Julier.

Je leur souhaite la bienvenue.

Comme ils sont tous en fonction depuis peu d'années, cela veut dire qu'ils n'ont strictement rien à voir avec tout ce qui a pu se passer auparavant.

Je crois que nous pouvons sans autre les saluer par des applaudissements.

*Titre et considérant, adoptés.*

*Articles 1 à 3, adoptés.*

**La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.**

**Débat final:**

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Marie-Anne Levrard (PDCC):*

Le groupe DC du Centre constate avec satisfaction que le projet de décision concernant l'assainissement de la commune bourgeoisiale de Loèche-les-Bains n'a subi aucune modification.

Nous ne désirons pas refaire ici le débat d'entrée en matière, durant lequel nos préoccupations ont été largement explicitées.

Nous tenons juste à rappeler que le groupe DC du Centre souhaite que cette décision reste exceptionnelle et unique.

Le groupe DC du Centre accepte ce projet de décision. Merci de votre attention.

**La discussion est close.**

*M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:*

L'essentiel a été dit.

Tous les groupes semblent accepter la décision du Conseil d'Etat ainsi que la proposition de la commission des finances de désigner l'Inspection cantonale des finances comme organe de surveillance de la bourgeoisie de Loèche-les-Bains.

Tournons ainsi la triste page financière de Loèche-les-Bains et, comme l'a dit M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier lors de l'entrée en matière, inscrivons enfin le mot "fin" à cette mauvaise série B en donnant les moyens à cette station touristique, fleuron des thermes en Suisse et en Europe, de se concentrer sur sa vocation principale.

Ainsi, après la commune municipale, la commission des finances invite donc le Parlement à soutenir la commune bourgeoisiale de Loèche-les-Bains par ce cautionnement de l'Etat de 17'633'718 francs sur 30 ans, en incluant la désignation de l'Inspection cantonale des finances comme organe de révision.



J'insiste une dernière fois sur le caractère extraordinaire et unique de cette mesure en faveur d'une entité non liée juridiquement au canton, car elle demeure, en fait, la seule issue favorable qui permette d'éviter que Loèche-les-Bains ne devienne "Loèche-les-bouillons".

Je ne saurais conclure mon intervention sans remercier M. Albert Bass pour l'important travail de négociations qu'il a entrepris dans ce dossier, M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier pour son intervention décisive et ses contacts privilégiés avec l'UBS, créancier gagiste, MM. les chefs de service et de section Bonvin, Melly et Ritz, les membres de la commission des finances et son secrétaire M. Roten ainsi que le Service parlementaire pour son appui logistique. Merci de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

J'espère que le Parlement va appuyer à l'unanimité ce projet de décision qui, je l'espère aussi, mettra un point final à cette affaire dite de Loèche-les-Bains, en espérant bien sûr, mais avec certainement beaucoup d'espoir, que l'Etat n'aura jamais à passer à l'exécution de ce cautionnement étant donné, et c'est ce que nous souhaitons tous à cette station, qu'elle fonctionne très bien à l'avenir et qu'elle puisse faire face à ses engagements.

Merci beaucoup de votre soutien.

**Ainsi adopté par 93 oui, 0 non et 9 abstentions, dans la nouvelle mouture présentée par la commission des finances, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 12 septembre 2007.**

*Le président:*

Vous avez ainsi très largement approuvé ce projet de décision.

Je voudrais encore donner la parole à une personne qui l'a demandée, M. le député (suppl.) Jean-Roland Roten qui, sauf erreur, est président de la commune de Loèche-les-Bains.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Jean-Roland Roten (CVPO):*

Es ist eine lange Zeit vergangen seitdem es in Leukerbad gekriselt hat und eine Riesenkrise ausgebrochen ist.

Ich denke, jeder von Ihnen kann sich vorstellen, dass es nichts schlimmeres gibt als zuzuschauen wie ein Unwetter, eine Katastrophe sein Haus, seinen Keller mit Wasser füllt und Sie nichts tun können. Einfach zuschauen.

Mit Ihrer Entscheid heute haben Sie nicht nur ein Dossier geschlossen, sondern Sie haben einer Bevölkerung – der Bevölkerung von Leukerbad – die Möglichkeit gegeben, endlich wieder ihre Belange und ihre Werte selber zu regeln und ihre Zukunft selber in die Hand zu nehmen. Dafür darf ich Ihnen im Namen des Bürgerpräsidenten, Franz-Josef Julier, und seiner Burgerräte sowie im Namen der gesamten Bevölkerung von Leukerbad ein herzliches "Vergelts Gott" überbringen. Danke schön.

*Le président:*

Merci, Monsieur le président de la commune de Loèche-les-Bains.

Je pense pouvoir vous dire, au nom du Parlement, à vous ainsi qu'au président de la bourgeoisie et à tous les élus de la commune et de la bourgeoisie de Loèche-les-Bains, que nos vœux de succès vous accompagnent dans cette entreprise qui est vraiment difficile, mais qui, je l'espère, sera couronnée de succès.

Voilà, nous arrivons à la fin de nos débats.

Je voudrais encore faire une communication à la commission RPT, que préside le député Nicolas Voide: réunion ici même dans les minutes qui suivent.

Pour le reste, je donne rendez-vous à l'ensemble du Grand Conseil demain matin à 9 heures.

Merci de votre attention et merci de votre excellent travail.

**La séance est levée à 15 h 45.**

# Séance du jeudi 13 septembre 2007

*Présidence:* M. le député Georges Mariétan.

*Ouverture de la séance:* 9 heures.

## *Ordre du jour:*

### **Deuxième lecture**

1. Décret concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)

### **Zweite Lesung**

Dekret über die Änderung von Erlassen im Rahmen der Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (NFA)

### **Traitements / Behandlungen: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) / Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

2. Postulat du député Erno **GRAND** (CVPO) et cosignataires concernant les parcs naturels en Valais (13.12.2006) (5.058)  
Postulat von Grossrat Erno **GRAND** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Naturpärke Wallis (13.12.2006) (5.058)
3. Postulat des députés Markus **TRUFFER** (CVPO) et Jakob **WALTER** (suppl.) (CVPO), de la députée Liliane **BRIGGER** (CSPO) et cosignataires concernant la suite de la réfection de la route St. Niklaus - Grächen (14.12.2006) (5.059)  
Postulat der Grossräte Markus **TRUFFER** (CVPO) und Jakob **WALTER** (Suppl.) (CVPO), Grossrätin Liliane **BRIGGER** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Weiterausbau der Strasse St. Niklaus - Grächen (14.12.2006) (5.059)
4. Postulat des députés (suppl.) Joachim **RAUSIS** et Jean-Yves **GABBUD** concernant: pour une administration éclairée (14.12.2006) (5.060)  
Postulat der Grossräte (Suppl.) Joachim **RAUSIS** und Jean-Yves **GABBUD** betreffend: für eine erleuchtete Verwaltung (14.12.2006) (5.060)
5. Postulat du député Edmond **PERRUCHOUD** et cosignataires concernant les corrections routières Chalais - Briey - Vercorin RC 43 (15.12.2006) (5.061)  
Postulat von Grossrat Edmond **PERRUCHOUD** und Mitunterzeichnenden betreffend Strassenkorrekturen Chalais - Briey - Vercorin KS 43 (15.12.2006) (5.061)

**Développements / Entwicklungen: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) / Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

6. Postulat des députés Gaël **BOURGEOIS** (suppl.) (PS/AdG), Florian **CHAPPOT** (suppl.) (PS/AdG) et cosignataires concernant: pour une offre appropriée aux Valaisans en matière de transport ferroviaire (07.02.2007) (5.063)  
Postulat der Grossräte Gaël **BOURGEOIS** (Suppl.) (PS/AdG), Florian **CHAPPOT** (Suppl.) (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend: für ein bedarfsgerechtes Zugsangebot im Wallis (07.02.2007) (5.063)
7. Motion de la députée Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) et cosignataires concernant un assouplissement de la procédure d'autorisation de construire pour les bars des neiges, les tipis ou les petits remonte-pente (13.03.2007) (5.064) (*en collaboration avec le DET*)  
Motion von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Lockerung des Baubewilligungsverfahrens für Schneebars, Tipis oder Kleinskilifte (13.03.2007) (5.064) (*in Zusammenarbeit mit dem DVR*)
8. Interpellation du député Claude-Alain **SCHMIDHALTER** concernant les transports de matières dangereuses via le col du Simplon (09.05.2007) (5.069)  
Interpellation von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER** betreffend Gefahrentransporte über den Simplonpass (09.05.2007) (5.069)

**Traitement / Behandlung: Présidence / Präsidium**

9. Postulat du député Marcel **MANGISCH** (CVPO) concernant: l'unité cantonale - quo vadis? (15.12.2006) (6.017)  
Postulat von Grossrat Marcel **MANGISCH** (CVPO) betreffend kantonale Einheit - quo vadis? (15.12.2006) (6.017)

**Traitements / Behandlungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

10. Postulat de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, par son président Pascal **MOULIN**, concernant le subventionnement pour l'acquisition de terrains à construire destinés aux EMS (12.12.2006) (2.073) (*en collaboration avec le DTEE*)  
Postulat der Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration, durch den Präsidenten Pascal **MOULIN**, betreffend Subventionierung des Grundstückserwerbs für den Bau von APH (12.12.2006) (2.073) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)

11. Postulat des députés Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, Graziella **WALKER SALZMANN**, Patricia **CASAYS**, Véronique **MARET** (suppl.), Marie-Anne **LEVRAND** (suppl.), Rita **MARTY-FONTANNAZ** (suppl.), Virginie **CRETTENAND** (suppl.), Lucia **NÄFEN** (suppl.), Emmanuelle **MAYE-FAVRE** (suppl.), Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, Françoise **DESCOMBES** (suppl.), Christian **FAVRE**, Jean-Luc **ADDOR** et Alexandre **CAILLET** concernant: lutter contre la violence domestique avec des professionnels (13.12.2006) (2.076)  
Postulat der Grossrätinnen Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, Graziella **WALKER SALZMANN**, Patricia **CASAYS**, Véronique **MARET** (Suppl.), Marie-Anne **LEVRAND** (Suppl.), Rita **MARTY-FONTANNAZ** (Suppl.), Virginie **CRETTENAND** (Suppl.), Lucia **NÄFEN** (Suppl.), Emmanuelle **MAYE-FAVRE** (Suppl.), Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und Françoise **DESCOMBES** (Suppl.) sowie der Grossräte Christian **FAVRE**, Jean-Luc **ADDOR** und Alexandre **CAILLET** betreffend professionelle Bekämpfung der häuslichen Gewalt (13.12.2006) (2.076)
12. Postulat des députés Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, Graziella **WALKER SALZMANN**, Patricia **CASAYS**, Véronique **MARET** (suppl.), Marie-Anne **LEVRAND** (suppl.), Rita **MARTY-FONTANNAZ** (suppl.), Virginie **CRETTENAND** (suppl.), Lucia **NÄFEN** (suppl.), Emmanuelle **MAYE-FAVRE** (suppl.), Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, Françoise **DESCOMBES** (suppl.), Jean-Luc **ADDOR** et Alexandre **CAILLET** concernant: luttons contre la violence domestique (13.12.2006) (2.077) (*en collaboration avec le DFIS*)  
Postulat der Grossrätinnen Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, Graziella **WALKER SALZMANN**, Patricia **CASAYS**, Véronique **MARET** (Suppl.), Marie-Anne **LEVRAND** (Suppl.), Rita **MARTY-FONTANNAZ** (Suppl.), Virginie **CRETTENAND** (Suppl.), Lucia **NÄFEN** (Suppl.), Emmanuelle **MAYE-FAVRE** (Suppl.), Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und Françoise **DESCOMBES** (Suppl.) sowie der Grossräte Jean-Luc **ADDOR** und Alexandre **CAILLET** betreffend: Stopp der häuslichen Gewalt (13.12.2006) (2.077) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)
13. Postulat des députés André **VERNAY**, président de la commission de la sécurité publique, Pascal **MOULIN**, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, et Thomas **BRUNNER**, président de la commission de justice, concernant: pour la mise sur pied d'un service médical dans les prisons digne de ce nom (14.12.2006) (2.078) (*en collaboration avec le DFIS*)  
Postulat der Grossräte André **VERNAY**, Präsident der Kommission für öffentliche Sicherheit, Pascal **MOULIN**, Präsident der Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration, und Thomas **BRUNNER**, Präsident der Justizkommission, betreffend Schaffung eines medizinischen Dienstes in den Gefängnissen, der diesen Namen auch verdient (14.12.2006) (2.078) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)

**Développements / Entwicklungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

14. Motion du groupe GRL, par le député Narcisse **CRETTENAND**, concernant la société à 2'000 Watts pour le Valais (06.02.2007) (2.083)  
Motion der GRL-Fraktion, durch Grossrat Narcisse **CRETTENAND**, betreffend die 2'000-Watt-Gesellschaft für das Wallis (06.02.2007) (2.083)
15. Interpellation de la députée Véronique **BARRAS-MARTINET** (PS/AdG) et cosignataires concernant l'octroi des subventions pour les primes caisses maladie (LAMal): les gagnants et les perdants de 2007 et conséquences sociales? (06.02.2007) (2.084)  
Interpellation von Grossrätin Véronique **BARRAS-MARTINET** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Gewährung von Subventionen für die Krankenkassenprämien (KVG): Gewinner und Verlierer im Jahre 2007 und die sozialen Folgen?(06.02.2007) (2.084)
16. Postulat du député (suppl.) Serge **CORNUZ** et cosignataires concernant le conseil d'administration du RSV (07.02.2007) (2.085) (*motion transformée en postulat*)  
Postulat von Grossrat (Suppl.) Serge **CORNUZ** und Mitunterzeichnenden betreffend Verwaltungsrat des GNW (07.02.2007) (2.085) (*Motion in ein Postulat umgewandelt*)
17. Motion de la commission de 2<sup>e</sup> lecture pour la loi sur l'aménagement des cours d'eau, par son président Joël **GAILLARD** et son rapporteur Laura **KRONIG**, concernant la modification de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques (05.04.2007) (2.095) (*en collaboration avec le DTEE et le DFIS*)  
Motion der Kommission für die 2. Lesung des Gesetzes über den Wasserbau, durch den Präsidenten Joël **GAILLARD** und die Berichterstatterin Laura **KRONIG**, betreffend Änderung des Gesetzes über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte (05.04.2007) (2.095) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU und dem DFIS*)

**Traitement / Behandlung: Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)**

18. Motion du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant la collaboration intercantonale - participation du Parlement (12.12.2006) (4.064 anc. 1.126)  
Motion der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend interkantonale Zusammenarbeit - Mitwirkung des Parlaments (12.12.2006) (4.064 ehem. 1.126)

**Développements / Entwicklungen: Département de l'économie et du territoire (DET) / Department für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)**

19. Postulat des députés (suppl.) Pascal **NICOLO** (PS/AdG) et Francine **ZUFFEREY MOLINA** (PS/AdG) concernant la modification des critères d'adjudication au sens de l'ordonnance sur les marchés publics du 11 juin 2003 (06.02.2007) (4.066)  
Postulat von Grossrat (Suppl.) Pascal **NICOLO** (PS/AdG) und Grossrätin (Suppl.) Francine **ZUFFEREY MOLINA** (PS/AdG) betreffend Änderung der Vergabekriterien im Sinne der Verordnung über das öffentliche Beschaffungswesen vom 11. Juni 2003 (06.02.2007) (4.066)
20. Postulat du groupe GRL, par le député Enrique **CABALLERO**, concernant l'augmentation de places d'apprentissage = diminution de la violence et de l'incivilité chez les jeunes (06.02.2007) (4.067)  
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat Enrique **CABALLERO**, betreffend: mehr Lehrstellen = weniger Gewalt und asoziales Verhalten unter den Jugendlichen (06.02.2007) (4.067)
21. Interpellation de la députée Brigitte **DISERENS** (GRL) et cosignataires concernant la promotion de l'éthanol en Valais (06.02.2007) (4.068) (*en collaboration avec le DSSE*)  
Interpellation von Grossrätin Brigitte **DISERENS** (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend Ethanolförderung im Wallis (06.02.2007) (4.068) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)
22. Interpellation du député (suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG) et cosignataires concernant l'état des lieux de l'économie sociale et solidaire pratiquée en Valais (07.02.2007) (4.069)  
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend soziale und solidarische Wirtschaft im Wallis (07.02.2007) (4.069)
23. Interpellation du groupe GRL, par le député Frédéric **MIVELAZ**, concernant: qu'en est-il de la licence B du casino de Zermatt? (03.04.2007) (4.075)  
Interpellation der GRL-Fraktion, durch Grossrat Frédéric **MIVELAZ**, betreffend: Wie steht es um die B-Lizenz des Kasinos von Zermatt? (03.04.2007) (4.075)
24. Postulat du groupe GRL, par le député Jacques-Roland **COUDRAY**, concernant une promotion économique forte (03.04.2007) (4.076)  
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jacques-Roland **COUDRAY**, betreffend: für eine starke Wirtschaftsförderung (03.04.2007) (4.076)
25. **Heure des questions / Fragestunde**

## Urgences / Dringlichkeiten

26. Interpellation urgente du groupe UDC/SVP, par le député Franz **RUPPEN**, concernant: quel avenir pour la route cantonale dans le Bois de Finges? (11.09.2007) (5.073), *réponse commune avec la question 8 de l'Heure des questions*  
Dringliche Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Franz **RUPPEN**, betreffend: Wie weiter mit der Kantonsstrasse im Pfywald? (11.09.2007) (5.073), *gemeinsame Antwort mit Frage 8 der Fragestunde*
27. Interpellation urgente des députés Claude-Alain **SCHMIDHALTER** (CVPO), Hans **SCHWESTERMANN** (CSPO) et cosignataire concernant la démolition du Munderbrücke entre Brigerbad et Gamsen (11.09.2007) (5.074)  
Dringliche Interpellation der Grossräte Claude-Alain **SCHMIDHALTER** (CVPO), Hans **SCHWESTERMANN** (CSPO) und Mitunterzeichner betreffend Abbruch Munderbrücke zwischen Brigerbad und Gamsen (11.09.2007) (5.074)
28. Election d'un membre de la commission de gestion  
Wahl eines Mitglieds der Geschäftsprüfungskommission

*Le président:*

Je suis heureux de vous saluer, de vous adresser la bienvenue pour cette troisième journée de session de septembre.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je vous invite à vous lever pour procéder à l'assermentation d'un nouveau député, en l'occurrence de M. **Jean-Henri Dumont** qui remplace M. Bernard Fauchère, démissionnaire.

Je donne la parole à notre premier vice-président, le député Paul-André Roux, pour la lecture du serment et de la promesse solennelle.

*(Cf. article 66 du règlement du Grand Conseil.)*

Monsieur le député, je vous félicite pour cette nomination.

Je vous souhaite la bienvenue au sein du Grand Conseil et surtout beaucoup de plaisir dans cette activité parlementaire que vous connaissez bien puisque vous avez déjà siégé dans cette enceinte durant la période 1997-2001.



**Deuxième lecture**

**1. DECRET**

**concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)**

**Zweite Lesung**

**DEKRET**

**über die Änderung von Erlassen im Rahmen der Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (NFA)**

*Président: Nicolas Voide / Berichterstatterin: Graziella Walker Salzmann*

**I**

**Loi sur la mensuration officielle et l'information géographique du 16 mars 2006**

*Article 3 alinéa 2 lettre f, article 4 lettre a, article 5 alinéa 1 lettre a et article 46 alinéa 2, adoptés.*

**II**

**Loi sur l'enseignement spécialisé du 25 juin 1986**

*Article 27 lettre a, article 28 et article 39bis, adoptés.*

**III**

**Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites du 13 novembre 1998**

*Article 23 alinéas 3, 4 et 5, et article 24 alinéas 1, 2 et 4, adoptés.*

**IV**

**Loi d'application de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire du 11 février 1998**

*Article 5bis, adopté.*

## V

### **Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton du 24 juin 1980**

*Article 16, article 16bis, article 29, article 30 et article 30bis, adoptés.*

## VI

### **Loi sur les subventions du 13 novembre 1995**

*Article 15, article 16bis, article 20, article 21 et article 22 (alinéa 1 abrogé), adoptés.*

## VII

### **Loi cantonale sur les routes du 3 septembre 1965**

*Article 16, article 17 alinéa 2, article 80 alinéas 1 et 2, article 87 alinéa 1, article 111, article 112 alinéa 1 et article 200 alinéa 2, adoptés.*

## VIII

### **Loi sur les transports publics du 28 septembre 1998**

*Article 11 alinéa 1 et annexe 1, adoptés.*

## IX

### **Loi sur la santé du 9 février 1996**

*Article 114 et article 126 alinéa 1, adoptés.*

## X

### **Loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants du 12 novembre 1998**

*Article 15, abrogé.*

*Article 16 alinéa 3, adopté.*

## XI

### **Loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité du 9 novembre 1993**

*Section 3, abrogée.*

## XII

### **Loi d'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI du 29 septembre 1998**

*Article premier (alinéa 2 abrogé), article 2, article 3 alinéas 1 et 2, article 4 alinéa 1, article 5, article 6, article 7, article 8, article 9, article 10 (alinéa 3 abrogé), article 13 alinéa 3, article 17 alinéa 1, article 18, article 20 et article 21 alinéa 2, adoptés.*

## XIII

### **Loi sur l'intégration et l'aide sociale du 29 mars 1996**

*Article 35, adopté.*

## XIV

### **Loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle du 8 avril 2004**

*Article 2 (lettres c et d abrogées) lettre g, article 3 et article 4 (lettre c abrogée), adoptés.*

## XV

### **Loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000**

*Article 48 alinéas 1 et 2, article 52 et article 61 alinéas 2 et 3, adoptés.*

## XVI

### **Loi sur l'intégration des personnes handicapées du 31 janvier 1991**

*Article 25 (lettre e abrogée), article 26 alinéa 1 (lettre c abrogée et alinéa 2 abrogé) et article 28, adoptés.*

### **Article 32 alinéas 3 et 4**

*Vorschläge der CSPO-Fraktion durch Grossrat Daniel Troger:*

*Vorschläge der CVPO-Fraktion durch Grossrat Felix Ruppen (nicht entwickelt):*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

**Discussion à l'article 32 alinéas 3 et 4:**

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO), Berichterstatterin:*

Artikel 32, Absätze 3 und 4

Zu diesem Artikel gibt es einen gleich lautenden Abänderungsantrag der Gruppen CSPO und CVPO und zwar in dem Sinne, dass der Prozentsatz von 80 auf 96 Prozent geändert wird.

Die Kommission hat diese Frage anlässlich ihrer gestrigen Sitzung noch einmal behandelt und zwar lehnt sie diesen Abänderungsantrag mit 8 zu 4 Stimmen ab.

*Hr. Grossrat Daniel Troger (CSPO):*

Wir haben gestern in der Detailberatung der ersten Lesung verlangt, dass unser Antrag durch die Kommission in zweiter Lesung nochmals geprüft werden soll.

Die Finanzierung des von den sozialen Institutionen im Leistungsvertrag vereinbarte Defizits erfolgte bis anhin immer oder zumeist mit Hilfe der Loterie Romand, einigen Fonds, Spenden und Zuwendungen. Diese sozialen Institutionen sind also von der Benevol privater Institutionen abhängig.

Nach der Interpretation der neuen Regelung übernimmt der Kanton 80 Prozent des Defizits und die sozialen Institutionen 20 Prozent, wenn kein Leistungsvertrag vorliegt.

Da trotz vorliegender Liste immer noch nicht klar ist, welche soziale Institution einen Leistungsvertrag besitzt, heisst das, dass sie vielfach das Defizit nicht mehr übernehmen können. Hinzu kommt, dass die Institutionen eine vom Kanton und Bund übertragene Aufgabe ausüben und dabei die Handlungsfähigkeit dieser Institutionen vielfach durch den Kanton auch eingeschränkt wird.

Daher verlangen wir die Abänderung wie sie vorliegt und zwar so lange bis aufgrund der geänderten Finanzströme eine langfristige Lösung für die Frage der Betriebsdefizite auf dem Tisch liegt.

**La discussion est close.**

*M. le député Nicolas Voide (PDCB), président de la commission:*

J'aimerais dire simplement que la commission a partagé les soucis à l'origine de cette proposition et qu'elle refuse de laisser penser à quiconque qu'il y a une divergence de vues sur ce point-là.

J'aimerais rappeler une nouvelle fois, je pense que c'est nécessaire, que pour aucune de nos institutions, en tout cas de celles dont on parle ici, la situation 2008 sera moins bonne que la situation 2007. C'est quand même là le plus important quelle que soit l'option que vous prendrez tout à l'heure au moment du vote.

Je rappelle ici que l'on parle uniquement des institutions s'occupant d'intégration des personnes handicapées au sens de la loi touchée, c'est-à-dire des institutions s'occupant des adultes. Vous savez aussi que celles qui s'occupent notamment des mineurs sont touchées par d'autres dispositions légales. Je crois que cela méritait aussi d'être rappelé.

Je rappelle enfin les listes qui vous ont été distribuées hier, liste des institutions concernées par l'article 73 de la LAI et liste de celles concernées par l'article 74 de cette même LAI. Vous savez maintenant que seules celles concernées par l'article 73 de la LAI sont touchées par la RPT; c'est seulement pour celles-là que la situation changera au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et ce sont celles-là qui ont déjà toutes adopté leur budget en collaboration avec l'Etat pour que, dans le cadre du mandat de prestations ne soit retenue aucune limite fixe à la prise en charge du déficit. C'est bien pour chaque institution et dans le cadre du mandat que sera étudiée la possibilité de l'institution de se financer elle-même, le solde étant pris en charge par l'Etat. Pour ces institutions de l'article 73 de la LAI, situation meilleure en 2008 que celle qui a été jusqu'à ce jour par l'adoption du mandat de prestations. Pour celles, non concernées par la RPT, de l'article 74 de la LAI, il n'y a tout simplement pas de modification au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Il n'y a donc pas de raison non plus pour ces institutions de modifier le texte actuel de l'article 32 de la loi qui prévoit déjà la limite à 80%.

Puisque l'on a encore dit également que l'on voulait, en maintenant cette limitation à 80%, insister sur le caractère incitatif pour les institutions qui ne sont pas sous mandat de prestations de venir à ce système-là, eh bien!, modifier ce taux par rapport à la situation actuelle serait donner un message dans le faux sens.

Voilà pourquoi la commission, dans sa grande majorité (par 8 voix contre 4), a préféré en rester au texte tel qu'il est issu de la première lecture.

Je vous remercie d'en faire de même.

*Le président:*

Ces propositions étant refusées par la commission, nous allons voter.

#### **Alinéas 3 et 4**

**Par 67 voix contre 40 (rect. 48 voix), les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions des groupes CSPO et CVPO.**

Vous maintenez ainsi le texte adopté en première lecture.

*Article 32 alinéas 3 et 4, adoptés.*

*Article 35 alinéa 2, adopté.*

## **XVII**

### **Loi forestière du 1<sup>er</sup> février 1985**

*Article 31, article 32, article 32bis, article 33, article 33bis et article 33ter, adoptés.*

## **XVIII**

### **Dispositions finales**

Adoptées.

## **La discussion sur l'ensemble du décret n'est pas utilisée.**

### **Débat final:**

*M. le député Pascal Rey (PDCC):*

Pragmatique, pour reprendre la terminologie du Conseil d'Etat. Pragmatique ce décret limité au 31 décembre 2010 devra donc se contenter d'assurer la transposition de l'entrée en vigueur des premières mesures découlant de la réforme RPT au 1<sup>er</sup> janvier, soit dans une centaine de jours.

Au terme de ces deux lectures, nous ne ferons pas de procès d'intention au Conseil d'Etat, conscients qu'à l'impossible, nul n'est tenu et que, par conséquent, les modifications proposées se limitent, dans cette première phase, à la transcription des lois fédérales.

Demeurent à l'esprit toutes les inconnues qui découlent des nombreuses ordonnances fédérales d'application encore en consultation.

Nous espérons surtout que le dossier RPT ne serve pas de paravent à d'autres réflexions, celles d'un autre décret qui est déjà en vigueur, à savoir celui des mesures structurelles. Ses objectifs visent également au désenchevêtrement des tâches entre canton et communes. L'identification des flux financiers canton-communes est aujourd'hui établie et a débouché sur le résultat impressionnant de 9'000 flux ou 2'700 pages.

Parmi les modifications apportées par la RPT, notre groupe souscrit à la volonté d'éviter toute dispersion des aides et surtout de ces quelques subventions à caractère plus incitatif, dont les effets pervers ont pu pousser à la consommation forcenée des deniers de la Confédération. Foin d'incitations inopportunes, ces mannes confédérales dont il ne fallait garder aucune miette sous peine de voir leur abondance remise en question l'an suivant, ces mannes ne constitueront plus un fruit défendu. Le Gouvernement ne sera plus tancé lors de la session des comptes parce qu'il n'a usé que de façon trop parcimonieuse des crédits d'investissement aux effets démultipliés par les subventions de la Confédération.

La dotation des fonds de péréquation fera l'objet, chaque quatre ans, d'un arrêté des Chambres fédérales définissant les contributions de base de la Confédération et des cantons à fort potentiel de ressources. De ces contributions découlent les montants versés au titre de la péréquation des ressources et de la compensation des charges. A croire la lettre ouverte d'un ancien conseiller national Jacques Neyrink, parue récemment dans les colonnes d'un hebdomadaire romand, nous devrions bientôt figurer en tête de la liste des cantons à fort potentiel de ressources. En effet, si les intentions qu'il prête au conseiller d'Etat Thomas Burgener sont exactes et se réalisent, et qui visent l'augmentation raisonnable des redevances hydroélectriques, de gagne-petit, nous serions bientôt si puissants que certains sultanats pétrolifères. Mais, je fais confiance à notre ancien grand baillif Albert Bétrisey pour nous citer, si besoin était, la fable de la grenouille qui voulait être un bœuf.

Les bonnes surprises financières des comptes des dernières années ont conforté l'équilibre recherché au prix d'efforts de notre canton en la matière. Ces résultats ont été salués par ce Parlement et par la presse. Il est cependant regrettable que notre canton, bon élève depuis l'introduction du double frein aux dépenses, ait déjà été sanctionné par l'annonce d'une diminution des montants prévus de l'ordre de quelque 38 millions. A l'entrée en matière de mardi, nous avons, dans ce sens, appris de M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier que de

bénéficiaires du fonds de compensation des charges, nous nous trouvons parmi les nouveaux contribuables à hauteur de 4 millions.

En ce qui concerne les propositions de modification du décret, notre groupe est satisfait des clarifications apportées tant par la commission que par le Conseil d'Etat en ce qui concerne le subventionnement du déficit des institutions dans le cadre de la loi sur l'intégration des personnes handicapées. La volonté d'encourager les dernières institutions à conclure un mandat de prestations avec le canton va dans le sens du décret sur les mesures structurelles dont, au passage, il n'a pratiquement jamais été question dans les documents relatifs au présent décret. Le Conseil d'Etat nous a garanti que le budget 2008 tenait compte des modifications entraînées par la RPT. Le président de la commission s'est également engagé à ce que les institutions ne connaissent pas de péjoration financière entre les exercices 2007 et 2008; nous leur accordons notre confiance.

En ce qui concerne la loi sur la santé et en particulier le subventionnement des centres médico-sociaux, nous avons pris bonne note de la volonté du canton de revoir le mode de subventionnement des EMS et des CMS dans le cadre du deuxième volet de la loi sur la santé. Ainsi, la politique mise en place par certains CMS visant à maintenir les personnes âgées à domicile pourra y être précisée et encouragée. C'est dans cet espoir que nous avons retiré notre proposition.

Dans le cadre de la loi sur l'enseignement et de la loi en faveur de la jeunesse, nous avons évoqué la nécessaire collaboration entre le département et les prestataires externes en ce qui concerne les domaines liés à la logopédie et à la psychomotricité notamment. Cette collaboration passe, premièrement, par une consultation préalable des associations professionnelles reconnues, ce que nous avons demandé et obtenu en première lecture à l'article 39. Nous avons bien entendu M. le conseiller d'Etat Claude Roch justifier d'un certain retard en la matière de par l'attente du projet d'accord intercantonal qui est en discussion au niveau de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Cet accord sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée est en voie de finalisation et servira de base de discussion et de travail pour la mise en place de collaborations. Par contrat de prestations, les interventions des spécialistes seront alors déléguées tout ou partie aux mandataires privés, ce qui garantira la prise en charge des besoins en la matière, tout en conservant une certaine maîtrise financière par le canton qui en aura la responsabilité.

En conclusion, le groupe DC du Centre soutient le projet de décret tel qu'issu de ces deux lectures et attend la session de novembre qui verra tous les services astreints à la présentation de leur budget sur ces nouvelles bases. Nous espérons surtout que les modifications de la LGCAF et de la loi sur les subventions permettront d'éviter certains dysfonctionnements administratifs et assureront la mise en place du nouveau système de mandat de prestations ou de contrat cadre, pour utiliser la terminologie de la RPT.

Nous encourageons enfin les services de l'Etat en prise avec ce dossier, et ils le sont presque tous, à poursuivre leurs réflexions tant dans le cadre de la RPT que dans celui des mesures structurelles qu'ils doivent conduire conjointement.

Je ne saurais terminer sans remercier, au nom du groupe DC du Centre, la commission et en particulier son président pour le travail effectué. Des garanties ont été apportées aux diverses institutions de ne pas voir leur survie financière remise en question par le présent décret. Cet apaisement des esprits était nécessaire et il l'a recherché et permis, nous l'espérons, tout au long de ses déclarations. Merci de votre attention.

*M. le député Jérôme Buttet (PDCB):*

Le groupe DC du Bas est heureux de constater, à l'issue de ces débats, que les principes arrêtés par la commission, et que nous avons soutenus, aient été avalisés par l'ensemble de cette Assemblée.

Nous avons déclaré, lors de l'entrée en matière, comprendre les craintes formulées par différentes fondations ou associations concernant les modifications de l'article 32 de la loi sur l'intégration des personnes handicapées. Nous espérons que le débat nourri à ce propos aura été de nature à éteindre ces craintes.

Nous réitérons nos félicitations au comité de pilotage et à l'Administration, auxquels nous ajoutons maintenant la commission, pour la bonne préparation de ce dossier.

Cette bonne préparation est de bon augure pour mener à bien la deuxième phase de cette réforme RPT que nous ne pressentons pas totalement exempte de difficultés.

Nous soutenons bien entendu le projet issu de la deuxième lecture.

Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat Daniel Troger (CSPO):*

Die in diesem Dekret vorgeschlagenen Änderungen der kantonalen Gesetzgebung dienen in erster Linie dazu, die reibungslose Inkraftsetzung der NFA auf den 1. Januar 2008 zu gewährleisten und zwar ohne Lastentransfer auf die Gemeinden oder dann mit entsprechender Finanzierungsquelle. Gegen diese Stossrichtung ist nichts einzuwenden.

Wichtig für dieses Parlament wird aber dann die Budgetdebatte, da im vorliegenden Dekret einzig der gesetzliche Rahmen geschaffen wird. Die eigentliche Arbeit fängt mit der Aufgabenteilung resp. Aufgabeneinflechtung zwischen Kanton und Gemeinden und der Neuordnung des interkommunalen Finanzausgleichs an.

Um diese Aufgaben ausgewogen über den ganzen Kanton verteilt zu lösen, ist es notwendig, dass die soziale, wirtschaftliche und politische Entwicklung gefördert werden kann. Der Reformgedanke des Kantons darf nicht weiter blockiert werden. Mit der NFA sollen zukunftsfähige Strukturen gefördert werden, damit der Kanton Wallis weiterhin wettbewerbsfähig bleibt.

Im Sinne der Ausführungen stimmen wir der Vorlage zu.

*M. le député Gilbert Tornare (GRL):*

Le Gouvernement a maintenant dans ses mains un outil fort au niveau de cette nouvelle répartition de la péréquation et des tâches entre Confédération et canton.

Ce décret va vous permettre d'entamer une deuxième phase qui est, pour nous, des plus importantes dans ce grand chambardement. Nous vous rendons attentifs et nous vous rappelons que vous avez l'obligation de tenir compte d'une certaine protection envers les communes et les citoyens, ce qui signifie aucun transfert de charges ni envers les communes ni envers les citoyens.



Le groupe radical-libéral est satisfait des modifications apportées à ce décret, notamment en rapport avec l'enseignement spécialisé, la loi en faveur de la jeunesse et l'intégration des personnes handicapées.

Nous avons pu retirer nos demandes d'amendement au profit des propositions de la commission, l'intérêt des principaux intéressés étant protégé.

Nous entrons en matière et nous souhaitons bonne chance pour le futur.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

L'entrée en matière est depuis longtemps faite..., nous arrivons vraiment à la conclusion et au vote.

Il y a encore une demande de parole.

*M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):*

Globalement, le travail est fait, le travail est bon.

La marge de manœuvre de ce Parlement était institutionnellement limitée. Il fallait donc œuvrer dans les cautions que le droit fédéral nous impose.

La crainte du groupe UDC/SVP, exprimée lors de l'entrée en matière, est réitérée. L'on risque de procéder dans le futur insidieusement à un déplacement de certaines charges financières du canton vers les communes. Le groupe UDC/SVP y veillera et cela est le souci de notre collègue Gilbert Tornare, comme il s'est déjà exprimé dans ce sens.

L'on craint aussi, très attaché à la liberté individuelle et au libéralisme, que de manière insidieuse à nouveau, l'on tente une forme d'étatisation non avouée, notamment lorsque l'on parle des institutions s'occupant de personnes handicapées. A cet égard, le groupe UDC/SVP, on ne va pas revenir avec le pourcentage de subventionnement, on ne va pas refaire le détail d'un article, le groupe UDC/SVP, disais-je, a de la peine à voir où l'on trouve concrétisation du préambule de la Constitution fédérale qui rappelle que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres. Cela est un point qui a été évacué dans les circonstances que vous savez. On n'y reviendra pas. Mais, finalement, il faut constater que le travail a été globalement bien fait. Il faut l'accepter.

Raison pour laquelle le groupe UDC/SVP accepte le travail ressortant de la deuxième lecture. Merci de votre attention.

**La discussion est close.**

*M. le député Nicolas Voide (PDCB), président de la commission:*

Merci, tout d'abord, à l'ensemble des groupes d'avoir su, à l'heure du vote final, retrouver une certaine unité. C'était d'autant plus facile de le faire qu'il n'y avait pas de réelles divergences. Je ne reviens pas sur le fond des questions.

Pour dire aussi, et je l'ai entendu de la part de deux représentants des groupes qui se sont exprimés, que nous sommes effectivement à la fin d'une première étape, mais, si nous sommes à la fin d'une première étape, c'est aussi que nous sommes au début de la deuxième étape. Or, vous le savez, il est, dans certains milieux, d'usage, pour pouvoir réussir deux étapes de suite, de se doper, eh bien!, évidemment dans le cadre de la réforme des institutions dans ce canton, cette réforme sera dopée uniquement par le travail commun du Gouvernement et du Parlement, travail qui commence dès aujourd'hui, comme l'a dit M. le conseiller d'Etat à l'heure de l'entrée en matière. Merci donc de vous mettre aussi, toutes et tous, immédiatement à ce travail de la deuxième étape qui sera beaucoup plus profond et puis beaucoup plus sensible aussi, comme on a déjà eu l'occasion de l'entendre.

Il est l'heure maintenant, puisque le résultat du vote ne fait pratiquement plus aucun doute, des remerciements, qui sont dits d'usage, mais, en l'occurrence, je crois que c'est des remerciements beaucoup plus que ceux d'usage qu'il convient de faire. Tout d'abord en direction du Conseil d'Etat et en particulier de M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier pour l'excellence du travail accompli tant au sein du comité de pilotage qu'au sein du Gouvernement et qu'aussi pour les éclairages qui ont été donnés dans la commission. Je crois que la maîtrise a été donnée de manière parfaite. Merci aussi à l'ensemble des membres du comité de pilotage. Ils m'excuseront de ne pas les citer nommément puisqu'il s'agit ni plus ni moins que des répondants de l'ensemble des départements et des services de ce canton. Vous avez vu que nous avons centralisé nos discussions sur l'un ou l'autre sujet, mais vous avez tous saisi l'ensemble de la matière qui était concernée par le décret que vous vous apprêtez à adopter. Merci donc à l'ensemble des départements et à l'ensemble de l'Administration. Merci enfin et évidemment à l'ensemble de mes collègues de la commission et tout particulièrement à celle qui a déjà quitté son pupitre, M<sup>me</sup> la vice-présidente et rapporteur Graziella Walker Salzmann, pour la perfection du travail accompli.

Merci à tous et surtout merci de votre vote.

*Le président:*

Les choses étant suffisamment claires, nous allons voter.

**Le décret concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est adopté par 125 voix en deuxième lecture.**

C'est un résultat absolument spectaculaire, impressionnant!

Cela permet au chef du département de prendre la parole avec le sourire.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

J'aimerais évidemment vous remercier pour cette spectaculaire unanimité que vous avez donnée, je dirai, en même temps en point de conclusion et à ce nouveau projet puisque, aujourd'hui, se termine un travail de bénédictins, un travail colossal, qui a permis et qui permettra, dans cette première phase, d'introduire dans le droit cantonal et dans nos budgets

dès 2008 les effets de la nouvelle péréquation financière, sans transfert de charges sur les communes comme nous l'avons promis, mais également sans déséquilibrer les relations inter-communes et sans non plus faire des transferts de charges sur des privés ou sur des institutions, Monsieur le député Gilbert Tornare.

C'était un exercice de haut vol; il en a fallu des bonnes volontés et des discussions, notamment à l'intérieur du comité de pilotage, pour parvenir à cette solution qui a fait l'unanimité de votre vote tout à l'heure.

Mais, en même temps, c'est vrai, c'est avant tout un point de départ pour de nombreuses autres réformes, dont certaines ne sont encore même pas soupçonnées aujourd'hui et qui vont porter notamment sur la nouvelle répartition et le désenchevêtrement des tâches canton-communes qu'il faudra, dès demain, résoudre. Et en même temps, des réformes non seulement dans les relations canton-communes, mais surtout dans la mentalité et l'approche des instruments de financement. Le subventionnement par objet automatique a sa mort programmée à court et moyen termes. Le subventionnement par forfait, par contrat de prestations, par convention programme a un bel avenir devant lui. C'est un instrument financier beaucoup plus difficile à mettre au point. C'est un instrument financier qui demande beaucoup de négociations. Mais, en même temps, c'est un instrument financier qui responsabilise ceux qui donnent et ceux qui reçoivent dans l'accomplissement de leurs diverses missions.

Vous vous êtes aperçus que je ne me suis pas exprimé avant le vote final parce que j'aimerais dédier cette belle unanimité à deux personnes: la première, c'est Pierre Bonvin, ancien chef de l'Administration cantonale des finances, qui était le grand coordinateur de ce projet et qui a donné énormément d'énergie dans l'accomplissement et le bon déroulement de la mise sur pied de la RPT dans le canton et la seconde personne à qui je dédie ce beau vote, c'est le président de votre commission, le député Nicolas Voide, qui a participé dès le départ au comité de pilotage avec une grande assiduité et qui nous a été d'un très grand secours tout au long de l'élaboration non seulement du travail de la commission, mais déjà depuis de nombreux mois à l'intérieur du comité de pilotage.

Alors, je vous remercie beaucoup pour cette belle unanimité.

Et j'aimerais rassurer le député Alexis Turin, je ne la mets pas au bénéfice de mon bilan gouvernemental parce que, vous le savez, il est beaucoup trop tôt pour moi de faire un bilan gouvernemental..., dans deux ans peut-être!

Merci beaucoup pour ce que vous avez fait pour le canton en acceptant ce décret.

**Traitements / Behandlungen:**  
**Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /**  
**Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

**2. POSTULAT**  
**du député Erno Grand (CVPO) et cosignataires concernant les parcs**  
**naturels en Valais (13.12.2006) (5.058)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrat Erno Grand (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend**  
**Naturpärke Wallis (13.12.2006) (5.058)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

La réponse du Conseil d'Etat est sur nos tables.

Ce postulat est accepté s'agissant de l'élaboration du concept et de l'annonce de candidatures. Les nouvelles tâches liées à la planification et à la création de parcs naturels en Valais sont reconnues, la mise à disposition de moyens financiers et en personnel nécessaire pour atteindre les objectifs relevant de la démarche budgétaire.

Je donne la parole à l'auteur du postulat.

*Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO):*

Ich möchte zum vorhergehenden Postulat noch etwas sagen.

Ich danke für die Antwort. Mit der bin ich auch zufrieden, möchte aber hier doch noch einmal auf diesen wichtigen Punkt hinweisen.

Wir haben in der Dienststelle für Umweltschutz doch zu wenig Ressourcen. In einem steigenden Masse wird der sanfte Tourismus zu einer wichtigen Einnahmenquelle. Dieser wichtige Teil verfügt zurzeit – wie gesagt – über wenig Mittel. Naturwerte und qualitativ hohe Lebensmittel werden immer mehr nachgefragt.

Um die zehn Naturpärke, die der Bund schaffen und mitfinanzieren will, bemühen sich zurzeit über 30 Bewerber in einem harten Wettbewerb.

Das Wallis hat landschaftlich wirklich sehr gute Trümpfe, um ganz vorne dabei zu sein und eventuell zwei oder sogar drei Pärke zu bekommen. Um dieses Ziel aber zu erreichen, müssen die notwendigen Mittel und Ressourcen zur Verfügung gestellt werden. Der Kanton muss die Koordination in die Hand nehmen. Zumal auch laut Artikel 21 des kantonalen Gesetzes über den Natur- und Heimatschutz der Kanton dazu verpflichtet ist.

Die Ausführungsbestimmungen zu den Pärken werden vom Bund in den nächsten Jahren ausgearbeitet. Das Wallis muss bei diesen Arbeiten unbedingt dabei sein um unsere spezifischen Interessen zu vertreten.

Die Sektion Natur und Landschaft der Dienststelle für Wald und Landschaft ist mit nur drei Vollzeitstellen massiv überbelastet. Die Bereiche der Natur und des Heimatschutzes werden seit Jahren mit grossen Mehraufgaben von Bund und Kanton belastet. Die Gefahr ist gross, dass wir – das Wallis – die Naturwerte zur Verfügung stellen, die wirtschaftlich interessanten Seiten dieses Naturschutzes aber anderen überlassen müssen.

Der Staatsrat ist aufgefordert, die nötigen Mittel zur Verfügung zu stellen, damit wir mehr Einfluss nehmen können und ebenso auch den wirtschaftlichen Teil des Naturschutzes miternten können. Danke.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Je considère que la réponse du Conseil d'Etat est suffisamment complète sans qu'il soit nécessaire que le chef du département intervienne à nouveau.

### **3. POSTULAT**

**des députés Markus Truffer (CVPO) et Jakob Walter (suppl.) (CVPO),  
de la députée Liliane Brigger (CSPO) et cosignataires concernant la suite  
de la réfection de la route St. Niklaus - Grächen (14.12.2006) (5.059)**

#### **POSTULAT**

**der Grossräte Markus Truffer (CVPO) und Jakob Walter (Suppl.)  
(CVPO), Grossrätin Liliane Brigger (CSPO) und Mitunterzeichnenden  
betreffend Weiterausbau der Strasse St. Niklaus - Grächen (14.12.2006)  
(5.059)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Ce postulat est accepté dans le sens de la réponse écrite du Conseil d'Etat.

*Frau Grossrätin Liliane Brigger (CSPO):*

Wir sind natürlich erfreut über die Antwort des Staatsrats. Wir hoffen, dass der Staatsrat nun das vorgesehene Projekt in diesem Monat tatsächlich genehmigen wird, damit dieses Dekret von 1973 endlich in seiner Totalität umgesetzt werden kann. Und wir hoffen, dass die Tourismusstation Grächen damit ihre Verbindungen nach Visp weiterhin planen und realisieren kann. Ich danke.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:*

Il est évident que lorsque les postulats sont acceptés, le beau rôle est dans les rangs du Parlement. J'aurais mauvaise grâce d'insister à nouveau pour bien montrer que le Gouvernement va dans le sens du Parlement; vous l'aurez compris.

Je ne vais donc pas intervenir chaque fois que les postulats sont acceptés.

Par contre, en ce qui concerne celui-ci, je dois préciser à la députée Liliane Brigger non seulement que son vœu va être exaucé, mais qu'il est déjà exaucé puisque le Conseil d'Etat a approuvé le projet le 22 août.

Alors, vous voyez, Madame la députée, tout roule en direction de Grächen!

**4. POSTULAT  
des députés (suppl.) Joachim Rausis et Jean-Yves Gabbud concernant:  
pour une administration éclairée (14.12.2006) (5.060)**

**POSTULAT  
der Grossräte (Suppl.) Joachim Rausis und Jean-Yves Gabbud  
betreffend: für eine erleuchtete Verwaltung (14.12.2006) (5.060)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Ce postulat est déjà réalisé; il est donc devenu sans objet.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je peux ainsi considérer que cette affaire est classée.

**5. POSTULAT  
du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant les  
corrections routières Chalais - Briey - Vercorin RC 43 (15.12.2006)  
(5.061)**

**POSTULAT  
von Grossrat Edmond Perruchoud und Mitunterzeichnenden betreffend  
Strassenkorrekturen Chalais - Briey - Vercorin KS 43 (15.12.2006)  
(5.061)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat dans la mesure où il vise à la poursuite des améliorations sur cette liaison routière, avec les réserves qui figurent dans la réponse écrite que nous avons sur nos pupitres.

*M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):*

Je vais vous étonner, car la durée de mon intervention sera brève, très brève, inversement proportionnelle aux sentiments de reconnaissance de la population des villages de Chalais – Briey et Vercorin et du bassin sierrois, y compris le Val d'Anniviers. Jusqu'ici, mon propos évolue au niveau de l'introduction.

Voici la partie substantielle, soit l'argumentation:

Première composante:

Les postulants, à l'instar d'autres demandes similaires, peuvent raisonnablement escompter que cette noble Assemblée sera sensible aux attentes des populations les plus directement concernées qui vous témoignent d'ores et déjà au travers du petit écran de Canal 9 leur gratitude.

Deuxième composante:

Elle s'adresse au président du Gouvernement, M. le conseiller d'Etat Rey-Bellet, et lorsqu'un propos est destiné à un magistrat dont la personnalité est imprégnée de sa formation d'ingénieur, quand on veut convaincre un ingénieur, on ne vise pas le cœur mais la raison, il suffit pour avoir son adhésion de procéder à l'énumération d'éléments concrets et factuels, à savoir:

- sécurité
- nécessité
- célérité.

Vous ne me croyiez pas capable d'être bref. Eh bien!, je crois pourtant vous en avoir fait la démonstration. Et les postulants et les habitants de la commune de Chalais et du district de Sierre entendent pouvoir vérifier que l'attente de l'exécution des travaux d'une importance et d'une acuité certaines il est vrai soit la plus brève possible. A la mesure de ma promesse.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Une minute 51 secondes, tout à fait convenable, effectivement!

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:*

Si je suis ingénieur, Maître Edmond Perruchoud, j'ai aussi une formation d'humaniste puisque j'ai fait une maturité de type A latin-grec, donc je suis aussi sensible à d'autres arguments qu'aux arguments chiffrés. C'est probablement aussi la raison pour laquelle, déjà depuis 1999, nous avons entrepris des travaux relativement importants sur cette route et que nous allons – dans le sens d'ailleurs de la réponse qui a été faite ici – les poursuivre.

Alors, vous le voyez, dans une affaire de ce genre, Monsieur le député, les effets de manche ont peu d'importance.

Par contre, en ce qui concerne les corrections routières, ce sont les effets des manches de pelles qui sont très importants. Je peux déjà vous dire que nous allons dans cette direction.

Merci de ne pas avoir trop tartiné ici et, en ce qui me concerne, pour vous battre, je m'arrête... après moins d'une minute 51 secondes!

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

Je ne peux pas vous certifier votre temps de parole parce qu'il ne s'affiche pas pour les conseillers d'Etat!

#### **Développements / Entwicklungen:**

**Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /  
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

#### **6. POSTULAT**

**des députés Gaël Bourgeois (suppl.) (PS/AdG), Florian Chappot (suppl.) (PS/AdG) et cosignataires concernant: pour une offre appropriée aux Valaisans en matière de transport ferroviaire (07.02.2007) (5.063)**

#### **POSTULAT**

**der Grossräte Gaël Bourgeois (Suppl.) (PS/AdG), Florian Chappot (Suppl.) (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend: für ein bedarfsgerechtes Zugangebot im Wallis (07.02.2007) (5.063)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG):*

L'objet de ce postulat est relativement simple. Il est assez clairement exposé. Je vais essayer d'être bref également.

Tout le monde est d'accord évidemment sur l'importance des transports publics, notamment en Valais, sur la faiblesse de ces transports publics par endroit.



On a pu remarquer que lorsque les fameux travaux du tunnel de Glion étaient en cours, les CFF avaient mis en place un portail "click & rail" extrêmement développé, notamment pour le Valais, pour essayer de compenser les difficultés de la route et tenter un transfert vers le rail. Cette offre très développée permettait d'avoir énormément de trains, permettait d'avoir des tarifs extrêmement préférentiels et, dès que les travaux dans le tunnel de Glion se sont terminés, cette offre s'est réduite comme peau de chagrin et les prix ont repris l'ascenseur.

Le présent postulat demande donc au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des CFF sur deux points:

1. demander de revoir à la hausse le nombre de trains pris en compte au départ ou à l'arrivée du Valais et
2. reconsidérer les prix à la baisse, comme c'était le cas lors des travaux du tunnel de Glion.

Merci.

*Le président:*

Ce postulat n'est pas combattu. Il est ainsi réputé accepté au stade du développement et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

## **7. MOTION**

**de la députée Graziella Walker Salzmänn (CSPO) et cosignataires  
concernant un assouplissement de la procédure d'autorisation de  
construire pour les bars des neiges, les tipis ou les petits remonte-pente  
(13.03.2007) (5.064) (en collaboration avec le DET)**

### **MOTION**

**von Grossrätin Graziella Walker Salzmänn (CSPO) und  
Mitunterzeichnenden betreffend Lockerung des  
Baubewilligungsverfahrens für Schneebars, Tipis oder Kleinskilifte  
(13.03.2007) (5.064) (in Zusammenarbeit mit dem DVR)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmänn (CSPO):*

In der kantonalen Bauverordnung sind die bewilligungsfreien Bauten und Anlagen geregelt und zwar gilt die Befreiung unter Vorbehalt strengerer kommunaler Bedingungen. Für mobile Einrichtungen der Landwirtschaft wie Plastiktunnels und ähnliche gilt eine Dauer von bis zu sechs Monaten.

Mit dieser Motion wird verlangt, dass in Anbetracht der Bedeutung des Tourismus für unseren Kanton, die Bewilligungspflicht für Schneebars, Tipis, Kleinskilifte und ähnliches verlängert und damit auch für den ganzen Kanton vereinheitlicht wird. Das führt zu einer Chancengleichheit im Tourismus, einer Vereinfachung der Administration und der Einsparung von Kosten. Alles Konsequenzen, die von niemandem in Frage gestellt werden.

Wie die Landwirtschaft für Einrichtungen, die sie für die Ausübung ihres Gewerbes benötigt, soll auch der Tourismus von einer Erleichterung profitieren.

Mit einer Verlängerung der Bewilligungsfreiheit wird der Handlungsspielraum der Touristiker erhöht.

Danke für die Unterstützung.

*Le président:*

Danke, Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann.

Votre motion n'est pas combattue. Elle est ainsi acceptée au stade du développement et transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

## **8. INTERPELLATION**

**du député Claude-Alain Schmidhalter concernant les transports de  
matières dangereuses via le col du Simplon (09.05.2007) (5.069)**

### **INTERPELLATION**

**von Grossrat Claude-Alain Schmidhalter betreffend Gefahrentransporte  
über den Simplonpass (09.05.2007) (5.069)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO):*

Ich werde euch nicht lange langweilen. Wie das meine Vorredner gezeigt haben, werden wir heute speditiv arbeiten.

Der Simplon mit seinem Schwerverkehr ist immer der Rede wert. Vor allem wenn man draussen feststellen muss, dass sich nichts verändert ausser dass die LKW's zunehmen.

Diese Statistiken der Gefahrguttransporte sind erforderlich, damit man auch Anhaltspunkte hat, was mit dem Schweizer Schlupfloch für Gefahrgutverkehr passiert. Ohne Zahlen kann auch niemand behaupten was da effektiv abgeht.

Nebenbei warten wir immer noch auf Bremsbecken, Überhol- und Ausstellplätze. Man höre und staune – solche Möglichkeiten gibt es auf der Strasse ins Val d'Anniviers, Crans Montana und Nendaz. Somit ist auch die Möglichkeit von Ausstellplätzen für LKW's nachgewiesen.

Herr Rey-Bellet, nehmen Sie doch das Angebot von Frau Maria Arnold, Suppleantin CVPO, wahr und befahren Sie einmal den Pass an einem schönen Tag. Vielleicht ein Tag mit Phase rosso am Gotthard.

Mesdames et Messieurs, le Conseil d'Etat doit s'occuper du Simplon, même si, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Simplon (route nationale) sera dirigé par l'OFROU à Thoune. Peut-être ce changement de maître d'ouvrage facilitera-t-il la défense des intérêts d'un col qui subit des grandes menaces des camions.

Merci de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:*

Je vais également raccourcir ma réponse, mais je la donnerai dans son intégralité pour le bulletin des séances du Grand Conseil.

Il faut dire ceci: Dans le cadre des campagnes de comptage des poids lourds, qui sont périodiquement effectuées pour le compte de l'Office fédéral des transports, selon une procédure qui est déterminée par cet office, les camions sont recensés par catégories pendant 17 heures et sur une durée de 15 jours répartis durant l'année. Les données qui sont récoltées servent à établir les statistiques fédérales relatives aux transports des marchandises à travers les Alpes.

C'est dans le cadre de ce recensement que le canton a également procédé, en 2003 et en 2004, au relevé des transports de matières dangereuses qui sont identifiés par une plaque orange. Ces contrôles ponctuels n'ont pas été poursuivis compte tenu du fait qu'une nouvelle ordonnance relative aux transports des matières dangereuses par route est en cours d'élaboration et devait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Cette révision a, toutefois, été reportée et les consultations sont toujours en cours, notamment en relation avec la révision de l'accord européen correspondant. Les modalités d'application de cette ordonnance, je le rappelle: ordonnance fédérale, devraient régler la manière dont les cantons doivent fournir les avis statistiques à l'Office fédéral des routes. Ce sont des données à établir pour l'ensemble du canton.

Durant cette période transitoire, mon Service des routes et cours d'eau n'est pas resté inactif. Il a opéré à trois niveaux:

- au niveau de l'information parce que la route du Simplon est une route qui présente des caractéristiques particulières,
- au niveau des mesures techniques et
- au niveau des contrôles.

Je raccourcis mon texte; vous pourrez voir le détail de ces mesures dans le bulletin des séances du Grand Conseil.

La police cantonale, en outre – puisque j'ai parlé ici de mon Service des routes et cours d'eau, mais la circulation sur nos axes est réglée par la police cantonale – effectue, à la demande et selon une rétribution spécifique de l'Office fédéral des routes, des contrôles supplémentaires de poids lourds en transit dans notre canton.

L'amélioration des conditions de sécurité sur les axes routiers internationaux de notre canton a fait l'objet de nombreuses interventions auprès des offices fédéraux, y compris en ce qui concerne les matières dangereuses. La Confédération y a parfois répondu avec un peu de réserve, mais y a répondu aussi parfois favorablement en acceptant les mesures techniques qui sont prévues en application de l'ordonnance OPAM sur la route du Simplon et en approuvant la construction de la place de contrôle de St-Maurice qui devrait démarrer prochainement.

Quant au souhait du député Claude-Alain Schmidhalter qu'il sera mieux entendu de Thoune que de Sion, eh bien!, je ne peux qu'espérer avec lui qu'il sera satisfait de cette évolution.

**Traitement / Behandlung:  
Présidence / Präsidium**

**9. POSTULAT  
du député Marcel Mangisch (CVPO) concernant: l'unité cantonale - quo  
vadis? (15.12.2006) (6.017)  
POSTULAT  
von Grossrat Marcel Mangisch (CVPO) betreffend kantonale Einheit -  
quo vadis? (15.12.2006) (6.017)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO):*

Ich bedanke mich natürlich für die positive Beantwortung meines Postulats durch den Staatsrat und freue mich, dass meine Forderung nach Verstärkung der kantonalen Einheit auf fruchtbaren Boden gefallen ist.

Wie aus der Antwort ersichtlich, ist dieses Postulat insbesondere im kulturellen Bereich bereits vorbildlich umgesetzt worden. Ich möchte dazu dem DEKS unter Herrn Staatsrat Claude Roch gratulieren.

Für die Massnahmen, die zurzeit noch geprüft werden – wie es hier heisst – im Rahmen der neuen kantonalen Strukturen und der territorialen Umstrukturierung, erlaube ich mir noch eine allgemeine Bemerkung.

Ich gehe davon aus, dass bei der Prüfung der weiteren Massnahmen zur Förderung der kantonalen Einheit, insbesondere auch dem Sprachelement, genügend Rechnung getragen wird. Ich denke dabei insbesondere an die Verbesserung der Zweisprachigkeit bei den Schülern, im Schüleraustausch, im Schulwesen, vor allem aber auch die Verbesserung der Zweisprachigkeit auf allen Stufen der Verwaltung.

Es muss doch jedem Kantonsbürger möglich sein, seine Anliegen in seiner eigenen Muttersprache bei den kantonalen Dienststellen vorbringen zu können. Und noch stärker zu gewichten ist dieses Element künftig bei den kantonalen Dienstchefs, wo man glaube ich, die Zweisprachigkeit voraussetzen darf, damit diese ihrer Aufgabe insbesondere als Ansprechpartner für die kommunalen Politbehörden gerecht werden.

In diesem Sinne hoffe ich, dass auch die künftigen Massnahmen positiv ausfallen werden im Zeichen der Förderung der kantonalen Einheit.

Danke schön.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Votre postulat est donc accepté et sera mis en œuvre par le Conseil d'Etat.

**Traitements / Behandlungen:**

**Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

**10. POSTULAT**

**de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, par son président Pascal Moulin, concernant le subventionnement pour l'acquisition de terrains à construire destinés aux EMS (12.12.2006) (2.073) (en collaboration avec le DTEE)**

**POSTULAT**

**der Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration, durch den Präsidenten Pascal Moulin, betreffend Subventionierung des Grundstückserwerbs für den Bau von APH (12.12.2006) (2.073) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat dans le sens de la réponse écrite donnée.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je considère ainsi que ce postulat peut être sans autre transmis au Conseil d'Etat pour mise en œuvre.

## **11. POSTULAT**

**des députés Marcelle Monnet-Terrettaz, Graziella Walker Salzmann, Patricia Casays, Véronique Maret (suppl.), Marie-Anne Levrاند (suppl.), Rita Marty-Fontannaz (suppl.), Virginie Crettenand (suppl.), Lucia Näfen (suppl.), Emmanuelle Maye-Favre (suppl.), Doris Schmidhalter-Näfen, Françoise Descombes (suppl.), Christian Favre, Jean-Luc Addor et Alexandre Caillet concernant: lutter contre la violence domestique avec des professionnels (13.12.2006) (2.076)**

### **POSTULAT**

**der Grossrätinnen Marcelle Monnet-Terrettaz, Graziella Walker Salzmann, Patricia Casays, Véronique Maret (Suppl.), Marie-Anne Levrاند (Suppl.), Rita Marty-Fontannaz (Suppl.), Virginie Crettenand (Suppl.), Lucia Näfen (Suppl.), Emmanuelle Maye-Favre (Suppl.), Doris Schmidhalter-Näfen und Françoise Descombes (Suppl.) sowie der Grossräte Christian Favre, Jean-Luc Addor und Alexandre Caillet betreffend professionelle Bekämpfung der häuslichen Gewalt (13.12.2006) (2.076)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

## **12. POSTULAT**

**des députés Marcelle Monnet-Terrettaz, Graziella Walker Salzmann, Patricia Casays, Véronique Maret (suppl.), Marie-Anne Levrاند (suppl.), Rita Marty-Fontannaz (suppl.), Virginie Crettenand (suppl.), Lucia Näfen (suppl.), Emmanuelle Maye-Favre (suppl.), Doris Schmidhalter-Näfen, Françoise Descombes (suppl.), Jean-Luc Addor et Alexandre Caillet concernant: luttons contre la violence domestique (13.12.2006) (2.077)**

*(en collaboration avec le DFIS)*

## **POSTULAT**

**der Grossrätinnen Marcelle Monnet-Terrettaz, Graziella Walker Salzmann, Patricia Casays, Véronique Maret (Suppl.), Marie-Anne Levrand (Suppl.), Rita Marty-Fontannaz (Suppl.), Virginie Crettenand (Suppl.), Lucia Näfen (Suppl.), Emmanuelle Maye-Favre (Suppl.), Doris Schmidhalter-Näfen und Françoise Descombes (Suppl.) sowie der Grossräte Jean-Luc Addor und Alexandre Caillet betreffend: Stopp der häuslichen Gewalt (13.12.2006) (2.077)  
(in Zusammenarbeit mit dem DFIS)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Ces deux postulats ont été traités conjointement par le Gouvernement qui les accepte tous deux, ainsi que cela est expliqué dans les documents que nous avons sur nos tables.

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):*

Nous avons pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat et nous attendons donc avec intérêt le rapport sur l'état des lieux et l'évaluation des suites à donner à ce grave problème que'est la violence domestique.

Nous nous réjouissons de travailler dans ce Parlement sur la création d'une loi cantonale nous fournissant tous les outils législatifs pour juguler la violence domestique, permettre le soutien des victimes et la prise en charge thérapeutique des auteurs de violence.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse.

*Le président:*

Ces deux postulats sont transmis au Conseil d'Etat pour leur mise en œuvre.

## **13. POSTULAT**

**des députés André Vernay, président de la commission de la sécurité publique, Pascal Moulin, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, et Thomas Brunner, président de la commission de justice, concernant: pour la mise sur pied d'un service médical dans les prisons digne de ce nom (14.12.2006) (2.078) (en collaboration avec le DFIS)**

## POSTULAT

**der Grossräte André Vernay, Präsident der Kommission für öffentliche Sicherheit, Pascal Moulin, Präsident der Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration, und Thomas Brunner, Präsident der Justizkommission, betreffend Schaffung eines medizinischen Dienstes in den Gefängnissen, der diesen Namen auch verdient (14.12.2006) (2.078)**  
*(in Zusammenarbeit mit dem DFIS)*

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat dans le sens de la réponse écrite donnée.

Les présidents en question n'étant plus les mêmes en fonction, je ne sais pas si quelqu'un veut faire un commentaire, mais je crois que ce n'est pas nécessaire, la réponse étant suffisamment claire.

Ce postulat est donc accepté et sera mis en œuvre par le Conseil d'Etat, mais avec la bénédiction du chef du département qui veut quand même apporter des précisions.

*M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:*

Vous avez reçu la réponse écrite du Conseil d'Etat à ce postulat.

Le problème est connu et reconnu par le Conseil d'Etat. Nous avons une somme, je dirai modeste, de 100'000 francs dans le budget des pénitenciers. Nous devons encore nous concerter entre les deux départements, celui de mon collègue Jean-René Fournier et le mien, pour étudier comment mettre en œuvre une meilleure prise en charge de ces personnes.

Je sais que la situation est difficile et que nous devons nous doter de moyens suffisants pour effectivement répondre à ces besoins.

Les troubles présentés par les détenus étant majoritairement d'ordre psychiatrique, c'est la raison pour laquelle les IPVR ont été intégrés dans le groupe de travail avec les responsables des pénitenciers de notre canton. Ceux-ci arrivent à la conclusion que l'on devrait avoir sept postes d'infirmier, 1,2 poste de médecin et 0,5 poste administratif. Bien sûr, on ne peut pas aller d'un jour à l'autre à ces nombres-là, mais on peut commencer à améliorer la situation en concertation entre les deux départements concernés par cet objet.

Merci.



**14. MOTION**  
**du groupe GRL, par le député Narcisse Crettenand, concernant la société**  
**à 2'000 Watts pour le Valais (06.02.2007) (2.083)**

**MOTION**  
**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Narcisse Crettenand, betreffend die**  
**2'000-Watt-Gesellschaft für das Wallis (06.02.2007) (2.083)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Narcisse Crettenand (GRL):*

Jamais les activités humaines, par la consommation massive des énergies d'origine fossile, n'ont autant mis à mal la santé de notre planète. C'est un mal sournois, qui se manifeste petit à petit et, lorsque les effets se font sentir, il est bien tard, pour ne pas dire déjà trop tard.

Les mesures que l'on prend aujourd'hui porteront leurs fruits dans plusieurs années seulement. Il est donc urgent, très urgent d'agir, non pas pour nous, mais nous devons agir aujourd'hui pour les générations futures.

En matière d'environnement comme en matière financière, nous ne devons pas laisser des charges insupportables aux générations futures.

Notre société est, aujourd'hui, confrontée à trois problèmes majeurs en matière énergétique:

1. La consommation des énergies d'origine fossile émet du CO<sub>2</sub>. Le CO<sub>2</sub> émis augmente l'effet de serre avec des conséquences de plus en plus dommageables pour notre climat. L'effet de serre est indispensable pour avoir une vie sur notre planète; sans lui, la température moyenne serait de -18 degrés, mais cet anneau fragile autour de notre terre qui, avec l'émission de CO<sub>2</sub>, augmente et capte de plus en plus la chaleur des rayons solaires et provoque ainsi l'augmentation de la température moyenne sur notre planète. Notre canton, avec son écosystème alpin, est particulièrement vulnérable au réchauffement climatique.
2. Le coût de l'énergie, qui ne cesse de progresser, pénalise la croissance de notre économie. Cette inflation du prix de l'énergie est due, pour une grande part, à la raréfaction des réserves d'énergie d'origine fossile, principalement le gaz et le pétrole. Le baril de pétrole a dépassé, hier, le cap historique des 80 \$, cela pour la première fois.

3. Notre pays doit s'assurer un approvisionnement en énergie de manière à garantir son indépendance énergétique. L'approvisionnement en pétrole et en gaz, les principales énergies importées, ne dépendent pas seulement de leur disponibilité, mais aussi de facteurs géopolitiques. Je crois que Poutine, avec sa main sur le robinet de gaz, l'a bien prouvé.

En conséquence, si nous ne changeons rien à nos habitudes, les concentrations de CO<sub>2</sub> provoqueront l'élévation continue de la température de notre climat et les réserves d'énergie, en particulier le pétrole, se videront toujours de plus en plus, fragilisant l'économie de notre pays.

Par notre mode de développement actuel, nous vivons sur le compte des générations futures. Les solutions que nous devons mettre en œuvre pour résoudre nos problèmes énergétiques et climatiques ne pourront pas se faire sans la mise en place d'un système contraignant. Mais, c'est aussi une chance pour nos industries et pour nos entreprises que de relever les défis technologiques, et développer et produire des appareils, des installations plus performantes en matière d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable.

Notre pays doit devenir un leader dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Ce domaine de l'énergie peut devenir un secteur de croissance pour notre économie.

Aujourd'hui, chaque Suisse consomme en permanence 6'000 watts, toutes énergies confondues. Si tous les habitants de la terre avaient la même consommation que nous, il faudrait les ressources de plusieurs planètes pour satisfaire nos besoins en énergie. On voit que l'on ne peut plus continuer ainsi. On voit que l'on vit sur le dos de quelqu'un d'autre et surtout sur le dos des générations futures.

Pour assurer un développement durable, soit vivre avec les ressources de notre seule planète, nous devons décroître notre consommation d'énergie de 6'000 à environ 2'000 watts. Il faut choisir l'itinéraire de la société à 2'000 watts pour relever ce défi. La société à 2'000 watts, c'est un projet des écoles polytechniques fédérales lancé en 1998 déjà. L'objectif de la société à 2'000 watts est de réduire nos besoins en énergie d'un facteur 3 à l'horizon 2050. C'est encore loin, mais notre société est comme un gros navire qu'on ne peut pas manœuvrer en un seul coup de barre; il faut anticiper la voie que l'on veut choisir.

La société à 2'000 watts est un programme ambitieux, dont les objectifs doivent être atteints sans perte de confort, en maintenant le standard de vie de la population suisse et même en l'améliorant.

L'Etat, par la mise en place de programmes d'encouragement et d'une législation appropriée, a un rôle essentiel à jouer pour éviter les gaspillages coûteux, pour promouvoir notamment l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Le canton de Bâle-Ville, en collaboration avec Novatlantis (programme du conseil des instituts et des écoles polytechniques fédérales) s'est engagé sur la voie de la société à 2'000 watts depuis plus de quatre ans.

Le canton de Berne s'est engagé, lui aussi, sur cette voie avec comme objectif intermédiaire d'atteindre les 4'000 watts d'ici à 2035.

Le canton de Vaud aussi vient d'accepter une motion allant dans ce sens.

Notre canton, qui joue déjà un rôle de premier plan dans la production hydroélectrique, doit, en collaboration avec ces hautes écoles, devenir un leader de la production des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Nous demandons par cette motion au Conseil d'Etat d'engager notre canton sur la voie de la société à 2'000 watts, de mettre en place le cadre législatif et les programmes nécessaires pour y parvenir.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

*Le président:*

Cette motion est combattue.

*M. le député (suppl.) Vincent Rebstein (PDCC):*

L'esprit de la motion est tout à fait louable et nous devons suivre cette proposition dans le cadre des principes d'application du développement durable. De nombreuses lois et leurs règlements d'application sont entrés en vigueur ou vont l'être prochainement. Il est, à mon avis, urgent d'attendre les effets réels que ces nouvelles bases légales vont avoir sur le contribuable et le citoyen valaisan.

N'ajoutons donc pas tout de suite des contraintes supplémentaires à celles que nous avons choisies de mettre en place ou encore celles qui nous sont imposées par Berne, mais poursuivons l'objectif d'une société à 2'000 watts de manière un peu moins contraignante. Montrons l'exemple en proposant une série de mesures incitatives, en recherchant des moyens attractifs pour tout un chacun afin d'atteindre ces objectifs.

C'est la raison pour laquelle, au nom du groupe PDCC, **je vous propose de transformer cette motion en postulat** et qu'elle soit traitée dans ce sens par le Conseil d'Etat et le DSSE en particulier.

Je vous remercie de votre attention et du soutien que vous porterez à ma proposition.

*M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):*

Le député Narcisse Crettenand, avec cette motion, propose une vision et demande un engagement trop radical et irréalisable.

C'est vrai que notre société consomme trop; elle consomme 2,5 fois plus qu'en 1960, mais 50% de moins que les Etats-Unis et notre pays est déjà en dessous de la moyenne mondiale sur ce plan.

C'est aussi vrai que nous ne devons pas relâcher nos efforts et que les approvisionnements en pétrole et en gaz ne sont plus assurés.

Là, on est dans le domaine de l'écologie et chaque personne se doit d'y être sensible.

Le député Narcisse Crettenand veut que l'on revienne à une consommation de 1960. Les voitures, les scooters, les micro-ondes, les pompes à chaleur, les sèche-voitures, les lave-vaisselle, les congélateurs, les fours à raclette, les sèche-cheveux, les aspirateurs étaient moins popularisés que dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

Pour arriver à cette société à 2'000 watts, il faut:

1. améliorer l'efficacité énergétique des appareils que l'on utilise, je viens d'en citer quelques-uns;
2. diminuer nos besoins calorifiques pour nous chauffer.

Concernant les appareils électriques et les véhicules, c'est au Conseil fédéral et plus particulièrement à M. Leuenberger de faire pression, pas sur le porte-monnaie comme il l'a laissé entendre, mais sur les fournisseurs. Et, si le cœur lui en dit, il pourrait aussi interdire l'importation d'appareils ne correspondant pas aux normes de la société à 2'000 watts..., mais là il ne peut plus être pour l'Union Européenne et fermer nos frontières.

Pour la problématique du chauffage, le député Narcisse Crettenand a introduit, avec votre plébiscite il y a quelque temps, que toute nouvelle construction, dès 2008, respectent les valeurs cibles au lieu des valeurs limites. Mesdames et Messieurs les députés, n'instaurer pas d'autres mesures ou objectifs avant que ceux que nous avons votés fassent leurs effets et que ceux-ci soient quantifiables.

L'auteur de la motion se plaint que l'on consomme trop d'énergie fossile et que le coût de l'énergie ne cesse de progresser. Il dit aussi que notre canton joue déjà un rôle de premier plan dans la production de l'énergie hydroélectrique, donc énergie renouvelable.

En résumé, notre canton joue un grand rôle dans la production d'énergie renouvelable. Nous avons instauré des exigences supplémentaires pour les constructions au point de vue énergétique. Pour les indices énergétiques des appareils consommateurs, on ne peut rien faire tant que ceux-ci seront sur le marché et bien moins chers que les meilleurs produits.

Donc, pas de problème? Si, problème il y a. Nos fournisseurs d'électricité nous fournissent principalement de l'énergie nucléaire et non celle produite par nos barrages. Ils préfèrent vendre notre énergie verte très chère par à-coups. Nos fournisseurs en électricité acceptent encore l'installation de chauffages purement électriques dans les bâtiments neufs, malgré l'ordonnance de 2004. Les distributeurs taxent encore fortement l'installation de pompes à chaleur tandis que l'installation d'une chaudière à mazout n'est pas taxée. Le prix de l'électricité a pris l'ascenseur depuis que les distributeurs, malgré le refus du peuple, ont ouvert le marché de l'électricité, car les coûts de production n'ont pas augmenté entre 30 et 50% en un an. Si nos fournisseurs nous vendent de l'énergie produite par nos barrages, qu'ils ne taxent plus les pompes à chaleur, qu'ils respectent l'ordonnance de 2004 et que les nouvelles constructions sont aux valeurs cibles, je vous le dis, nous allons réduire notre consommation d'énergie très rapidement et bien avant 2035.

En conclusion, ce Parlement a pris des mesures qui entreront en vigueur en 2008. Le projet de société à 2'000 watts est, à l'heure actuelle, irréalisable. Le Conseil fédéral doit prendre des mesures envers les fournisseurs. Les fournisseurs d'électricité doivent respecter l'ordonnance de 2004. Et, pour reprendre le texte du motionnaire, c'est un système trop contraignant.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe UDC/SVP combat cette motion et vous demande d'en faire de même.

*M. le député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO):*

Il n'est pas question, dans cette motion, de revenir aux années soixante.

Il est urgent d'attendre: je ne partage pas cet avis parce que c'est aller à la catastrophe.

Il y a une semaine, j'ai invité Yves Cochet pour une conférence. Il a écrit un livre "Pétrole apocalypse". Il nous a fait une démonstration sur les dimensions géologiques, environnementales, économiques et géostratégiques du problème du pétrole.

J'aimerais juste dire que, simplement d'un point de vue économique, s'engager dans la société à 2'000 watts crée des places de travail, crée un revenu, surtout pour le Valais si on s'engage, par exemple, à généraliser la pose de panneaux solaires thermiques sur les nouvelles constructions.

Je ne voudrais pas m'étendre, mais si on a une vision économique du Valais, je crois qu'il est urgent de s'engager pour une société à 2'000 watts et de ne pas attendre.

Nous soutenons donc la motion du député Narcisse Crettenand.

Merci.

*Le président:*

Le député Narcisse Crettenand a été interpellé par le député (suppl.) Vincent Rebstein concernant la transformation éventuelle de sa motion en postulat.

Qu'en est-il?

*M. le député Narcisse Crettenand (GRL):*

L'horizon 2050, c'est très loin; donc, on ne demande pas au Conseil d'Etat, demain, de ressortir les lois et de les modifier. On demande que cette motion ou ce postulat, on pourrait accepter que ce soit un postulat puisque ce n'est pas une obligation aujourd'hui de ressortir ces lois, mais bien d'avoir la société à 2'000 watts comme fil conducteur et, chaque fois qu'il y aura une loi en matière énergétique, l'isolation des bâtiments ou autres, d'avoir en tête cet objectif.

Dans ce sens, je crois que **l'on peut accepter la transformation de cette motion en postulat**, tel que demandé par le groupe PDCC.

Je ne veux pas répondre à toutes les interrogations de notre collègue UDC. Tout le monde reconnaît la nécessité d'agir rapidement dans ce domaine, mais dès que des mesures concrètes sont proposées, on dit: pas aujourd'hui, il ne faut pas faire cela, ça nous contraint trop...

Je crois qu'avec une telle politique, on ne peut jamais avancer.

En acceptant de transformer cette motion en postulat et si le Conseil d'Etat est d'accord d'avoir cet objectif comme fil conducteur, on peut accepter cet objectif.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

**Donc, vous transformez votre motion en postulat.**

Cela donne satisfaction au député (suppl.) Vincent Rebstein.

Est-ce que le député (suppl.) François Pellouchoud peut s'accommoder du postulat ou le combat-il également?

*M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):*

Je suis d'accord avec la transformation de cette motion en postulat.

*Le président:*

Parfait!

**Nous prenons ainsi acte que cette motion est transformée en postulat.**

Ce postulat est ainsi accepté au stade du développement et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

## **15. INTERPELLATION**

**de la députée Véronique Barras-Martinet (PS/AdG) et cosignataires  
concernant l'octroi des subventions pour les primes caisses maladie  
(LAMal): les gagnants et les perdants de 2007 et conséquences sociales?  
(06.02.2007) (2.084)**

### **INTERPELLATION**

**von Grossrätin Véronique Barras-Martinet (PS/AdG) und  
Mitunterzeichnenden betreffend Gewährung von Subventionen für die  
Krankenkassenprämien (KVG): Gewinner und Verlierer im Jahre 2007  
und die sozialen Folgen? (06.02.2007) (2.084)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée Véronique Barras-Martinet (PS/AdG):*

Entre 2006 et 2007, l'enveloppe globale à disposition du canton du Valais pour subventionner les primes caisses maladie a augmenté de 8,4 millions. Pourtant, le canton a revu à la baisse les limites de revenus donnant droit aux subsides. Pour ce faire, le canton invoque plusieurs raisons:

- l'augmentation des primes en 2007,
- l'augmentation du nombre de personnes au bénéfice de permis de travail (permis B, L, N et F),

- l'augmentation du contentieux,
- l'augmentation du nombre de personnes à l'aide sociale ou bénéficiant de prestations complémentaires.

Or, pour certaines personnes, la réduction des limites de revenus en 2007 a eu de graves conséquences. Par exemple, un couple de retraités a vu ses subsides diminuer de près de moitié entre 2006 et 2007. Ce couple bénéficiait, en 2006, d'une réduction de prime de 155 francs par personne et par mois, et, en 2007, de seulement 80 francs. Ce couple subit donc une perte mensuelle de 150 francs, ce qui n'est pas négligeable dans le budget d'un ménage de rentiers AVS sans LPP.

Je souhaite comprendre l'objectif social poursuivi avec la baisse des limites de revenus durant l'année 2007. Une évaluation des critères a-t-elle été entreprise préalablement à la modification des critères d'octroi? Cette mesure ne risque-t-elle pas de faire basculer certaines personnes aux revenus modestes dans la précarité?

Et, pour terminer, que se passera-t-il en 2009 lors de l'entrée en vigueur de la péréquation financière? Le canton, à qui incombera désormais l'entier de cette charge, opérera-t-il de nouvelles réductions?

Merci de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:*

Peut-être pour situer le cadre de cette réponse: le canton du Valais est bien sûr soutenu par la Confédération qui verse à peu près 92% des montants prévus pour le subventionnement des primes de caisses maladie.

Nous avons mis à disposition des assurés valaisans, en 2002, 129 millions, en 2003, 130 millions, en 2004, 133 millions, en 2005, 135 millions, en 2006, 145 millions et, en 2007, 153 millions. Vous voyez que dans le laps de temps entre 2002 et 2007, c'est une augmentation en général presque de 20%. Ce sont des sommes importantes.

Je peux déjà donner une réponse à la dernière question: qu'est-ce que nous allons faire dans le cadre du budget 2008? Nous avons prévu dans le budget du Conseil d'Etat, mais qui sera encore à discuter avec la commission des finances et bien sûr avec vous dans le cadre des discussions en novembre et en décembre, les mêmes montants que pour 2007 et nous avons ajouté 1,5%. Cela correspond plus ou moins à l'augmentation des primes pour 2008. Nous allons tout faire pour que ces augmentations soient moins importantes.

Ainsi, c'est déjà une somme très importante qui est mise à disposition des personnes en situation économique difficile.

Nous avons un contrat avec le Parlement qui dit que nous devons prendre tout ce qui est mis à disposition par la Berne fédérale. Nous l'avons fait et nous avons toujours ajouté les montants de la part du canton (8%) dans le pot, de sorte que nous avons pu récupérer tous les montants qui étaient prévus à Berne.

Le montant octroyé n'est pas seulement pour subventionner les assurés, comme vous l'avez dit à juste titre, mais nous devons payer, à partir de ce pot, toutes les primes qui ne sont pas payées par les assurés, ainsi que les primes des personnes à l'aide sociale, parce que pour ces personnes, à juste titre, les primes aux caisses maladie sont payées entièrement et la même chose pour les personnes qui touchent des prestations complémentaires.

Si on compare la situation dans notre canton avec celle d'autres cantons, on constate que, chez nous, à peu près 20% des montants de ce pot sont destinés à des personnes qui sont à l'aide sociale, qui touchent des prestations complémentaires ou aussi pour le contentieux. Dans d'autres cantons, c'est presque le contraire. Par exemple, à Genève ou à Neuchâtel, il reste environ 30% pour les assurés – entre guillemets – "normaux" et le 70% est versé dans le cadre de personnes qui sont à l'aide sociale ou qui touchent des prestations complémentaires.

Il est toujours difficile de faire par avance une évaluation de ce qui peut se passer. Lors de la fixation des limites de revenus, plusieurs facteurs doivent être pris en considération, notamment le nombre d'actes de défaut de biens qui nous est soumis (c'est toujours une estimation), les nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale et des prestations complémentaires (on ne connaît pas l'évolution d'avance), le nombre de personnes subsidiées au bénéfice d'un permis de travail, les prix moyens des deux régions de primes de notre canton, mais aussi l'augmentation des revenus (si les revenus augmentent, il peut arriver que quelqu'un ne touche plus 20% de la subvention parce qu'il est dans une situation plus aisée).

Si vous prenez l'exemple d'un étudiant qui a profité du 80% de subventionnement de sa prime parce qu'il n'avait pas de revenu, quand il commence à travailler et à toucher un salaire, disons, de 5'000 à 6'000 francs, à ce moment-là, il ne touche plus la subvention. C'est pourquoi il y a une diminution des personnes qui ne touchent plus de subvention parce que leur situation a changé.

Chaque année, dans le courant du mois de septembre, nous examinons la situation de l'enveloppe encore à disposition. Cela veut dire que nous versons des acomptes durant la première partie de l'année et, au mois de septembre, on analyse et s'il nous reste des montants, nous faisons un deuxième paiement aux personnes qui ont droit à ces subventions.

Question 2: Quelles catégories et combien de personnes verront leurs subventions diminuer en 2007 par rapport à 2006?

Selon les données actuellement à notre disposition, à peu près 88'000 attestations de droit aux subsides ont été notifiées aux assurés valaisans en 2007. Dans la moyenne des dix dernières années, il y avait 90'000 personnes, mais effectivement en 2006, il y avait 95'000 assurés qui ont fait valoir leur droit aux subventions. Mais, cela ne veut pas dire que ce sont toutes des personnes qui ont perdu la subvention à cause de l'augmentation ou de la baisse des seuils, mais, comme je l'ai déjà expliqué, il y a peut-être d'autres raisons pour lesquelles une personne sort du cadre du subventionnement.

Question 3: Combien de personnes d'origine étrangère verront leurs subventions augmenter en 2007 par rapport à 2006 (avec indication du nombre par types de permis de travail)?

Je peux vous dire que, avec la libre circulation des personnes, le nombre de personnes au bénéfice de permis a augmenté. Comme ces personnes ont l'obligation bien sûr d'être soumises au système d'assurance maladie suisse, il est juste qu'elles aient également droit à une réduction de leurs primes si leurs revenus le leur permettent. Cela veut dire que,



pour ces personnes, s'appliquent tout court les législations fédérale et cantonale. Nous constatons donc effectivement une augmentation du nombre de bénéficiaires aux subsides qui sont au bénéfice d'un permis de travail. Par contre, comme ces personnes sont imposées à la source, elles doivent déposer une demande spéciale de subventionnement. Le nombre de bénéficiaires du permis B, qui s'élevait à 8'900 en 2005, atteint 10'700 en 2006. Pour 2007, il devrait encore augmenter vu les demandes qui continuent d'arriver.

Question 4: Quelles sont les conséquences prévisibles pour les personnes qui subissent une baisse?

On peut déjà partir de l'idée selon laquelle il n'y a guère de personnes qui ont touché 80%, c'est-à-dire le maximum de la subvention, et qui tombent à zéro à cause de nos changements. Ce n'est pas possible. Il y a peut-être des personnes qui avaient une subvention de 20% et qui perdent ces 20%. Si, par exemple, ce sont des rentiers, il faut analyser s'ils ont droit à des prestations complémentaires et, à ce moment-là, la prime est subventionnée à 100%. Pour quelques cas, si quelqu'un devait effectivement tomber sous le seuil de l'aide sociale, il aurait alors la prime payée à 100%.

Question 5: En ce qui concerne la diminution du pouvoir d'achat, comme je l'ai dit, certains verront peut-être leurs revenus un peu augmenter d'une année à l'autre. Le pouvoir d'achat a augmenté, mais, en même temps, ils ont vu diminuer la subvention ou ils sont même écartés de la subvention. Il est difficile de faire une analyse détaillée sur cette question.

Question 6: Y a-t-il des risques que ces personnes, en raison de cette augmentation, passent désormais dans une situation de précarité?

Je ne peux pas exclure que dans l'un ou l'autre cas, cela pourrait arriver. Mais, comme déjà dit, le risque est peut-être de perdre 20% de la subvention, de ne plus arriver au subventionnement. Je dois encore analyser le cas dont vous avez parlé, le cas de ce couple de rentiers AVS. Je suis également prêt, en vue de ce que nous allons prévoir pour 2008, d'améliorer si possible la situation.

Question 7: En ce qui concerne la RPT, j'ai déjà dit que nous avons une baisse importante (environ 70 millions) provenant de la Confédération et dirigée directement en direction des subventions des primes aux caisses maladie, mais nous avons, parce qu'il n'y a plus le critère de la capacité financière des cantons qui est pris en considération, ajouté au montant qui est encore destiné directement au subventionnement le même montant que nous avons eu pour 2007; les assurés valaisans auront donc les mêmes prestations en 2008 parce que nous avons aussi majoré la subvention totale 2007 de 1,5%, de sorte que nous devrions maintenir un bon niveau de subventionnement.

Une étude qui a été faite au niveau de la Confédération démontre que le canton du Valais est un des huit cantons qui remplissent l'objectif du Conseil fédéral concernant l'efficacité des systèmes de réduction des primes. Je pense que notre système est efficace mais, s'il y a des possibilités, comme vous le suggérez, de l'améliorer, bien sûr, on va entrer en matière. Merci.

*Le président:*

Il semble que l'auteure de l'interpellation soit satisfaite de la réponse.

Ce point est ainsi traité.

**16. POSTULAT**  
**du député (suppl.) Serge Cornuz et cosignataires concernant le conseil**  
**d'administration du RSV (07.02.2007) (2.085)**  
*(motion transformée en postulat)*

**POSTULAT**  
**von Grossrat (Suppl.) Serge Cornuz und Mitunterzeichnenden betreffend**  
**Verwaltungsrat des GNW (07.02.2007) (2.085)**  
*(Motion in ein Postulat umgewandelt)*

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Je n'ai pas de demande de parole; donc, il n'y a pas de développement.

Comme ce postulat est combattu, je donne la parole au député Olivier Borgeat.

*M. le député Olivier Borgeat (PDCB):*

Par ce postulat, le député (suppl.) Serge Cornuz demande ni plus ni moins qu'un retour en arrière.

Vous demandez, Monsieur le député, dans le cadre des nominations, de revenir à un système purement régionaliste ayant principalement pour objectif de défendre des intérêts purement locaux.

Le RSV a été créé afin d'instaurer un véritable réseau de santé dans notre canton, dont les objectifs sont notamment de rationaliser les coûts, d'améliorer l'efficacité et surtout d'offrir des soins de qualité et de manière équitable à l'ensemble des citoyennes et des citoyens valaisans.

Par votre postulat, vous laissez aussi sous-entendre que les actuels administrateurs ne sont pas à même de défendre les intérêts d'une région dont ils ne sont pas issus, respectivement la vôtre dans ce cas.

Je vous le rappelle, Monsieur le député, un administrateur est d'abord nommé pour ses compétences professionnelles et ses qualités humaines et, enfin, dans la mesure du possible, le Conseil d'Etat tiendra compte de son appartenance géographique. L'actuelle disposition de la loi sur les établissements sanitaires (art. 17) est donc amplement suffisante pour garantir une saine représentation au sein du conseil d'administration du RSV.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs les députés, à rejeter ce postulat, susceptible aussi d'ouvrir la porte à de nombreuses revendications lorsqu'il s'agit de nommer des administrateurs.

*Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):*

Wir reden immer von drei Regionen Ober-, Mittel- und Unterwallis und auf diese Regionen ist der Verwaltungsrat des GNW auch aufgeteilt. Zwei Ober-, zwei Mittel- und zwei Unterwalliser. Einer der beiden Vertreter des Mittelwallis ist gleichzeitig auch noch Verwaltungsratspräsident. Im Gesetz unter Artikel 17 steht, wie es der Postulant Serge Cornuz selber bemerkt: "...dabei sorgt der Staatsrat für eine ausgeglichene Aufteilung zwischen den Regionen", und nicht eine ausgeglichene Aufteilung in den Bezirken.

Wenn nun der Bezirk Siders nicht vertreten ist, ist das wahrscheinlich ein Zufall, aber es kann nicht pro Bezirk ein Vertreter im Verwaltungsrat sein, sonst hätten wir 13 Verwaltungsräte und das wäre weder sinnvoll noch zeitgemäss. Der Bezirk Siders gehört zum Mittelwallis und dieses ist mit zwei Vertretern gut vertreten.

Die Aufteilung des jetzigen Verwaltungsrats in den drei Regionen ist gewährleistet und somit ist die CVPO der Meinung das Postulat ist überflüssig und wir bekämpfen es.

Danke.

*Le président:*

Ce postulat étant combattu, nous votons.

**Par 87 voix contre 6 et 9 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 2.085 du député (suppl.) Serge Cornuz.**

Ce postulat est ainsi classé.

## **17. MOTION**

**de la commission de 2<sup>e</sup> lecture pour la loi sur l'aménagement des cours d'eau, par son président Joël Gaillard et son rapporteur Laura Kronig, concernant la modification de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques (05.04.2007) (2.095)**

*(en collaboration avec le DTEE et le DFIS)*

### **MOTION**

**der Kommission für die 2. Lesung des Gesetzes über den Wasserbau, durch den Präsidenten Joël Gaillard und die Berichterstatterin Laura Kronig, betreffend Änderung des Gesetzes über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte (05.04.2007) (2.095)**

*(in Zusammenarbeit mit dem DVBU und dem DFIS)*

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (SPO):*

"Les poissons du Rhône se font rares" titelte der Nouvelliste diese Woche. In der Tat finden wir in der Rhone nur noch zwei der ursprünglich 19 Fischarten.

Das gestern von uns überwiesene Postulat von Marcelle Monnet-Terrettaz, Nicolas Voide, Markus Truffer, Jean-Didier Roch, Narcisse Crettenand, Alexandre Caillet und weiteren Mitunterzeichneten weist ebenfalls darauf hin, dass Fische – in diesem Fall die Äsche – durch Verschlechterung ihres Lebensraums vom Aussterben bedroht sind.

Während der Behandlung des Wasserbaugesetzes beschäftigen wir – von der zweiten Kommission – uns ausführlich mit der Finanzierung der im Gesetz geplanten Revitalisierungen. Eine knappe Mehrheit sprach sich für die Lancierung einer Kommissionsmotion aus.

Als Berichterstatterin dieser Kommission möchte ich Ihnen die Argumente näher bringen, welche uns schlussendlich zur Einreichung dieser Motion bewogen haben.

Nationale und kantonale Gesetze fördern die Revitalisierung von Fliessgewässern. Um dies zu garantieren, wollen wir nun mit dieser Motion den kantonalen Fonds für die ordentliche Subventionierung, für Unterhalt und Korrektur der Flüsse anpassen.

Neu soll das Gesetz insbesondere der Revitalisierung und dem so weit als möglich naturnahen Unterhalt der Gewässer zugute kommen.

Da erst tiefere Wasserstände den Wasserbau zulassen, werden dadurch Bauaufträge in der eher auftragsschwachen Winterzeit gefördert. Naturnahe Fliessgewässer bieten zudem einen besseren Schutz vor Hochwasser als kanalisierte Flüsse. Und naturnahe Flüsse können von Familien und dem Tourismus als Naherholungsraum genutzt werden.

Dieser Fonds, von dem hier die Rede ist, wird von Wasserzinsen gespeisen. Jährlich fliessen so rund 2,3 Millionen Franken in diesen Fonds. An der bisherigen Aufteilung, 50 Prozent Direktinvestition, 50 Prozent in den Fonds zur Deckung der Schäden durch Hochwasser soll festgehalten werden. Es wird also nicht mehr Geld gefordert, nicht mehr Geld ausgegeben, das Geld wird bloss anders investiert. Davon profitieren die Walliser Gewässer, unsere Wirtschaft, die Walliser Bevölkerung und der Tourismus.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung unserer Kommissionsmotion.

*Le président:*

Cette motion est combattue.

*M. le député Jean-Daniel Bruchez (PDCB):*

Le groupe DC du Bas-Valais a analysé avec toute l'attention requise la motion de la commission de deuxième lecture sur l'aménagement des cours d'eau (décision prise par la commission par 6 voix contre 5 et 2 abstentions) concernant la modification de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques et relève ceci:

L'article 69 de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques précise que:

- le fonds est destiné à la correction et à l'entretien des cours d'eau et à l'indemnisation des dommages non assurables;
- le fonds est destiné à l'octroi aux communes d'une subvention complémentaire pour la correction et l'entretien des cours d'eau cantonaux et communaux.

Nous sommes bien sûr favorables à la valorisation de l'eau sous toutes ses formes, à la préservation du réservoir d'eau que constitue le Valais, à l'entretien le plus naturel possible et à la revitalisation de nos cours d'eau, comme le précise très bien la loi que nous venons d'approuver.

Mais, nous pensons que ce fonds doit servir uniquement pour ce à quoi la loi l'affecte, surtout pour la correction et l'entretien des cours d'eau, dans le but d'améliorer la sécurité de la population. Pour la revitalisation, il faudra donc se contenter du budget ordinaire.

La commission thématique va se pencher sur ce sujet lors de sa prochaine séance.

Le groupe DC du Bas-Valais vous propose donc de classer à ce stade cette motion.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

Im Zusammenhang mit dem Wasserbaugesetz haben wir bereits intensiv in der ersten Lesung über die Schaffung dieses Revitalisierungsfonds gesprochen und das Thema an die zweite Kommission überwiesen. Die Mitglieder bekamen zusätzliche Informationen rund um das Thema und fest steht, dass wir keinen neuen Fonds einführen müssen, sondern wir können das Anliegen im kantonalen Fonds für die ordentliche Subventionierung für den Unterhalt und die Korrektur der Flussläufe, Artikel 69 des Wassernutzbarmachungsgesetzes, integrieren. Dadurch haben die Gemeinden in Zukunft die Möglichkeit vorbeugend Flussläufe zu revitalisieren und sich nicht erst nach einer Katastrophe an baulichen Abänderungen, ans Aufräumen und Verbreitern des Flusslaufes heran zu machen. Vorbeugen ist nicht nur besser, sondern mit Sicherheit auch billiger.

Die Erfahrungen zum Beispiel im Kanton Bern zeigen, dass die Gemeinden vermehrt Revitalisierungen vornehmen, wenn sie dafür Geld beziehen können.

Abgesehen vom Investitionsvolumen und der Winterarbeit, die dieser Fonds fördert, erhöhen diese Revitalisierungen auch den Schutz der Dörfer und ihrer Menschen. Sie verbessern vor allem auch den Inhalt der Flüsse, d.h. die Artenvielfalt in und um den Fluss. Eine grössere Artenvielfalt und natürliche Flussläufe sind auch für die Wohnbevölkerung interessant und ein touristischer Pluspunkt.

Aus all diesen Gründen ist die SPO/Linke Allianz klar für die Schaffung dieses Fonds und wir hoffen, dass Sie, werte Damen und Herren, die Chance heute wahrnehmen und diesem Revitalisierungsfonds zustimmen.

Danke.

*Le président:*

Cette motion étant combattue, nous votons.

**Par 53 voix contre 50 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 2.095 du député Joël Gaillard.**

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

Nous passons maintenant au traitement et développements du Département de l'économie et du territoire.

Je profite pour excuser M. le chef du département Jean-Michel Cina qui est retenu à Berne par une séance de la Conférence des chefs de l'économie des cantons suisses et qui est remplacé en l'occurrence par M. le conseiller d'Etat Claude Roch.

**Traitement / Behandlung:**

**Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)**

**18. MOTION**

**du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann, concernant la collaboration intercantonale - participation du Parlement (12.12.2006) (4.064 anc. 1.126)**

**MOTION**

**der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann, betreffend interkantonale Zusammenarbeit - Mitwirkung des Parlaments (12.12.2006) (4.064 ehem. 1.126)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mai 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Cette motion est acceptée partiellement par le Conseil d'Etat selon la réponse écrite qui nous a été remise.

Je ne sais pas si cela appelle d'autres commentaires de la part de la motionnaire.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):*

Mit Genugtuung haben wir zur Kenntnis genommen, dass der Staatsrat im Grundsatz die latente Gefahr des drohenden Demokratiedefizits anerkennt. Wir möchten bei dieser Gelegenheit den Hinweis machen auf den Tätigkeitsbericht des Präsidiums des Grossen Rates und zwar auf Seite 9, welchen wir diese Woche behandelt haben.

Wir möchten darauf hinweisen, dass in der Antwort ein Widerspruch besteht und zwar in Absatz 1. Hier spricht man von parlamentarischer Mitwirkung und in Absatz 2 heisst es dann, dass der Staatsrat zwar gleicher Meinung ist und denkt, dass man die Delegation für auswärtige Angelegenheiten und den Grossen Rat vorgängig informieren sollte. Zwischen Mitwirkung und Information besteht unseres Erachtens ein grosser Unterschied. Wir werden diese Angelegenheit weiter verfolgen und darauf beharren und versuchen, das Demokratiedefizit zu verhindern. Danke.

*Le président:*

Danke, Frau Grossrätin.

Je crois que cela n'appelle pas d'autres commentaires.

Ce sont effectivement des nuances à bien observer, et je crois que c'est dans l'intérêt du Parlement en tout cas d'y être particulièrement attentif.

**Développements / Entwicklungen:  
Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft  
und Raumentwicklung (DVR)**

## **19. POSTULAT**

**des députés (suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG) et Francine Zufferey Molina (PS/AdG) concernant la modification des critères d'adjudication au sens de l'ordonnance sur les marchés publics du 11 juin 2003 (06.02.2007) (4.066)**

### **POSTULAT**

**von Grossrat (Suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG) und Grossrätin (Suppl.) Francine Zufferey Molina (PS/AdG) betreffend Änderung der Vergabekriterien im Sinne der Verordnung über das öffentliche Beschaffungswesen vom 11. Juni 2003 (06.02.2007) (4.066)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Ce postulat n'a pas l'air d'appeler des prises de parole... Pas d'opposition non plus.

Je considère ainsi qu'il est accepté au stade du développement et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

## **20. POSTULAT**

**du groupe GRL, par le député Enrique Caballero, concernant l'augmentation des places d'apprentissage = diminution de la violence et de l'incivilité chez les jeunes (06.02.2007) (4.067)**

### **POSTULAT**

**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Enrique Caballero, betreffend: mehr Lehrstellen = weniger Gewalt und asoziales Verhalten unter den Jugendlichen (06.02.2007) (4.067)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Ici aussi, je n'ai pas de demande de parole.

Je considère donc que ce postulat est accepté au stade du développement et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**21. INTERPELLATION**  
**de la députée Brigitte Diserens (GRL) et cosignataires concernant la**  
**promotion de l'éthanol en Valais (06.02.2007) (4.068)**  
*(en collaboration avec le DSSE)*

**INTERPELLATION**  
**von Grossrätin Brigitte Diserens (GRL) und Mitunterzeichnenden**  
**betreffend Ethanolförderung im Wallis (06.02.2007) (4.068)**  
*(in Zusammenarbeit mit dem DGSE)*

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Pas d'explications complémentaires!

La parole est à M. le conseiller d'Etat Claude Roch.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

Le Service de l'agriculture constitue un dossier sur les diverses sources d'énergie en provenance de l'agriculture.

Par la suite, une coordination interdépartementale devra être fixée, notamment pour donner les axes prioritaires que l'on veut mettre en place pour la promotion de ce type d'énergie.

Des études ont été mandatées par Alcosuisse pour évaluer la possibilité, notamment sur le bioéthanol, d'une usine pilote. Cette possibilité a été définie dans la Broye pour 2008.

Du côté de votre région, Madame la députée, l'ARDA et la RMS ont une approche pour étudier une possibilité similaire.

Le canton suit avec intérêt tous les travaux qui ont été mis en place et peut-être pour avoir aussi une plateforme romande sur les biocarburants.

La solution pour le Chablais paraît toutefois difficile, notamment étant donné les faibles surfaces. C'est une solution qui doit être examinée notamment aussi en fonction des dispositions qui seront prises ultérieurement par la Confédération sur le soutien fédéral à la filière sucrière.



C'est donc avec beaucoup d'attention que le département de M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina – je réitère ses excuses que vous a déjà présentées le président du Grand Conseil – suit le domaine des biocarburants qui permettra peut-être une utilisation de l'éthanol ou du bioéthanol comme source d'énergie dans notre canton, dans le Chablais, en partenariat avec les autres cantons.

Le Service de l'agriculture est évidemment à disposition pour tout complément d'information.

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

L'auteur de l'interpellation semble satisfaite de la réponse donnée.

**22. INTERPELLATION**  
**du député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG) et cosignataires concernant**  
**l'état des lieux de l'économie sociale et solidaire pratiquée en Valais**  
**(07.02.2007) (4.069)**  
**INTERPELLATION**  
**von Grossrat (Suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG) und**  
**Mitunterzeichnenden betreffend soziale und solidarische Wirtschaft im**  
**Wallis (07.02.2007) (4.069)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG):*

Je vais être relativement bref, l'interpellation elle-même étant assez claire, nous semble-t-il.

Il s'agit de traiter de l'économie sociale et solidaire, qui est un type d'économie relativement récent. L'objet de cette interpellation est d'en faire une sorte d'état des lieux, de savoir, dans un premier temps, si le Conseil d'Etat s'est déjà intéressé au sujet ou s'il compte le faire et, évidemment, dans quelle mesure.

Je ne veux pas allonger. Merci.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

La préoccupation du Conseil d'Etat existe évidemment. Elle est fixée dans la loi. Je cite: "Dans sa conception et la mise en œuvre de la politique économique, le Conseil d'Etat prend en compte (lettre b) l'équité sociale." C'est ce point, je crois, qui doit être traité, sachant que le Département de l'économie a pour objectif central d'accroître l'attractivité de la place

économique valaisanne, tout en la rendant moins vulnérable aux aléas conjoncturels. Mais, évidemment, ce développement ne doit pas s'effectuer au détriment des plus défavorisés et il doit tenir compte de cette solidarité sociale. Cette volonté est donc explicite dans la loi.

Le canton fait déjà un certain nombre d'actions à travers les soutiens, les subventions, les aides à fonds perdu, en finançant directement des prestations. C'est l'article 12 qui le précise, je cite: "L'Etat peut octroyer des aides financières à des institutions et à des organismes qui réalisent les missions prévues par la politique économique du canton du Valais." Deux conditions sont néanmoins mises en application:

1. la subsidiarité et
2. l'autonomie.

Ce sont deux points essentiels puisque les porteurs du projet sont eux-mêmes les moteurs indispensables et sont responsables des situations et des activités qu'ils gèrent.

Pour répondre à la question du registre, il n'y a pas de registre actuellement en vigueur. Evidemment, il peut être envisageable, mais le département en a vu une utilisation très limitée. C'est la raison pour laquelle ce registre n'existe pas.

En conclusion, le Conseil d'Etat estime que le développement d'une économie sociale et solidaire en Valais doit être soutenu dans les conditions qui ont été mentionnées tout à l'heure, c'est-à-dire la subsidiarité et l'autonomie des partenaires.

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Il semble que votre réponse donne satisfaction à l'interpellateur.

### **23. INTERPELLATION**

**du groupe GRL, par le député Frédéric Mivelaz, concernant: qu'en est-il de la licence B du casino de Zermatt? (03.04.2007) (4.075)**

#### **INTERPELLATION**

**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Frédéric Mivelaz, betreffend: Wie steht es um die B-Lizenz des Kasinos von Zermatt? (03.04.2007) (4.075)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Frédéric Mivelaz (GRL):*

Nous souhaiterions en particulier savoir si des mesures ont été prises ou vont être prises pour que le casino de Saxon puisse rouvrir ses portes.

Merci.

*Le président:*

Nous passons ainsi de Zermatt à Saxon...

Je donne la parole à M. le conseiller d'Etat Claude Roch.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

Je crois qu'il faut rappeler, concernant le casino de Zermatt, un certain nombre de faits, tout d'abord, que les demandes de concession d'exploitation des casinos sont étudiées par la commission fédérale. C'est cette commission qui prend des options à travers le Conseil fédéral.

Il faut dire aussi que le Conseil d'Etat est intervenu plusieurs fois pour suivre ce dossier. Mais, il est stipulé à l'article 17 de la LMJ que la concession n'est pas transmissible. Ce point étant essentiel, il n'existe donc aucune possibilité légale de récupérer la concession que ce soit en Valais ou ailleurs en Suisse.

Le Conseil fédéral, le 9 mars 2007, a décidé qu'aucune nouvelle concession de maison de jeux ne serait attribuée au cours des trois prochaines années.

Le Conseil d'Etat a sollicité la commission, qui a confirmé cette réalité des choses et cet état de fait pour le canton du Valais.

Nous suivons donc avec intérêt cette situation et profitons de chaque opportunité pour nous informer sur une éventuelle implantation du casino dans le canton du Valais.

A l'issue du moratoire, il faudra être attentif pour présenter une nouvelle demande de concession d'implantation dans notre canton du Valais. Le Conseil d'Etat fera son possible, dans les limites de ses compétences évidemment, pour soutenir une demande à l'issue du moratoire.

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

L'interpellateur semble satisfait – il a raison – de la réponse.

**24. POSTULAT**  
**du groupe GRL, par le député Jacques-Roland Coudray, concernant une**  
**promotion économique forte (03.04.2007) (4.076)**  
**POSTULAT**  
**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jacques-Roland Coudray,**  
**betreffend: für eine starke Wirtschaftsförderung (03.04.2007) (4.076)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Ce postulat n'appelle pas d'autre développement.

Il n'est pas combattu non plus.

Il est donc réputé accepté au stade du développement et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Nous arrivons, Mesdames et Messieurs, avec quelques minutes d'avance sur l'horaire que nous nous étions fixé puisque nous avions prévu l'Heure des questions à 11 heures.

Mais, puisque tous les conseillers d'Etat concernés aujourd'hui sont présents, je crois qu'il n'y a pas de crainte à avoir si nous commençons cette Heure des questions un peu en avance.

## **25. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE**

### **Question 6**

**du groupe GRL, par le député Alexis Turin, au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, concernant: les CFF manquent de classe**

**TEXTE DEPOSE:**

### **Question 14**

**du groupe PDCB, par les députés Jérôme Buttet et Jean-Didier Roch, au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, concernant la ligne du Tonkin: quais rallongés, trains raccourcis et dangereux "overbooking" systématique...**

**TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:*

Je vous annonce tout de suite que je traite en même temps les questions 6 et 14 puisque, à défaut d'avoir le même titre, elles ont le même sujet.

Si les CFF manquent de classe..., en tout cas pas les écoles valaisannes, fort heureusement. Cette problématique nous est évidemment connue. Les problèmes de capacité de la ligne St-Maurice – Monthey suite à la reprise scolaire proviennent d'une augmentation sous-estimée du nombre d'étudiants qui empruntent cette ligne.

Face à cette situation, en coordination avec le Service des transports, la société exploitante RegionAlps et les CFF ont pris les mesures urgentes suivantes:

Tout d'abord, un bus de renfort a été mis en place entre Massongex et St-Maurice pour la pointe du matin, qui est particulièrement surchargée en gare de Massongex. Comme mesure complémentaire à l'étude, mais pas encore opérationnelle, figure la mise en place d'une doublure le soir entre St-Maurice et Monthey, avec un premier train à 16 h 25 et le train suivant à 17 h 19 qui est la réutilisation d'un train St-Maurice – Martigny. Ou alors, si possible, une doublure matin et soir entre Monthey et St-Maurice selon le matériel roulant disponible. Il faut signaler que le nouveau matériel roulant, qui est actuellement en construction, sera progressivement mis en exploitation durant le deuxième semestre 2008.

Au niveau de l'infrastructure, au-delà des mesures d'amélioration et de modernisation qui ont déjà été prises ou qui sont en phase d'approbation, comme le quatrième quai à St-Maurice et la modernisation des gares de Vernayaz et d'Evionnaz, figurent deux projets conséquents, mais qui doivent être encore étudiés, approuvés et financés. Il s'agit, tout d'abord, du prolongement d'environ 30 m de l'ensemble des quais des gares régionales pour faire face à cette forte augmentation momentanée du trafic. Ces travaux représentent un investissement d'environ 1,1 million, qui n'a pas encore pu être intégré dans la planification financière annuelle des CFF. De plus, la gare de Monthey doit être améliorée avec prolongation de la voie 2 et si possible réalisation de passages inférieurs. Ce projet est encore à l'étude. Il a un degré d'urgence accru compte tenu de l'automatisation de la ligne et de la gare de Monthey. Vu l'ampleur des travaux, un échelonnement de ces travaux devra certainement être examiné.

En conclusion, le canton est actif auprès des CFF et de la société RegionAlps afin qu'ils prennent les mesures urgentes à court et moyen termes pour faire face à une augmentation du trafic qui est, en soi, réjouissante, mais qu'il s'agit de maîtriser. Les trains surchargés nous préoccupent beaucoup, à l'instar des communes, des passagers et de tous les partenaires concernés.

C'est aux opérateurs de transports, que nous rappelons régulièrement à leurs devoirs, d'assumer leurs responsabilités, parce que vous pourriez conclure de ma réponse que la solution serait dans les mains du canton. Eh bien!, non, le canton commande des prestations et, il faut dire clairement les choses, c'est aux entreprises de transport, qui sont mandatées pour remplir ces prestations, à effectivement prendre les mesures qui sont nécessaires pour effectuer ces prestations selon les besoins qui s'avèrent.

Alors, nous actionnons, à chaque fois que nous le devons, nos mandataires, à savoir les entreprises concessionnaires, pour qu'ils fassent face à leurs mandats et, par conséquent, à leurs responsabilités.

## Frage 8

**von Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO), an das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, betreffend Überholspuraufhebung im Pfywald**

*(gemeinsame Antwort mit dringlicher Interpellation 5.073)*

**HINTERLEGTER TEXT:**

**26. INTERPELLATION URGENTE  
du groupe UDC/SVP, par le député Franz Ruppen, concernant: quel  
avenir pour la route cantonale dans le Bois de Finges? (11.09.2007)  
(5.073)**

*(réponse commune avec la question 8 de l'Heure des questions)*

**DRINGLICHE INTERPELLATION  
der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Franz Ruppen, betreffend: Wie  
weiter mit der Kantonsstrasse im Pfywald? (11.09.2007) (5.073)  
*(gemeinsame Antwort mit Frage 8 der Fragestunde)***

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /  
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:*

Nous avons convenu avec le Bureau que **nous donnerions en même temps une réponse à la question 8 de la députée Maria Oester-Ammann et à l'interpellation urgente 5.073 du député Franz Ruppen concernant le même objet, à savoir la route cantonale à travers le Bois de Finges.**

Tout d'abord, Mesdames et Messieurs les députés, les opérations de marquage à deux pistes avec une piste cyclable de chaque côté ont été achevées en fin de semaine dernière, c'est-à-dire le vendredi 7 septembre, après une semaine de travaux. Je rappelle qu'il s'agissait de refaire tout le marquage à travers Finges alors que la circulation continuait de se dérouler sur cette route.

Alors, l'agitation médiatique relative à la limitation provisoire à 60 km/h pendant cette période de signalisation et qui est reprise dans l'interpellation urgente du groupe UDC/SVP est totalement injustifiée.

Mesdames et Messieurs les députés, chaque semaine, il y a des travaux dans ce canton et notamment maintenant puisque nous nous approchons de la période d'automne et que c'est le moment dans les régions touristiques dans lesquelles nous ne faisons pas de travaux de revêtement pendant la haute saison. Vous en trouvez sur toutes les routes du canton et, régulièrement, il y a des chicanes, comme certains l'ont dit dans certains articles, qui sont

mises à la circulation parce que nous devons faire des revêtements ou nous devons refaire de la signalisation ou du marquage. Alors, Mesdames et Messieurs les députés, il n'y aurait pas assez de sessions parlementaires pour vous indigner de ces chicanes si, à chaque fois, il fallait effectivement faire une telle agitation là autour.

Bref, cette route est à nouveau ouverte dans les deux sens et la vitesse autorisée est à nouveau à 80 km/h parce qu'il n'a jamais été dans notre intention de faire autre chose que les travaux de signalisation pendant cette semaine-là.

Maintenant, expliquons pourquoi cette configuration actuelle à deux pistes a été choisie à travers Finges. C'est, tout d'abord, pour une question impérative de sécurité. Cette mesure a été prise en accord avec la police cantonale. Je rappelle que, dans tous les cas de figure, la limitation est normalement à 80 km/h et elle est revenue à 80 km/h avec ces deux pistes et avec les deux pistes cyclables qui, maintenant, sont signalées.

Cette manière de faire offre l'avantage de pouvoir être modifiée avec une certaine souplesse selon les différentes phases qui sont nécessaires pour des chantiers à venir à travers Finges. L'ancien système à trois pistes aurait nécessité à chaque création d'un accès au futur chantier de grands changements pour supprimer, inverser des présélections.

Maintenant, pour répondre très directement aux questions des intervenants, il faut répéter et préciser peut-être encore une fois, encore une fois officiellement, ce que je vais dire ici.

La circulation à travers Finges sera maintenue aussi longtemps que possible jusqu'à ce que la construction de l'ouvrage autoroutier empiète directement sur le tracé de la route cantonale actuelle à travers Finges.

Jusqu'en automne 2008, il n'y aura que très peu de perturbations locales dues à des travaux préparatoires, tels que sondages, défrichements, déplacements de conduites et autres. La limitation générale de vitesse à 80 km/h sera maintenue..., à moins que peut-être on doive refaire de la signalisation, mais ça, encore une fois, ce sont des anecdotes.

Par contre, il est évident, et ceci pour toutes les personnes de bon sens, qu'il ne sera pas possible de maintenir la route ouverte au trafic à travers Finges jusqu'à l'ouverture – comme cela est écrit "bis Eröffnung" – l'ouverture de l'autoroute à travers Finges. Il me semble que c'est une observation de bon sens que tout le monde devrait faire parce que le tracé de l'autoroute tout simplement est superposé à la route cantonale. Donc, pour être très clair, on ne peut pas garder ouverte cette route à travers Finges alors que nous construisons une autoroute sur ce tracé!

Mesdames et Messieurs les députés, ne vous laissez pas embarquer dans n'importe quelle élucubration. Il faudra bien un jour que nous commencions ces travaux à travers Finges, comme d'ailleurs les travaux sur l'ensemble de l'autoroute valaisanne. Si nous voulons réaliser cette autoroute haut-valaisanne autrement qu'en 2050, il faut, nous l'avons déjà dit, entreprendre des travaux sur tous les tronçons. Je reparlerai tout à l'heure des priorités.

A travers Finges, nous devons réaliser une route en galerie couverte sur 4 km et, de surcroît, un tunnel sous La Souste. Alors, vous pouvez bien imaginer que ça ne va pas prendre deux ans, mais cinq, six ou plus d'années encore.

Pendant ce temps-là, nous avons besoin, et c'est la raison pour laquelle nous l'avons créée, de la future route cantonale qui se trouve maintenant sur la rive droite entre Salquenen et Loèche. Cette route en rive droite n'est pas seulement un bijou du point de vue touristique, c'est tout simplement la nouvelle route cantonale de plaine, à des gabarits qui sont conformes aux routes cantonales; bien sûr, à part cela, elle est très belle! Alors, touristiquement, c'est peut-être un bijou, mais, concrètement et en matière de circulation routière, c'est un axe qui est extrêmement important; sans cet axe, nous ne pourrions pas commencer où que ce soit des travaux d'autoroute à travers Finges. Cessons donc de raconter des inepties par rapport à cela! Personne n'a dit qu'il ne fallait pas faire le doublement de la voie des CFF en rive droite alors que c'était le premier dispositif du transfert des infrastructures. C'est clair, la nouvelle route cantonale devait prendre la place de l'ancienne voie CFF. Nous avons donc commencé par construire la double voie CFF en tunnel. Puis, nous avons transféré la route cantonale là. Maintenant, nous sommes prêts à commencer un certain nombre de travaux dans Finges. Mais, encore une fois, nous n'allons pas faire, à travers Finges, exprès de couper la circulation. Comme je l'ai dit, dans toute la mesure du possible, nous allons la maintenir.

C'était mon cri du cœur par rapport à ces guéguerres qui n'ont pas de sens dans la construction de l'autoroute valaisanne. Je rappelle qu'il s'agit encore d'une trentaine de kilomètres à construire et que l'on n'est plus au stade où l'on se pose la question de savoir si l'on doit construire d'abord ça ou d'abord ça, et tant que l'on n'a pas construit d'abord ces kilomètres, l'on n'entreprend rien sur les autres. C'est une ineptie.

En clair, la priorité de la construction de l'autoroute en Valais est au contournement de Viège. Je l'ai déjà dit 100 fois. C'est l'option du Conseil d'Etat. Mais, il convient aussi, et c'est aussi l'option du Conseil d'Etat, de construire toute l'autoroute au plus vite.

Et vous verrez, Mesdames et Messieurs les députés, que, malgré ce concept de commencer des travaux partout où nous le pouvons pour ces 30 malheureux derniers kilomètres, malgré cela, actuellement, nous ne sommes pas encore, alors que nous travaillons sur trois des quatre tronçons qu'il reste à construire, en mesure d'utiliser les budgets qui nous ont été accordés; on le verra encore au compte 2007.

Nous poursuivons donc de cette façon-là: partout où nous pouvons entreprendre les travaux, nous allons les entreprendre, avec toujours la priorité évidente sur le contournement de Viège. Tous les moyens que nous pourrons engager sur Viège, c'est clair, le seront sans que d'autres tronçons commencent à interférer dans cette priorité.

Voilà, ce que je voulais vous dire, Mesdames et Messieurs les députés, par rapport à cette affaire de 60 km/h provisoire pendant une semaine pour des marquages de signalisation sur la route à travers Finges...

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous avons ainsi traité la question 8 et, en même temps, l'interpellation urgente 5.073.



### Question 13

**du groupe PDCB, par le député Jérôme Buttet, au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, concernant la troisième correction du Rhône, secteur Chablais**

#### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:*

Tout d'abord, concernant la troisième correction du Rhône dans le Chablais, la situation actuelle est la suivante: Toutes les actions entreprises dans le Chablais sont coordonnées par une commission intercantonale qui est présidée par la Confédération. Le projet de troisième correction du Rhône est bien évidemment commun parce qu'il n'y a pas deux Rhône séparés par une barrière à la frontière intercantonale. Mais, les cantons sont évidemment autonomes pour définir leurs mesures prioritaires ou urgentes.

Le projet de mesures – et, ici, tous les mots sont importants – urgentes et transitoires vaudois a été mis à l'enquête et a fait l'objet de deux oppositions. Il appartient au canton de Vaud de traiter ces oppositions. Toutefois, celui qui vous parle a déjà rencontré son homologue vaudoise pour traiter cette question. Il est possible que, dans le cadre du traitement de ces oppositions, le projet de mesures urgentes et transitoires vaudois soit adapté pour favoriser la réalisation parallèle et simultanée des premiers travaux sur les deux rives. Je dis "il est possible", mais encore une fois le traitement des oppositions est une affaire qui relève du canton de Vaud.

Quels sont les prochains pas? La mise en consultation du plan d'aménagement Rhône retenu devra être effectuée simultanément sur les deux cantons à mi-2008 et les travaux devront forcément être coordonnés. On parle ici des travaux d'aménagement du Rhône, c'est-à-dire les travaux globaux et définitifs.

Le secteur situé entre Monthey et Collombey-Muraz devrait bénéficier d'une priorité de réalisation élevée, c'est-à-dire figurer dans nos priorités pour les dix prochaines années, compte tenu de l'ampleur des dégâts potentiels et des perspectives de développement de cette région chablaisienne valaisanne. Dans l'intervalle, des solutions urgentes seront définies sur la rive valaisanne dès que la solution définitive sera connue et aura été consolidée avec le canton de Vaud.

## Question 15

**des députées Evelyne Bezat (suppl.) et Marie-Madeleine Bonvin (PS/AdG), au  
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, concernant la  
raffinerie de Collombey**

### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:*

Nous restons dans la même région, mais pour une autre matière, une matière plus délicate si l'on peut dire.

Les installations de la raffinerie de Collombey ont été révisées cet été. Des inspections ont été effectuées par l'Association suisse de l'inspection technique, qui est l'organe agréé par la Confédération.

Le groupe PS/AdG avait d'ailleurs lui-même reconnu la compétence de cet organisme dans son postulat urgent de décembre 2005.

Après cette révision, les installations ont été remises en service par étapes à partir de mi-juillet. Après le redémarrage de la raffinerie, un échangeur de chaleur des installations classique de raffinage a dû être changé fin août. Le 5 septembre, la raffinerie a dû arrêter la turbine à gaz suite à une panne sur un compresseur. Cette panne a également entraîné l'arrêt des installations de craquage catalytique parce que ces dernières sont alimentées en vapeur par la turbine à gaz.

Si vous n'avez pas compris, ce n'est pas grave! Ce qui est très important, c'est de savoir que toutes ces opérations techniques sont bien sûr à charge de l'entreprise qui exploite, mais doivent être communiquées à mon Service de la protection de l'environnement.

Depuis le vendredi 7 septembre, les installations fonctionnent à nouveau normalement. Les phases d'arrêt et de remise en charge des installations ont été à l'origine des nuisances relevées par les auteurs de la question.

Des analyseurs en continu – parce que c'est cela la demande qui est faite et sachez que cette demande, nous l'avons faite aussi, et non seulement c'est une demande, mais c'est une exigence – ont été installés sur les trois cheminées. Les résultats obtenus ne sont, malheureusement, pas probants. La raffinerie a fait appel à son fournisseur, à une entreprise tierce et, finalement, à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne pour calibrer ces appareils qui donnaient des résultats incohérents, cela dit dans une forme un peu simplifiée. Mais, ces appels successifs à trois types de spécialistes différents sont restés sans succès et de nouveaux analyseurs en continu devront donc être mis en place.

Alors, dans l'intervalle, qu'avons-nous fait? Nous avons exigé des mesures ponctuelles, effectuées deux fois par mois par une entreprise spécialisée. Croyez-moi, Mesdames et Messieurs les députés, ces manœuvres ponctuelles coûtent très cher à la raffinerie. Celle-ci a donc tout intérêt à disposer le plus rapidement possible d'analyseurs en continu qui fonctionnent correctement.

Tant que cela ne sera pas le cas, nous continuerons d'exiger ces contrôles périodiques deux fois par mois par une entreprise spécialisée.

Notre canton, par l'intermédiaire du Service de la protection des travailleurs et des relations du travail ainsi que par mon Service de la protection de l'environnement, suit très attentivement le développement de la situation, de manière à s'assurer que les installations soient exploitées en respectant aussi bien les impératifs de sécurité que la protection de l'environnement.

Comme nous l'avons déjà dit dans un communiqué, si nécessaire, des mesures supplémentaires pouvant aller jusqu'à l'arrêt de l'exploitation, des mesures nécessaires d'assainissement, seront exigées.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous avons ainsi traité les questions qui vous concernent.

Nous passons au département...

Pardon?

(...)

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet nous demande d'accepter une rocade qui pourrait lui permettre de rejoindre une séance à Spiez.

Il y a encore une interpellation urgente qui subsiste.

Avec votre accord, nous pourrions traiter immédiatement cet objet et reprendre l'Heure des questions de manière ordinaire par la suite.

Je ne vois pas d'objection.

Nous procédons ainsi.

**27. INTERPELLATION URGENTE**  
**des députés Claude-Alain Schmidhalter (CVPO), Hans Schwestermann**  
**(CSPO) et cosignataire concernant la démolition du Munderbrücke entre**  
**Brigerbad et Gamsen (11.09.2007) (5.074)**  
**DRINGLICHE INTERPELLATION**  
**der Grossräte Claude-Alain Schmidhalter (CVPO), Hans Schwestermann**  
**(CSPO) und Mitunterzeichner betreffend Abbruch Munderbrücke**  
**zwischen Brigerbad und Gamsen (11.09.2007) (5.074)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /**  
**ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:*

Merci beaucoup, Monsieur le président du Grand Conseil, de me permettre de répondre pour aller à Spiez où l'Union des transports publics tient son assemblée sur le thème notamment du Lötschberg. Vous comprendrez que je doive y être.

Je vais répondre comme suit à l'interpellation urgente des députés Claude-Alain Schmidhalter et Hans Schwestermann concernant la démolition du "Munderbrücke" entre Brigerbad et Gamsen.

Il faut, tout d'abord, savoir que j'ai fait pratiquement mon slogan de la construction de ponts. Comme je le dis toujours, les traits d'union sont très importants dans mon prénom et dans mon nom, mais aussi en ce qui concerne les liaisons à travers un fleuve, un cours d'eau ou évidemment entre différentes localités.

Alors, ce n'est pas de gaieté de cœur que nous devons démolir le "Munderbrücke". Pour ceux qui ne connaissent pas la situation, ce pont traverse le Rhône entre Brigerbad et Gamsen sur la route cantonale secondaire 10. Et pour ceux qui sont intéressés à l'histoire, il a été construit avant la guerre mondiale, mais, pour être plus précis, avant la première guerre mondiale, en 1913 déjà. Il s'agit d'une structure métallique, dont le platelage de bois a été rénové en 1990. En 2002, ce pont a été inspecté et les conclusions suivantes ont été retenues:

1. Ce pont constitue un obstacle et un danger pour l'écoulement du Rhône.
2. Son état défectueux fait qu'il doit être fermé à la circulation des poids lourds.
3. Un assainissement du pont entraînerait des coûts disproportionnés.

Alors, après discussion et en accord avec la commune, en mars 2003, le Service des routes et des cours d'eau a retenu les principes suivants:

- un assainissement de grande envergure n'est pas justifié aux niveaux technique et financier et
- le pont doit rester en service aussi longtemps que possible pour une utilisation réduite aux piétons, vélos et véhicules légers.

Eh bien!, cette situation a perduré jusqu'aux hautes eaux du 15 juin 2007.

Vous voyez, Mesdames et Messieurs les députés, lorsque j'ai dit d'entrée que ce pont constituait un obstacle et un danger pour l'écoulement du Rhône, il a suffi des hautes eaux du 15 juin 2007 pour poser à nouveau un problème.

Lors de cette crue, des bois ont endommagé les piliers du pont et ont encore aggravé son état. Le pont a donc dû être fermé.

Comme il constitue vraiment un empêchement à l'écoulement du Rhône, il devra être démonté au printemps 2008.

Dans le cadre de la troisième correction du Rhône, son réaménagement comme passerelle à piétons et vélos sera étudié. Cette étude ne fait pas partie de la mesure prioritaire de Viège. Le trafic motorisé en général passe par le pont bleu, que vous connaissez, qui offre un accès normal à Brigerbad.

Les transports agricoles entre Brigerbad et le Mundbach peuvent se faire comme auparavant par la route de digue le long du Rhône.

Dans le cadre de la mesure prioritaire, les accès agricoles et cyclables existants seront maintenus.

Lors de l'étude générale de la troisième correction du Rhône, les caractéristiques et la position exacte de cette passerelle seront examinées de manière à répondre, dans la mesure du possible, au vœu de la commune de rétablir un ouvrage piétons et cyclistes, si possible au même emplacement.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

Les interpellateurs sont satisfaits de la réponse et, par conséquent, nous pouvons sans autre vous libérer...

Ah!, non! C'était trop simple...

*Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO):*

Es ist gut zu hören, dass es eine neue Brücke geben wird. Es ist schlecht zu hören, dass die Brücke nur für Velofahrer und Fussgänger sein wird und dass die Brücke dann in X Jahren kommen wird.

Es ist, glaube ich, nicht ganz richtig zu sagen, je crois avoir entendu que "les accès pour les cyclistes et les piétons sont maintenus". Es ist eine Brücke, die im Westen von Brig ist und den Abschluss bildet des Naherholungsgebiets der Gemeinden Brig-Glis und Naters und die Verbindung zum linken Rhoneufer. Wenn Sie diese Brücke wegnehmen und sagen, Sie können "garantir les accès", dann sind die "accès" einer beim Kieswerk in Naters oder bei der alten FO Brücke oder bei der blauen Brücke in Eyholz. Das ist für die Fussgänger, die Velofahrer und die landwirtschaftlichen Fahrzeuge unhaltbar. Ausserdem wird die Situation sehr gefährlich sein, weil hier haben wir eine enge Kantonsstrasse, eine unübersichtliche blaue Brücke und leider oder zum Glück können Sie da auf der Kantonsstrasse keine Velostreifen machen wie im Bereich Pfywald.

Wenn Sie im 2003 mit der Gemeinde einen "accord" getroffen haben, war das im 2003 und jetzt sind wir 2007 und die Situation ist, dass 2007 das Volk, die Bewohner von Gamsen, Brigerbad, Brig-Glis, die Velofahrer, die Fussgänger, die Bauern, die touristischen Kreise und auch die Motorfahrzeugfahrer diese Brücke wollen.

Wieso die Motorfahrzeuge? Man weiss nie was im Leben ist. Es ist klar, dass die PWs über die blaue Brücke fahren können. Aber es gibt auch Stausituationen, es wird Baustellen geben im Raum Brig-Visp. Es kann auch irgendwelche Überschwemmungen oder X was geben und dann ist diese Brücke auch für den Personenverkehr sinnvoll.

In diesem Sinne bitte ich den Staatsrat die ganze Sache noch einmal zu überdenken.

Danke für die Aufmerksamkeit.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:*

Désolé, Monsieur le député, vous le savez très bien, lorsqu'un ouvrage sur le Rhône doit être reconstruit, il doit répondre à certains critères, il doit aussi répondre à des critères de sécurité.

Les événements que nous avons connus, sans même qu'ils défraient la chronique, au mois de juin 2007, dans ce mois de juin que nous venons de vivre, montrent bien que l'on ne peut pas simplement renforcer cet ouvrage.

Par conséquent, il faut le démolir, ne serait-ce que pour des raisons évidentes de sécurité puisque les piles sont endommagées. C'est clair que l'on ne va pas garder dans le paysage cet ouvrage. Donc, nous le démolissons.

Concernant l'avenir futur d'une passerelle, comme je l'ai dit, il doit être examiné dans le cadre de la troisième correction du Rhône, plus précisément dans le cadre de ce tronçon parce qu'il s'agit d'un pont sur le Rhône, et à chaque pont sur le Rhône, vous en savez peut-être quelque chose, y compris parfois pour des routes de délestage (exemple sur la commune de Lalden), nous ne pouvons pas entreprendre certains travaux sans que ceux-ci soient en liaison avec les travaux relatifs au cours d'eau.

Il faut comprendre que nous ne pouvons pas répondre autre chose que ce que nous avons dit. Il ne s'agit pas ici de reconsidérer une décision; il s'agit tout simplement d'aller dans le sens de la décision déjà prise, c'est-à-dire faire en sorte que cette passerelle, et j'y tiens aussi, puisse être dans une certaine mesure reconstruite.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

Ce point est ainsi traité et nous pouvons, cette fois, quand même vous libérer pour aller jusqu'à Spiez...

Ah!, il semble que, maintenant, ce soit le député Hans Schwestermann qui voudrait également intervenir.

Je crois qu'il faudrait éviter de prolonger indéfiniment pour quelques précisions..., mais... On s'est compris!

Herr Grossrat, Sie haben das Wort.

*Hr. Grossrat Hans Schwestermann (CSPO):*

Ich kann mich eigentlich nur den Punkten von Claude-Alain Schmidhalter anschliessen. Zum einen aber habe ich hier noch eine Präzisierung.

Wir haben aufgrund des Briefes des Departements vom 8.8.2002 als Gemeinde reagiert und das Ressort Planung unter dem damaligen Präsidenten, Herr Peter Planche, hat dann wie folgt Stellung genommen: "Bei der Planung für die Massnahmen der dritten Rhonekorrektion ist ein Übergang für Fussgänger und Radfahrer vorzusehen. Dieser Übergang ist für die Gemeinde von ungeheurer Wichtigkeit. Die neue blaue Brücke ist für

Fussgänger und Radfahrer nicht geeignet, die Dammstrasse ist auf Seite Brigerbad Teil des projektierten Radwegs St-Gingolph und Brig. Einer Deklassierung der Dammstrasse kann der Gemeinderat nicht zustimmen, da diese Strasse zusätzlich für den Unterhalt der Rhone gebraucht wird".

Diese Punkte wurden mit der Bitte um Prüfung eingereicht, erhielten aber bis zum 9.7.2007 von der Stadtgemeinde Brig-Glis her keine Antwort. Und ich hoffe wenigstens, dass wir jetzt eine Lösung finden können. Wir werden von der Gemeinde aus noch Kontakt mit dem Departement aufnehmen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:*

On peut ne pas être candidat au Conseil national, comme c'est mon cas, et savoir lire! Cette lettre de votre commune est connue. C'est d'ailleurs en rapport avec cette lettre que j'ai déjà fait ma réponse.

Il est clairement mentionné dans cette lettre qu'il s'agit d'une passerelle pour piétons et pour cyclistes. C'est cela que nous envisageons de refaire.

Depuis 2002, non seulement de l'eau a coulé sous les ponts, mais même la troisième correction du Rhône a fait des progrès.

Alors, n'essayez pas de redire là qu'il y a une divergence par rapport à une situation telle qu'elle a déjà été appréciée en 2002. Il y a, tout au plus, une évolution du dossier.

En ce qui concerne ce qui s'est passé en juin de cette année, il faut être parfaitement clair. On a dit: nous maintenons cette passerelle dans son état actuel tant que nous pouvons la maintenir... et nous avons dû la fermer au mois de juin. Voilà, c'est cela qui se passe.

Pour la suite, nous suivrons ce que nous avons convenu, c'est-à-dire réexaminer où cette passerelle va se poser.

Alors, Monsieur le député, nous savons lire et nous avons bonne mémoire.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

Je regarde attentivement si tout le monde s'en tient là parce qu'on pourrait craindre une nouvelle intervention!

Mais, je précise qu'il n'y avait que deux interpellateurs..., je ne sais pas s'il y a d'autres candidats? Comme il y avait deux interpellateurs, c'est à ce titre qu'ils ont demandé la parole.

Il n'y en a pas d'autres.

Cette fois, nous nous arrêtons là sur le sujet en libérant M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, tout en l'invitant à être prudent quand il traversera les ponts jusqu'à Spiez!

Nous poursuivons l'Heure des questions avec le Département des finances, des institutions et de la sécurité.

### **Question 3**

**du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, à la Présidence,  
concernant l'augmentation de la RPLP: que fera le Conseil d'Etat pour défendre le  
Valais?**

*(en collaboration avec le DTEE)*

#### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Comme vous l'avez certainement déjà lu, ce matin, dans la presse, le Conseil fédéral a décidé, hier, de relever le taux de la RPLP à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cette augmentation relève évidemment de sa compétence puisque le Conseil fédéral peut agir sur les tarifs jusqu'à un maximum qui est fixé dans la loi.

Le Conseil d'Etat ne peut, dès lors, que regretter cette décision, car celle-ci, effectivement, représente un mauvais signal pour notre économie régionale et pénalise aussi notre canton périphérique quand bien même, il faut bien le préciser, de nouvelles recettes redistribuées au canton sont attendues.

Sans vouloir remettre en cause bien sûr la légitimité de cette taxe, qui a été approuvée en votation populaire par le peuple et par les cantons en 1994, nous devons, par contre, veiller au strict respect du principe selon lequel les recettes perçues ne doivent pas aller au-delà de la couverture totale des coûts engendrés. C'est le principe inscrit dans la législation. Or, cette question ne paraît, à l'heure actuelle, pas tranchée puisque des recours sont d'ores et déjà annoncés et que des demandes de débats urgents sur cette question seraient pendantes devant les Chambres fédérales.

Le Gouvernement du canton du Valais, avec la délégation valaisanne à Berne, suivra bien sûr très attentivement l'évolution de cette situation.

### **Question 4**

**du groupe PDCC, par le député Paul-André Roux, au Département des  
transports, de l'équipement et de l'environnement, concernant la Ligue Valaisanne pour  
la Protection des Animaux (LVPA) en difficulté financière!**

#### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

La Ligue valaisanne pour la protection des animaux est une association. En raison de son but d'intérêt public ou de pure utilité publique, cette association est exonérée de l'impôt fédéral direct, des impôts cantonaux et communaux. De plus, les dons qui sont versés à cette association sont déductibles de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur le bénéfice jusqu'à concurrence de 10% du revenu ou du bénéfice net.



En droit fiscal valaisan, cantonal et communal, la loi prévoit que l'impôt sur les chiens finance en premier lieu les mesures prises dans le cadre de la protection des animaux. En 2006, l'impôt sur les chiens a rapporté au canton environ 580'000 francs. Un peu moins de la moitié a été redistribué afin d'assurer l'exécution des mesures prévues par la loi sur la protection des animaux. Pour ce qui est de la situation des communes, nous ne disposons pas des données précises, si ce n'est qu'on connaît le montant global qui est prélevé et qui est de 1,4 million.

L'Office vétérinaire cantonal collabore actuellement avec cinq refuges répartis géographiquement sur l'ensemble du canton afin que toutes les régions soient couvertes en cas d'interventions urgentes, de séquestres et de placements d'animaux.

Le refuge de la Ligue valaisanne de la protection des animaux a pris la décision de ne pas entrer dans ce contrat. Malgré cela, le canton verse tout de même quelques milliers de francs à la Ligue valaisanne de la protection des animaux ou aux organismes qui en dépendent.

Au regard de la situation dramatique qui a été décrite par l'intervenant, le Conseil d'Etat va examiner si la Ligue valaisanne de la protection des animaux et les organismes qui en dépendent accomplissent des mesures dans le cadre de l'exécution de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux et, si c'est le cas, il décidera si des montants supplémentaires doivent être versés.

De plus, il rappellera aux communes leur obligation selon laquelle les recettes provenant de l'impôt sur les chiens doivent financer des mesures prises en exécution de la loi fédérale sur la protection des animaux.

Autrement dit, si vraiment on remplit les tâches légales de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux, par le biais d'un contrat de prestations, puisque c'est comme cela que nous agissons actuellement, l'Etat sera d'accord d'entrer en matière pour indemniser les tâches remplies par ces organismes.

L'engagement de fonds publics supplémentaires amènerait à un contrôle de ces instituts en matière de gestion financière et de gestion vétérinaire, ce qui pourrait être au bénéfice bien sûr de la cause animale dans notre beau pays.

#### **Frage 7**

#### **der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer, an das Präsidium, betreffend Steuerbefreiung der Familien- und Kinderzulagen**

#### **HINTERLEGTER TEXT:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Avant de répondre à votre question, Monsieur le député German Eyer, j'aimerais juste rappeler que le canton du Valais figure parmi ceux qui accordent les déductions pour enfant les plus généreuses de Suisse puisque, dans notre canton, la déduction est double: elle est tout d'abord octroyée sur le revenu du contribuable, soit 4'200 francs jusqu'à l'âge de 6 ans, 5'250 francs de 6 à 16 ans et 6'300 francs dès l'âge de 16 ans et ensuite encore un deuxième montant sur le montant de l'impôt cantonal, soit 300 francs par enfant, et nous avons, en même temps, les allocations familiales les plus élevées de Suisse; ça, tout le monde connaît.

L'exonération des allocations familiales n'est pas prévue par l'impôt fédéral direct et la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, mais vous savez qu'il y a une initiative pendante au niveau fédéral et que, dans la réforme du droit fiscal fédéral, cette initiative va être traitée.

Il faut savoir que, pour le canton du Valais, l'exonération des allocations familiales devrait produire un manco de recettes d'environ 20 millions pour le canton et d'environ 20 millions également pour les communes.

Malgré cela, le Gouvernement est favorable à l'exonération des allocations familiales, du fait tout simplement qu'elle empêche que les autorités fiscales prennent finalement d'une main ce que le contribuable reçoit dans l'autre.

Sur le principe, nous sommes donc d'accord, mais nous sommes dans l'attente maintenant de savoir à quel bois va se chauffer l'autorité fédérale, de manière à avoir des mesures harmonisées et coordonnées au niveau cantonal.

### **Frage Nr. 10**

**von Grossrat Beat Abgottspon (CVPO), an das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, betreffend Sperrung der Furkapassstrasse**

#### **HINTERLEGTER TEXT:**

*Le président:*

Cette question 10, je suis presque surpris qu'elle soit dans le Département des finances, mais je ne sais pas si c'est un souhait du Conseil d'Etat...

*("Vous savez, c'est un département tentaculaire!", dit M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier.)*

J'imagine que M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier saura très bien trouver les réponses adéquates.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Cela me permet de parler en beaucoup de bien de mon collègue M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, puisque nous sommes deux effectivement à avoir traité de cet objet en accord avec le canton d'Uri parce que finalement c'est une mesure de police bien que cela concerne l'ouverture d'un col.

Il faut savoir que soit mon collègue Jean-Jacques Rey-Bellet, soit moi-même avons reçu une demande du conseiller d'Etat du canton d'Uri M. Markus Züst au sujet de la fermeture de la route de la Furka pour le 11 août 2007 à l'occasion de la manifestation "Freipass und Alpeninitiative".

Nous étions de prime abord, il faut le dire franchement, plutôt plus que réticents puisqu'un premier préavis négatif était sorti de nos réflexions face à cette requête, mais, au vu des explications reçues, nous l'avons finalement agréée. En effet, en 2006, les cantons des

Grisons et du Tessin ont autorisé une telle démonstration (en fait, il s'agit de fermer le col l'espace de quelques heures ou d'une journée pour permettre une manifestation écologique qui devrait promouvoir la prise de conscience des difficultés écologiques actuelles de notre belle planète bleue).

De plus, tenant compte des préavis favorables du canton d'Uri (ce canton est revenu avec insistance nous demander de bien vouloir participer à cette opération) et dans un esprit de solidarité confédérale, puisque le canton d'Uri avait déjà donné son autorisation, nous ne pouvions décemment pas refuser cette sollicitation et l'avons donc acceptée; ce dont nous nous réjouissons aujourd'hui pour la simple et bonne raison que la branche touristique de la région non seulement n'a pas subi de désagréments, selon nos informations, mais cet événement a plutôt renforcé une image positive de l'ouverture aux problèmes écologiques régulièrement rappelés par les médias.

Nous avons délégué notre collègue Thomas Burgener, vous voyez que presque tout le Gouvernement a été engagé dans cette opération, puisque Thomas Burgener a profité de faire à vélo ce parcours ce jour-là..., et vous voyez qu'il s'en trouve d'ailleurs en meilleure santé!

Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

Puisque nous parlons de santé, eh bien!, nous y arrivons au Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie.

### **Frage 1**

**von Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO), an das Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit, betreffend Krankentaggeld-Initiative**

#### **HINTERLEGTER TEXT:**

*Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:*

Am 10. Februar 2004 hat die Justizkommission des Grossen Rats den Staatsrat darüber informiert, dass die von den Christlichen Gewerkschaften hinterlegte Krankentaggeld-Initiative zulässig sei. Man muss hier in diesem Zusammenhang sagen, dass es bereits vorher einen Vorstoss gab, nämlich am 18. Juni 1997, eine Intervention der Grossräte Johnny Roduit und Jacques Vuignier und Mitunterzeichnende. Die haben dort ein Postulat eingereicht und zwar ging es darum, die Entschädigung für den Erwerbsausfall bei Arbeitslosen zu prüfen. Es wurde dann eine Arbeitsgruppe eingesetzt. Dort waren Vertreter der Arbeitgeber wie auch der Gewerkschaften vertreten. Diese Arbeitsgruppe machte eine Bestandesaufnahme ähnlicher Interventionen in anderen Westschweizer Kantonen, parallel dazu wurde auch mit Versicherern Kontakt aufgenommen, die Vorschläge unterbreiten sollten. Und trotz mehrerer Zusammenkünfte führten diese Verhandlungen zu keinem Ergebnis, insbesondere einfach deshalb, weil es nicht möglich war, eine Lösung zu finden, die finanziell tragbar oder in diesem Sinne zufrieden stellend war.

Nun die Initiative, die dann in der Folge eingereicht wurde, schlägt die Einführung einer Erwerbsausfallversicherung vor und zwar nicht nur für die Arbeitslosen, sondern generell für alle Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer, die im Kanton Wallis entweder wohnhaft sind oder für ein Unternehmen arbeiten, das seinen Sitz bei uns im Kanton Wallis hat.

Wir haben dann mit dem Bundesamt für Sozialversicherung Kontakt aufgenommen und dieses konsultiert um abzuklären, ob diese Initiative verfassungskonform sei und zwar unter der Fragestellung, gibt es allenfalls eine Zuständigkeit, die total beim Bund liegt oder hat der Kanton überhaupt eine Möglichkeit hier zu legiferieren. Das Bundesamt hat bestätigt, dass der Kanton effektiv über diese Kompetenz verfügt. Dann gibt es aber Rechtsgutachten, die auseinander gehen und wenn es um die Frage geht, ob die Versicherung in die Bestimmungen des KVG integriert werden soll oder in eine Spezialgesetzgebung im Rahmen der Sozialgesetzgebung, allenfalls auch in das Arbeitsgesetz.

Seit 2005 ist das Dossier dann wegen dieser eher zurückhaltenden Schlussfolgerung in Bezug auf das Postulat Roduit/Vuignier nicht mehr weiter bearbeitet worden. Ich habe auch nie von den Initianten der christlichen Gewerkschaften irgendwelche Interventionen erhalten.

Das entschuldigt natürlich das federführende Departement und auch die anderen in dieses Dossier implizierten Departemente in keiner Art und Weise, weil ein Jahr nachdem die Justizkommission den Bericht an den Staatsrat überwiesen hat, hätten wir dem Grossen Rat ein Projekt unterbreiten müssen. Allenfalls eben auch mit der Schlussfolgerung, die Initiative abzulehnen.

Also unter meiner Federführung wird das Departement dieses Dossier reaktivieren. Ich hatte auch einen Mail-Kontakt mit Regotz und ich muss auch hier ganz offen sagen "mea culpa", das Dossier ist irgendwo liegen geblieben. Es hat uns niemand geweckt und das kann passieren, sollte allerdings nicht. Das stellt mir persönlich – ich muss es sagen – kein gutes Zeugnis aus.

## **Question 5**

**du groupe GRL, par la députée Brigitte Diserens, au Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, concernant l'hôpital Chablais-Riviera**

**TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:*

Concernant Chablais-Riviera, les différentes études établies à ce jour ont permis de confirmer la voie choisie pour la région Riviera-Chablais, à savoir: la création d'un nouveau centre hospitalier Riviera-Chablais à Rennaz comprenant 300 lits de soins aigus et 40 lits d'hospitalisation d'un jour et la reconversion des sites du Samaritain dans le canton de Vaud et de Monthey en Valais en centres de traitement et de réadaptation (CTR).

Actuellement, les Services de la santé des deux cantons discutent d'un projet de convention ainsi que du dimensionnement du futur établissement des CTR.

L'élaboration d'un projet de nouvel établissement hospitalier est un travail de longue haleine. Elle nécessite des réflexions d'ordres médical, organisationnel, technique et architectural. Elle implique aussi la prise en compte des besoins non seulement à court terme,

mais également à moyen et à long termes. En effet, la construction d'un nouvel établissement hospitalier constitue un choix stratégique orientant la prise en charge médicale d'une région pour au moins une cinquantaine d'années.

A cela s'ajoute la problématique de la dimension intercantonale du projet, ce qui est justement l'aspect que vous soulignez dans votre question. Il est vrai qu'il y a deux cantons qui sont impliqués, deux cantons avec une législation différente, deux cantons aussi avec parfois, il faut le dire, une culture au niveau de la vitesse d'accélération des dossiers un peu différente. Chaque canton dispose, comme je l'ai dit, de sa propre législation qu'il doit respecter. Les contextes hospitaliers sont différents parce que, dans le canton du Valais, tous les hôpitaux publics ont été réunis sous le toit du Réseau Santé Valais qui est une institution de droit public autonome. Dans le canton de Vaud, la situation est différente: les hôpitaux sont propriété soit des associations, comme c'était le cas en Valais avant la réforme, ou, comme c'est le cas pour la Riviera, de fondations privées. Ces dernières interviennent également dans ce processus.

Dans le cadre des négociations qui sont actuellement en cours, le Département de la santé défend la mise en place d'un établissement autonome de droit public. Sur ce point, nous avons, en principe, trouvé un accord avec le Gouvernement du canton de Vaud, et nous voulons accélérer maintenant ce dossier.

Nous avons eu, au mois d'août, deux séances à Aigle. La difficulté était qu'une partie des Vaudois voulaient que l'établissement soit un établissement de droit public autonome, mais, sur les 50 membres du conseil de fondation, 45 auraient été nommés par des fondations privées et 5 par les deux Gouvernements. C'est quelque chose qui était un peu difficile à accepter.

Je vais rencontrer cet après-midi à Lausanne mon collègue Maillard et on va continuer les discussions sur ce projet.

J'espère que d'ici à la fin de cette année 2007 nous pourrons prendre des décisions au niveau des deux Gouvernements. Après, le projet de convention sera transmis aux deux Parlements et une commission intercantonale devra étudier le dossier et faire des propositions à l'intention des deux Parlements.

### **Frage 9**

**von Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO), an das Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie, betreffend: Was geschieht mit der Rheuma- und Rehabilitationsklinik in Leukerbad?**

#### **HINTERLEGTER TEXT:**

*Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:*

Frau Verena Sarbach-Bodenmüller stellt die Frage, was mit den neurologischen Patienten im Oberwallis künftig geschieht, wo die rehabilitiert und betreut werden.

Sie wissen, dass das Rehaszentrum in Leukerbad im Jahr 2001 gegründet wurde, also die Aktiengesellschaft, und seit 2002 auch die Fachklinik für neurologische Rehabilitation in Leukerbad betreibt. Der allgemeine Trend in der Schweiz ist, dass die stationären Rehabilitationspatienten rückläufig sind. Aufgrund der schwierigen Situation der Kliniken hat die RZL AG eine Restrukturierung beschlossen, das heisst wir haben nicht – wie Sie in Ihrer

Frage schreiben – die Rheuma- oder die Fachklinik für neurologische Rehabilitation geschlossen bzw. die Tätigkeiten, nein, diese wurden verlegt in das Gebäude des Vereins der RRKL und das Gebäude der NRL steht effektiv derzeit leer.

Der Staatsrat hat die Situation analysiert und sieht vor den bestehenden Leistungsauftrag beizubehalten. Es ist vorgesehen, dass 32 Betten für die Rehabilitation und 10 Wartebetten sind. Das ist der gegenwärtige Leistungsauftrag.

Unter Berücksichtigung der schwierigen finanziellen Situation und auch der sozio-ökonomischen Auswirkungen auf die Region, wird die Walliser Regierung allernächstens dem Parlament einen Vorschlag unterbreiten um den Betrieb dieser Kliniken weiter zu gewährleisten. Dabei sollen natürlich die Interessen des Kantons, der Kliniken, aber auch der Region und insbesondere der Patientinnen und Patienten gewahrt bleiben.

### **Question 11**

**des députés Véronique Jenelten-Biollaz (suppl.) (PDCC) et Pascal Rey (PDCC),  
au Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, concernant la RPT –  
conséquences sur les soins palliatifs à domicile**

#### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:*

Les soins palliatifs sont bien présents dans nos institutions et le CFXB est un partenaire à part entière des soins palliatifs dans notre canton. Il n'est en tout cas pas question de remettre en doute la bonne qualité de ses prestations.

Le champ d'activités du CFXB relevant essentiellement des soins à domicile, il est primordial qu'il développe des liens plus forts avec tous les partenaires concernés dans le canton, à savoir les CMS, les EMS, ainsi que le RSV et les médecins par le biais de la Société médicale du Valais.

A cette fin, le Département de la santé prévoit d'associer le CFXB au système d'aides et de soins à domicile actuel, en lien avec les CMS que le canton subventionne également. Le département vise ainsi un développement pertinent, cohérent et responsable des soins palliatifs en Valais.

Des démarches sont en cours en vue de la mise en place d'une collaboration institutionnalisée par l'intégration du CFXB dans un réseau intégré et coordonné de soins palliatifs reconnu d'intérêt public, sur l'ensemble du canton, conformément au mandat de prestations que le canton a donné aux CMS.

Le groupement des CMS et le Service de la santé publique ont, tout récemment, convenu d'établir une convention avec le CFXB visant notamment à assurer la pérennité de ses prestations et une collaboration optimale avec les divers prestataires de soins.

Le Département de la santé a proposé au Conseil d'Etat d'inclure, dans le cadre du budget 2008, des montants correspondants qui permettront la survie de cette institution importante.

En ce qui concerne 2007, si je suis bien informé, la Loterie Romande a accordé des montants importants pour combler le "trou".

Pour 2008, nous voulons soutenir cette institution, mais, comme je l'ai toujours dit dans cette salle, il faut l'intégrer dans l'ensemble des soins à domicile, en respectant bien sûr la spécificité et surtout les différentes professions qui travaillent à l'intérieur de cet institut. Il est important de pouvoir maintenir cette bonne qualité, parce que c'est effectivement une institution de référence dans ce domaine.

Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat. Nous en avons ainsi terminé avec les questions liées à votre département.

Nous passons au Département de l'économie et du territoire en invitant M. le conseiller d'Etat Claude Roch à remplacer une nouvelle fois M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina.

## **Frage 2**

**von Grossrat Andreas Biner (CSPO), an das Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung, betreffend Grundbuchverwalter Leuk**

**HINTERLEGTER TEXT:**

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

Une réorganisation fondamentale des registres fonciers est en cours. Elle devrait prendre forme à moyen terme. L'objectif: il s'agit de servir les clients et d'organiser un service optimal à domicile, organiser non seulement l'introduction du registre foncier, mais également une conduite efficace de ce dernier, les clients étant les notaires, les communes, les banques, les géomètres, les privés, etc.

A la fin de cette année, l'actuel teneur du registre foncier de l'arrondissement de Loèche va prendre sa retraite pour raison d'âge. La question de savoir de quelle manière le service du registre foncier va dorénavant être conduit fait l'objet, en ce moment, de réflexions internes. Dès que les résultats de ces réflexions seront connus, aussi en fonction de la réorganisation qui est discutée, la façon de procéder sera décidée par le département et, ensuite, par le Conseil d'Etat.

**28. ELECTION**  
**d'un membre de la commission de gestion**  
**WAHL**  
**eines Mitglieds der Geschäftsprüfungskommission**

*Le président:*

Je rappelle que cette élection intervient en remplacement de M. Georges Darbellay.

En nous référant à l'article 18 de la loi, concernant la composition des commissions de haute surveillance, il est dit, à l'alinéa 3: "L'attribution des sièges des commissions de haute surveillance est effectuée selon le système proportionnel en additionnant le nombre de leurs membres."

Il s'agit donc de désigner un représentant issu du groupe PS/AdG.

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, présidente du groupe PS/AdG:*

Je voudrais remercier le Bureau du Grand Conseil et le Conseil d'Etat d'avoir accepté d'accélérer les dispositions pour élire un remplaçant à la commission de gestion, de manière à ce que le groupe PS/AdG puisse travailler de manière efficace dans cette commission rapidement.

**Jean-Henri Dumont**, je pense qu'il n'est pas nécessaire de le présenter, car il a déjà siégé dans cette salle en tant que député-suppléant, a donc l'expérience du travail parlementaire.

C'est quelqu'un d'engagé au niveau socialiste en tant que président du parti. C'est aussi quelqu'un qui s'investit et qui est extrêmement travailleur. Je pense qu'il donnera satisfaction à la commission.

Merci.

*Le président:*

Je constate qu'il n'y a **aucune autre proposition**.

C'est ainsi tacitement que nous désignons le député **Jean-Henri Dumont** comme membre de la commission de gestion avec nos applaudissements.

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous arrivons à la fin des travaux de cette matinée et de cette session de septembre.



Je voudrais vous féliciter pour votre diligence, pour votre discipline, pour votre célérité même, et constater que nous avons pu traiter, ce matin, les 28 points à l'ordre du jour et même 13 questions de l'Heure des questions, donc, au total, 41 objets en 2 h 50, c'est assez remarquable. Je voudrais vous en remercier.

Cela nous laisse le temps de prendre l'apéritif et notamment d'aller participer à la Fête du goût qui se déroule en ville de Sion.

Je vous souhaite bien sûr un bon appétit et une bonne rentrée chez vous.

Merci.

**La session ordinaire de septembre 2007 est officiellement close à 11 h 50.**

PROJET DE LOI  
modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (deuxième lecture)

GESETZESENTWURF  
zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht (zweite Lesung)

**Propositions de modification**  
**Abänderungsanträge**

Présidente de la commission : *Anne-Marie Sauthier-Luyet*  
Rapporteur : *Diego Clausen*

<p style="text-align: center;"><b>I Loi sur le droit de cité valaisan du 18 novembre 1994</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Titre</b></p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par le député Laurent Léger</i></p> <p><b>Loi sur le droit de la citoyenneté cantonale.</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>I Gesetz über das Walliser Bürgerrecht vom 18. November 1994</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Titel</b></p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Laurent Léger</i></p> <p><b>Gesetz über das Kantonsbürgerrecht.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>I Loi sur le droit de cité valaisan du 18 novembre 1994</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 1 alinéa 1</b></p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par le député Laurent Léger</i></p> <p>La présente loi règle les conditions d'acquisition et de perte de la <b>citoyenneté cantonale et du droit de cité communal...</b></p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>I Gesetz über das Walliser Bürgerrecht vom 18. November 1994</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 1 Absatz 1</b></p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Laurent Léger</i></p> <p>Das vorliegende Gesetz legt die Bedingungen für den Erwerb und Verlust des <b>Kantons- und Gemeindebürgerrechts</b> fest...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>I Loi sur le droit de cité valaisan du 18 novembre 1994</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 1bis</b></p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>Le Grand Conseil octroie la citoyenneté cantonale et <del>le conseil municipal</del> <b>l'organe désigné par la réglementation communale...</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p> <p>Subsidiairement :</p> <p>Ajouter un alinéa 2 ainsi libellé:</p> <p><b>Le règlement communal d'organisation peut confier cette compétence au législatif communal.</b></p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>I Gesetz über das Walliser Bürgerrecht vom 18. November 1994</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 1bis</b></p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>Der Grosse Rat erteilt das Kantonsbürgerrecht und <del>der Gemeinderat</del> <b>das im Gemeindefreglement bezeichnete Organ...</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p> <p>Subsidiär:</p> <p>Anfügung eines 2. Absatzes:</p> <p><b>Im kommunalen Organisationsreglement kann diese Kompetenz der Gemeindelegislative übertragen werden.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen mit folgender Formulierung:</b></p> <p><b>Das Gemeindeorganisationsreglement kann diese Befugnis an das kommunale Legislativorgan übertragen.</b></p>
--	--

<p style="text-align: center;"><b>I Loi sur le droit de cité valaisan du 18 novembre 1994</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 1bis</b></p> <p><i>Proposition des députés FDPO par le député Ambros Bumann</i></p> <p><sup>1</sup>Le Grand Conseil octroie la citoyenneté cantonale et le conseil municipal octroie le droit de cité communal.</p> <p><sup>2</sup>(nouveau) <b>La commune peut, par une modification appropriée du règlement communal d'organisation, confier cette compétence au législatif communal.</b></p> <p><b>Décision de la commission : acceptée avec la formulation ci-devant</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>I Gesetz über das Walliser Bürgerrecht vom 18. November 1994</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 1bis</b></p> <p><i>Vorschlag der FDPO-Grossräte, durch Grossrat Ambros Bumann</i></p> <p><sup>1</sup>Der Grosse Rat erteilt das Kantonsbürgerrecht und der Gemeinderat das Gemeindebürgerrecht.</p> <p><sup>2</sup>(neu) <b>Die Gemeinde kann diese Befugnis, durch eine entsprechende Änderung im Gemeinde-Organisationsreglement, an das kommunale Legislativorgan übertragen.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen mit oben erwähnter Formulierung</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>I Loi sur le droit de cité valaisan du 18 novembre 1994</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 2 alinéa 2</b></p> <p><i>Proposition du groupe PS/AdG, par les députées Marcelle Monnet-Terrettaz et Virginie Crettenand (suppl.)</i></p> <p><b>Supprimer</b></p> <p><b>Retirée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>I Gesetz über das Walliser Bürgerrecht vom 18. November 1994</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 2 Absatz 2</b></p> <p><i>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch die Grossrätinnen Marcelle Monnet-Terrettaz und Virginie Crettenand (Suppl.)</i></p> <p><b>Streichen</b></p> <p><b>Zurückgezogen</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>I Loi sur le droit de cité valaisan du 18 novembre 1994</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 3</b></p> <p><u>Proposition du groupe PS/AdG, par les députées Marcelle Monnet-Terrettaz et Virginie Crettenand (suppl.)</u></p> <p><b>Pour demander la naturalisation valaisanne, l'étranger doit :</b> 1. avoir son domicile depuis <b>1 an</b> dans la commune auprès de laquelle la requête est présentée ;</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>I Gesetz über das Walliser Bürgerrecht vom 18. November 1994</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 3</b></p> <p><u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch die Grossrätinnen Marcelle Monnet-Terrettaz und Virginie Crettenand (Suppl.)</u></p> <p><b>Um die Aufnahme in das Bürgerrecht des Kantons Wallis zu beantragen, muss der Ausländer:</b> 1. seit <b>einem Jahr</b> in der Gemeinde, bei der das Gesuch eingereicht wird, Wohnsitz haben;</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>I Loi sur le droit de cité valaisan du 18 novembre 1994</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 3 alinéa 1 ch. 1</b></p> <p><u>Proposition des députés FDPO, par le député Ambros Bumann</u></p> <p>avoir son domicile... est présentée. <b>Pendant toute la durée de la procédure, le requérant doit également avoir son domicile dans cette commune.</b></p> <p><b>Décision de la commission : acceptée avec la nouvelle formulation suivante:</b> avoir son domicile... est présentée <b>et y rester en principe domicilié durant la procédure.</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>I Gesetz über das Walliser Bürgerrecht vom 18. November 1994</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 3 Absatz 1 Ziffer 1</b></p> <p><u>Vorschlag der FDPO-Grossräte, durch Grossrat Ambros Bumann</u></p> <p>seit drei Jahren... Wohnsitz haben. <b>Während der Verfahrensdauer muss der Gesuchsteller den Wohnsitz ebenfalls in dieser Gemeinde haben.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen mit folgender Formulierung:</b> seit drei Jahren... Wohnsitz haben <b>und grundsätzlich während des Verfahrens den Wohnsitz in dieser Gemeinde behalten.</b></p>

<p align="center"><b>I Loi sur le droit de cité valaisan du 18 novembre 1994</b></p> <p align="center"><b>Article 3 alinéa 1 ch. 6</b></p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p><b>accepter et respecter les principes constitutionnels et l'ordre juridique de la Suisse.</b></p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p align="center"><b>I Gesetz über das Walliser Bürgerrecht vom 18. November 1994</b></p> <p align="center"><b>Artikel 3 Absatz 1 Ziffer 6</b></p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p><b>die Verfassungsgrundsätze und die schweizerische Rechtsordnung akzeptieren und respektieren.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p align="center"><b>I Loi sur le droit de cité valaisan du 18 novembre 1994</b></p> <p align="center"><b>Article 4 alinéa 1 ch. 1</b></p> <p><i>Proposition du groupe SPO, par les députés Robert Sarbach et German Eyer</i></p> <p>1. avoir son domicile depuis <b>3 ans</b> dans la commune auprès de laquelle la requête est présentée ;</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p align="center"><b>I Gesetz über das Walliser Bürgerrecht vom 18. November 1994</b></p> <p align="center"><b>Artikel 4 Absatz 1 Ziffer 1</b></p> <p><i>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch den Grossräten Robert Sarbach und German Eyer</i></p> <p>1. seit <b>drei Jahren</b> in der Gemeinde, bei der das Gesuch eingereicht wird, Wohnsitz haben;</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p align="center"><b>I Loi sur le droit de cité valaisan du 18 novembre 1994</b></p> <p align="center"><b>Article 11 alinéa 3</b></p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Michel Rothen</i></p> <p><b>Supprimer</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p align="center"><b>I Gesetz über das Walliser Bürgerrecht vom 18. November 1994</b></p> <p align="center"><b>Artikel 11 Absatz 3</b></p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Michel Rothen</i></p> <p><b>Streichen</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>I Loi sur le droit de cité valaisan du 18 novembre 1994</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 18 alinéa 2</b></p> <p><u>Proposition du groupe SPO, par les députés Robert Sarbach et German Eyer</u></p> <p><b>Les décisions prises par les communes municipales en vertu de la présente loi sont susceptibles de recours au Conseil d'Etat.</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>I Gesetz über das Walliser Bürgerrecht vom 18. November 1994</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 18 Absatz 2</b></p> <p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch den Grossräten Robert Sarbach und German Eyer</u></p> <p><b>Die aufgrund des vorliegenden Gesetzes durch die Einwohnergemeinden gefassten Beschlüsse können beim Staatsrat angefochten werden.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>I Loi sur le droit de cité valaisan du 18 novembre 1994</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 18 alinéa 2</b></p> <p><u>Proposition du groupe PS/AdG, par les députées Marcelle Monnet-Terrettaz et Virginie Crettenand (suppl.)</u></p> <p><b>Les décisions prises par les communes municipales en vertu de la présente loi sont susceptibles de recours au Conseil d'Etat.</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>I Gesetz über das Walliser Bürgerrecht vom 18. November 1994</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 18 Absatz 2</b></p> <p><u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch die Grossrätinnen Marcelle Monnet-Terrettaz und Virginie Crettenand (Suppl.)</u></p> <p><b>Die aufgrund des vorliegenden Gesetzes durch die Einwohnergemeinden gefassten Beschlüsse können beim Staatsrat angefochten werden.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>III Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs du 28 mars 1996</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 126 alinéa 2</b></p> <p><i>Proposition du groupe SPO, par les députés Robert Sarbach et German Eyer</i></p> <p><del>En cas de besoin et pour permettre d'accélérer la procédure de naturalisation, les demandes de naturalisation peuvent être également traitées à d'autres sessions.</del> Pour permettre d'accélérer la procédure de naturalisation, les demandes de naturalisation seront traitées en sus lors d'une troisième session.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>III Gesetz über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten vom 28. März 1996</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 126 Absatz 2</b></p> <p><i>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch den Grossräten Robert Sarbach und German Eyer</i></p> <p><del>Falls nötig, und um das Einbürgerungsverfahren zu beschleunigen, können die Einbürgerungsbegehren auch anlässlich anderer Sessionen behandelt werden.</del> Um das Einbürgerungsverfahren zu beschleunigen, werden Einbürgerungsbegehren zusätzlich während einer dritten Session behandelt.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
--	---



DECRET

concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (première lecture)

DEKRET

über die Änderung von Erlassen im Rahmen der Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (erste Lesung)

**Propositions de modification  
Abänderungsanträge**

Président de la commission: *Nicolas Voide*

Rapporteur: *Graziella Walker Salzmänn*

**II Loi sur l'enseignement spécialisé du 25 juin 1986**

**Article 39bis alinéa 1**

Proposition du groupe GRL, par le député Gilbert Tornare

... soit approuvée **par le Grand Conseil et après consultation des milieux professionnels concernés**, mais au minimum pendant 3 ans.

**Retirée au profit de la proposition du groupe PDCC**

**II Gesetz über die Hilfs- und Sonderschulen vom 25. Juni 1986**

**Artikel 39bis Absatz 1**

Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Gilbert Tornare

... bis das kantonale Sonderschulkonzept **vom Grossen Rat, nach Anhörung der betroffenen Berufskreise**, genehmigt sein wird, mindestens jedoch während 3 Jahren.

**Zugunsten des Vorschlags der PDCC-Fraktion zurückgezogen**

<p style="text-align: center;"><b>II Loi sur l'enseignement spécialisé du 25 juin 1986</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 39bis alinéa 1</b></p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Rey</i></p> <p>... soit approuvée <b>après consultation des milieux professionnels concernés</b>, mais au minimum pendant 3 ans.</p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>II Gesetz über die Hilfs- und Sonderschulen vom 25. Juni 1986</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 39bis Absatz 1</b></p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Rey</i></p> <p>... bis das kantonale Sonderschulkonzept <b>nach Anhörung der betroffenen Berufskreise</b> genehmigt sein wird, mindestens jedoch während 3 Jahren.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>IX Loi sur la santé du 9 février 1996</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 126 alinéa 1</b></p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Rey</i></p> <p>...s'élève à <b>80%</b> de l'excédent ...</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>IX Gesundheitsgesetz vom 9. Februar 1996</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 126 Absatz 1</b></p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Rey</i></p> <p>...beträgt <b>80%</b> des Überschusses...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>XV Loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 48 alinéa 1</b></p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Rey</i></p> <p>... le département offre, <b>soit lui-même, soit par le biais d'organisations ou d'intervenants privés ou semi-privés</b>, des prestations spécialisées...</p> <p><b>Retirée au profit de la nouvelle formulation de la commission:</b></p> <p>... le département offre, <b>soit lui-même, soit par le biais d'organisations ou d'intervenants privés, semi-privés ou publics</b>, des</p>	<p style="text-align: center;"><b>XV Jugendgesetz vom 11. Mai 2000</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 48 Absatz 1</b></p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Rey</i></p> <p>... bietet das Departement <b>entweder selbst oder über private und halbprivate Organisationen oder Leistungsanbieter</b> ambulante spezialisierte Leistungen...</p> <p><b>Zugunsten der neuen Formulierung der Kommission zurückgezogen:</b></p> <p>... bietet das Departement <b>entweder selbst oder über private,</b></p>

prestations spécialisées...	<b>halbprivate und öffentliche Organisationen oder Leistungsanbieter</b> ambulante spezialisierte Leistungen...
-----------------------------	--

<p style="text-align: center;"><b>XV Loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000</b> <b>Article 48 alinéa 1</b></p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par le député Gilbert Tornare</i></p> <p>... le département offre <b>suivant ses possibilités, soit par le biais d'organisations ou d'intervenants privés ou semi-privés</b>, des prestations spécialisées...</p> <p><b>Retirée au profit de la nouvelle formulation de la commission:</b> ... le département offre, <b>soit lui-même, soit par le biais d'organisations ou d'intervenants privés, semi-privés ou publics</b>, des prestations spécialisées...</p>	<p style="text-align: center;"><b>XV Jugendgesetz vom 11. Mai 2000</b> <b>Artikel 48 Absatz 1</b></p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Gilbert Tornare</i></p> <p>... bietet das Departement <b>im Rahmen seiner Möglichkeiten über private und halbprivate Organisationen oder Leistungsanbieter</b> ambulante spezialisierte Leistungen...</p> <p><b>Zugunsten der neuen Formulierung der Kommission zurückgezogen:</b> ... bietet das Departement <b>entweder selbst oder über private, halbprivate und öffentliche Organisationen oder Leistungsanbieter</b> ambulante spezialisierte Leistungen...</p>
<p style="text-align: center;"><b>XV Loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000</b> <b>Article 48 alinéa 1</b></p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Rey</i></p> <p>... et adolescents. <b>Les prestations déléguées sont réglées par un contrat de prestation.</b> (fin)</p> <p><b>Retirée au profit de la nouvelle formulation de la commission:</b> <b>Ces tâches, dans les limites de ses compétences financières, sont fournies moyennant des mandats de prestations.</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>XV Jugendgesetz vom 11. Mai 2000</b> <b>Artikel 48 Absatz 1</b></p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Rey</i></p> <p>... oder Kinder-/Jugendpsychiatrie an. <b>Die delegierten Leistungen werden über Leistungsverträge geregelt.</b> (Ende)</p> <p><b>Zugunsten der neuen Formulierung der Kommission zurückgezogen:</b> <b>Diese Aufgaben werden im Rahmen der Finanzkompetenzen des Departements aufgrund von Leistungsaufträgen erfüllt.</b></p>

**XV Loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000**

**Article 48 alinéa 1**

*Proposition du groupe GRL, par le député Gilbert Tornare*

...et adolescents. **Ces tâches, dans les limites de ses compétences financières, sont fournies par des contrats de prestations. Il garantit le maintien du subventionnement pour les prestations publiques et privées.** (fin)

**Retirée au profit de la nouvelle formulation de la commission:**

**Ces tâches, dans les limites de ses compétences financières, sont fournies moyennant des mandats de prestations.**

**XV Loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000**

**Article 48 alinéa 2**

*Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Rey*

... le département offre, **soit lui-même, soit par le biais d'organisations ou d'intervenants privés ou semi-privés**, des prestations spécialisées...

**Retirée au profit de la nouvelle formulation de la commission:**

... le département offre, **soit lui-même, soit par le biais d'organisations ou d'intervenants privés, semi-privés ou publics**, des prestations spécialisées...

**XV Jugendgesetz vom 11. Mai 2000**

**Artikel 48 Absatz 1**

*Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Gilbert Tornare*

... oder Kinder-/Jugendpsychiatrie an. **Es schliesst für diese Aufgaben im Rahmen seiner Finanzkompetenzen Leistungsverträge ab. Es garantiert die Beibehaltung der Subvention für die öffentlichen und privaten Leistungen.** (Ende)

**Zugunsten der neuen Formulierung der Kommission zurückgezogen:**

**Diese Aufgaben werden im Rahmen der Finanzkompetenzen des Departements aufgrund von Leistungsaufträgen erfüllt.**

**XV Jugendgesetz vom 11. Mai 2000**

**Artikel 48 Absatz 2**

*Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Rey*

... bietet das Departement **entweder selbst oder über private und halbprivate Organisationen oder Leistungsanbieter** heilpädagogische Leistungen...

**Zugunsten der neuen Formulierung der Kommission zurückgezogen:**

... bietet das Departement **entweder selbst oder über private, halbprivate und öffentliche Organisationen oder Leistungsanbieter** heilpädagogische Leistungen...

<p style="text-align: center;"><b>XV Loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000</b> <b>Article 48 alinéa 2</b></p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par le député Gilbert Tornare</i></p> <p>... le département offre <b>suivant ces possibilités, soit par le biais d'organisations ou d'intervenants privés ou semi-privés</b>, des prestations spécialisées...</p> <p><b>Retirée au profit de la nouvelle formulation de la commission:</b> ... le département offre, <b>soit lui-même, soit par le biais d'organisations ou d'intervenants privés, semi-privés ou publics</b>, des prestations spécialisées...</p>	<p style="text-align: center;"><b>XV Jugendgesetz vom 11. Mai 2000</b> <b>Artikel 48 Absatz 2</b></p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Gilbert Tornare</i></p> <p>... bietet das Departement <b>im Rahmen seiner Möglichkeiten über private und halbprivate Organisationen oder Leistungsanbieter</b> heilpädagogische Leistungen...</p> <p><b>Zugunsten der neuen Formulierung der Kommission zurückgezogen:</b> ... bietet das Departement <b>entweder selbst oder über private, halbprivate und öffentliche Organisationen oder Leistungsanbieter</b> heilpädagogische Leistungen...</p>
<p style="text-align: center;"><b>XV Loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000</b> <b>Article 48 alinéa 2</b></p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Rey</i></p> <p>...précoce spécialisées. <b>Les prestations déléguées sont réglées par un contrat de prestation.</b> (fin)</p> <p><b>Retirée au profit de la nouvelle formulation de la commission:</b> <b>Ces tâches, dans les limites de ses compétences financières, sont fournies moyennant des mandats de prestations.</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>XV Jugendgesetz vom 11. Mai 2000</b> <b>Artikel 48 Absatz 2</b></p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Rey</i></p> <p>... im Rahmen der Frühberatung an. <b>Die delegierten Leistungen werden über Leistungsverträge geregelt.</b> (Ende)</p> <p><b>Zugunsten der neuen Formulierung der Kommission zurückgezogen:</b> <b>Diese Aufgaben werden im Rahmen der Finanzkompetenzen des Departements aufgrund von Leistungsaufträgen erfüllt.</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>XV Loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 48 alinéa 2</b></p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par le député Gilbert Tornare</i></p> <p>...précoce spécialisées. <b>Ces tâches, dans les limites de ses compétences financières, sont fournies par des contrats de prestations. Il garantit le maintien du subventionnement pour les prestations publiques et privées.</b> (fin)</p> <p><b>Retirée au profit de la nouvelle formulation de la commission:</b> Ces tâches, dans les limites de ses compétences financières, sont fournies moyennant des mandats de prestations.</p>	<p style="text-align: center;"><b>XV Jugendgesetz vom 11. Mai 2000</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 48 Absatz 2</b></p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Gilbert Tornare</i></p> <p>... im Rahmen der Frühberatung an. <b>Es schliesst für diese Aufgaben im Rahmen seiner Finanzkompetenzen Leistungsverträge ab. Es garantiert die Beibehaltung der Subvention für die öffentlichen und privaten Leistungen.</b> (Ende)</p> <p><b>Zugunsten der neuen Formulierung der Kommission zurückgezogen:</b> Diese Aufgaben werden im Rahmen der Finanzkompetenzen des Departements aufgrund von Leistungsaufträgen erfüllt.</p>
<p style="text-align: center;"><b>XV Loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 61 alinéa 2</b></p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Rey</i></p> <p>... soit approuvée <b>après consultation des milieux professionnels concernés</b>, mais au minimum pendant 3 ans.</p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p> <p style="text-align: center;"><b>XV Loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 61 alinéa 2</b></p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par le député Gilbert Tornare</i></p> <p>... soit approuvée <b>par le Grand Conseil et après consultation des milieux professionnels concernés</b>, mais au minimum pendant 3 ans.</p>	<p style="text-align: center;"><b>XV Jugendgesetz vom 11. Mai 2000</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 61 Absatz 2</b></p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Rey</i></p> <p>... bis das kantonale Sonderschulkonzept <b>nach Anhörung der betroffenen Berufskreise</b> genehmigt sein wird, mindestens jedoch während 3 Jahren.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p> <p style="text-align: center;"><b>XV Jugendgesetz vom 11. Mai 2000</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 61 Absatz 2</b></p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Gilbert Tornare</i></p> <p>... bis das kantonale Sonderschulkonzept <b>vom Grossen Rat, nach Anhörung der betroffenen Berufskreise</b>, genehmigt sein wird,</p>

### **Retirée au profit de la proposition du groupe PDCC**

**XVI Loi sur l'intégration des personnes handicapées du 31 janvier 1991**

**Article 32**

*Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Edmond Perruchoud*

**Dans la mesure où la gestion est conduite de manière irréprochable, la subvention couvre l'intégralité du déficit.**

### **Retirée**

**XVI Loi sur l'intégration des personnes handicapées du 31 janvier 1991**

**Article 32 alinéa 3 et 4**

*Proposition du groupe GRL, par le député Gilbert Tornare*

<sup>3</sup>Une subvention est versée sous forme de subventions journalières forfaitaires ou sur la base d'un mandat de prestations.

<sup>4</sup>Supprimer

**Retirée en faveur de la nouvelle formulation de la commission:**

<sup>3</sup>Pour les institutions sans mandat de prestations, la subvention n'excède pas...

<sup>4</sup>Pour les institutions au bénéfice d'un mandat de prestations, la limite de 80% du déficit n'est pas applicable.

mindestens jedoch während 3 Jahren.

### **Zugunsten des Vorschlags der PDCC-Fraktion zurückgezogen**

**XVI Gesetz über die Eingliederung behinderter Menschen vom 31. Januar 1991**

**Artikel 32**

*Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Edmond Perruchoud*

**Bei einwandfreier Geschäftsführung wird ein Beitrag ausgerichtet, der das gesamte Defizit deckt.**

### **Zurückgezogen**

**XVI Gesetz über die Eingliederung behinderter Menschen vom 31. Januar 1991**

**Artikel 32 Absatz 3 und 4**

*Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Gilbert Tornare*

<sup>3</sup>Es wird eine Subvention in Form eines pauschalen Tagesbeitrags oder aufgrund eines Leistungsauftrags bezahlt.

<sup>4</sup>Streichen

**Zugunsten der neuen Formulierung der Kommission zurückgezogen:**

<sup>3</sup>Handelt es sich um Institutionen ohne Leistungsauftrag, übersteigt der Beitrag...

<sup>4</sup>Handelt es sich um Institutionen mit einem Leistungsauftrag, ist die Grenze von 80 Prozent des Defizits nicht anwendbar.

**XVI Loi sur l'intégration des personnes handicapées du 31 janvier 1991**

**Article 32 alinéa 3 et 4**

*Proposition du groupe PS/AdG, par le député Patrick Crettenand*

<sup>3</sup>Si les recettes propres de l'exercice ne couvrent pas entièrement le solde du déficit restant, celui-ci est pris en charge par l'Etat.

<sup>4</sup>La subvention peut être versée sous forme de subventions journalières forfaitaires ou sur la base d'un mandat de prestations.

**Retirée en faveur de la nouvelle formulation de la commission:**

<sup>3</sup>Pour les institutions sans mandat de prestations, la subvention n'excède pas...

<sup>4</sup>Pour les institutions au bénéfice d'un mandat de prestations, la limite de 80% du déficit n'est pas applicable.

**XVI Loi sur l'intégration des personnes handicapées du 31 janvier 1991**

**Article 32 alinéa 3**

*Proposition du groupe CSPO, par le député Daniel Troger*

La subvention n'excède pas en principe ~~80%~~ **96%** du déficit.

**Décision de la commission : refusée**

**XVI Gesetz über die Eingliederung behinderter Menschen vom 31. Januar 1991**

**Artikel 32 Absatz 3 und 4**

*Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Patrick Crettenand*

<sup>3</sup>Wenn die eigenen Einnahmen des Geschäftsjahres den Saldo des verbleibenden Defizits nicht vollständig decken, wird dieser vom Staat übernommen.

<sup>4</sup>Die Subvention kann als pauschaler Tagesbeitrag oder aufgrund eines Leistungsauftrags bezahlt werden.

**Zugunsten der neuen Formulierung der Kommission zurückgezogen:**

<sup>3</sup>Handelt es sich um Institutionen ohne Leistungsauftrag, übersteigt der Beitrag...

<sup>4</sup>Handelt es sich um Institutionen mit einem Leistungsauftrag, ist die Grenze von 80 Prozent des Defizits nicht anwendbar.

**XVI Gesetz über die Eingliederung behinderter Menschen vom 31. Januar 1991**

**Artikel 32 Absatz 3**

*Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Daniel Troger*

Der Beitrag übersteigt in der Regel ~~80%~~ **96%** des Defizits nicht.

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**



<p><b>XVI Loi sur l'intégration des personnes handicapées du 31 janvier 1991</b> <b>Article 32 alinéa 4</b></p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par le député Daniel Troger</i></p> <p>... En ce cas, la limite de <del>80%</del> <b>96%</b> du déficit n'est pas applicable.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>XVI Gesetz über die Eingliederung behinderter Menschen vom 31. Januar 1991</b> <b>Artikel 32 Absatz 4</b></p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Daniel Troger</i></p> <p>... In diesem Fall ist die <del>80%</del> <b>96%</b>-Begrenzung des Defizits nicht anwendbar.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p><b>XVI Loi sur l'intégration des personnes handicapées du 31 janvier 1991</b> <b>Article 32 alinéa 3</b></p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Felix Ruppen</i></p> <p>La subvention n'excède pas en principe <del>80%</del> <b>96%</b> du déficit.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>XVI Gesetz über die Eingliederung behinderter Menschen vom 31. Januar 1991</b> <b>Artikel 32 Absatz 3</b></p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Felix Ruppen</i></p> <p>Der Beitrag übersteigt in der Regel <del>80%</del> <b>96%</b> des Defizits nicht.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p><b>XVI Loi sur l'intégration des personnes handicapées du 31 janvier 1991</b> <b>Article 32 alinéa 4</b></p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Felix Ruppen</i></p> <p>... En ce cas, la limite de <del>80%</del> <b>96%</b> du déficit n'est pas applicable.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>XVI Gesetz über die Eingliederung behinderter Menschen vom 31. Januar 1991</b> <b>Artikel 32 Absatz 4</b></p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Felix Ruppen</i></p> <p>... In diesem Fall ist die <del>80%</del> <b>96%</b>-Begrenzung des Defizits nicht anwendbar.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p><b>XVI Loi sur l'intégration des personnes handicapées du 31 janvier 1991</b></p>	<p><b>XVI Gesetz über die Eingliederung behinderter Menschen vom 31. Januar 1991</b></p>

<p><b>Article 32 alinéa 3</b></p> <p><i>Proposition du groupe SPO, par le député German Eyer</i></p> <p><b>Supprimer sans le remplacer</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p> <p><b>XVI Loi sur l'intégration des personnes handicapées du 31 janvier 1991</b></p> <p><b>Article 32 alinéa 4</b></p> <p><i>Proposition du groupe SPO, par le député German Eyer</i></p> <p>La subvention <del>peut être</del> est versée <del>sous forme de subventions journalières forfaitaires ou</del> sur la base d'un mandat de prestations. <del>En ce cas, la limite de 80% du déficit n'est pas applicable.</del></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Artikel 32 Absatz 3</b></p> <p><i>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer</i></p> <p><b>Ersatzlos streichen</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p> <p><b>XVI Gesetz über die Eingliederung behinderter Menschen vom 31. Januar 1991</b></p> <p><b>Artikel 32 Absatz 4</b></p> <p><i>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer</i></p> <p>Die Subvention <del>kann</del> wird als <del>pauschaler Tagesbeitrag oder</del> aufgrund eines Leistungsauftrages bezahlt. <del>In diesem Fall ist die 80%-Begrenzung des Defizits nicht anwendbar.</del></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
---	---

Pour information, version actuelle et non modifiée par le décret des alinéas 1 et 2 de l'article 32 de la loi sur l'intégration des personnes handicapées:

**Art. 32** Montant de la subvention

<sup>1</sup> Le département fixe la contribution aux frais d'exploitation en tenant compte de la capacité financière de l'institution spécialisée, des provisions nécessaires notamment aux fonds de roulement et aux réserves indispensables à l'exploitation.

<sup>2</sup> Lors du calcul du déficit, il est fait abstraction des recettes propres: revenus des biens, produits des collectes et autres apports de même nature.

Zur Information: aktuelle Version von Artikel 32 Absatz 1 und 2 des Gesetzes über die Eingliederung behinderter Menschen (diese Absätze werden durch das Dekret nicht abgeändert).

**Art. 32** Höhe des Beitrages

<sup>1</sup> Das Departement legt den Beitrag an die Betriebskosten fest, indem es der Finanzkraft der spezialisierten Institutionen, der notwendigen Speisung namentlich des Betriebskapitals und der unerlässlichen Betriebsreserven Rechnung trägt.

<sup>2</sup> Bei der Berechnung des Defizites werden die eigenen Einnahmen, wie Vermögenserträge, Erträge aus Sammlungen und andere gleichartige Eingänge, nicht berücksichtigt.

DECRET

concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (deuxième lecture)

DEKRET

über die Änderung von Erlassen im Rahmen der Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (zweite Lesung)

**Propositions de modification**  
**Abänderungsanträge**

Président de la commission: *Nicolas Voide*

Rapporteur: *Graziella Walker Salzmann*

**XVI Loi sur l'intégration des personnes handicapées du 31 janvier 1991**

**Article 32 alinéa 3**

Proposition du groupe CSPO, par le député Daniel Troger

S'il s'agit d'institutions... pas ~~80%~~ **96%** du déficit.

**Décision de la commission : refusée**

**XVI Gesetz über die Eingliederung behinderter Menschen vom 31. Januar 1991**

**Artikel 32 Absatz 3**

Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Daniel Troger

Handelt es sich um Institutionen... ~~80%~~ **96%** des Defizits nicht.

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

<p><b>XVI Loi sur l'intégration des personnes handicapées du 31 janvier 1991</b></p> <p><b>Article 32 alinéa 4</b></p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par le député Daniel Troger</i></p> <p>S'il s'agit d'institutions... la limite de <del>80%</del> <b>96%</b> du déficit n'est pas applicable.</p>	<p><b>XVI Gesetz über die Eingliederung behinderter Menschen vom 31. Januar 1991</b></p> <p><b>Artikel 32 Absatz 4</b></p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Daniel Troger</i></p> <p>Handelt es sich um Institutionen... Grenze von <del>80%</del> <b>96%</b> des Defizits nicht anwendbar.</p>
<p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p><b>XVI Loi sur l'intégration des personnes handicapées du 31 janvier 1991</b></p> <p><b>Article 32 alinéa 3</b></p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Felix Ruppen</i></p> <p>S'il s'agit d'institutions... pas <del>80%</del> <b>96%</b> du déficit.</p>	<p><b>XVI Gesetz über die Eingliederung behinderter Menschen vom 31. Januar 1991</b></p> <p><b>Artikel 32 Absatz 3</b></p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Felix Ruppen</i></p> <p>Handelt es sich um Institutionen... <del>80%</del> <b>96%</b> des Defizits nicht.</p>
<p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p><b>XVI Loi sur l'intégration des personnes handicapées du 31 janvier 1991</b></p> <p><b>Article 32 alinéa 4</b></p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Felix Ruppen</i></p> <p>S'il s'agit d'institutions... la limite de <del>80%</del> <b>96%</b> du déficit n'est pas applicable.</p>	<p><b>XVI Gesetz über die Eingliederung behinderter Menschen vom 31. Januar 1991</b></p> <p><b>Artikel 32 Absatz 4</b></p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Felix Ruppen</i></p> <p>Handelt es sich um Institutionen... Grenze von <del>80%</del> <b>96%</b> des Defizits nicht anwendbar.</p>
<p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>